

Atlas
des Paysages
de Wallonie

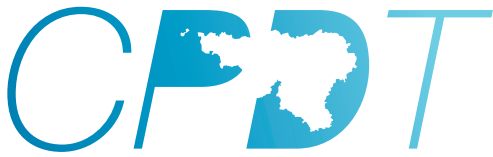
Le Plateau condrusien

3



Atlas des Paysages de Wallonie

CPDT



*Conférence Permanente
du Développement
Territorial*

**L'Atlas des Paysages de Wallonie
est une publication de la Conférence
Permanente du Développement Territorial**

Diffusion :

Direction de la Communication
Place de la Wallonie, 1
B-5100 Namur
E-mail : publications@spw.wallonie.be
Tél. 0800 11 901

Prix : 18,00 €

Les publications de la CPDT sont consultables et téléchargeables sur le site <http://cpdt.wallonie.be>

Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays. Toute reproduction, même partielle, du texte ou de l'iconographie de cette publication est soumise à l'autorisation écrite des auteurs.

N° ISBN : 978-2-8056-0033-3
N° de Dépôt légal : D/2010/11802/58

Editeur responsable :

Ghislain Géron
SPW-DGO4 – Aménagement du Territoire,
Logement, Patrimoine, Energie
Rue des Brigades d'Irlande, 1
B-5100 Namur

Directrice de publication :

Dominique Costermans
E-mail : dominique.costermans@uclouvain.be

Supervision éditoriale :

Dominique Istaz

Dessins et blocs diagrammes :

Dina Kathelyn

Conception graphique et mise en page :

Debie graphic design

Imprimerie :

Snel, Liège

Atlas des Paysages de Wallonie

3. Le Plateau condrusien

Etienne Castiau

Claire Neuray

Marc Nielsen

Thais Pons

Vincent Vanderheyden

Claire Van der Kaa

Avec la collaboration de Céline De Witte

Direction scientifique

Marie-Françoise Godart et Claude Feltz

Remerciements

L'équipe de recherche remercie chaleureusement les membres du comité d'accompagnement qui l'ont accompagnée tout au long du processus d'élaboration du présent atlas, au travers de réunions, d'entrevues et de nombreuses relectures, sans jamais compter leur temps :

Mireille Deconinck (présidente, DGO4), Dimitri Belayew (FUNDP), Thérèse Cortembos (DGO4), Marc Clignez (CRMSF), Gislaine Devillers (DGO4), Ghislain Géron (DGO4), Serge Schmitz (ULg), Philippe Soutmans (HELdV), Jacques Stein (DGO3), Marc Thirion (DGO3) et Axel Tixhon (FUNDP).

Que tous ceux qui ont participé d'une manière ou d'une autre à la relecture, aux interviews ou ont cédé gracieusement des documents trouvent également ici l'expression de notre reconnaissance.

Table des matières

Avant-propos	8
1^{ère} partie : Les paysages de Wallonie	11
La longue mise en place des paysages « traditionnels » de la Wallonie : des premiers siècles de notre ère aux années cinquante	12
Des années cinquante à nos jours	23
2^{ème} partie : L'ensemble paysager du Plateau condrusien	29
Le Plateau condrusien	30
La mise en place des paysages du Plateau condrusien	46
Les évolutions contemporaines	59
Des regards sur les paysages	76
3^{ème} partie : Les aires paysagères du Plateau condrusien	105
Méthode adoptée pour la délimitation des aires paysagères	108
Campagne périurbaine du Pays d'Acoz	116
Campagne périurbaine de la Marlagne	116
Plateau agricole de Florennes – Mettet	116
Vallonnements agricoles de Walcourt	128
Plateau agricole de Gesves – Ohey	136
Plateau agricole d'Achêne	136
Campagne périurbaine de Nandrin	136
Plateau agricole d'Ouffet	136
Vallonnements herbagers de Ciney	150
Vallonnements herbagers d'Ocquier	150
Vallonnements boisés de Havelange	160
Vallonnements boisés d'Anthisnes	160
Plateau périurbain de Beaufays	170
Plateau herbager de Sprimont	170

Bordure agro-forestière du Samson	180
Bordure forestière d'Amay et Engis	188
Bordure forestière périurbaine de Neupré	188
Bordure des lacs de l'Eau d'Heure	198
Plateau agricole de Falmignoul	206
Bordure herbagère de la Fagne	214
Bordure agro-forestière de la Famenne	214
Vallée forestière de l'Hermeton	226
Vallée forestière de la Basse Lesse	226
Vallées forestières de l'Ourthe et du Néblon	226
Vallée de la Molinee	240
Boisements des Fonds de Dave et de Lustin	240
Vallée du Bocq	240
Vallée du Hoyoux	252
Vallée de la Basse Ourthe	252
Vallée de la Basse Amblève	252
4^{ème} partie : Les enjeux globaux de l'ensemble paysager	265
Des routes rythmées par le relief, portes d'entrée du paysage	268
Harmonieuses compositions sur les ondulations du Plateau condrusien	270
Les vallées condrusiennes, sites de tourisme et de patrimoine industriel	272
<i>Glossaire</i>	274
<i>Correspondance entre communes, rivières et aires</i>	277
<i>Bibliographie</i>	280
<i>Webographie</i>	286
<i>Crédits photographiques</i>	287

Le paysage doit devenir un sujet politique d'intérêt général parce qu'il contribue de façon très importante au bien-être des citoyens européens et que ces derniers ne peuvent plus accepter de « subir leurs paysages » en tant que résultat d'évolutions de nature technique et économique décidées sans eux. Le paysage est l'affaire de tous les citoyens et doit être traité de manière démocratique, notamment aux niveaux local et régional.

(Convention européenne du paysage, Rapport explicatif, article 23)

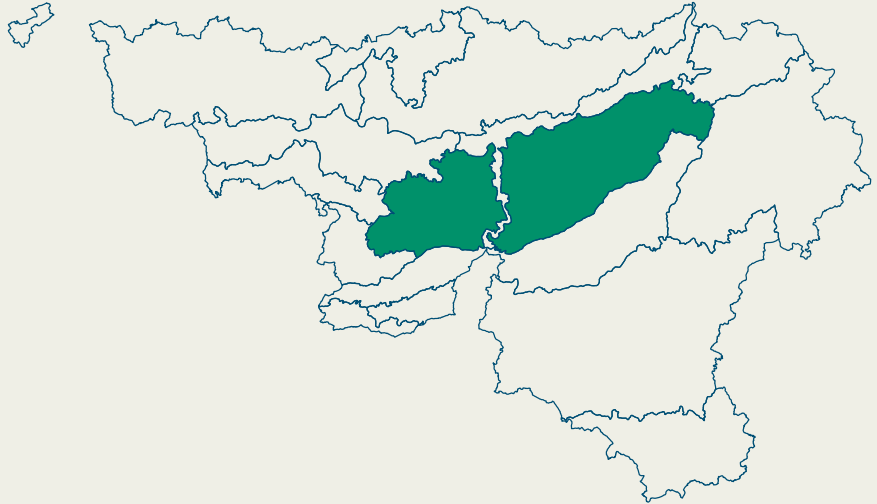
L'adoption de la Convention européenne du paysage à Florence en 2000 traduit les préoccupations nouvelles des pays européens à cet égard. Cette question a de fait pris une réelle importance suite à l'évolution très rapide de nos contrées et à la perte d'identité culturelle et territoriale ressentie par une partie de la population. Les citoyens et les pouvoirs publics en sont venus à considérer le paysage comme une composante essentielle de la qualité de vie et comme un véritable facteur d'attractivité sociale et économique des territoires. Les autorités européennes conçoivent par ailleurs le paysage comme un élément majeur du patrimoine à l'échelle transnationale et estiment qu'il contribue à la consolidation d'une véritable identité européenne. Un travail a dès lors été engagé au niveau du Conseil de l'Europe sur la notion de paysage et sur les valeurs qui lui sont associées. Après de longs débats entre experts, liés à des conceptions fort différentes d'un pays à l'autre, la Convention européenne du paysage a été ouverte à la signature à Florence, le 20 octobre 2000.

Cette Convention vise à protéger, aménager et gérer les paysages européens. Pour ce faire, divers outils et recommandations sont proposés. Parmi ceux-ci, on peut relever la nécessité de connaître et de sensibiliser aux paysages. La Région wallonne, partenaire des discussions, a ratifié la convention dès 2001 et initié diverses actions pour la mettre en œuvre sur son territoire. Parmi celles-ci on peut citer la sensibilisation aux paysages, notamment par le biais de publications et de travaux de recherche menés dans le cadre de la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT).

Ces travaux ont abouti à une plaquette de vulgarisation¹ et à la publication des résultats de la recherche sur l'identification des territoires paysagers de Wallonie².

¹ Neuray C., Van der Kaa C. (2004). Pour une meilleure prise en compte des paysages, CPDT, plaquette n° 4, MRW.

² Droeven E., Feltz C., Kummert M. (2004). Les territoires paysagers de Wallonie, CPDT, Etudes et Documents 4, MRW.



Le présent atlas s'inscrit dans la continuité de ces travaux et trouve son origine dans les échanges d'expériences prônés par la Convention européenne du paysage. Ceux-ci ont mis en évidence l'intérêt de réaliser, en Région wallonne, des atlas du paysage inspirés des exemples français.

Ces atlas sont conçus comme des outils de connaissance, de sensibilisation et de gestion. La Région wallonne a jugé que l'échelle la plus appropriée pour ce type de publication est celle des ensembles paysagers identifiés dans le cadre des travaux de la CPDT.

Le présent ouvrage constitue le troisième d'une collection qui devra, à terme, présenter les treize ensembles paysagers de la Wallonie.

Cet atlas a été conçu pour être accessible à un large public, depuis le simple citoyen curieux ou amoureux de sa région aux décideurs politiques locaux ou régionaux, en passant par les acteurs des diverses associations.

La première partie, commune à tous les atlas, permet de comprendre la formation des paysages wallons. La deuxième partie fournit les principales clés de lecture des paysages actuels du Plateau condrusien ainsi que des pressions auxquelles il est soumis. Dans la troisième partie, le lecteur pourra découvrir les éléments qui caractérisent ces paysages ainsi que, dans la quatrième partie, les enjeux qui découlent de ces observations et qui s'expriment en termes d'évolution et de gestion des paysages.

En fin de volume, la définition de certains termes, signalés dans le texte par une astérisque (*) lors de leur première apparition, est donnée dans un glossaire. La correspondance entre les communes, les rivières et les aires paysagères* est détaillée dans deux tableaux. Le lecteur trouvera aussi une sélection de références. Une carte de l'occupation du sol est insérée dans le rabat de la couverture.

Les paysages de Wallonie

Les paysages sont intimement liés à la vie des hommes et de leurs communautés. En Wallonie, jusqu'au milieu du 19^e siècle, la vie est restée essentiellement rurale*, en lien avec les ressources de la terre. Les profonds changements dus à la révolution industrielle n'ont pas fondamentalement modifié la physionomie des campagnes. Mais depuis le milieu du 20^e siècle, la société urbaine imprime fortement sa marque à ces lieux, induisant dans certains cas une urbanisation des paysages, voire même, créant de nouveaux paysages.

Retracer les grands traits de cette évolution, c'est offrir des repères chronologiques mais surtout des clés de lecture de nos paysages actuels pour en comprendre les changements et mieux réfléchir à leur avenir.

La longue mise en place des paysages « traditionnels » de la Wallonie : des premiers siècles de notre ère aux années cinquante

La trilogie « noyau villageois, église, château (ou abbaye) »
est le témoin d'une longue histoire

Les premiers grands changements paysagers que nos régions ont connus dans l'histoire sont ceux consécutifs à l'ouverture de clairières dans les vastes étendues de forêts qui recouvraient le territoire de la Wallonie, à la mise en culture des terres ainsi progressivement défrichées et à la création de lieux d'habitat généralement groupé. Les sites d'établissement tiennent compte de la fertilité des sols, de la facilité d'accès à l'eau mais aussi du souci d'être à l'abri du vent et des inondations.

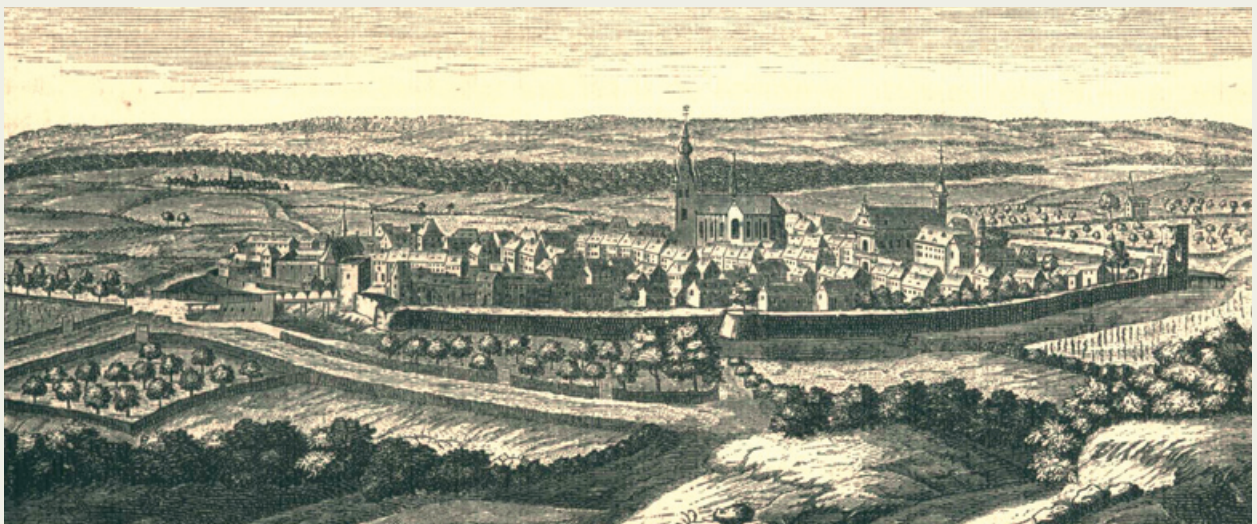


Deux repères dans la silhouette allongée du village de Senzeilles (Cerfontaine) : à droite, l'église monumentale sur une élévation et, à gauche, le château signalé par deux de ses quatre tours.

La conversion au christianisme est achevée au cours du 9^e siècle, avec l'installation d'un prêtre chargé de baptiser, marier et ensevelir les habitants d'une communauté rurale regroupée en paroisse. Dès les 11^e et 12^e siècles, celle-ci correspond le plus souvent au village qui rassemble le noyau habité, plus ou moins serré autour de l'église, entourée d'un cimetière, et du lieu de pouvoir : maison forte, château, abbaye..., qui contrôle, prélève et protège. Malgré la densification et l'extension du bâti, amorcées au 19^e siècle, cette trilogie, noyau villageois, église et lieu de pouvoir, peut encore être observée dans un grand nombre de localités.

Les villes, leur position et leur évolution

A partir du 10^e siècle et surtout au 12^e siècle, certains noyaux d'habitat vont se développer plus que d'autres et devenir des villes rassemblant plusieurs milliers d'habitants, ceci grâce à l'existence de surplus de production vivrière des campagnes, à la production de biens d'artisanat et au développement du commerce. La plupart des villes se constituent le long des cours d'eau, voies navigables ou sources d'énergie motrice pour les moulins (meunerie et autres machines). Elles s'implantent le plus fréquemment lorsque la voie d'eau est traversée par une voie terrestre ou lorsque la navigation doit passer le relais au chariot, faute d'un tirant d'eau suffisant. Il n'y a pas de ville sans implantation d'artisanats diversifiés : tannerie, forge, métallurgie, poterie, fabrication textile. Cette fabrication concerne de nombreuses agglomérations* urbaines, même si certaines se spécialisent un temps dans la production métallurgique (Bouvignes, Dinant, Huy, Liège...). Cependant, la plupart des villes wallonnes sont et restent de petits bourgs* ruraux, lieux de marchés pour les produits locaux, avec parfois une halle en dur. Sur le plan paysager, ce qui distingue en premier lieu la ville du village ou de la campagne environnante, c'est l'enceinte urbaine, la masse bâtie, la mitoyenneté dominante de l'habitat, l'organisation en rues et en places ainsi que la quantité des infrastructures et leur échelle : tours, portes, murailles ou fortifications, églises, collégiales, halles, hôtel de ville, fontaines, ponts, moulins, voiries pavées...



Source : E. Van Bommel, *La Belgique illustrée, ses monuments, ses paysages, ses œuvres d'art, tome II, s.d. (paru fin du 19^e siècle). Collection Société royale belge de Géographie.*

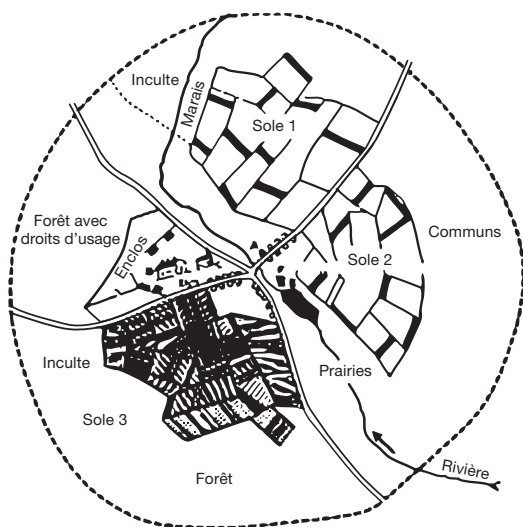
La petite ville de Marche-en-Famenne telle qu'elle se présentait au milieu du 18^e siècle, entourée de remparts.

Une forte poussée démographique, puis un recul durable

Depuis le 11^e siècle, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime (fin 18^e siècle), l'organisation de la société reste basée sur le pouvoir des princes et des seigneurs qui tirent leurs richesses de la production de leurs seigneuries, du travail de leurs dépendants et des nombreuses taxes qui leur sont dues, en nature ou non, pour vivre sur leurs terres, utiliser le moulin, franchir la rivière sur un pont... Les défrichements du premier millénaire après J-C se poursuivent à l'initiative de la noblesse, du clergé et d'une population paysanne qui augmente grâce à un climat, plus chaud et plus sec, favorable à la culture des céréales et à l'adoption progressive de techniques agraires permettant d'accroître la production tout en maintenant la fertilité des sols.

La charrue remplace l'araire grâce à l'utilisation du collier d'attelage : les sols ne sont plus simplement aérés, ils sont retournés. De nouvelles terres sont mises en cultures et les céréales sont semées dans des champs mieux nettoyés et mieux amendés. On pratique l'assolement* triennal communautaire : les champs sont groupés en trois ensembles appelés soles* ou quartiers. Ces ensembles, qui regroupent les grandes pièces de terres des plus riches et celles des petits paysans, souvent en forme de lanières allongées de plus en plus étroites au fil des héritages, sont successivement cultivés en céréales d'hiver (blé ou seigle), suivies de céréales de printemps sous forme d'avoine (importance des chevaux) ou d'orge de printemps et la troisième année, laissées au repos, en jachère. L'année suivante, on décale le tout d'une sole. Cette technique, qui permet de restaurer la fertilité par une année de repos tous les trois ans, est associée à la vaine pâture. Sur la sole en jachère et sur les deux autres soles après récolte, on introduit des animaux qui engraisent les terres de leurs déjections. On garantit au troupeau villageois le droit de parcours sur l'ensemble des champs « vides » (terres vaines) en interdisant aux paysans de planter des haies. Cette pratique qui ne cessera souvent qu'au 18^e, voire au 19^e siècle, engendre les paysages ouverts (sans haie) qui caractérisent encore aujourd'hui la majorité des régions rurales de Wallonie.

Les classes dominantes s'approprient les terres les plus fertiles, comme celles des bas-plateaux limoneux du nord de la Meuse (Hesbaye), intensément défrichées et peuplées d'un semis plus dense de villes et de villages. L'extension des terres cultivées sera maximale au tournant du 14^e siècle avant que le surpeuplement, les épidémies de peste et les guerres réduisent la population et parfois, dans des zones très déshéritées, fassent disparaître des villages entiers.



Source : d'après M. M. Knight, H.E. Barnes & F. Flugel (1928), *Economic history of Europe*, Houghton Mifflin Co.

Les trois soles sont divisées en lanières (seulement représentées sur la sole 3). La sole 3 (qui était en jachère l'année précédente) est occupée par des céréales d'hiver (blé ou seigle) ; la sole 2 porte de l'orge ou de l'avoine semées au printemps ou des pois et la sole 1 est en jachère pâturée.



Source : Ardenne et Gaume (d'après un manuscrit italien de la fin du 14^e siècle).

Au Moyen Âge et jusqu'au 19^e siècle, une partie du bétail avait accès aux ressources de la forêt : bovins, chevaux et porcs. Ici, les porcs viennent se nourrir des glands lors d'une année de production abondante.

De nombreuses activités qui transforment les grands éléments végétaux

A proximité de leur maison et tout autour des villages, les habitants vont et viennent au gré de multiples activités. Ils suivent les chemins de terre, souvent étroits et boueux, dont les ornières piègent les roues des charrettes, allant au champ pour y effectuer les nombreux travaux liés aux cultures et à l'élevage. Les gerbes récoltées sont battues avant le rangement de la paille dans le fenil au-dessus de l'étable. On porte alors au moulin les grains de blé et on revient avec la farine. On se rend au puits, au lavoir ou à la rivière pour y prendre de l'eau et laver le linge. On étête les arbres des berges sinueuses et du bord des chemins. On cueille ou on ramasse les fruits sauvages qui améliorent le quotidien fait de bouillie et de pain. La forêt est également fort fréquentée : on y coupe ou récolte du bois ; on y fabrique du charbon de bois ; on y mène paître le bétail.

Le jour du marché, on se rend en famille ou en groupe à la ville voisine pour y vendre quelques produits de la terre ou de son travail d'artisanat, pour échanger les nouvelles et les expériences, puis pour revenir avec quelques objets utiles qui ne sont pas fabriqués dans le village. A la croisée des chemins, croix, potales ou chapelles s'érigent. Elles permettent d'invoquer quotidiennement la protection des saints locaux ou témoignent d'un événement particulier.

La vie des campagnes se fait essentiellement en autosubsistance : les paysans consomment ce qui reste du produit, parfois maigre, de leurs récoltes après le prélèvement des taxes et la commercialisation des éventuels surplus. L'économie dominante associe étroitement la culture des céréales panifiables - seule base consistante de la nourriture avant l'arrivée de la pomme de terre au 16^e siècle - et l'élevage de quelques animaux domestiques, qui fournissent entre autres les engrais organiques. La viande, le lait et le beurre se vendent aux riches et sont produits à proximité des grandes villes car ils se conservent difficilement. L'organisation générale des campagnes se calque sur un même schéma de vie communautaire mais sa déclinaison en fonction de la fertilité des sols, elle-même liée à la nature du sous-sol et aux conditions de relief, se surimpose et renforce les différences régionales de l'habitat. Le paysage qui en résulte est, le plus souvent, celui de l'openfield* où les champs sont ouverts et le bétail gardé par le berger collectif.

Cependant, à partir du 16^e siècle, quelques régions s'individualisent : la plaine de l'Escaut, l'Avesnois et surtout le Pays de Herve, qui évoluent vers l'élevage et un paysage de petites prairies encloses par des haies, contenant les animaux et fournissant le bois, tandis que les fermes se dispersent pour la surveillance du bétail.

Les paysages ouverts de l'openfield sont dominants en Wallonie mais présentent des aspects variés selon les régions. Autour des habitations, souvent dans un enclos à l'abri du grappillage, quelques légumes, plantes utiles et arbres fruitiers sont plantés. Puis viennent les champs qui sont répartis autour du village en systèmes de trois blocs, les soles. Les prairies permanentes, naturelles, sont confinées aux fonds humides des vallées et les bois occupent les terres périphériques, les pentes trop fortes ou les sols médiocres.

Quand ces conditions défavorables prédominent, comme en Ardenne, on pratique l'essartage* qui permet de cultiver pendant un an ou deux des parcelles de bois défrichées. En outre, la rotation est plus longue et de vastes étendues sont couvertes de landes buissonneuses à genêts. Ces incultes, ainsi que les landes à bruyères sur les sables du bas-plateau brabançon ou les pelouses calcaires rases en Calestienne, sont parcourus par les troupeaux de moutons et de chèvres dont l'appétit empêche le développement des plantules d'arbres et favorise l'apparition d'une flore particulière, encore visible de nos jours dans certains sites préservés. Là où elle subsiste, la forêt forme la couronne la plus éloignée du village et fournit le bois pour construire les habitations, fabriquer les outils, cuire et se chauffer. Utilisée dans certaines régions pour produire de l'écorce à tan et du charbon de bois, la forêt est alors soumise à d'intenses pressions et se transforme en maints endroits en taillis simples. Le rythme d'exploitation de ces taillis est parfois tel que la repousse devient difficile. Face à toutes ces demandes, la forêt devient l'objet de nombreux conflits d'usage.

Des activités multiples qui occupent l'espace de manière différenciée

Le travail dans la forêt occupe aussi beaucoup de monde. C'est notamment sur ses lisières que s'établissent de petites forges, localisées sur les cours d'eau (pour l'énergie), à proximité des minerais extraits du sous-sol et des forêts qui assurent la production de charbon de bois. Disséminée surtout dans les vallées du sud de la Meuse, cette métallurgie utilise une main-d'œuvre spécialisée et abondante. On peut identifier des métiers comme bûcheron, charbonnier et transporteur. En Entre-Sambre-et-Meuse, en Ardenne et en Lorraine, où les gisements ferreux sont importants et facilement accessibles, les maîtres de forges deviennent des personnages importants et leur richesse marque l'aspect des villages.

Dans les campagnes, une grande variété de métiers, certains devenant même des spécialités régionales, sont ainsi exercés, parfois dans l'habitation même pendant les périodes creuses de travail des champs : l'homme fabrique des clous ou des sabots, sa femme file et tisse la laine. A proximité d'un centre urbain, cette activité peut fournir des revenus complémentaires appréciables. Elle fixe parfois aussi l'établissement de premières fabriques en pleine campagne. Il ne subsiste à l'heure actuelle pas de traces de ces établissements, que l'on imagine aujourd'hui difficilement en de tels lieux.

Source : coll. privée.

Une clouterie à Bohan-sur-Semois.
Les habitants du village pratiquaient la culture du tabac l'été et la clouterie l'hiver.



Des témoignages monumentaux

Murs d'enceinte et beffrois, abbayes, églises et châteaux, souvent d'abord un simple donjon carré, sont les premiers bâtiments construits en matériaux durs. Pour cette raison, ils sont aussi les plus anciens témoignages bâtis visibles, bien que généralement fortement remaniés ou reconstruits. Les châteaux de toutes tailles, situés en plaine ou perchés sur des éperons rocheux maintenus dénudés pour surveiller l'approche d'ennemis, sont progressivement transformés pour plus de confort mais gardent leur aspect défensif jusqu'au 17^e siècle, avec souvent une ferme accolée, également défendue par des tours. Ces châteaux seront ensuite aménagés en résidences avec un jardin ou un parc, espace clos où la nature est aménagée pour le plaisir des sens et où seront peut-être créées des perspectives pour conduire le regard vers quelque portion du paysage environnant.

Bien qu'encore nombreux et parfois bien visibles dans nos paysages, beaucoup de châteaux ont disparu, ruinés par les batailles et les incendies. Certains ont aussi été démantelés sous le règne de Louis XIV ou détruits en même temps qu'un grand nombre d'abbayes par les révolutionnaires de la fin de l'Ancien Régime.

L'habitat paysan, éphémère jusqu'au 18^e siècle !

Les familles paysannes, qui constituent la majorité de la population, vivent avec leur bétail, si elles en possèdent, dans de petites maisons basses généralement non jointives, d'abord composées d'une seule cellule, divisée en plusieurs parties, et fabriquées avec des matériaux trouvés sur place, faciles à travailler. Généralement, les murs sont composés d'une ossature en bois, sur un soubassement de pierre, remplie de panneaux de torchis, selon la technique de construction dite à colombage. Le toit est en chaume.

Très progressivement, au fil des siècles et des générations, en fonction des nécessités d'une vie basée sur le travail agricole et soumise aux contraintes de la collectivité, cet habitat précaire est amélioré, agrandi, transformé. Longtemps médiocres, les revenus de la population ne permettent la solidification et l'usage de la pierre (ou de la brique) que tardivement : la plupart des anciennes fermes qui constituent le noyau de nos villages actuels remontent parfois au 17^e et surtout au 18^e voire même au 19^e siècle, selon les régions.



Photo : C. Puttemans, collection Société royale belge de Géographie.

En 1900, à Houyet, quelques habitations et petites fermes montrent encore leurs murs en colombages et leurs toitures en paille couronnées d'un faite terreux.

Des caractéristiques sous-régionales bien marquées

En Wallonie, les caractéristiques de cet habitat rural sont bien différenciées d'une région à l'autre, tant au niveau des matériaux locaux utilisés que de la forme et de l'organisation des bâtiments (ainsi que du mode de groupement des maisons), ce qui participe à la production de paysages régionaux très typés. Les différences de matériaux et de tonalités reflètent en grande partie la variété des roches du sous-sol, remarquable à l'échelle de ce petit territoire.

Au nord, l'habitat est plus généralement en briques car l'épaisse couverture de limon fertile limite l'accès au socle rocheux à quelques vallées principales. L'extraction de la terre à brique forme des cavités dans le sol, dont l'existence est encore souvent trahie par la présence de bosquets enfoncés. Du côté de Tournai et au sud de la Meuse dans les moyens et hauts plateaux au relief entaillé de nombreuses vallées, la roche affleure facilement. Différentes sortes de pierres, surtout des calcaires et des grès de composition et de couleurs variées, mais aussi des schistes, sont extraites dans des petites carrières taillées à flanc du coteau le plus proche des villages, aujourd'hui masquées par la végétation.

En Ardenne, les phyllades, schistes noirs faciles à travailler, fournissent des ardoises de toiture. Dans les autres régions, les toits sont généralement couverts de tuiles.



Plancenot



Romedenne

Les matériaux de construction utilisés pour l'architecture traditionnelle se perçoivent bien dans les silhouettes villageoises. A Plancenot (Lasne) l'église en pierre se distingue des habitations aux toits de tuiles rouges et aux murs de briques souvent blanchis. A Romedenne (Philippeville), c'est le gris qui domine aujourd'hui, plus clair pour les murs en pierre calcaire et plus foncé pour les toitures en tuiles ou en ardoises.

Les chaussées thérésiennes, améliorations relativement récentes des voiries

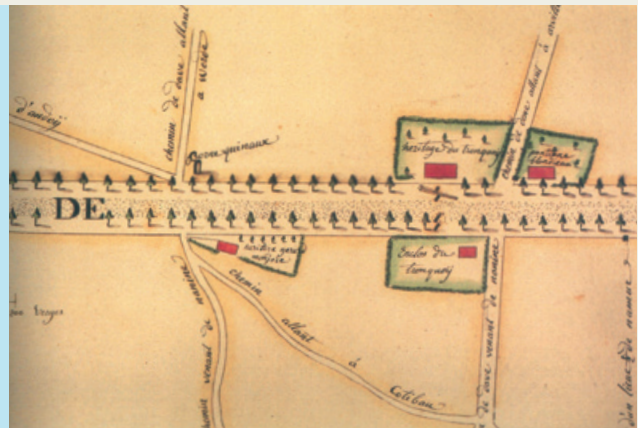
Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, l'organisation du territoire est nettement différente de celle que nous connaissons aujourd'hui. Le territoire est morcelé en nombreuses seigneuries qui dépendent, selon des règles complexes et multiples, de seigneurs plus puissants. Au gré des guerres mais aussi des mariages et des successions qui jalonnent l'histoire, les limites territoriales ne cessent de se déplacer. Taxes différentes, interdictions de vente sur certains marchés et nécessité de protéger un passage sont quelques exemples de facteurs qui justifient que des rassemblements se créent, se développent ou déclinent.

Entre ces territoires, les trajets sont lents et pénibles sur des voies difficilement carrossables en toute saison. Cette situation est encore courante au milieu du 18^e siècle, ce qui peut priver une région de débouchés importants. Dès lors, le pouvoir autrichien (sous le règne de l'impératrice Marie-Thérèse) décide d'améliorer les liaisons terrestres par la construction de larges routes rectilignes et bordées d'arbres, empierrées ou pavées. Ces chaussées, parfois encore bien visibles ou dont le tracé se retrouve partiellement dans des routes actuelles, portent souvent le nom de la ville où elles mènent. Elles fixent parfois de nouveaux établissements. Et, dès le 19^e siècle, elles servent fréquemment d'ancrage aux populations devenues plus nombreuses qui vont habiter hors des noyaux denses des villages tandis que les villes commencent à déborder de leur enceinte.

Source : M. Watelet, *Terrain des Ingénieurs, Patrimoine cartographique de Wallonie (1995), MET et Racine. Archives de l'Etat à Namur, Cartes et plans, n° 220. Photo : M. Watelet.*

Les chaussées construites sous l'ère autrichienne (près de 3 000 kilomètres), généralement empierrées ou pavées, étaient robustes, praticables toute l'année et donc d'un grand intérêt commercial.

Détail du Plan de la chaussée de Namur à Luxembourg, daté de 1788, aux alentours du lieu-dit Quinaux et du croisement avec les chemins de Naninne et Wierde. On reconnaît bien la figuration du pavage, une barrière pour le péage ainsi que les alignements d'arbres. La production de ces derniers n'était pas négligeable, à cette époque de défrichements intenses et de hausse du prix de bois. Les voyageurs et les étrangers admiraient l'effet dans le paysage des plantations de ces routes royales.



Un tournant : le développement de l'industrie

Le 19^e siècle marque le début de grands changements de société qui se traduisent de manière forte dans certains paysages. Les premiers facteurs à l'origine de ces transformations sont liés à l'émergence d'une économie dont le moteur n'est plus le revenu de la terre mais celui de l'industrie, essentiellement wallonne. Le processus est soutenu par les investissements en capital de la bourgeoisie et du jeune Etat belge qui poursuit les grands travaux hollandais d'aménagement de voies navigables et entreprend très tôt la construction d'un réseau dense de voies ferrées. La nouvelle industrie wallonne, basée sur l'utilisation de la machine à vapeur et du charbon dit « de terre », concentre la fabrication des textiles et d'autres produits manufacturés dans les villes et celle du fer et du métal dans les bassins charbonniers. Les besoins en bois évoluent, le charbon ayant remplacé le charbon de bois, alors que les industries et surtout les charbonnages nécessitent du bois d'œuvre. On assiste dès lors à une reconversion progressive du taillis vers la futaie ainsi qu'à un début de replantation.

L'industrie et les changements qu'elle implique dans la société marquent profondément les paysages

Les agglomérations industrielles et urbaines de Charleroi et du Centre prennent naissance à cette époque, tandis que les villes anciennes de Liège et Verviers se développent à l'est. Le travail des mines et des usines appelle une abondante main-d'oeuvre qui vient s'installer à côté des lieux d'extraction et des fabriques pour limiter les déplacements à pied parce que les journées de travail sont longues. Une nouvelle classe sociale aux pénibles conditions d'existence apparaît, celle du prolétariat, des ouvriers qui travaillent, sous la direction d'ingénieurs, pour de riches patrons d'industries.



Source : coll. privée.

L'impact de l'industrie sur les paysages a inspiré divers artistes dont les peintres. Ici, tableau de P. Paulus dans la région du Centre, « L'écluse de Pont-de-Loup », vers 1928.

Des agglomérations se forment, par croissance rapide d'un habitat ouvrier, alignements de baraques précaires ou de petites maisons en brique, souvent identiques et regroupées dans des coronas ou des cités sociales (20^e siècle). Elles sont imbriquées dans le tissu bruyant des usines et des fabriques, signalées au loin par de hautes cheminées crachant des nuages de fumées, voire des flammes. Les déchets sidérurgiques forment les « crassiers », tandis que les déchets miniers sont accumulés et forment des collines noires de plus en plus hautes, les terrils.

Au 19^e siècle, la bourgeoisie s'installe en périphérie de la ville dans ce qui deviendra la banlieue résidentielle. Les classes aisées s'éloignent ainsi des nuisances pour habiter de belles résidences dans des quartiers protégés. Ce mouvement va s'accroître avec l'apparition, au début du 20^e siècle, des premières automobiles, qui facilitent les déplacements.

Les changements qui marquent les villes et leur banlieue proche ne sont pas sans conséquences sur la vie dans les campagnes. Les progrès techniques vont permettre de mécaniser aussi le travail dans les champs, ce qui augmente le rendement des cultures qui se sont diversifiées, et soutient l'alimentation des régions industrielles, tout en nécessitant moins de bras. La plupart des petits établissements isolés disparaissent : moulins à grains et à huile, à vent et à eau, forges, tanneries, fabriques ainsi que l'artisanat du métal, du bois et du textile qui complétait le revenu des paysans. Ceux-ci sont contraints de quitter les campagnes pour chercher du travail ailleurs. C'est le déclin de la société paysanne et le début de l'exode rural qui va progressivement vider les villages de leurs habitants.

Une empreinte forte du réseau ferré, mais aussi d'autres grands ouvrages

Ce mouvement global de la fin du 19^e au milieu du 20^e siècle est cependant plus limité dans les campagnes proches des agglomérations grâce au réseau ferré qui les sillonne, ainsi qu'aux conditions de transport avantageuses que procure l'abonnement ouvrier, ce qui permet aux ouvriers d'entretenir un petit bout de terre et quelques animaux et ainsi d'améliorer leurs conditions d'existence. Autour des gares, de nouveaux quartiers sont construits aux caractéristiques plus urbaines avec des bâtiments jointifs, plus en hauteur, en briques industrielles.

Le temps des vicinaux (communément appelés trams) n'a duré que quelques décennies mais leur souvenir se marque parfois par une levée de terre qui barre l'horizon de la campagne ou par le tracé plat et rectiligne d'un étroit chemin, parfois recyclé en RAVeL* ou en sentier forestier. Les marques du « grand » chemin de fer sont plus durables. Souvent confinées au fond des vallées principales, les voies franchissent les obstacles du relief par un tracé allongé pour minimiser la pente, par le creusement de tunnels ou par la construction de ponts ou viaducs enjambant les vallées. Ces ouvrages, ainsi que les nouveaux bâtiments industriels, dont l'architecture s'affirme et se démarque du cadre voisin, impressionnent et sont l'objet de fierté comme le montrent les lithographies et les premières photographies.



Source : coll. privée.

Dès avant le milieu du 20^e siècle, la plupart des villages wallons étaient desservis par le réseau ferré et disposaient d'une gare. Ici, une gare commune à deux villages de Hesbaye, Tavieres et Noville-sur-Mehaigne.

Les premières marques du tourisme

A l'image des nobles qui se retrouvaient au cours des siècles précédents pour « prendre les eaux » à la station thermale de Spa, les classes aisées qui peuvent se payer des voyages en train ou en automobile partent se distraire et admirer tant les marques de la modernité (ouvrages d'art...) que les beautés de la nature. Découvrir des panoramas, des lieux pittoresques, des fonds de vallées rocheuses, la vie quotidienne rurale toujours rythmée par la succession des saisons ou encore des châteaux ruinés devient une activité prisée. Des hôtels et pensions accueillent ces voyageurs fortunés, particulièrement dans la vallée de la Haute Meuse où de nombreuses résidences de villégiature s'implantent sur les berges du fleuve.



Source : coll. privée.

A Remouchamps, l'hôtel des étrangers témoigne de l'époque (fin du 19^e siècle) de la conquête des vallées ardennaises par le tourisme. Il est encore, à l'heure actuelle, exploité par la même famille.

Au début du 20^e siècle, les bourgeois plus modestes pourront les imiter grâce à la mise en circulation de trains spéciaux, les « trains du plaisir », qui les emmènent à la mer ou en Ardenne, le temps d'un dimanche ou d'un 15 août avant que les premiers congés payés, accordés dans l'entre-deux-guerres, ne popularisent cette forme de tourisme.

De nouveaux boisements apparaissent

Vers la fin du 19^e siècle, l'économie agraire est brusquement propulsée hors du cadre local, quand arrivent de grandes quantités de blé, moins cher, importé d'Amérique. Dans la couronne céréalière proche du village, les cultures sont progressivement remplacées par des prairies artificielles où le bétail est retenu par des clôtures. Des changements paysagers bien perceptibles vont aussi concerner les incultes et les vastes étendues de landes. Une loi est promulguée en 1847 qui impose la mise en valeur des incultes. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette loi. Parmi eux, on peut citer les mines qui ont besoin de bois de qualité particulière (bien droit et de diamètre régulier) pour la consolidation des galeries, ainsi que la volonté d'augmenter la productivité des terres en les privatisant. Malgré la résistance des plus démunis attachés à ces biens communs, les actions de mise en valeur ne tardent pas : on y effectue des plantations forestières à croissance rapide, fournissant un bois de mine de qualité. Les forêts feuillues sont toujours très sollicitées, cette fois pour fournir des traverses de chemin de fer ou du bois d'oeuvre. La plantation de grands blocs de résineux modifie les paysages. Tandis que les feuillus se transforment au rythme des saisons, la masse sombre des résineux présente un aspect constant et ferme le paysage autour de nombreux villages.



Les plantations de résineux présentent des masses sombres et des lisières abruptes qui tranchent dans les paysages. Vue du plateau* de Bastogne, depuis la nationale 84.

Des années cinquante à nos jours

Les importants changements amorcés dès la fin du 19^e se poursuivent et s'accroissent durant la première moitié du 20^e siècle : développement de l'industrialisation, déplacement de la main-d'œuvre vers les industries et les villes, boisement des terres marginales, timide percée de la mécanisation...

Néanmoins, ces changements ne modifient pas encore significativement les paysages, qui restent globalement assez semblables à ceux du siècle précédent, bien que dans les régions industrielles (particulièrement le long du sillon Sambre-Meuse), l'extension de l'habitat ouvrier du type coron modifie certains paysages et bien que les mutations de l'agriculture voient l'élevage augmenter dans plusieurs régions, au détriment des grandes cultures.

Les mutations rapides de la société après la Deuxième Guerre mondiale

C'est surtout après la Deuxième Guerre mondiale que les paysages wallons connaissent des bouleversements profonds. L'essor économique qui accompagne la reconstruction d'après-guerre change profondément la vie en Europe y compris en Wallonie. Les changements les plus visibles sont probablement ceux qui ont affecté les paysages ruraux, majoritaires à l'époque.

Si l'entre-deux-guerres avait vu la lente mise en place des changements dans la structure des terres et des exploitations, l'immédiat après-guerre voit s'accroître toutes ces mutations : mécanisation et motorisation de l'agriculture, avec comme conséquence un accroissement important des rendements et des surfaces cultivées par une seule personne. La main-d'œuvre ainsi libérée trouve aisément du travail dans les industries, encore en pleine activité. Mais la mécanisation de l'agriculture et la baisse importante des besoins en main-d'œuvre qu'elle génère vont avoir également un effet sur la taille des exploitations : les terres délaissées viennent le plus souvent accroître la superficie des exploitations encore en fonctionnement et favorisent l'augmentation de la surface unitaire des parcelles.

Un moteur essentiel de ces changements rapides est l'instauration, par la Communauté européenne, de la Politique Agricole Commune (PAC) dont l'objectif est de garantir la sécurité des approvisionnements, d'accroître la productivité de l'agriculture, de stabiliser les marchés, d'améliorer le niveau de vie des agriculteurs et d'offrir aux consommateurs des produits à des prix raisonnables.

Dans cette logique, l'Europe encourage les agriculteurs à produire beaucoup et donc à intensifier leur production.

Les effets négatifs de la PAC ne tardent pas à se faire sentir : excédents, pollution des sols et des eaux et modifications profondes de la structure des exploitations. Ces modifications se traduisent dans le paysage : la taille des parcelles augmente, les productions s'uniformisent et on supprime les éléments boisés, peu compatibles avec l'usage des tracteurs et autres machines de grande taille. En outre, de nombreux bâtiments de ferme abandonnés perdent leur fonction première et sont soit démolis, soit réaffectés à d'autres usages, avec plus ou moins de bonheur. Dès 1956, la loi sur le remembrement des biens ruraux participe à ce mouvement, en favorisant la constitution de grandes parcelles et l'arrachage des haies et autres alignements de saules têtards, mais aussi en permettant des travaux tels que le drainage des terres et l'amélioration des chemins ruraux.

L'autre élément majeur dans les changements importants qui ont affecté notre territoire est l'essor progressif de l'automobile et l'amélioration continue du réseau routier et autoroutier. Cette combinaison va permettre à une proportion non négligeable de ménages de quitter les villes denses pour s'établir à leurs périphéries, développant ainsi les banlieues.



L'extension du réseau des voies de communication induit des perceptions différentes des paysages. Si le réseau local offre souvent des perspectives sur les paysages, les autoroutes, en déblais et souvent bordées de rideaux boisés, offrent moins d'échappées visuelles.

Périurbanisation et uniformisation

Pour répondre à la demande en logement des ménages qui désirent quitter la ville, les entrepreneurs cherchent à construire vite et pas cher : pour ce faire, ils diminuent leurs coûts de production, en groupant leurs achats et en étendant leur territoire d'action. C'est ainsi qu'on assiste, dans toute la Wallonie, à l'uniformisation progressive des matériaux et des gabarits. Cette banalisation de l'habitat se fait au détriment des identités architecturales locales : alors que dans le passé, les gens devaient construire avec les matériaux disponibles sur place, ce qui imprimait à chaque région une typicité architecturale, ces contraintes ayant disparu, on observe aujourd'hui que toutes les extensions de villages ont partout la même allure, que l'on se trouve dans le Tournaisis ou en Gaume.

Devant les besoins d'espaces nés de la croissance économique, les diverses fonctions liées aux activités humaines se trouvent désormais en concurrence pour le sol : industries, commerces, habitat, voies de communication, agriculture... C'est pour arriver à une répartition aussi judicieuse et équilibrée que possible que des réglementations en matière d'aménagement du territoire se mettent en place. Les années septante et quatre-vingts voient l'adoption progressive d'un outil puissant, le plan de secteur, qui détermine les affectations autorisées. Si cet outil a pu limiter certains excès, il a également conduit à la généralisation de l'habitat linéaire réparti le long des voies d'accès aux noyaux bâtis, avec pour conséquence la constitution, en certains endroits, d'un front continu de maisons entre deux villages voisins, et donc la fermeture des paysages. S'ajoutent à cela la banalisation des villages et la consommation croissante d'espace, car les néo-ruraux souscrivent majoritairement au modèle dominant en matière d'habitat : la maison quatre façades au milieu d'une parcelle.

A partir de 1974, la crise pétrolière se transforme en une crise économique qui va progressivement modifier la structure de l'emploi (perte d'emplois secondaires, hausse de l'emploi tertiaire). Les timides efforts d'économie d'énergie (les di manches sans voiture !) ne se maintiendront guère et l'exode urbain se poursuit, étalant toujours plus les villes vers les banlieues proches et bien au-delà, s'appropriant l'espace rural par la transformation de bâtiments anciens, mais le plus souvent par la construction de lotissements peu ou pas intégrés aux noyaux bâtis qu'ils prolongent ou densifient.



Dans les campagnes, la demande de logement entraîne une banalisation de l'habitat au détriment des architectures locales.

Une agriculture conditionnée par des pressions extérieures

Sur le plan de l'agriculture, les années quatre-vingts voient la mise en place d'une nouvelle série de changements. La PAC a tellement bien réussi que les excédents agricoles s'accumulent et que s'accroît la pollution des sols et des eaux due à l'usage intensif d'intrants* chimiques. Dès lors, plusieurs réformes vont se succéder pour tenter d'enrayer ces deux mécanismes, surproduction et pollution. C'est l'arrivée des quotas, puis de la jachère et enfin des mesures agri-environnementales qui vont avoir un impact, mais limité, sur le paysage. Dans la foulée, les remembrements sont également remis en question : dès 1976, toute opération de remembrement se voit imposer un « plan d'évaluation des sites », basé sur des critères agricoles mais aussi écologiques et paysagers. L'introduction de cette mesure permettra de limiter les effets pervers déjà évoqués comme l'arrachage systématique des haies.

Vers de nouvelles campagnes ?

Le repeuplement des campagnes par les urbains induit une forme de renaissance de nombreuses zones rurales. Mais cette renaissance ne va pas sans modifications profondes et la vie des campagnes ressemble par de nombreux aspects à celle de la ville. En effet, une part non négligeable des services et activités qui ne se trouvaient auparavant que dans les noyaux urbains s'installent ou se renforcent aujourd'hui dans les zones rurales : commerces, équipements de loisirs, jusqu'aux industries qui fuient les contraintes et les prix élevés de la ville. En outre, le développement récent des nouvelles technologies de l'information et de la communication permet la création et le développement de nombreuses activités tertiaires en tous lieux, la contrainte de proximité étant de plus en plus annihilée par l'accès à Internet. Enfin, l'importance prise par les loisirs dans nos nouveaux modes de vie et le besoin « d'air pur » incitent de nombreux citoyens à passer une part importante de leur temps libre hors de la ville. Le développement du tourisme rural et de nature induit une activité parfois importante dans certaines régions. Ce développement pose à son tour des problèmes, car les citoyens ont généralement une vision passéiste et idyllique de la campagne. Leur imaginaire cultive l'image des campagnes telles qu'elles existaient au 19^e siècle et la découverte d'un mode de vie proche du leur les perturbe lors de leurs séjours en milieu rural. Ce sont donc souvent des citoyens qui sont à la base de mouvements de conservation ou de restauration du patrimoine rural et notamment des paysages. Cependant, toutes les campagnes ne bénéficient pas du même renouveau, en raison notamment de leur situation géographique.

Le degré d'urbanisation des campagnes devient tel qu'il peut être à présent considéré comme le nouveau facteur de production des espaces ruraux. Sur cette base, certains géographes distinguent quatre grands types de campagnes nouvelles. Dans les *campagnes périurbaines**, on trouve des villas isolées au milieu de leur parcelle, formant tantôt des rubans le long des voiries, tantôt des lotissements. La résidence devient le trait dominant et l'activité de type rural (agriculture et sylviculture) devient rare et s'éloigne des villages. Les éléments typiquement ruraux du paysage subsistent çà et là, sous forme d'espaces interstitiels. Ce type de campagne se retrouve surtout à proximité des grandes agglomérations.

Dans les campagnes périurbaines, les activités agricoles s'éloignent des villages dont les abords sont désormais dévolus à la résidence sous la forme de lotissements.



Les *campagnes agricoles* marquent les derniers espaces de concentration de l'activité agricole. Elles se situent essentiellement sur le plateau limoneux, où se concentrent de grandes exploitations souvent orientées vers les grandes cultures céréalières et industrielles. L'activité agricole domine encore largement le paysage mais les exploitations agricoles sont fréquemment exclues du village, où la résidence gagne lentement du terrain, consacrant la dichotomie entre les logiques de productions qui gouvernent l'utilisation du sol et la fonction résidentielle qui oriente le développement de la vie villageoise.

Dans les *campagnes multifonctionnelles*, l'espace rural est encore marqué par la production agricole, en partage avec la fonction résidentielle qui marque de plus en plus les paysages. Les terres étant moins productives que sur le plateau limoneux, les exploitations ont dû revenir à une diversification des productions pour rester viables : productions spécialisées (cultures maraîchères, produits locaux, fromages, foie gras, fruits...) ou vente directe à une clientèle régionale soucieuse de qualité. Le caractère multifonctionnel de ces campagnes leur assure des paysages variés et attractifs dans le cadre d'un tourisme rural souhaité par les citadins en mal de contact avec des espaces plus naturels. La multiplicité des activités permet également l'implantation d'une population relativement jeune et dynamique, induisant un renouveau des activités dans les entités villageoises. Ce dynamisme implique également une hausse du prix du foncier et des coûts supportés par la collectivité.



Le déclin des activités agricoles a forcé les campagnes à diversifier leurs productions. Productions spécialisées, tourisme rural induisent un renouveau des activités villageoises... mais aussi une hausse du prix du foncier.

Enfin, les *campagnes fragilisées* se retrouvent dans des régions où les conditions de sol sont peu favorables aux exigences de la production moderne et où l'activité agricole est en déclin. Les espaces libérés sont alors souvent boisés avec des essences à croissance rapide, menant à une fermeture des paysages particulièrement visible dans certaines parties de l'Ardenne.

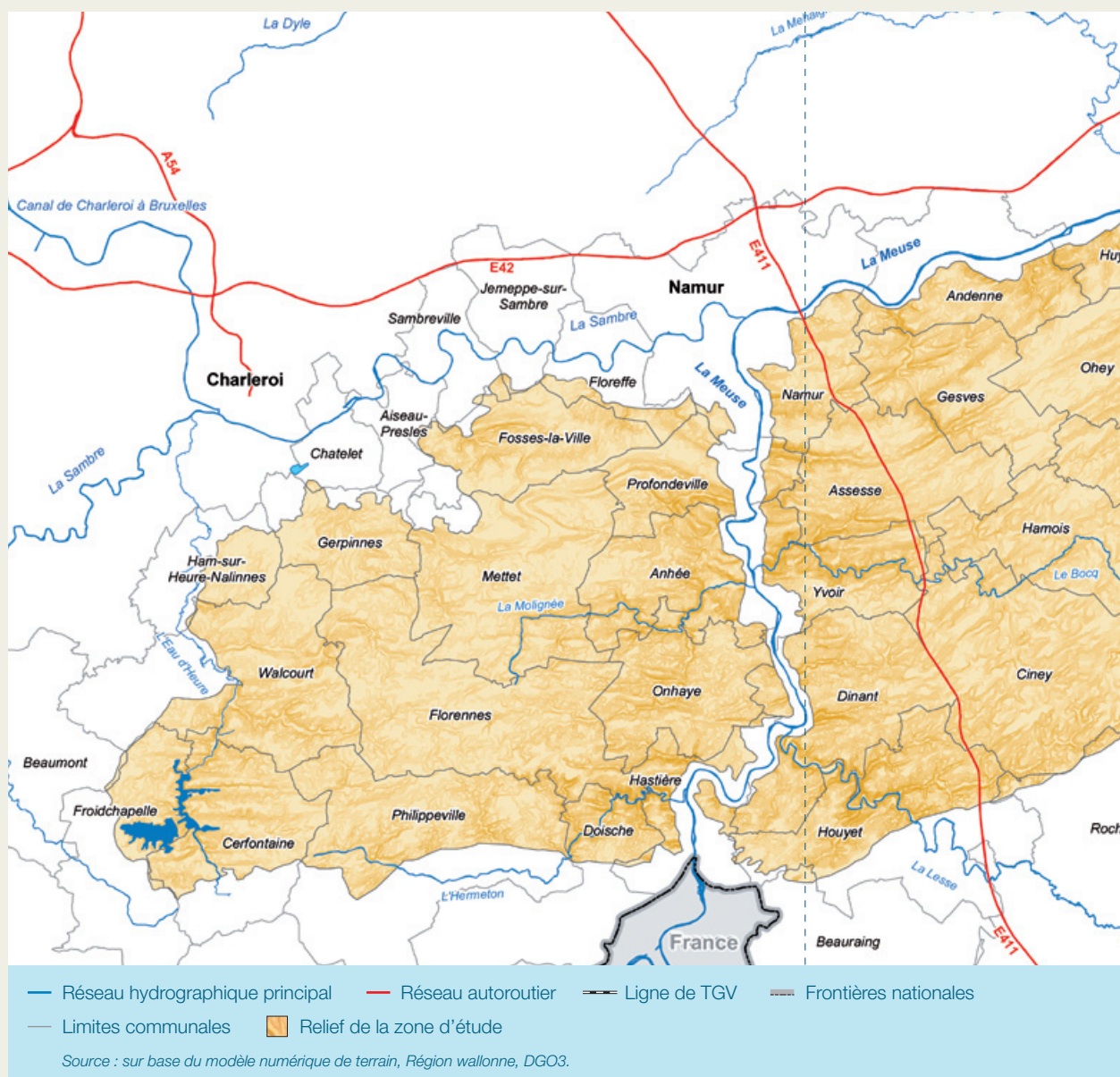
Après une dizaine de siècles de campagnes dominées d'abord uniquement par l'openfield, puis par le bocage dans certaines régions particulières, les grandes mutations de la production agricole associées à l'irruption des fonctions urbaines dans l'espace rural simplifient progressivement, depuis une cinquantaine d'années, la trame paysagère wallonne. Le patrimoine paysager ancien ne subsiste que comme une couche de fond, de moins en moins lisible et visible, d'une nouvelle campagne, profondément marquée par la vie de type urbain.

L'ensemble
paysager
du Plateau
condrusien

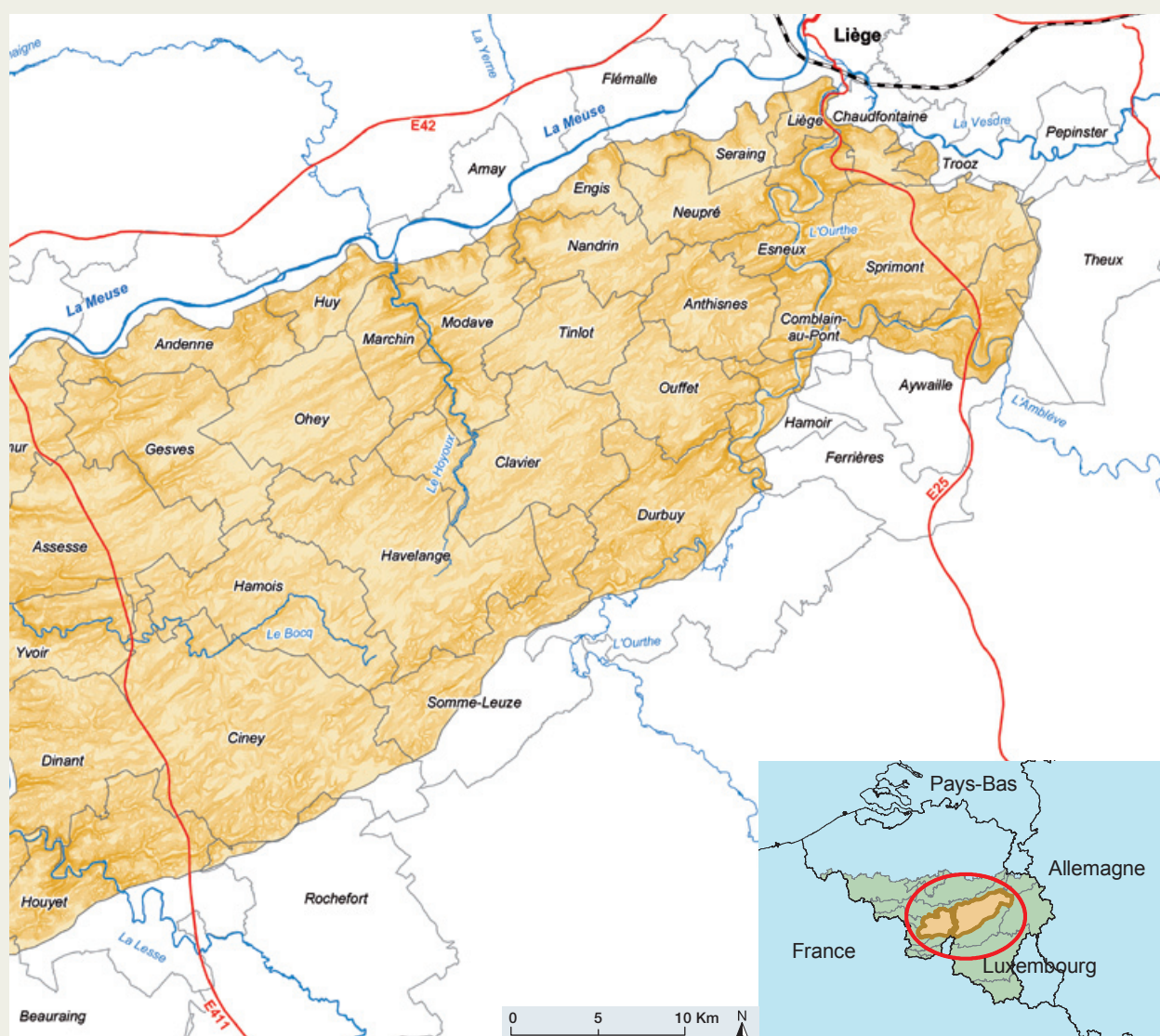
Le Plateau condrusien

L'ensemble paysager du moyen plateau condrusien

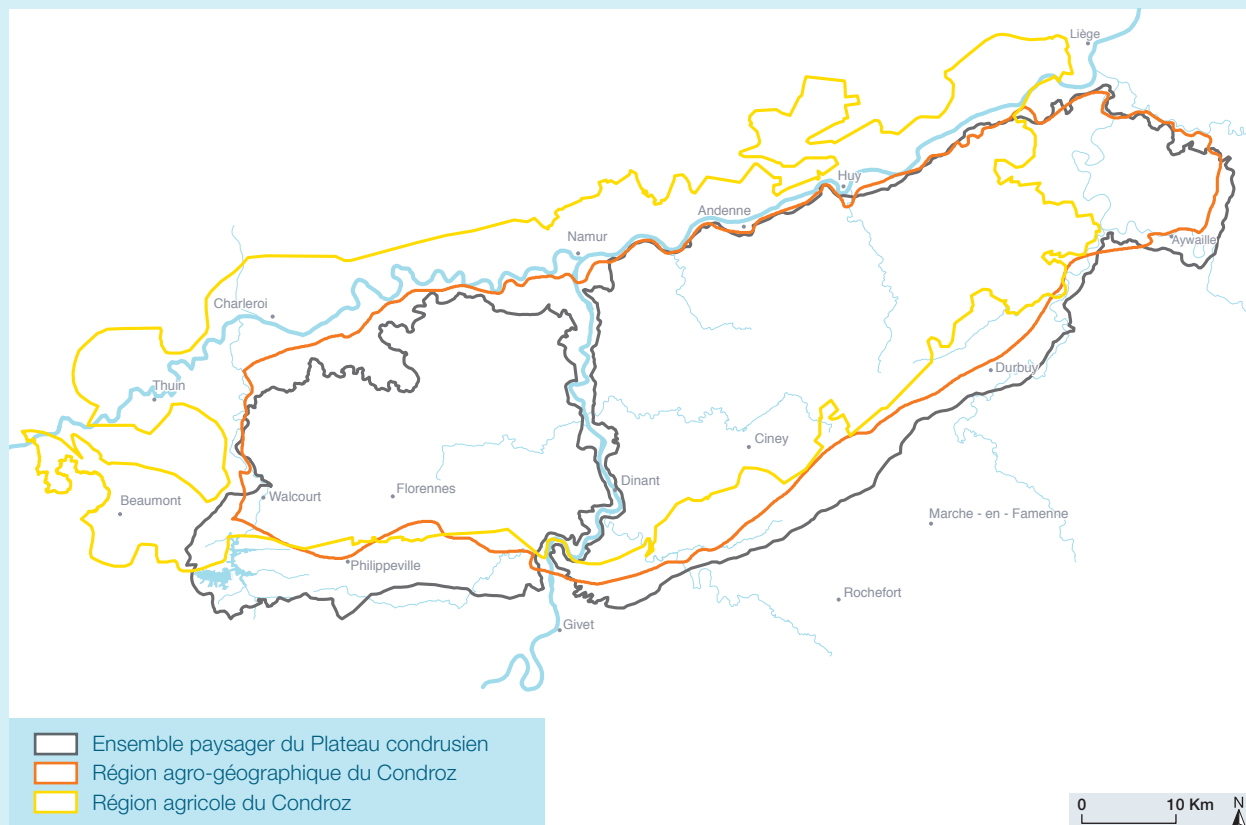
Au sud du sillon Sambre-et-Meuse, l'ensemble paysager du moyen plateau condrusien s'étire du sud-ouest au nord-est sur 2 370 km², soit sur près de 15 % du territoire de la Wallonie. Le plateau est scindé en deux parties inégales par la tranchée de la Haute Meuse. Plusieurs de ses affluents importants comme l'Ourthe, la Lesse ou le Hoyoux entaillent aussi profondément la surface du plateau. Celui-ci présente un relief ondulé caractéristique, alternant des crêtes et des dépressions parallèles.



Le Plateau condrusien regroupe cinquante-neuf communes : quinze dans la totalité de leur territoire, dix en grande partie et trente-quatre partiellement.



Le Condroz, une seule appellation mais des périmètres différents



L'appellation Condroz relève de l'approche traditionnelle de la géographie qui analysait les territoires occupés par l'homme en partant des caractéristiques du substrat géologique pour aboutir à l'empreinte humaine. Selon les thématiques et les enjeux, ses limites varient largement.

La carte de *l'Architecture rurale de Wallonie* (1989) distingue deux sous-régions dans la région agro-géographique condrusienne : l'Ardenne condrusienne au nord (subdivisée en Pays d'Acoz, Marlagne et Condroz ardennais) et la région condrusienne proprement dite au sud (subdivisée en Condroz occidental, vrai Condroz au centre et Condroz oriental).

La carte des régions agricoles de *l'Atlas de Belgique* reflète plutôt le type de terroirs agricoles, dans une logique de potentiel de production. La région agricole du Condroz englobe le versant nord du sillon sambro-mosan et les versants du cours inférieur de la Meuse. Elle exclut les parties forestières et herbagères de l'est et de la bordure sud mais intègre la région de Beaumont.

Privilégiant la perception visuelle, la carte des territoires paysagers a individualisé l'ensemble du moyen plateau condrusien sur la base principale de la morphologie visible du relief. C'est ainsi que l'ensemble paysager s'arrête au sud du dernier tige*, dont le versant méridional appartient visuellement à la dépression Fagne – Famenne. La carte des territoires paysagers a par ailleurs individualisé le sillon urbanisé sambro – mosan, présenté en deux ensembles spécifiques, l'un « de la Haine et de la Sambre » et l'autre « mosan », englobant la Meuse à l'amont de Namur.

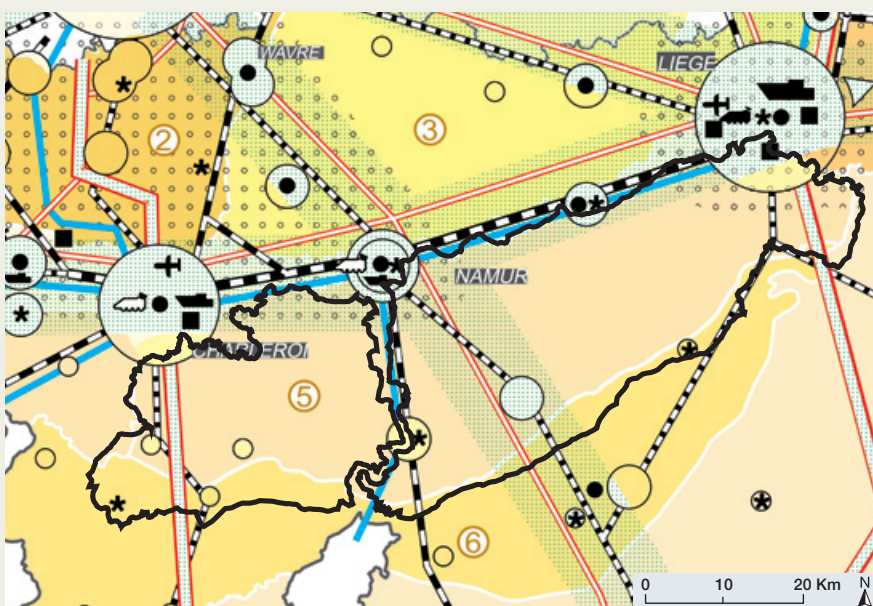
Un territoire au cœur de la Wallonie

Situé juste au sud du sillon industriel et urbanisé de la Meuse et de la Sambre, le Plateau condrusien, essentiellement rural, occupe le centre de la Wallonie. Il subit l'influence des grandes villes qui le bordent au nord ainsi que celle des grandes infrastructures de transport qui le traversent. Celles-ci sont concentrées sur l'axe Bruxelles – Namur – Luxembourg. Au sud de Liège, l'autoroute E25 et la nationale N63 jouent un rôle similaire dans le mouvement de périurbanisation, tandis qu'au sud de Charleroi, cette dynamique est portée par la nationale N5.

En 2007, la population totale de l'ensemble paysager est d'environ 265 000 habitants. Une seule ville atteint une certaine importance : Ciney (avec près de 8 000 habitants). La partie d'Entre-Sambre-et-Meuse compte cependant quelques petits bourgs comme Walcourt, Florennes ou Philippeville. La création des lacs de barrage sur l'Eau d'Heure, affluent de la Sambre, et la construction de leurs nouvelles infrastructures appuient le développement touristique régional.

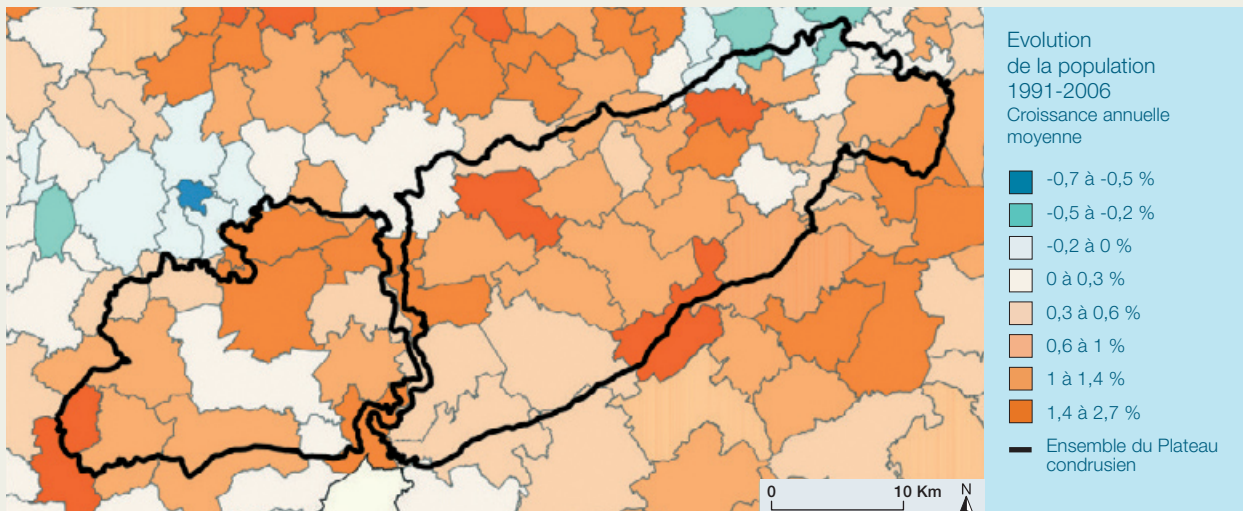
Le Plateau condrusien présente des paysages caractérisés par un relief ondulé de manière régulière. Les crêtes, aux sols secs et pauvres, ainsi que les parties les plus pentues des creusements sont occupées par des forêts. Les labours trouvent néanmoins une place sur certaines étendues sommitales lorsque des conditions pédologiques locales favorables le permettent. Mais c'est sur les versants légèrement pentus qu'on les trouve le plus souvent, tandis que les prairies s'approprient les fonds plus humides des dépressions. Les villages, de grès ou de calcaire, présentent des profils variés : tantôt allongés le long des lignes de crêtes, tantôt groupés à mi-versant.

Les paysages de l'ensemble peuvent être rattachés à trois catégories de la nouvelle typologie des campagnes (voir le chapitre Paysages de Wallonie p. 26) : la campagne agricole, quand l'activité agricole domine encore largement dans le paysage, la campagne multifonctionnelle, lorsque l'agriculture est en partage avec la fonction résidentielle et des services diversifiés, et la campagne périurbaine quand la résidence y présente le trait dominant.



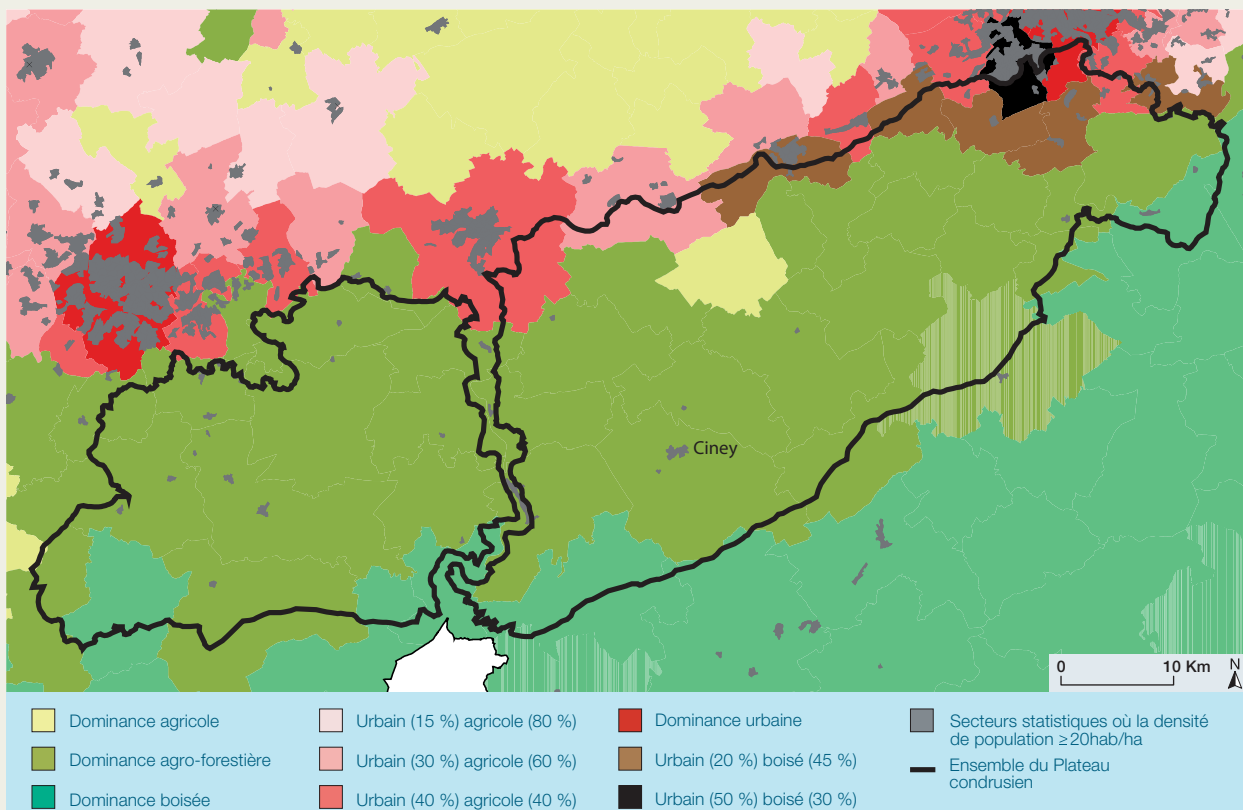
Source : extrait de la carte 17, *Projet de structure spatiale pour la Wallonie*, Gouvernement wallon, *Schéma de Développement de l'Espace Régional* (1999).

Plusieurs grands axes de communication, l'autoroute E411 couplée à la nationale N4 et la ligne de chemin de fer Bruxelles – Luxembourg, traversent l'ensemble paysager du nord au sud et soutiennent un eurocorridor* (trame en fin pointillé) du *Projet de structure spatiale de la Région wallonne*. Ce dernier envisage un projet de Pays* appuyé sur la qualité paysagère et patrimoniale souvent remarquable de la région agro-géographique condrusienne (5). Celle-ci correspond en grande partie à l'ensemble paysager qui englobe aussi la bordure de Fagne et de Famenne (6).



Source : d'après P. Medina Lockhart et C. Vandermortten, *Atlas des dynamiques territoriales*, <http://cpdt.wallonie.be>, rubrique Etat du Territoire Wallon.

Entre 1991 et 2006, la majorité des communes de l'ensemble paysager connaît une augmentation de population. Quelques communes se distinguent par une plus forte croissance (Nandrin, Gesves, Froidchapelle et Somme-Leuze) ; d'autres restent stables (Florennes et Ouffet).



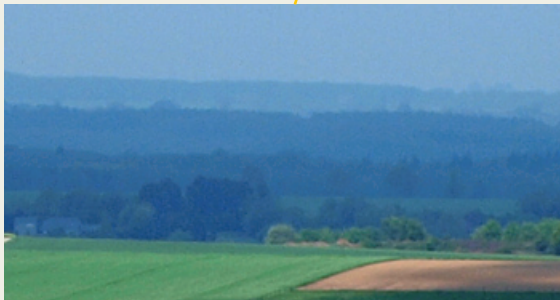
Source : d'après L. Aujean et autres, *L'occupation du sol en Wallonie* (2005).

L'occupation du sol (ici en 2002) est très largement agricole et forestière. Les bois sont plus présents sur les bordures de l'ensemble paysager. Au nord, particulièrement vers Liège, ils se combinent avec une urbanisation marquée.

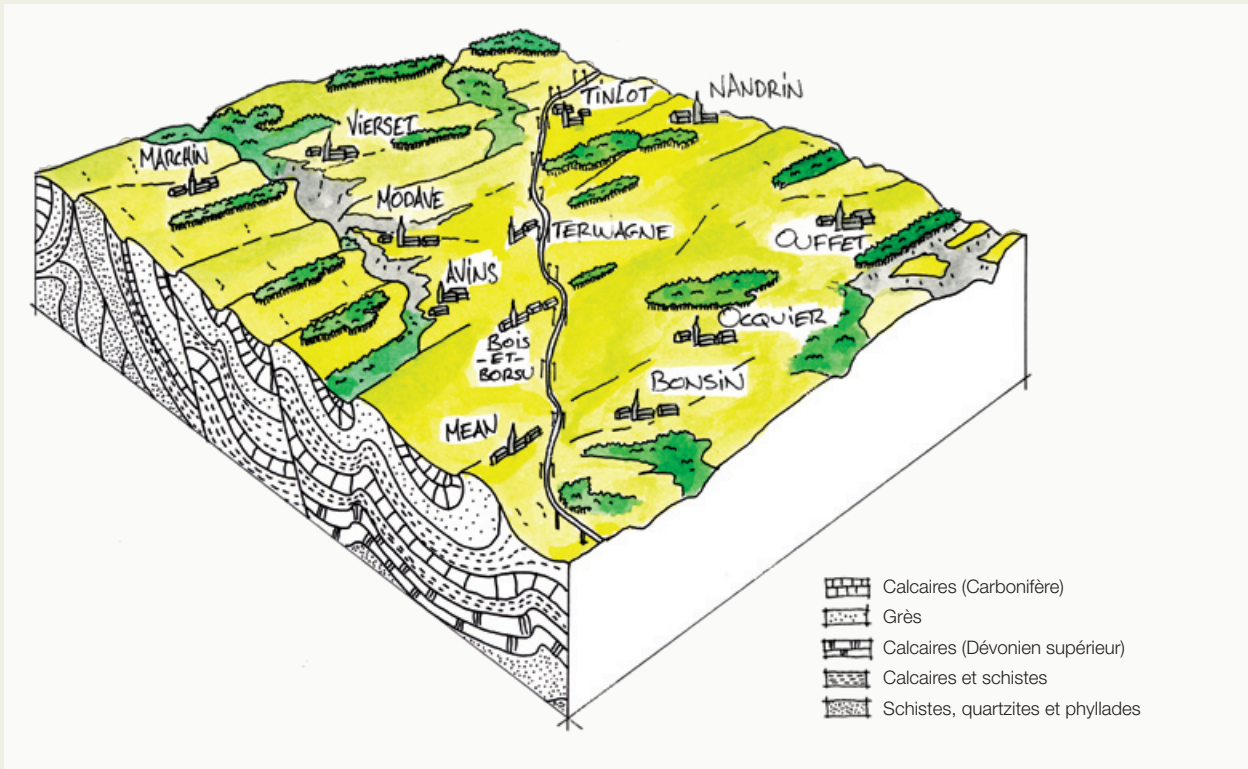
Des paysages ondulés, reflets d'un sous-sol plissé

L'ensemble paysager se présente sous la forme d'un plateau légèrement incliné : de plus ou moins deux cents mètres au nord, les altitudes dépassent les trois cents mètres au sud. Le relief de ce plateau se caractérise par une succession de crêtes aussi appelés « tiges » et de dépressions ou « chavées* » s'allongeant en bandes parallèles orientées d'ouest en est à l'ouest de la Meuse et du sud-ouest au nord-est à l'est de celle-ci.

Ce relief particulier est étroitement lié à la structure plissée des roches du sous-sol d'âge paléozoïque*, essentiellement des calcaires et des grès. L'érosion a creusé plus fortement les roches calcaires, laissant en relief les grès plus résistants (érosion différentielle*). Les dénivelés entre les chavées et les tiges s'accroissent vers le sud, où ils peuvent atteindre jusqu'à septante mètres. Ce relief spécifique a reçu la dénomination propre de « relief condrusien ».



La succession des crêtes est perceptible par la succession des horizons, souvent boisés. Elle se distingue ici depuis le sommet du tige de Bois-et-Borsu. Seul le creux de la première chavée est bien visible ; les suivants sont masqués. Les paysages du Condruz se découvrent ainsi de tige en tige.

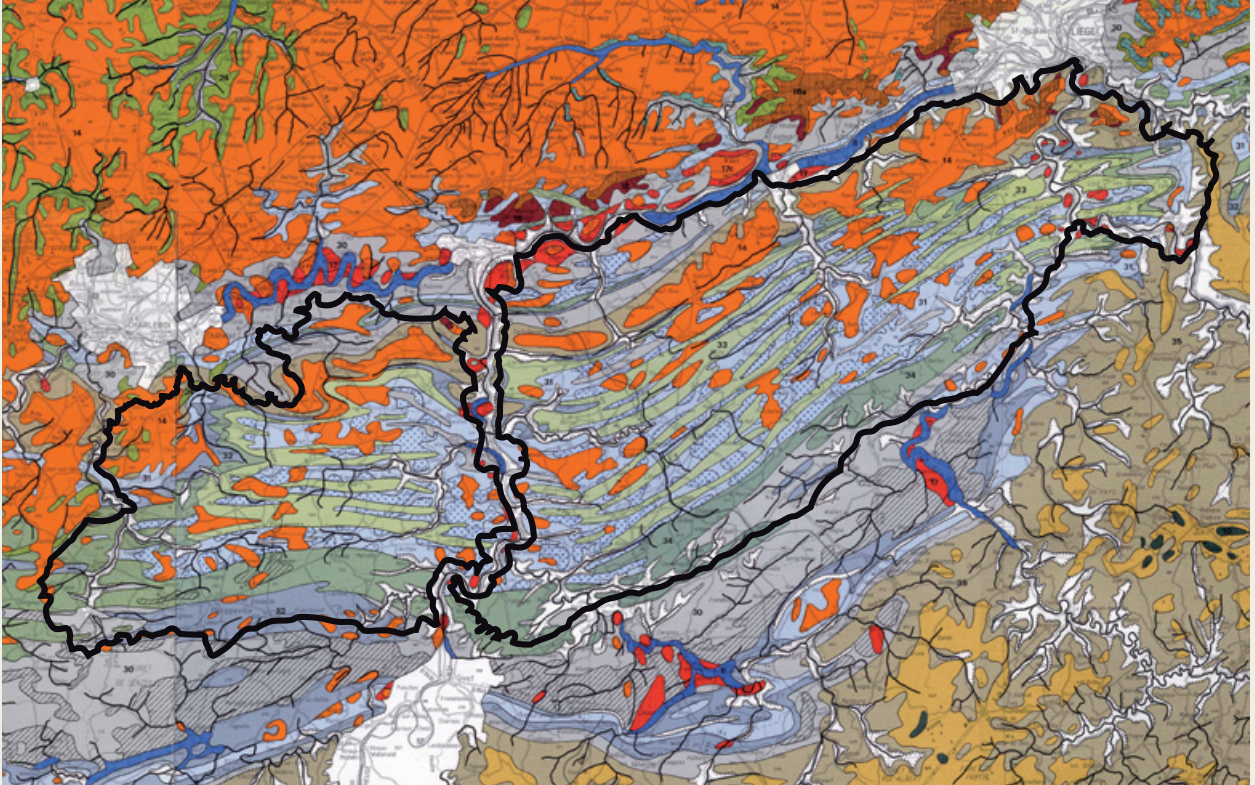


Source : dessin d'après E. Mérenne et J. Van Gasse et C. Debulpaepe et al.

Le relief condrusien est particulièrement identifiable au cœur du plateau, à l'est de la Meuse. Le bloc diagramme montre l'alternance régulière des reliefs gréseux qui correspondent à des anticlinaux* et des dépressions calcaires qui correspondent à des synclinaux*.

La vallée du Hoyoux incise cette structure. Le cours de la rivière (comme celui de la Meuse en amont de Namur ou celui du Samson) est indifférent à la structure plissée des roches du socle paléozoïque car elle s'est installée sur des terrains de couverture plus récents qui recouvraient alors la région. La rivière s'est ensuite enfoncée progressivement, indifféremment au socle géologique, au fur et à mesure du soulèvement du plateau qui fut plus important au sud. Les cours d'eau plus récents s'écoulent, quant à eux, dans les chavées calcaires, conformément à la structure géologique.

En plusieurs endroits (comme à Bois-et-Borsu, visible sur le bloc-diagramme), les calcaires recouverts de grès houillers résistants ont été mieux protégés de l'érosion et se sont maintenus au sommet du relief. Les géologues donnent à ce phénomène le nom d'inversion de relief.



Source : MARECHAL R., *Géologie du Quaternaire - Lithologie des terrains superficiels*, dans *Atlas de Belgique II, Planches II.3.1 à II.3.4*, Commission de l'Atlas National (1992).

Dans l'ensemble paysager, la nature des sols influence les paysages au travers des occupations qu'elle permet. Elle dépend le plus souvent des roches sous-jacentes. Au centre, les bandes de sols issus de l'altération des roches calcaires (couleur bleu ciel sur la carte) alternent avec les plages allongées des sols issus de la désagrégation des grès (couleur vert clair). De même, aux marges, si la composition des terrains diffère, elle est encore en relation avec le socle géologique de schistes, calcaires et grès. Des limons (couleur orange) ont été apportés par les vents du nord lors de la dernière glaciation et se sont déposés indifféremment à la nature du sous-sol. Ils subsistent surtout vers le nord de l'ensemble paysager, où ils étaient les plus épais et les plus continus (cette partie est néanmoins restée fort boisée du fait de sols plus acides), ainsi que sur les surfaces plus planes.

Les limons constituent des sols fertiles. Ils sont affectés presque exclusivement aux labours, mais peuvent être occupés par des prairies si leur drainage est médiocre. Ces placages limoneux contrastent notamment avec les sols sableux et pauvres générés par la désagrégation des grès, ce qui explique la présence de nombreux boisements sur les tiges. Dans les chavées, les sols sont issus de la décalcification des calcaires, et donc argileux, mais des apports de sables venant des crêtes les allègent. Ces sols de bonne aptitude agronomique portent principalement des champs sur les pentes douces – notamment celles qui sont exposées au sud – et des prés dans les fonds de vallée plus humides.

Le plateau est parfois profondément entaillé par les cours d'eau. En effet, comme la Meuse coule en net contrebas, ses affluents présentent, pour la rejoindre, des pentes marquées. Sur le plateau, les vallées encaissées ne coupent pas les vues. La raideur de leurs versants souvent boisés et la présence de falaises rocheuses nues participent à leur attrait paysager.



Depuis les abords de Lisogne, le regard s'échappe par-delà l'entaille profonde et boisée du ruisseau des Fonds de Leffe.



La vue plongeante met en évidence, dans la végétation boisée du versant opposé, le gris clair du calcaire. Mais c'est surtout la falaise sur laquelle se dresse le château de Walzin qui accroche le regard, dominant la Lesse et sa plaine alluviale occupée par des prairies aux tons vert clair.

De grandes parois rocheuses artificielles marquent aussi les paysages. Elles résultent de l'activité de nombreuses carrières. Les matériaux de construction de l'habitat traditionnel sont souvent en lien direct avec les ressources du sous-sol. L'utilisation généralisée du même matériau, principalement le calcaire mais aussi le grès, confère aux noyaux d'habitat du Plateau condrusien une grande homogénéité locale.



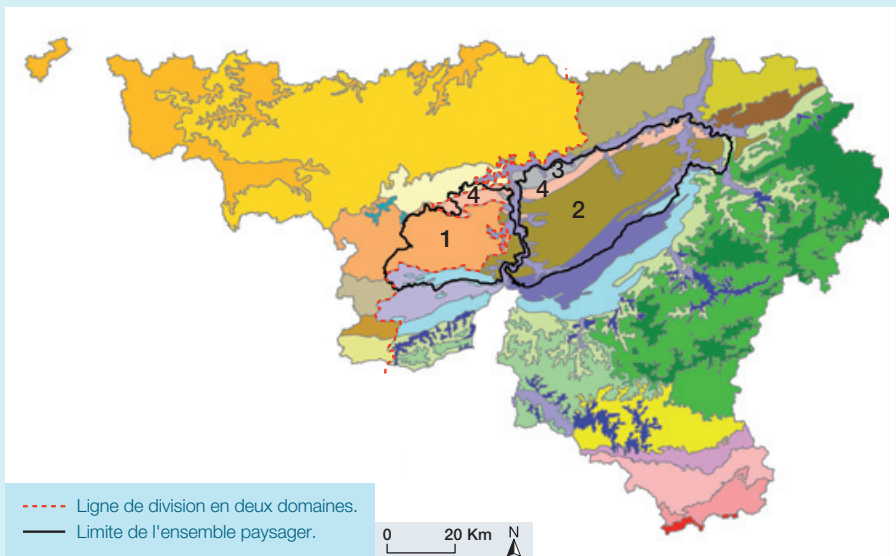
L'ensemble condrusien abrite de nombreuses carrières. Elles ont, surtout depuis la fin du 19^e siècle, joué un rôle important dans la production de matériaux de construction.



Les villages de pierre caractérisent l'habitat traditionnel condrusien. A Chardeneux, le ton gris clair des murs calcaires dialogue avec le gris foncé des toitures d'ardoises et de tuiles.

Des paysages en lien avec les composantes écologiques

La composante climatique se combine aux caractères du sol et du relief pour constituer des milieux différenciés abritant chacun une biodiversité spécifique. S'ils ne sont pas trop modifiés par l'homme, les paysages témoignent des variations écologiques au travers de la végétation spontanée.



Source : Région wallonne, DGARNE (1987).

La combinaison des composantes climatique, géomorphologique et altimétrique permet de catégoriser la diversité écoclimatique de la Wallonie en vingt-sept secteurs écologiques qui conditionnent notamment l'agriculture et la sylviculture. Le territoire wallon est également divisé en deux domaines (selon la ligne rouge de la carte) : la partie nord-ouest appartient au domaine atlantique et les parties nord-est et sud au domaine méditerranéen, plus continental.

Le secteur écologique dit « Sambre condrusien » (domaine atlantique) occupe la portion de l'ensemble paysager situé à l'ouest de la Meuse (1). Le secteur écologique appelé « Condroz et Condroz oriental » domine quant à lui largement l'ensemble (2), en association avec deux autres secteurs du domaine méditerranéen, les « Pays Meusien » (3) et « Marlagne et Ardenne condrusienne » (4), qui le bordent au nord. Ces quatre secteurs constituent un territoire climatiquement très homogène (température annuelle moyenne entre 8,5 et 9°C et pluviométrie annuelle totale moyenne entre 800 et 850 mm). Sur l'Ardenne condrusienne, la pluviométrie est légèrement plus importante et les risques de gelées hors saison plus accentués, de même que dans les « chavées » du relief typiquement condrusien. Nous retrouvons ainsi les considérations des forestiers qui comparent souvent l'Ardenne condrusienne à la Basse Ardenne. Les marges sud de l'ensemble se singularisent par une diversité environnementale reposant sur la rencontre partielle des territoires écologiques de la Fagne, de la Calestienne et de la Famenne.



Les frênes du Condroz sont reconnus pour la qualité de leur bois. Les troncs gris clair, lisses avec de gros traits noirs plus ou moins triangulaires sont typiques des frênes.



Les contextes microclimatiques et pédologiques conditionnent davantage les rapports entre l'agriculture et la forêt, par exemple sur les crêtes lorsque l'épaisseur de limon y est faible (Ohey).

Le paysage rural condrusien

Les paysages ruraux du Plateau condrusien se caractérisent par leur relief et par la diversité équilibrée des composantes de l'occupation du sol. Quand on s'y déplace, on profite de l'agrément de vues toujours changeantes, où les étendues agricoles ouvertes des champs et des prairies succèdent aux villages et hameaux et aux boisements. Ces composantes observent une logique d'organisation souvent bien perceptible, particulièrement au cœur du « vrai Condroz », en lien avec les facteurs biophysiques.

Les bois sont assez présents dans l'ensemble paysager, mais de manière discontinue. Ils sont localisés sur les versants raides mal exposés ainsi que sur les sommets lorsque les limons y sont absents et les sols sableux. Ils amplifient alors la dimension verticale du paysage et soulignent la présence des vallées principales. On les trouve également sur des pentes raides aux sols minces et mal exposées. Les champs occupent les sommets limoneux et les pentes douces des versants. Les herbages jouxtent l'habitat, s'étendent dans les fonds humides des chavées et sur les pentes trop raides pour permettre des labours mécanisés.

L'habitat est principalement groupé, sauf dans la bordure nord où la dispersion est plus fréquente. Les villages sont généralement implantés sur les versants de vallées secondaires, soit en haut, au contact des grès et des calcaires, soit en bas, à proximité du cours d'eau. Ces sites d'habitat s'observent partout dans l'ensemble paysager. En outre, dans la partie centrale, certains villages s'étirent typiquement le long des crêtes, contribuant à la spécificité de l'ensemble paysager.

Les paysages diversifiés du Condroz

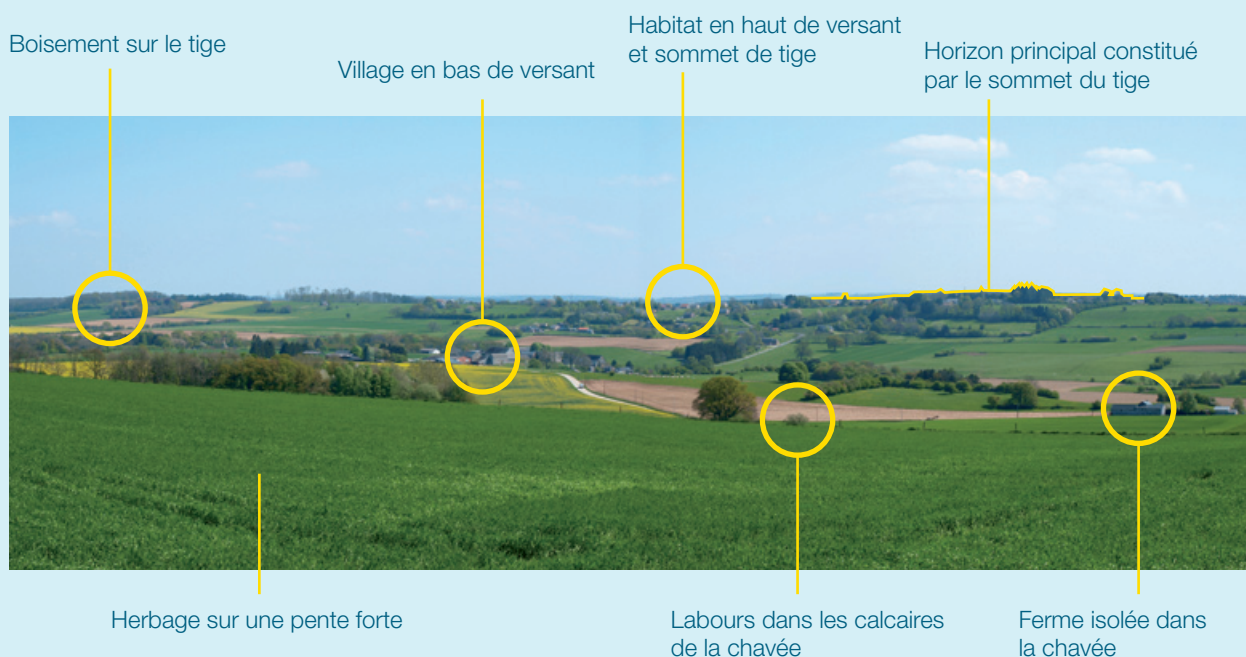


Schéma d'organisation d'un paysage rural condrusien



Source : Département de Géographie – FUNDP Namur (1995).

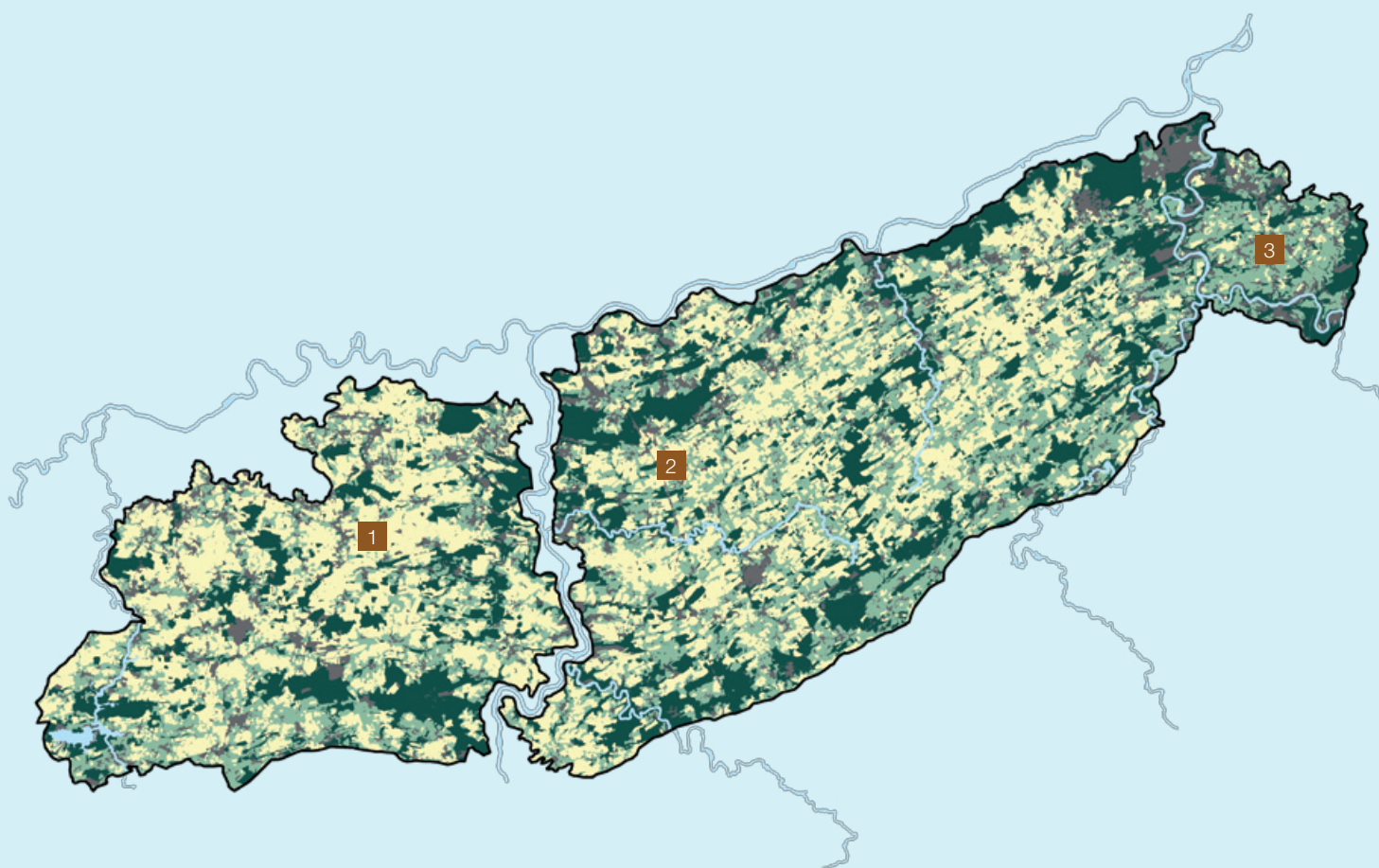
La coupe établie perpendiculairement au relief permet d'appréhender les logiques d'organisation des paysages condrusiens. La vue en plan montre clairement comment les différentes occupations du sol tendent à former des bandes parallèles caractéristiques. C'est également vrai pour l'habitat, dont les villages se développent en suivant les lignes du relief. La trame des villages est complétée par divers hameaux et par des fermes isolées souvent de grande taille.



Dans la partie centrale de l'ensemble paysager, le site de crête, au sommet du tige, est le plus souvent choisi pour l'établissement des villages. Dans le paysage, les villages se marquent sur la ligne d'horizon, ce qui les rend particulièrement exposés aux regards (Maffe).

Un paysage agricole où alternent grandes cultures et herbages

Une bonne moitié de la superficie de l'ensemble paysager est couverte de terres agricoles, partagées entre grandes cultures et herbages. Si la répartition entre ces deux composantes agricoles résulte toujours en partie des anciennes contraintes de relief, de qualité du sol et de localisation des pâtures à proximité des exploitations, elle s'est profondément modifiée depuis la fin du 19^e siècle : la crise du blé de 1880 a entraîné la mise en herbages de terres anciennement labourées ; plus récemment, les progrès de la mécanisation et le développement des engrais chimiques ont permis l'extension des labours sur des sols de qualité agronomique médiocre.



Surface agricole (2007)

- Cultures
- Herbages

Autres occupations du sol

- Boisements
- Zones urbanisées
- Cours d'eau principaux

- Limites de l'ensemble paysager
- 1 Numéro de photo. Voir page suivante

Source : SIGEC, parcellaire agricole - SPW (2007); COSW - SPW (2008).

De larges replats fertiles, au relief peu marqué, s'étendent dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. Les terres cultivées s'y développent à perte de vue (entre Biesmerée et Furnaux).

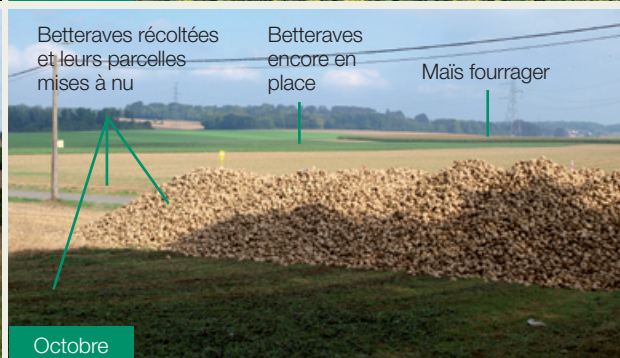
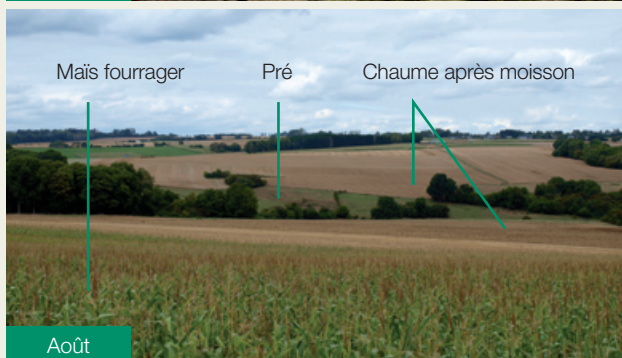
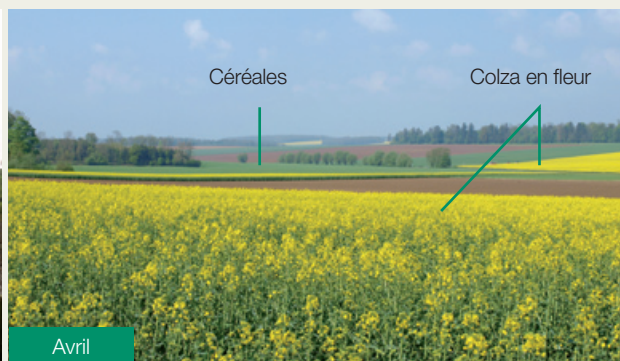


L'alternance des cultures et des herbages, ponctués de bois et bosquets, caractérise tout particulièrement le « Vrai Condroz », où tiges et chavées se succèdent avec le plus de régularité (entre Assesse et Crupet).

Le Condroz oriental se démarque du reste de l'ensemble paysager par son caractère essentiellement herbager et bocager (Damré).



Les labours sont largement dominés par les céréales, froment et escourgeon en tête. Le maïs fourrager, la betterave sucrière et le colza, cultivé pour la production d'huile alimentaire et d'agrocarburant, sont également bien présents. Une multitude d'autres cultures sont pratiquées, mais de façon peu représentative : pomme de terre, lin, trèfle fourrager, productions horticoles...



Contrairement aux herbages toujours verts, les terres cultivées apportent une diversité de teintes et de textures aux paysages, variant constamment au fil des saisons avec la croissance des végétaux, leur récolte et le labour des parcelles.

Les terres agricoles sont généralement aux mains de grosses exploitations : anciennes fermes seigneuriales, s'imposant par leurs allures de forteresse, ou grandes fermes apparues au 19^e siècle. Ces bâtisses, isolées dans les campagnes ou implantées à la périphérie des villages et des hameaux, constituent un élément structurant important des paysages condrusiens.



A proximité de l'église d'Ossogne, la ferme fortifiée du Château (1), dont subsistent des éléments du 16^e siècle, et la ferme de la Boverie (2), quadrilatère du début du 19^e siècle.



La ferme « sur les Sarts », des 19^e et 20^e siècles (Emptinne).

Les paysages protégés

La protection des paysages est un des trois axes de la Convention européenne du paysage : sur le territoire tout entier, il s'agit non seulement de protéger* mais aussi de gérer* et d'aménager* les paysages.

Bien qu'il n'y ait pas de législation spécifique relative aux paysages en Région wallonne, leur protection est prise en compte par une série d'outils comme le plan de secteur, certains règlements d'urbanisme ou le classement.

Les périmètres d'intérêt paysager du plan de secteur représentent des superficies importantes. Ils correspondent essentiellement à des boisements, notamment dans toute la bordure sud de l'ensemble paysager. Dans le cœur du Plateau condrusien, ils s'étendent aussi sur quelques espaces agricoles ou mixtes (agricoles et forestiers). Une étude faite par l'ADESA (Association de Défense de l'Environnement de la Senne et de ses Affluents) a été menée en vue d'une mise à jour des périmètres et de l'identification d'une sélection de points de vue qui méritent d'être maintenus. L'étude est terminée pour les parties ouest et est de l'ensemble paysager : certains boisements ne sont plus répertoriés, mais au total les superficies retenues sont accrues car de vastes espaces agricoles ont été sélectionnés, notamment en Entre-Sambre-et-Meuse.

Toujours au plan de secteur, des périmètres d'intérêt culturel, historique ou esthétique permettent une certaine protection d'anciens noyaux villageois. On dénombre près d'une soixantaine de périmètres de ce type au sein de l'ensemble paysager.

Le règlement général sur les bâtisses en site rural est d'application pour des périmètres concernant plus de soixante villages ou hameaux, en tout ou en partie, ainsi que, dans certaines communes, de vastes espaces agricoles. Il y a rarement superposition de ces périmètres avec les précédents. Pour les noyaux d'habitat ancien de type urbain, le règlement général d'urbanisme définit les zones prioritaires en matière d'urbanisme. Au sein de l'ensemble paysager, il identifie sept centres anciens protégés : Gerpennes, Durbuy, Ciney, Florennes, Philippeville, Walcourt et Thy-le-Château.

Le Plateau condrusien abrite un grand nombre de sites classés dont beaucoup bénéficient en outre du statut de Patrimoine exceptionnel* de la Région wallonne. De nombreux sites classés sont marquants dans le paysage. Certains présentent un caractère naturel, comme les Aiguilles de Châteux à Furfooz ou le lit de l'Ourthe et ses berges à Esneux. Pour d'autres, la composante bâtie est importante. Souvent, il s'agit alors de châteaux et de leur domaine, comme à Haltinne, à Modave ou encore à Hodoumont, au sud-est de Marchin. Ils constituent un échantillon des grandes propriétés typiques de la région condrusienne. Quelques grands espaces ruraux plus ou moins bâtis sont également protégés, comme le vallon abritant le village de Tavier-en-Condroz ou encore le méandre du Hoyoux avec d'anciens moulins à Modave et Clavier. A Esneux, le classement concerne tout le hameau de Ham dans une boucle de l'Ourthe ainsi que des boisements sur les versants de la vallée et sur le plateau.

La mise en place des paysages du Plateau condrusien

Les prémices de l'habitat groupé* apparaissent à la fin du premier millénaire

A l'époque gallo-romaine, les forêts couvrent encore de vastes étendues mais déjà des terres sont cultivées. La présence de sols de bonne qualité, des limons éoliens mais aussi des sols plus faciles à travailler qui se sont formés sur le calcaire, favorise l'installation de nombreuses exploitations agricoles. Ces villas sont souvent localisées sur des plateaux bien exposés. La présence d'eau à proximité immédiate n'est pas un facteur essentiel car les techniques d'acheminement de l'eau sont maîtrisées.



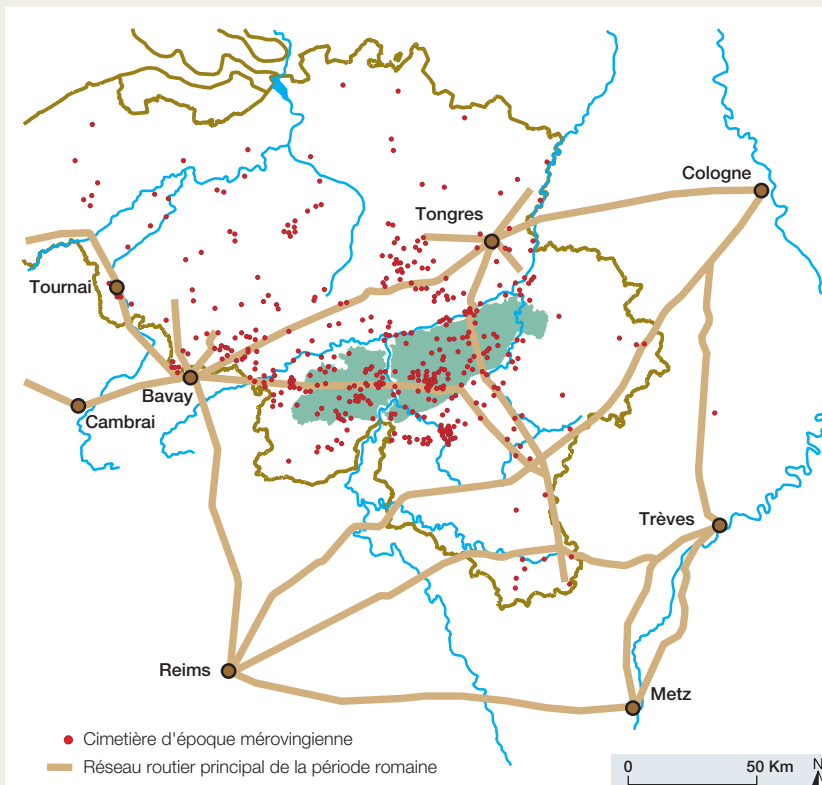
Dessin : M. Destrée © Archéolo-J.

Reconstitution de la villa de Hamois. Le bâtiment principal aux murs de pierre couvert de tuiles rouges se distingue particulièrement. Ce type de construction, entouré de dépendances parfois en pierre mais le plus souvent en bois, était disséminé dans les régions plus fertiles du nord de la Gaule romaine, comme dans l'ensemble paysager du Plateau condrusien.

Deux voies principales de communication traversent l'ensemble paysager et conduisent à Trèves, reliant ainsi trois capitales. Une chaussée vient de Tongres au nord et franchit la Meuse par un pont à Amay. Des fouilles ont montré l'existence sur son parcours de petites agglomérations routières telle que celle de Clavier. L'autre chaussée vient de Bavay à l'ouest. Dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, certains de ses tronçons sont encore perceptibles et attestés par la toponymie (chemin de Bavay ou des Romains par exemple) mais, au-delà de la Meuse franchie à gué à Dinant, le tracé n'est pas encore établi avec certitude.

Les vestiges de villas sont très nombreux sur l'ensemble du territoire et beaucoup montrent des traces de destructions au 3^e siècle, liées aux invasions de populations germaniques. De petites communautés, plus ou moins armées, se réfugient alors en hauteur, sur des sites rocheux plus faciles à défendre. Ce sont des éperons formés par les méandres de rivières fortement encaissées dans le plateau, comme à Furfooz dans la vallée de la Lesse, ou des promontoires à la confluence de deux cours d'eau, comme à Montaille dans la vallée de la Molignée.

L'habitat des siècles suivants, influencé par les coutumes des populations germaniques, n'a pas laissé de vestiges car il correspond à des constructions en bois, terre et paille. Mais la découverte de nombreux lieux de sépulture enfouis témoigne de l'existence de petites communautés et des premiers noyaux à l'origine des futures paroisses et villages. Ces cimetières mérovingiens sont généralement localisés sur une hauteur, même une très légère élévation, située non loin d'un cours d'eau et du lieu d'habitat. Cette implantation ancienne est parfois signalée par des toponymes tels colline du Tombeau, Tombeu ou Tombois.



Sources : d'après D. Barbison, coord., *Les mérovingiens. Le monde des morts révèle celui des vivants* (1988) et M.-H. Corbiau (pour le réseau routier), *patrimoine archéologique de Wallonie* (1997). Infographie : Q. Rombaux, SRBG.

Les cimetières d'époque mérovingienne sont particulièrement nombreux dans l'ensemble paysager du Plateau condrusien (figuré en aplat vert sur la carte). Ils indiquent une continuité d'habitat dans ce territoire qui offre de nombreuses possibilités de protection, de sites de défense naturelle.

A partir de la seconde moitié du 7^e siècle, des défrichements accompagnent la fondation d'abbayes, sur des terres offertes par les rois ou leurs proches à des évangélisateurs venus convertir les populations païennes des campagnes, comme à Fosses-la-Ville. A l'époque carolingienne, le regroupement de l'habitat est accentué par la création des premières paroisses (8^e siècle). Celles-ci définissent les contours d'un territoire qui, à l'échelle locale, lie les habitants à un lieu de culte, matérialisé par un petit oratoire en bois auquel est associé un nouveau lieu d'inhumation. Ce territoire correspond aussi au paiement d'une taxe, la *đime**, qui permet de faire vivre le prêtre.

Au cours de ce premier millénaire, les petites agglomérations de Dinant, Namur et Huy se développent en lien avec l'artisanat et le commerce, favorisés par le rayonnement et la dynamique des échanges axés sur la Meuse. Liège, devenue la capitale d'un évêché, prend progressivement son essor. Ces villes dépendent en partie du territoire de l'ensemble paysager pour l'approvisionnement des matières premières ; quelques grands chemins souvent difficilement praticables relient leurs ports aux établissements religieux.

La période d'instabilité qui suit l'effondrement de l'empire carolingien engendre la prise de pouvoir de comtes et seigneurs locaux qui tirent aussi parti des possibilités de défense du relief naturel et édifient des résidences fortifiées.



Photographie ancienne : E. Rahir, 1885, collection Société royale belge de Géographie.

Isolées, couronnant un éperon rocheux à environ 160 mètres de hauteur, les murailles ruinées de Montaigne (Onhaye) – classées Patrimoine exceptionnel – correspondent au château des comtes de Namur du 15^e siècle (plusieurs aménagements ont succédé à la première résidence castrale établie vers 900). Malgré l'aspect puissant que l'on devine encore, son rôle militaire était secondaire et, de ce fait, il ne fut pas adapté pour faire face aux progrès de l'artillerie. Démoli par les Français au 16^e siècle, il n'a pas été reconstruit.

La multiplication des villages et hameaux : reflet de la croissance du 11^e au 14^e siècle

Les caractéristiques paysagères essentielles du Plateau condrusien se mettent en place surtout à partir du milieu du 11^e siècle. Elles reflètent le morcellement extrême de la propriété et des droits associés qui accompagne de grands défrichements et la multiplication des petites seigneuries locales, les seigneuries banales*. Ce processus est favorisé par la proximité de la Meuse et par la configuration du relief alternant des ressources variées, pour les terres de cultures et l'élevage ainsi que pour les usages de l'eau et des bois. Il conduit à l'établissement de nouveaux noyaux d'habitat dont le nombre important révèle la croissance continue d'une région prospère.

Associant des éléments liés à la défense et à la résidence, symboles du pouvoir seigneurial, de multiples tours et donjons sont alors élevés. A leur pied, l'habitat se regroupe dans la basse-cour – exploitation agricole chargée d'approvisionner le château et ses occupants – et à proximité immédiate. La construction d'un lieu de culte, chapelle ou église entourée d'un cimetière emmurillé, accompagne généralement ce nouveau noyau d'habitat. Les fondateurs sont très souvent des seigneurs laïcs, élément révélateur de l'augmentation des moyens dans ces territoires.

Pour assurer la production agricole, le régime de l'openfield, système d'exploitation communautaire des terres qui associe étroitement la culture et l'élevage, est appliqué. La grande majorité de la population cultive des céréales dans les champs assolés (voir le chapitre Paysages de Wallonie p. 14) qui occupent les meilleures terres et entourent le lieu d'habitat. L'usage des ressources multiples offertes par les bois, forêts, essarts, haies bordant les chemins, prés des fonds humides... complète les moyens de subsistance. La réduction constante des espaces libres, traditionnellement utilisés

pour le pâturage, engendre de fortes tensions. Vers le milieu du 13^e siècle, la marque du pouvoir seigneurial se traduit aussi par l'attribution de droits aux communautés villageoises sur des terres qu'elles gèrent collectivement au profit du troupeau commun. Des toponymes tels que les Communes ou Comognes attestent encore de ce statut ancien.



Thynes (Dinant) est une bonne illustration de l'héritage des anciens complexes seigneuriaux situés au cœur de nombreux villages dans l'ensemble paysager. Sur un promontoire rocheux, le noyau s'est développé au départ d'un donjon (qui n'est pas le grand logis visible, plus tardif) et d'une petite église paroissiale (dont le chœur surmontant une crypte du 11^e siècle a été conservé). Les bâtiments en moellons calcaires, en grande partie construits du 17^e au 19^e siècle, forment aujourd'hui un ensemble d'une grande cohérence, articulé autour des anciennes cours (haute et basse).



Panneau de la « route de la Guerre* de la Vache » (120 km). Ce conflit local du 14^e siècle, qui a dégénéré en affrontement princier, révèle l'importance de cette région pour les grandes familles nobles. Il montre aussi que les petits seigneurs pouvaient encore leur opposer résistance pendant plusieurs années. Ici, passage du circuit touristique devant la ferme du Royer à Mozet (Gesves). La tour, bâtie seulement au 17^e siècle, exprime la richesse de son constructeur, seigneur et maître de forges.

Les villes importantes qui s'étaient développées précocement, comme centres artisanaux et ports marchands, se situent dans la vallée de la Meuse c'est-à-dire en dehors de l'ensemble paysager. Au sein de ce dernier, pour les échanges courants, ce sont surtout les petits bourgs qui accueillent le marché local de leur aire de rayonnement, par exemple : à l'ouest, Fosses-la-Ville, Florennes et Walcourt (haut lieu de pèlerinage), au centre, Ciney (qui sert également d'étape sur le chemin de Huy à Dinant) et à l'est, Durbuy.



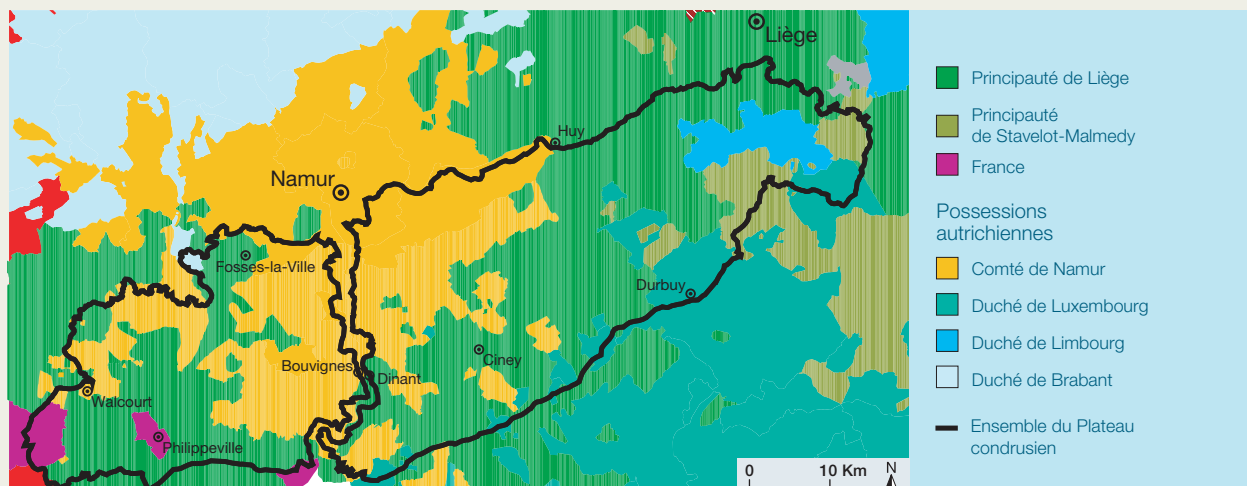
Dessin : J. Bernard © Institut Archéologique du Luxembourg, Arlon.

L'émergence de Durbuy marque la volonté du comte de Luxembourg de renforcer son pouvoir vers le nord, à la fin du 13^e siècle, quand les villes deviennent des enjeux principaux et sont protégées par une enceinte fortifiée. Durbuy connaît une certaine prospérité basée sur l'industrie du fer, au 16^e siècle. Ici, son aspect au début du 17^e siècle : un ancien moulin est accolé à l'enceinte ; celle-ci suit un bras de l'Ourthe et englobe le château situé en hauteur et emmurillé ; dans le bourg, les maisons en pan-de-bois ou en pierre sont mitoyennes.

L'influence du développement de la métallurgie au 16^e siècle

Du 15^e siècle à la fin du 18^e siècle, la population du centre de l'ensemble paysager dépend essentiellement du Comté de Namur. Ces Namurois sont réunis avec les Limbourgeois et les Luxembourgeois sous les mêmes couronnes étrangères successives, espagnoles et autrichiennes. Les Liégeois partagent quant à eux un statut d'indépendance avec les habitants de la petite principauté de Stavelot-Malmedy. Cependant, qu'ils soient soumis à des coutumes de pays particulières, des institutions supérieures communes ou non, la plupart des habitants des villages et hameaux partagent un mode de vie assez semblable.

Dans ce cadre politiquement divisé, la circulation des matières premières et des marchandises est freinée par les réglementations douanières, s'appliquant notamment à la navigation sur la Meuse, et par la difficulté à réaliser de grandes voies terrestres. Il faut remarquer également que les potentialités de ces territoires, essentiellement namurois et liégeois, sont assez similaires et que leurs produits se trouvent dès lors souvent en concurrence, particulièrement dans le domaine de la métallurgie. Ayant besoin d'argent, le pouvoir central met en vente des domaines, c'est-à-dire des droits seigneuriaux et les terres sur lesquelles ils s'exercent. Ces domaines sont achetés par de nombreux nobles et seigneurs locaux. Ceux-ci, surtout des laïcs, perçoivent la dîme et les revenus versés pour l'utilisation des moulins, le détournement des eaux, l'exploitation des mines et des bois...



Source : ULB-IGEAT, d'après Atlas de Belgique, Géographie politique (2008). Infographie : Q. Rombaux, SRBG.

Les limites territoriales ont peu évolué depuis le 15^e siècle. La situation en 1780 montre toute la complexité du tracé des frontières, en particulier entre la Principauté de Liège et ses voisins. La Meuse, voie d'eau de première importance, est essentiellement namuroise, depuis la France jusqu'en amont de Huy.

Au début du 16^e siècle, les progrès techniques obtenus dans le domaine de la métallurgie par l'utilisation des hauts-fourneaux se diffusent dans les territoires situés au sud du sillon Sambre Meuse. Les conséquences sont importantes pour l'ensemble paysager qui concentre les ressources naturelles complémentaires nécessaires, ainsi que les possibilités de mise en valeur par le capital de quelques personnes entreprenantes. Les nombreux cours d'eau sont assez puissants et constants pour entraîner des roues qui actionnent de puissants soufflets et leurs vallées peuvent être facilement aménagées pour cet usage ; les bois fournissent le charbon de bois qui sert de combustible ; le minerai de fer, qui est transformé en fonte, se trouve à faible profondeur et la roche calcaire, dont la combustion fournit la chaux, affleure sur les versants.



Extrait de J.-M. Duvosquel, *Album de Croÿ*, t. XIV : Comté de Namur, Bruxelles, Crédit Communal, planche 8 (1986).

Cette gouache du début du 17^e siècle montre une forge active au bord de la Molinee, en amont de la confluence avec la Meuse (le fleuve est visible à l'arrière-plan). D'autres aménagements hydrauliques importants sont liés à la présence de l'abbaye cistercienne de Moulins (Anhée), créée au 13^e siècle. Ils seront réorganisés aux 19^e et 20^e siècles pour l'exploitation d'une importante usine à cuivre dont le fondateur intégrera une partie des anciens bâtiments de l'abbaye dans une nouvelle demeure de plaisance, toujours visible aujourd'hui.

Le processus de fabrication traditionnelle du fer engendre de multiples tâches qui procurent des revenus supplémentaires non négligeables aux paysans. Quand les travaux des champs sont moins prioritaires, une activité intense règne tant dans les campagnes que dans les bois et forêts : voituriers, bûcherons, charbonniers, mineurs, laveurs (de minerais), carriers, chauffourniers, forgerons... Les paysans qui entretiennent un peu de bétail – celui-ci, au contraire des récoltes, n'est pas touché par la dîme - peuvent en tirer un appoint en l'utilisant pour les transports. Les produits sont acheminés par brouettes, charrettes et, à plus longues distances, par chariots ou embarcations à fond plat, adaptées à la navigation sur les rivières qui mènent à la Meuse.

La sidérurgie se développe et la demande de fer ne cesse de croître, renforcée par une meilleure qualité du fer produit à un coût moindre. Les maîtres de forges, devenus des personnes influentes, acquièrent eux aussi des seigneuries. Ils rénovent des châteaux ou se construisent des demeures cossues, affichant ainsi une réussite économique qui permettra à leur famille d'accéder, ou de s'allier, à la noblesse.

A partir de la seconde moitié du 16^e siècle (fin du règne de Charles Quint) et surtout au 17^e siècle, les conditions de vie de la population se détériorent et s'aggravent au fil des guerres et passages de troupes, pestes et famines qui se succèdent. Les places fortes espagnoles (Mariembourg 1546 et Philippeville 1555) de la ligne de défense contre la France sont conquises et plusieurs anciens châteaux sont démantelés par les Français. Des villages sont détruits mais aussi des villes, comme Walcourt à l'extrême ouest de l'ensemble paysager. Beaucoup de fourneaux et de forges sont en ruines. Les bâtiments des grandes exploitations agricoles d'origine seigneuriale, qui jusqu'alors n'étaient pas jointifs notamment en raison des risques d'incendies, sont reconstruits en ordre serré autour d'une cour et présentent un aspect fermé face aux pillards. Au début du 18^e siècle encore, leur protection est parfois exprimée par des tours qui leur donnent des allures de fermes fortifiées.

Les châteaux-fermes sont caractéristiques de l'ensemble paysager. Celui de Courrière (Assesse) affiche la réussite économique et sociale de son nouveau seigneur, marchand et maître de forges, qui l'a construit dans la première moitié du 17^e siècle (après avoir transformé la ferme de Royer à Gesves, voir p. 49). Vue sous cet angle, la tour carrée de l'église voisine semble intégrée dans l'imposant complexe fortifié qui a été rénové au 18^e par un autre maître de forges. L'ampleur de la grange témoigne de l'importance des récoltes. Sans doute rebâtie, elle est en calcaire (tons gris) et se distingue ainsi légèrement des autres bâtiments en grès (tons plus dorés).



Les paysages ruraux au 18^e siècle

Après la Paix d'Utrecht (1713), la période autrichienne amène une certaine stabilité politique qui, combinée à une amélioration des rendements des cultures, favorise une augmentation progressive de la population. La culture des céréales nécessite une main d'œuvre nombreuse, notamment pour le travail de la moisson. Elle est toujours basée sur l'assolement triennal et l'organisation collective du travail qui impliquent le maintien de l'habitat groupé. Ainsi, cette dernière caractéristique se renforce ; elle marque encore fortement les villages de l'ensemble paysager.

Pour forcer la mise en culture des terres moins rentables, les biens communaux non boisés sont parfois partagés au profit de quelques familles pauvres. Mais ces mesures ont peu de succès car elles concernent les terres incultes, nécessaires pour le pâturage du petit bétail et des troupeaux de moutons qui prennent de l'importance. Les forêts se présentent souvent en taillis sous futaie, voire en taillis simples, traitements qui répondent mieux aux besoins en charbon de bois tout en permettant le pâturage.

Les maîtres de forges jouissent de privilèges pour exploiter le bois à peu de frais dans les forêts domaniales proches des fourneaux, des forges et des ateliers dont la multiplication reflète la diversification des productions. Les activités se concentrent surtout sur la rive droite de la Meuse namuroise et dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, où le minerai est plus abondant et où la force des nombreux cours d'eau permet la succession de plusieurs roues, actives toute l'année. Les établissements sont également nombreux dans la basse vallée de l'Ourthe, où la production de barres de fer, qui peut être acheminée par la voie d'eau, est intensivement utilisée pour la fabrication de clous et d'armes à Liège.



Source : carte de Ferraris, Assesse 137 (1777), Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles.

Au cours du 18^e siècle, un réseau de routes principales, praticables en toutes saisons, est progressivement établi. La construction de la chaussée de Namur à Luxembourg (aujourd'hui N4) nécessite de nombreux détours pour éviter la Principauté de Liège et s'étale sur plusieurs décennies. Orientée nord-ouest sud-est, large et rectiligne, cette chaussée est bien identifiable sur cet extrait de la carte de Ferraris. Au niveau de l'inflexion, un changement d'aspect et de nom (Chaussée puis Grand Chemin) marque probablement la limite entre le tronçon de la première moitié du 18^e siècle et celui de la seconde moitié. A l'est du hameau de Courrière (Assesse), les abords du château nommé Haute Corioule reflètent l'aisance de ses propriétaires et la nouvelle mode des jardins réguliers.



Source : carte de Ferraris, Fosses 99 (1777), Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles.

Cet extrait de la carte de Ferraris illustre bien l'aménagement conséquent des cours d'eau pour l'utilisation de l'énergie hydraulique : dans le fond herbager de la vallée de la Biesme, bassins réservoirs et biefs de dérivation bordés d'arbres se succèdent rapidement entre Biesme (Mettet) et Gougny (Gerpennes). D'amont en aval, ils permettent d'actionner les roues du Moulin de Biesme, de la Forge de Hatere, du Fourneau de Gougny, de la Forge de Gougny et de la Forge Puissant. L'expérience de la maîtrise de l'eau par les maîtres de forges se manifeste aussi bien souvent dans la composition des parcs et jardins de leurs châteaux de plaisance (Annevoie en est l'exemple le plus connu).



Source : carte de Ferraris, Fosses 99 (1777), Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles.

De vastes étendues boisées sont encore présentes dans l'Entre-Sambre-Meuse à la fin du 18^e siècle. Les noms de Bois du Chapitre de Fosse, Bois du Prince de Liège, Bois de l'Abbé... évoquent leur appartenance seigneuriale sous l'Ancien Régime. De nombreux étangs, utilisés comme viviers, complètent les ressources. Selon les mémoires qui accompagnent la carte de Ferraris, le grand Etang du Prince (à la lisière est) est régulièrement asséché pour être mis en culture et il appartient alternativement deux ans aux Liégeois et un an aux Namurois.

Au 19^e siècle, les derniers défrichements puis l'essor de l'élevage marquent les paysages de plateaux

Dans la seconde moitié du 19^e siècle, un nouvel habitat se disperse entre les noyaux anciens. En effet, de grands massifs forestiers passés dans le domaine public sont achetés principalement par quelques gros propriétaires, nobles souhaitant agrandir leurs propriétés mais aussi personnages enrichis voulant placer leur capital, renforcer leur prestige et gagner du pouvoir. C'est l'époque des derniers grands défrichements comme ceux des forêts de Biert-le-Roy, Biert-l'Abbé et d'une partie de Haute-Marlagne en Entre-Sambre-et-Meuse. La mise en culture des terres s'accompagne d'un parcellement typique associé à des petites fermes dispersées ou à la construction de grosses exploitations isolées au milieu de terres, telles celles gagnées sur le Bois du Prince.

Lorsque la crise agricole liée à l'importation des céréales américaines survient en 1880, les potentialités de la région permettent l'essor de l'élevage bovin : de nombreux ruisseaux y coulent et une partie des terres peut être convertie en bonnes pâtures. Ce mouvement est favorisé par les améliorations techniques qui marquent non seulement la culture mais aussi l'élevage. Il s'accompagne d'une multiplication des grosses fermes isolées. L'extension des prairies permanentes modifie l'aspect des espaces agricoles (cultures et pâturages) dont les usages se séparent désormais nettement de ceux des espaces boisés. Ces derniers, qui constituent toujours des réserves de gibier pour la chasse, fournissent les produits ligneux nécessaires à l'exploitation des mines (bois de soutènement) et à la création du réseau ferré (traverses), en plein développement.

Les vallées accueillent surtout le chemin de fer, les carrières et les premiers touristes

La tradition et le savoir-faire hérités de la métallurgie traditionnelle au charbon de bois sous-tendent l'essor des deux bassins houillers de Charleroi et de Liège, quand l'utilisation du charbon de terre se généralise et que la complexité des procédés nécessite de plus grandes entreprises localisées à proximité des gisements de houille. Cependant, les hauts-fourneaux utilisant le charbon de bois se maintiennent encore pour un temps dans plusieurs vallées, comme celle de la Molinee et de l'Eau d'Yves, où la construction de lignes de chemins de fer, franchissant les reliefs à force de viaducs et de tunnels, a permis l'acheminement des matériaux et attiré aussi de nouvelles fabriques. Le fer encore contenu dans d'anciens déchets, connus sous le nom de « crayats des sarrazins », est même réexploité.

Le chemin de fer favorise aussi l'extraction et le travail de la pierre quand, à la fin du 19^e siècle, ce secteur bénéficie également de progrès techniques. De nombreuses carrières de calcaire ou de grès sont en exploitation, plutôt essaimées le long des affleurements rocheux qui s'orientent d'est en ouest ou dans les vallées secondaires, comme celles du Bocq et du Hoyoux. Elles sont davantage concentrées dans les vallées de l'Ourthe et de la basse Amblève, où l'épaisseur des bancs est importante, ainsi qu'à l'est de cette vallée, vers Sprimont.

Toutes ces activités utilisent l'abondante main d'œuvre d'une population en forte croissance. Une part importante des habitants se rend aussi journalièrement dans les bassins de Charleroi et Liège, en train ou en vicinal. Des petits centres, tel Florennes, situé au croisement de plusieurs lignes de voyageurs, ou Havelange, davantage basé sur le transport de marchandises, prennent une certaine importance du fait des activités qui se développent autour de leur gare, à proximité de laquelle se trouvent parfois de petits hôtels. Dans les villages et hameaux, l'habitat se densifie, les rues s'allongent et de nouveaux quartiers sont construits sous la forme de rangées de petites maisons de journaliers ou d'ouvriers, typiques du 19^e siècle.



Photographie ancienne : E. Rahir, collection Société royale belge de Géographie.

Témoin de la forte croissance démographique du 19^e siècle, cette succession de maisons mitoyennes correspond à l'habitat de petits paysans ou d'ouvriers paysans ; l'utilisation des « devants de portes » permet d'y entasser divers outils, du bois... Cette scène a été photographiée en 1895, dans la vallée de l'Ourthe, non loin de la gare de Poulseur (Comblain-au-Pont), au pied du donjon ruiné.

Les versants de vallées encaissées présentent çà et là des affleurements rocheux parfois spectaculaires, surtout quand les bancs érodés sont orientés verticalement. Leur aspect pittoresque est renforcé par la présence de châteaux aux ruines romantiques. Dans la vallée de l'Ourthe, ces caractéristiques attirent les citadins de Liège, venant profiter de l'air moins pollué de la campagne : tout d'abord les plus aisés se font parfois construire des villas, en particulier autour de Tilff et Esneux ; ensuite, le temps des dimanches surtout, des foules viennent s'ébattre sur les prés, profitant de l'eau et de l'animation des petits établissements, des laiteries, situées non loin des stations du chemin de fer.

Les alentours d'Esneux et de la presqu'île où se situe le hameau de Ham (partie d'un ensemble classé Patrimoine exceptionnel) ont été, dès le milieu du 19^e siècle, le point de ralliement de tout un groupe d'écrivains et d'artistes dont certains se sont fortement mobilisés pour la défense des arbres et des sites. Parmi eux, Auguste Donnay, dont plusieurs tableaux figurent les rives de l'Ourthe où il s'est installé définitivement, à Méry, en 1905.



Peinture : A. Donnay, coll. Privée.

Les évolutions contemporaines

Après la Seconde Guerre mondiale, le Plateau condrusien, comme toute la Wallonie, entre dans une période de changements accélérés. Si les structures héritées du passé sont encore bien lisibles, le paysage est profondément marqué par ces mutations, parmi lesquelles deux évolutions contemporaines sont présentées plus spécifiquement. Elles concernent l'agriculture ainsi que la production et le transport d'électricité.

L'agriculture sous la coupe des politiques agricoles européennes

Les mutations du secteur agricole intervenues depuis l'après-guerre ont eu des conséquences bien perceptibles dans le paysage, tant par leurs effets sur la taille des exploitations agricoles que sur les types de cultures et les pratiques culturales.

Des exploitations moins nombreuses et de plus grande taille

Les évolutions techniques apparues dans les années 1950 (mécanisation, « chimisation » de l'agriculture, races et variétés de plus en plus productives...) et la mise en œuvre par la Communauté économique européenne en 1962 de la Politique Agricole Commune (PAC) dans le but d'assurer son autosuffisance alimentaire ont eu un impact fondamental sur l'évolution du monde agricole.

Dans un contexte de course à la productivité encouragée par cette nouvelle politique européenne, seules les fermes de plus en plus grandes sont devenues économiquement rentables. De dix hectares en 1959, le seuil de rentabilité des exploitations est passé progressivement à trente hectares dans le bocage du Condroz oriental et à quarante / soixante hectares dans le reste de l'ensemble condrusien.



Les premières à disparaître sont les petites exploitations agricoles tenues jusque dans l'Entre-deux-guerres par les ouvriers agricoles, industriels ou carriers qui en faisaient une activité complémentaire à domicile. Leurs fermettes ont été reconverties en bâtiments exclusivement résidentiels, leurs terres loties ou reprises par des exploitations plus importantes (ci-dessus à gauche, Chardeneux).

Le phénomène touche ensuite des exploitations plus importantes. Seules se maintiennent les fermes suffisamment grandes et capables d'encore s'agrandir (ci-dessus à droite, la ferme du château à Bassines).

Ce phénomène est continu : au cours des vingt dernières années, le nombre d'exploitations a diminué pratiquement de moitié sur l'ensemble condrusien, avec en corollaire un doublement de la superficie moyenne par exploitation. Autre conséquence, le cheptel bovin a augmenté de façon spectaculaire. D'une dizaine de têtes par exploitation en 1950, le cheptel moyen dépasse les cent têtes en 2005, doublant pratiquement tous les vingt ans.

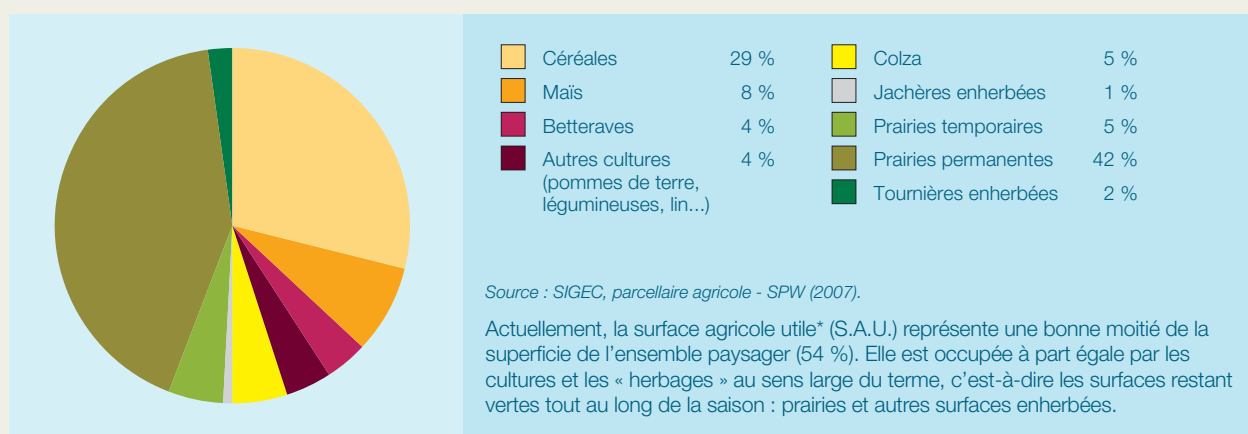


L'augmentation de la taille des exploitations s'accompagne d'une démultiplication des bâtiments agricoles. Le matériel (tracteurs, moissonneuses-batteuses...) prend d'abord place dans l'ancienne grange puis, de plus en plus volumineux, nécessite la construction de nouveaux hangars préfabriqués. Les étables anciennes, confrontées au développement du cheptel et à de nouvelles directives européennes en matière de salubrité et de bien-être animal, sont également remplacées par des bâtiments annexes jouxtant les pâtures (ci-dessus, le hameau de Rémont ; à droite, le château-ferme de Stée à Braibant).



Simplification des cultures céréalières et fourragères, montée du maïs et du colza

Les investissements énormes rendus nécessaires par la mécanisation du secteur ont poussé les agriculteurs à abandonner bon nombre de productions jugées moins rentables, au profit d'un nombre restreint de cultures. Mixtes et pratiquant la polyculture jusque dans les années 1950, les exploitations se sont depuis lors orientées soit vers l'élevage, soit vers de grandes cultures globalement moins diversifiées.



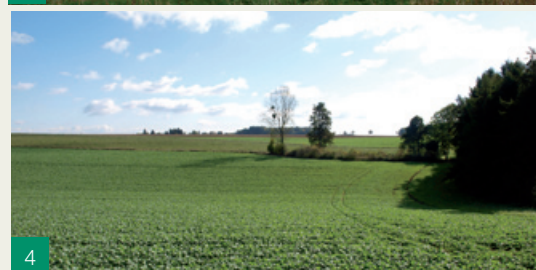
Les cultures céréalières dominent les labours, marquant partout les paysages de leur teinte blonde à l'approche des moissons. Moins diversifiées depuis la Seconde Guerre, elles sont aujourd'hui principalement représentées par le froment d'hiver (1), destiné à l'alimentation humaine, et l'escourgeon (2), dont le grain constitue un aliment apprécié pour l'engraissement du bétail (respectivement 59 et 27 % des surfaces céréalières). L'épeautre, au rendement peu élevé mais s'accommodant de terres plus pauvres, représente 8 % de ces cultures. L'avoine, encore en tête des cultures céréalières dans les années 1950 pour l'alimentation des chevaux de trait, ne représente plus à l'heure actuelle que 2 % des surfaces céréalières. Les autres céréales (variété printanière du froment et de l'orge, seigle ...) sont devenues marginales sur l'ensemble paysager.

Quasi absente en 1950, la culture du maïs (3) s'est imposée depuis les années 1970 et le développement de variétés résistantes au froid. Le maïs, apprécié pour son rendement élevé et sa haute valeur énergétique, est ainsi devenu avec l'escourgeon la principale production fourragère de cette région vouée en grande partie à l'élevage.

La betterave (4), exigeante, est relativement peu présente dans l'ensemble condrusien et est confinée aux meilleures terres. Elle est essentiellement destinée à la production de sucre, sa culture à des fins fourragères ayant quasi disparu depuis les années 1960. L'amélioration des rendements à l'hectare et la mise en place de quotas sont responsables du tassement des superficies cultivées depuis 1990.

Les autres cultures (pommes de terre, lin, légumineuses, cultures maraîchères...) sont relativement marginales et occupent chacune moins de 1 % de la S.A.U. Les fourrages verts (trèfle, luzerne...), cultivés pour l'alimentation du bétail, ont connu une chute brutale depuis les années 1970 et l'arrivée du maïs.

Une importante modification des pratiques culturales est apparue lors de la réforme de la PAC de 1992. Dans le but de diminuer la surproduction des cultures alimentaires et fourragères, elle impose la mise en jachère d'une partie des terres cultivées. Moyennant compensation financière (prime), les cultivateurs sont amenés à retirer de la culture une partie de leurs parcelles, dont le pourcentage est déterminé chaque année d'après les résultats de la saison de production précédente et de l'état des marchés internationaux. Cette jachère, qui doit conserver un bon état agronomique, sans développement de plantes indésirables (chardons, orties...), est essentiellement de deux types : industrielle ou enherbée. Les jachères industrielles sont couvertes de cultures de produits non alimentaires, tels que les agrocarburants, les fibres textiles ou les composants pour produits pharmaceutiques. Le cumul de la prime et du revenu tiré de la culture en question entraîne un grand succès auprès des agriculteurs.





5

C'est dans ce contexte que la culture du colza (5) s'est imposée dans le paysage agricole condrusien. Peu cultivé dans les décennies d'après-guerre, son huile étant suspectée de provoquer des maladies cardio-vasculaires, le colza a connu un premier essor à la fin des années 1980 suite au développement de nouvelles variétés moins nocives. Depuis la réforme de la PAC, une bonne part est semée sur des terres mises en jachère, l'huile servant, à des fins non alimentaires, de matière première pour la production d'agrocarburant.



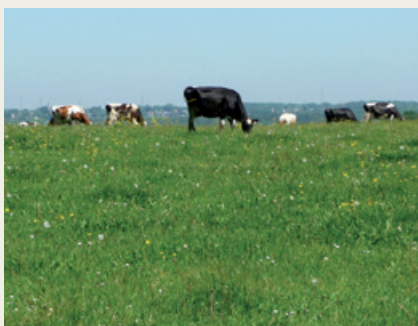
6

Dans la composante herbagère du paysage apparaissent les jachères enherbées (6), assurant une couverture verte quasi permanente. Elles sont principalement ensemencées de graminées (ray-grass), seules ou plus généralement en mélange avec du trèfle, et sont fauchées régulièrement pour empêcher la fructification.

Les herbages proprement dits représentent 47 % de la S.A.U. La grande majorité d'entre eux sont permanents, parfois entourés de haies, plus généralement de fil de fer. En extension constante depuis la crise du blé de 1880 et jusqu'aux années 1960, ils ont connu depuis un recul progressif au profit des labours. Seul le Condroz oriental a conservé son caractère essentiellement herbager.

Des prairies temporaires, maintenues au maximum cinq années avant de retrouver une affectation culturale, apparaissent plus ponctuellement et sont périodiquement déplacées. Elles entrent dans une logique d'utilisation plus intensive : production plus importante de foin, meilleure répartition de la pousse sur l'année.

Le foin, disposé jadis en meules sur la prairie, est actuellement empaqueté en ballots enveloppés de film plastique, disséminés dans les herbages en période de fenaison, empilés ensuite à proximité des exploitations agricoles.



Sur la majeure partie de l'ensemble condrusien, les exploitations pratiquant l'élevage s'orientent avant tout vers la production de viande, exclusivement ou en association avec la production de lait. Le blanc-bleu-belge (BBB ; ci-dessus à gauche), race viandeuse par excellence, est omniprésent et représente près de 65 % des vaches recensées en 2005. Les laitières pie-rouge et surtout pie-noire ou Holstein (ci-dessus, milieu) sont également très présentes. Cette dernière est majoritaire dans le Condroz oriental bocager. Depuis quelques années, on observe une augmentation du cheptel de vaches limousines (ci-dessus, à droite), race de boucherie moins productive que le BBB, mais aux qualités maternelles appréciées et moins exigeante en main d'œuvre. Elle est souvent élevée dans le cadre de l'agriculture biologique.



La « capitale du Condroz », Ciney, s'affiche également comme celle de l'élevage. Important centre de foires au bétail depuis le 16^e siècle, la ville s'est spécialisée depuis la Seconde Guerre mondiale dans le secteur de la spéculation bovine et plus spécifiquement dans la sélection et la promotion de la race blanc-bleu-belge. Ciney accueille le principal centre de zootechnie de Wallonie, siège de l'Association Wallonne de l'Élevage (AWE), et le plus grand marché couvert de bétail du pays. S'y regroupent également de multiples opérateurs de la filière viande (abattoirs, ateliers de découpe...) et des associations wallonnes d'élevage (cheval, porc, mouton...).

Emergence des préoccupations environnementales

Les pratiques culturelles mises en place dans les décennies d'après-guerre ont eu des conséquences néfastes sur le plan environnemental : pollution des cours d'eau et des nappes phréatiques par l'usage intensif d'engrais et de produits phytosanitaires, arrachage de haies et d'arbres pour faciliter le passage des engins agricoles...

Dans le but de minimiser ces impacts négatifs de l'agriculture sur l'environnement, tout en maximisant les impacts positifs (gestion du paysage rural, contribution au maintien d'une certaine biodiversité inféodée aux pratiques agricoles, maintien d'habitats spécifiques...), une série de mesures dites agri-environnementales* (MAE), initiées par l'Union européenne en 1992, ont été mises en place trois ans plus tard en Région wallonne. Ces mesures ont été renommées méthodes agro-environnementales, après une série de modifications apportées en 2005.



Dans ce contexte sont apparues les tournières enherbées (7), éléments linéaires visuellement apparentés aux herbagés. Destinées à maintenir la qualité du réseau écologique, ces bandes bordant les parcelles cultivées, fauchées en saison estivale, ne reçoivent ni fertilisants ni produits phytosanitaires.

Contrairement aux jachères, qui sont obligatoires, les méthodes agro-environnementales sont appliquées sur base volontaire par les agriculteurs, pour une durée minimale de cinq ans. Ceux-ci bénéficient alors de subventions (dites MAE), déterminées de manière à couvrir les pertes de rendement subies suite à la mise en œuvre de ces méthodes et les coûts qu'elles nécessitent.



En 2007, les MAE étaient appliquées sur 22 % de la S.A.U., en tête desquelles les méthodes concernant le maintien des haies et bandes boisées (MAE 1a). La prairie ci-dessus à gauche bénéficie de telles mesures, destinées à préserver les bandes continues d'arbres ou d'arbustes feuillus indigènes qui s'y localisent (Limont).

Une autre méthode agro-environnementale, aux effets nettement perceptibles dans le paysage en période de floraison, a trait à la prairie naturelle (MAE 2). Elle s'applique à des prairies permanentes, exemptes de toute intervention et de pâturage du 1^{er} janvier au 15 juin et soumises à des conditions strictes de fertilisation et de fauche (ci-dessus à droite, Rapon).

L'agriculture biologique s'est développée de manière sensible depuis le début des années 1990 du fait de l'apparition des préoccupations environnementales et de l'intérêt d'une frange croissante de la population pour ce type de production. Visant une extensification des pratiques, elle se distingue de l'agriculture conventionnelle par une rotation des cultures plus variée et contraignante, l'exclusion de la plupart des matières de synthèse (fertilisants et produits de protection des plantes et des animaux) et la destruction des adventices (« mauvaises herbes ») par des moyens principalement mécaniques. L'élevage, basé sur de faibles densités de bétail sur les herbages, est généralement intégré aux cultures au sein des exploitations : les cultures fourragères alimentent le bétail, qui restitue des effluents soigneusement recyclés et utilisés comme engrais organique. La proportion des terres consacrées à ce mode d'agriculture reste cependant faible et peu perceptible dans le paysage.

La production et le transport de l'énergie électrique marquent le paysage

Dès l'après-guerre, on assiste à la multiplication des équipements électriques. L'augmentation de la demande énergétique et les évolutions technologiques liées à la production électrique ont un impact paysager important dans toute la Wallonie et particulièrement sur le Plateau condrusien situé à proximité de deux grands lieux de production et des grands foyers de consommation de l'axe sambro-mosan.

Une production centralisée mais proche du Condroz

En Europe, la réponse à la demande se réalise dans un premier temps par des productions centralisées à l'échelle régionale (centrales au charbon, au mazout puis nucléaires). Dès les années 1970, plusieurs centrales thermiques et nucléaires implantées le long de la Meuse vont influencer directement le paysage de l'ensemble condrusien voisin. Deux sites de production nucléaire d'électricité sont visibles depuis le Condroz : Chooz dans la « Botte » de Givet (France) et Tihange près de Huy. Ces centrales, hors de l'ensemble paysager mais en bordure immédiate, dégagent des panaches de vapeur bien visibles sur de longues distances. A une échelle plus locale, les centrales thermiques comme celle des Awirs ou la centrale turbine-gaz-vapeur de Seraing, plus récente, ont une incidence similaire.



Depuis Mesnil-Saint-Blaise (à gauche) ou Faveroule (à droite), on aperçoit les tours de refroidissement des centrales nucléaires de Chooz ou de Tihange et leurs panaches de vapeur.

La production centralisée implique le transport de l'électricité via des lignes interconnectées au réseau européen. Plus hauts et plus imposants que les poteaux du réseau à basse tension, les pylônes des lignes à haute tension (220 kV) ou très haute tension (380 kV) sont par conséquent plus visibles.

Dans l'ensemble condrusien, c'est autour de la station de raccordement de La Sarte (Huy) que l'incidence paysagère des lignes à haute tension est la plus forte. La station constitue le point de convergence des lignes venant de Tihange (centrale nucléaire), de la dorsale wallonne (centrale thermique d'Amercoeur), de France (centrale nucléaire de Chooz), de Coo (centrale par pompage-turbinage), des lignes alimentant la région liégeoise et de celles se connectant aux réseaux allemands et néerlandais.

Ces lignes à 220 ou 380 kV traversent l'ensemble, parcourant les bordures et les plateaux ou enjambant des vallées encaissées comme le Hoyoux ou la Lesse, avec un impact paysager variable. Quand elles recoupent perpendiculairement la structure générale des tiges et chavées, elles sont particulièrement visibles et plus perturbantes.

Par contre, quand elles suivent les lignes de forces du paysage (grandes lignes du relief, lisières forestières...), leur intégration devient plus acceptable. C'est le cas des lignes électriques de la Sarte vers Andenne ou entre Limet (Modave) et Libois (Ohey) qui suivent des chavées de la bordure nord du Condroz ardennais et du Plateau central.



Les lignes à très haute tension qui convergent vers le poste de raccordement de la Sarte donnent au paysage une allure de forêt de pylônes. A l'arrière-plan, les panaches de vapeur des trois tours de la centrale de Tihange sont également bien visibles (Strée).



Sur le panorama ci-dessus, la ligne recoupe le plateau perpendiculairement à la structure du relief et s'insère assez mal dans le paysage. Sa visibilité est renforcée par la couleur des pylônes. Sur la photo de droite, par contre, la ligne à haute tension suit les lignes de forces du paysage, parallèlement au tige. Elle s'appuie sur une lisière forestière et la couleur des pylônes est plus neutre, ce qui rend sa présence plus discrète.



Dans la partie occidentale du Condroz, le paysage est plus épargné par les pylônes, puisqu'une seule ligne à 220 kV est présente, connectant Chooz à la centrale par pompage-turbinage des barrages de l'Eau d'Heure.

Du point de vue paysager, les lignes souterraines ont très peu d'impact. Pour des tensions plus faibles (80 ou 110 kV), l'enfouissement est devenu la règle. Mais cela augmente les coûts d'installation et présente d'autres inconvénients, notamment environnementaux. Une ligne à haute tension souterraine nécessite un couloir d'une dizaine de mètres sans installations ou végétation haute. Dans un paysage mixte comme le Condroz, qui alterne zones arables, herbages et boisements, l'enfouissement peut donc aussi modifier le paysage. A de très hautes tensions (220 et 380 kV), les contraintes techniques et financières de l'enfouissement sont souvent trop grandes. Dès lors, en principe, aucune ligne à 220 ou 380 kV n'est enterrée.

Pour les stations de raccordement, des solutions moins préjudiciables au paysage ont déjà été appliquées ailleurs, comme au Royaume-Uni, avec l'enfouissement partiel de la station de transformation, une levée de terre végétalisée (merlon) autour de celle-ci et un enfouissement de certaines lignes à sa proximité pour minimiser l'aspect « forêt de pylône ».



La centrale de pompage – turbinage du barrage de la Plate-Taille (1) permet de couvrir les pointes de demande électrique. L'eau est pompée et stockée dans le lac supérieur (Plate-Taille) aux heures creuses et relâchée dans le lac inférieur (Eau d'Heure) aux heures de pointe, alimentant les turbines. La tour panoramique (2) se voit de loin et sert de point de repère. La digue du barrage (2) ferme la vallée.

L'émergence des énergies renouvelables

Depuis les années 2000, la prise de conscience des changements climatiques et les décisions politiques internationales qui en ont découlé (protocole de Kyoto) ont mis en évidence la nécessité d'un changement dans les modes de production électrique, afin de réduire les émissions de CO₂. Dans sa politique énergétique, la Wallonie souhaite se préparer au remplacement des énergies fossiles et développe un ambitieux programme d'énergies renouvelables (éoliennes, panneaux solaires, biomasse, petite hydroélectricité ou cogénération, par exemple). Une des principales mesures consiste en la mise en place du mécanisme de certificats verts, forme de subventionnement de l'électricité d'origine renouvelable par les productions d'énergie fossile ou nucléaire, en application du principe du pollueur-payeur.

Connu pour son bon potentiel venteux, le Plateau condrusien est une région attractive pour les promoteurs éoliens. Les premiers parcs éoliens ont été développés au début du 21^e siècle dans le Condroz. Il n'y avait aucun parc éolien en 2001, il y en a 8 (soit 45 éoliennes) en juillet 2010. Tout comme les ensembles paysagers des Plateaux brabançons et hesbi-gnons et de la Plaine et du bas-plateau limoneux hennuyer, le Plateau condrusien est sujet à un fort développement de parcs éoliens, particulièrement dans ses parties occidentales et centrales.

L'installation de ces parcs modifie les paysages. Des éléments verticaux d'une hauteur de cent-vingt mètres et plus ne peuvent en effet pas passer inaperçus. De plus, les sites d'implantation devant forcément jouir d'un bon potentiel venteux, les éoliennes sont installées sur les points bien dégagés, c'est-à-dire sur les tiges ou les plateaux calcaires ouverts. Sur les premiers, orientés dans le sens des vents dominants, la distance entre les mâts est plus grande pour éviter que des éoliennes ne se retrouvent sous le vent des autres. Quelques précautions d'implantation pourraient tenir compte de l'impact visuel, si les contraintes techniques ou foncières le permettent. Le texte de la page suivante illustre les incidences paysagères des éoliennes selon trois aspects : la situation, la covisibilité et la composition des parcs éoliens.

Les parcs éoliens du Plateau condrusien : situation, covisibilité et composition

Le choix de la localisation des éoliennes est primordial, pour le rôle qu'elles peuvent avoir dans la recomposition des lignes de force du paysage global dans lequel elles s'insèrent.



Les éoliennes entre Senzeille et Neuville sont implantées sur le dernier tige et dominent la dépression fagnarde. Cette localisation accentue leur perception depuis la dépression qui s'amorce entre le point de vue et la crête.

La proximité d'autres champs éoliens influence également la sensibilité paysagère induite, particulièrement dans la partie occidentale du Plateau condrusien, où l'on en dénombre déjà cinq (voir carte p. 69). Ils sont ainsi mutuellement visibles en de nombreux endroits, posant la question de l'opportunité de préserver certains horizons de la présence d'éoliennes.

Depuis le parc de Taravisée entre Floreffe et Fosses-la-Ville, on perçoit les éoliennes situées entre Mettet et Fosses-la-Ville (indiquées par les flèches jaunes à l'arrière-plan). Les deux mâts les plus proches sont distants de cinq kilomètres.

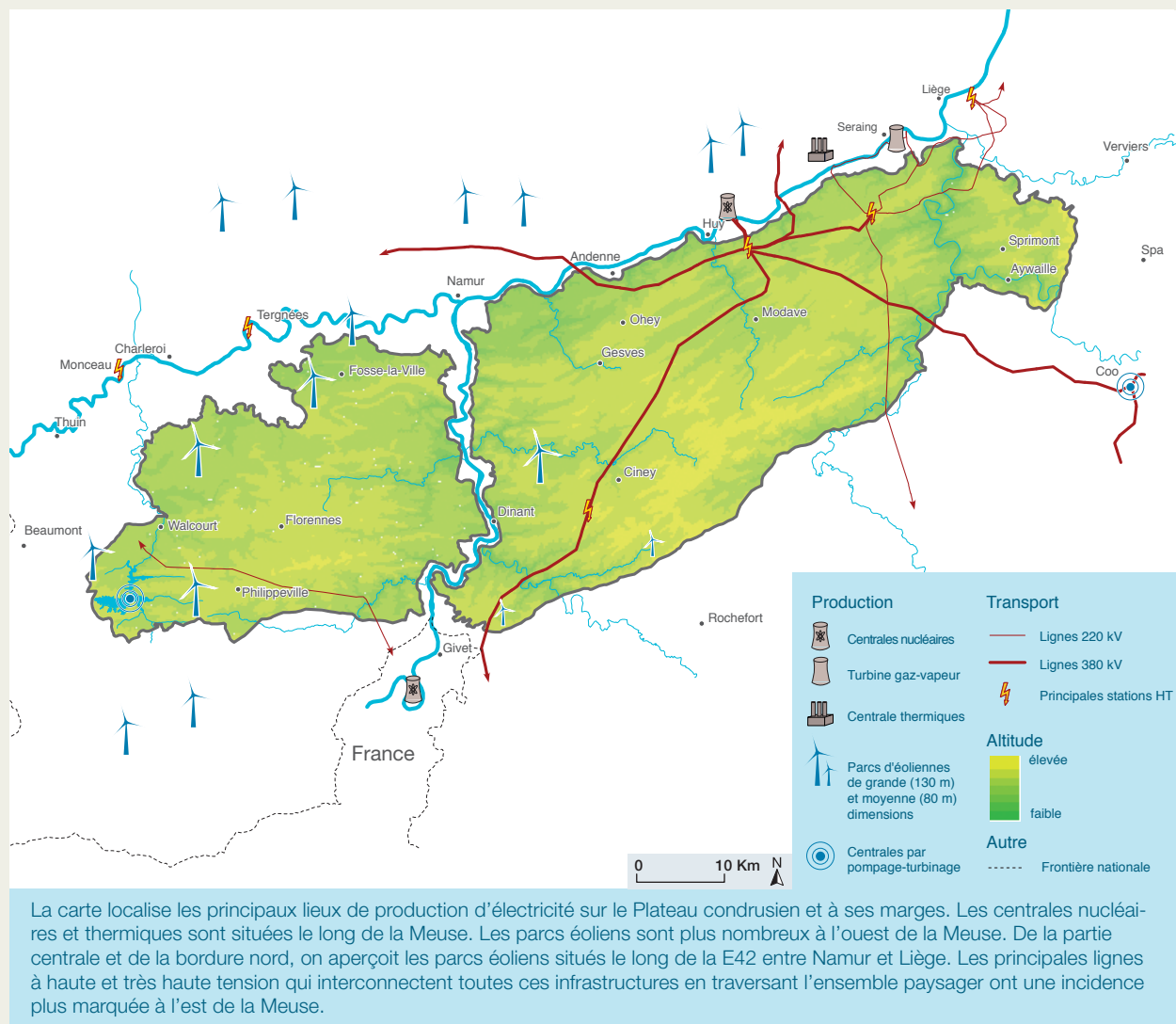


Enfin, l'agencement interne du parc joue aussi un rôle important sur la recomposition du paysage. Un ordonnancement bien lisible permet souvent une meilleure insertion. Dans le Condroz, aux ondulations caractéristiques, une composition simple, linéaire ou en légère courbe régulière, est sans doute plus en harmonie avec les éléments qui constituent les lignes de force du paysage (tiges et chavées, lisières forestières).



Sur le large banc calcaire de Salazinne (Dorinne), aux différences de relief peu prononcées, la disposition des mâts rend la lecture paysagère difficile. Une éolienne isolée, partiellement masquée par les bois, rompt l'homogénéité de l'ensemble. Des distances régulières entre les mâts auraient rendu l'ensemble plus harmonieux (Thynes).

Production et transport d'électricité sur le Plateau condrusien et ses abords



Les éoliennes domestiques sont également présentes dans l'ensemble. D'une puissance nominale et d'une hauteur bien plus faible que les éoliennes industrielles (de l'ordre de la dizaine de mètres contre cent-vingt mètres et plus), leur incidence paysagère est également plus petite, sans être négligeable. Il s'agit cependant d'un type de production assez marginal, en raison d'une rentabilité plus faible et d'un soutien moins important à son développement. Les développements techniques récents essaient de minimiser leur impact.

Par contre, l'installation de panneaux solaires (thermiques et photovoltaïques) apporte sa part de changement dans les noyaux d'habitat. La question de leur intégration, notamment dans le bâti traditionnel, constitue un enjeu important pour l'ensemble paysager. La pose des panneaux dans le plan de la toiture et selon des tonalités concordantes avec celle-ci présente un moindre impact visuel. Sur une toiture de tuiles, accrochés à un pignon ou posés au sol, l'intégration est bien moindre.



Cette éolienne domestique s'insère dans un noyau d'habitat. Sa hauteur comparable à celles des arbres ou du clocher limite son impact paysager au village. On peut regretter l'effet de contraste entre sa teinte et celle des arbres. Une couleur gris-vert aurait atténué son effet de contraste (Biesme).



1



2



3



4

1. Les panneaux installés sur la maison proche de l'église, aux tonalités grises, s'insèrent discrètement dans l'ensemble architectural, malgré le recouvrement presque total du versant du toit (Maizeret).
2. Implantés sur une annexe plus basse, bien que couvrant tout ce pan du toit, ils sont moins visibles de loin et donc mieux intégrés dans le paysage bâti (Mehogne).
3. Ici, le contraste de tonalité entre les panneaux noirs et les tuiles rouges ainsi que la couverture presque totale de la pente du toit les rendent plus visibles (Groyne).
4. L'accrochage au pignon de la maison renforce la visibilité de l'installation (Nandrin).

Les paysages actuels : caractéristiques et tendances

La carte (pages suivantes) fait ressortir les principales caractéristiques et tendances des paysages du Plateau condrusien. Les éléments qui y sont repris sont de nature et d'origine variées. Ils peuvent avoir un effet structurant ou déstructurant sur le paysage. Les différences d'époque, de nature et de qualité ont été ignorées au profit du seul critère de l'effet sur les paysages actuels, que cet effet soit positif ou négatif.



Agglomérations et pressions de l'urbanisation

L'ensemble paysager condrusien n'abrite pas de villes importantes. Mais les agglomérations de Charleroi, Namur et Liège, en polarisant les activités, engendrent une pression foncière qui imprègne le paysage. Charleroi diffuse ainsi un tissu périurbain jusqu'à Walcourt, du fait de la présence de la N5. Cette dynamique a connu son apogée dans les années 1980. Plus à l'est, l'influence de Charleroi se mêle à celle de l'agglomération namuroise, qui se distingue de la précédente car elle est plus récente (à partir des années 1990) et prend la forme d'un tissu bâti plus lâche. Cette diffusion de la périurbanisation est ici facilitée par un réseau de nationales plus locales. L'axe Ciney – Namur mêle la périurbanisation résidentielle et économique, facilitée cette fois par l'autoroute E411 et la N4. Le nord-est de l'ensemble, très majoritairement occupé par des boisements, forme un espace dépourvu de constructions et uniquement interrompu par l'urbanisation de la vallée du Hoyoux jusqu'à Marchin. Ce n'est qu'à l'extrême nord-est que la pression de l'agglomération liégeoise se fait sentir, catalysée par la route du Condroz (N63) et l'autoroute E25. Ce mouvement s'est stabilisé depuis quelques années.

Les agglomérations de Ciney, Philippeville et Florennes constituent les pôles urbains les plus importants et entraînent dans leurs environs une pression urbaine limitée.



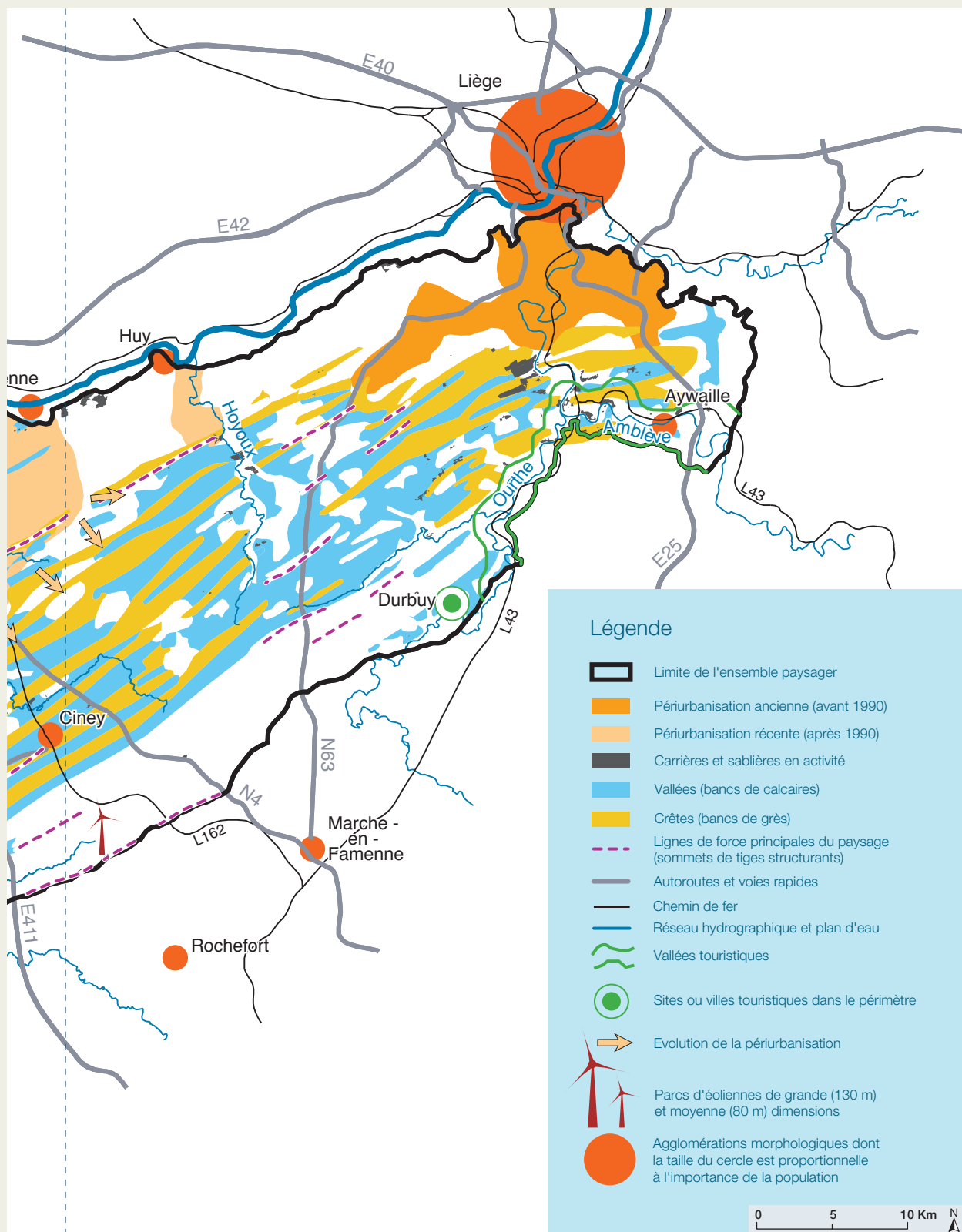
Carrières

L'industrie de la pierre, de son extraction à sa transformation, a toujours fonctionné de pair avec l'activité agricole de la région condrusienne. Aujourd'hui encore, même si elle est moins importante que dans le passé, elle présente un intérêt économique pour la région et pour l'ensemble du pays. Les exploitations sont généralement de taille importante afin de permettre les économies d'échelle, pour des produits qui sont souvent de faible valeur ajoutée. Les principaux sites d'exploitation se localisent dans les vallées : le petit granit (pierre bleue) est extrait dans les vallées de l'Ourthe et de l'Ambève, du Hoyoux et du Bocq, tandis que le marbre noir de Dinant est exploité dans la vallée de la Molignée à des fins de restauration architecturale. Le grès, généralement utilisé comme granulats, est également extrait dans les vallées de l'Ourthe, du Hoyoux et du Bocq.

L'impact paysager des carrières est variable. Certaines sont discrètes et ne sont perceptibles que si l'on s'enfonce sur les routes et sentiers des fonds de vallée, où les parois apparaissent alors de façon impressionnante. A l'inverse, certains sites, situés à proximité d'axe routier et entaillant de faibles ondulations du plateau, sont visibles sur de longues distances.

Une fois l'exploitation terminée, les carrières sont recolonisées par la faune et la flore. Elles constituent alors un nouvel élément dans la composition du paysage et abritent souvent une biodiversité importante. Elles connaissent des profils d'évolution différents selon les matériaux qui y étaient exploités (pierre, argile, granulats ou sable) et le fait qu'elles se comblent d'eau ou pas.







Crêtes et vallées

L'ensemble paysager offre un lien direct entre le relief et la structure géologique. Les grès, par leur faible altérabilité, correspondent aux crêtes de l'ensemble paysager. A l'inverse, les calcaires, de résistance moindre et davantage solubles, sont le matériau constitutif des vallées. Le réseau hydrographique est à mettre en relation avec cette configuration. Les cours d'eau prennent souvent naissance sur les flancs pour s'écouler dans les fonds de vallées où ils forment des crevasse et des cavités. Le Hoyoux, la Lesse et l'Ourthe, présents avant l'érosion différentielle des tiges et chavées, recoupent transversalement ce relief.

--- Lignes de force principales du paysage

Au sein du paysage de l'ensemble condrusien, certains sommets apparaissent plus affirmés. Ils constituent des horizons visuels structurants dans la composition du paysage et font ressortir sa dimension verticale caractéristique. Une position en ligne de crête procure à l'observateur l'impression de dominer le paysage grâce à des vues longues, parfois amplifiées par la dénivellation d'une vallée à l'avant-plan. Cette configuration permet d'apprécier le paysage dans toute sa valeur.



Routes et chemins de fer

Plusieurs lignes de chemin de fer desservent l'ensemble paysager. La ligne 154 (Namur – Dinant) et la ligne 162 (Namur – Luxembourg) mises en place dans la seconde moitié du 19^e siècle traversent l'ensemble paysager de part en part, en recoupant les ondulations du relief. A l'extrême est de l'ensemble, la ligne 43 (Liège à Luxembourg) suit les vallées de l'Ourthe et de l'Amblève. Enfin, la ligne 132 relie Charleroi à Couvin en passant par Philippeville. Aujourd'hui encore, on trouve de nombreux villages qui ont connu un fort développement suite à la présence de ces lignes.

La présence d'axes routiers de grand gabarit (autoroutes et nationales) permet une bonne accessibilité et par là une diffusion de l'urbanisation au sein de l'ensemble paysager. Lorsque les routes se doublent du chemin de fer, la diffusion de ces activités se marque davantage, comme c'est le cas depuis Namur vers Ciney et Marche-en-Famenne.



Activités touristiques

Des paysages de qualité et de grands espaces ouverts faiblement peuplés sont des conditions favorables au développement de l'activité touristique. A partir des années 1970, elle s'impose de façon plus conséquente, sous la forme d'infrastructures d'hébergement de grande dimension. C'est l'essor du tourisme de masse, localisé dans les vallées (telles l'Ourthe, l'Amblève et la Lesse) et souvent caractérisé par une insertion paysagère mal maîtrisée. La diminution de la durée des séjours et l'intérêt croissant de la population pour l'environnement et le patrimoine permettent aujourd'hui l'émergence d'un tourisme de terroir (gîtes, chambres d'hôtes...) plus dispersé et dont l'impact paysager est plus discret.

Durbuy continue à jouer un rôle de ville touristique et d'attraction, du fait d'un riche patrimoine historique et en tant que point de départ de nombreuses activités.

Le site des Lacs de l'Eau d'Heure forme un pôle touristique important avec le développement d'activités récréatives et sportives dès les années 1970 (centre ADEPS, club de voile, port de motonautisme) et plus récemment avec la construction d'un village de vacances.



Eoliennes

Les larges plateaux condrusiens jouissent d'un potentiel venteux propice à l'installation d'éoliennes. Elles ont vu le jour dans la dernière décennie, d'abord dans la partie occidentale, puis dans la partie centrale. Les demandes de permis pour l'implantation d'éoliennes ont fortement augmenté dans tout l'ensemble paysager. Ces infrastructures sont appelées à jouer un rôle de recomposition des lignes de forces des paysages.

Des regards sur les paysages

Conjointement à l'analyse des caractéristiques et dynamiques des paysages, une enquête a été menée auprès d'une trentaine d'acteurs locaux dans le but de mieux comprendre les représentations sociales des paysages de l'ensemble du Plateau condrusien. Ce travail permet de cerner la façon dont ces acteurs locaux perçoivent les paysages de leur région, de manière tant positive que négative, et comment ils envisagent leur avenir.

Cette vision subjective et vivante complète l'approche objective menée dans l'atlas en offrant un autre regard sur les paysages. En effet, les regards posés sur les paysages sont profondément culturels car ils émanent des individus et de leur histoire personnelle. De plus, la démarche sociologique s'inscrit dans la philosophie de la Convention de Florence qui stipule que les Etats signataires s'engagent « (...) à mettre en place des procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage » (art. 5c) et de « formuler des objectifs de qualité paysagère pour les paysages identifiés et qualifiés, après consultation du public. » (art. 6d).

Méthodologie des rencontres

Les acteurs interrogés, seuls ou en groupe, sont des représentants d'associations liées aux paysages, des mandataires communaux, des représentants d'un organisme régional et enfin, des acteurs en relation avec le monde agricole. Ce panel d'acteurs, habitant pour la plupart la région et en contact régulier avec sa population, en constitue en quelque sorte le porte-parole. Pour garantir une approche de l'ensemble du territoire, nous avons veillé à rencontrer des responsables des communes situées dans les zones moins couvertes par les associations.

Chaque rencontre s'est déroulée selon un même guide d'entretien. Dans un premier temps, les acteurs parlent du « paysage » en termes généraux, pour ensuite s'attacher aux caractéristiques paysagères du territoire.

A partir d'une carte topographique qui leur est présentée, les limites de l'ensemble paysager proposées par l'étude sont souvent discutées, voire mises en question. Les interlocuteurs déterminent ensuite les zones qui leur semblent les plus intéressantes au niveau paysager, les endroits les plus typiques ou encore ceux qu'ils estiment abîmés. La discussion aborde enfin les menaces, les enjeux, le rôle des acteurs et leurs actions en faveur du paysage. Certaines rencontres sont en outre complétées par une visite de terrain, permettant d'enrichir les propos tenus et de vivre et partager les paysages identifiés sur la carte.

Le présent texte, synthèse des opinions recueillies, s'appuie sur des extraits choisis (en vert dans le texte) et expose les grands traits qui caractérisent les paysages du Condroz aux yeux des personnes interrogées. Les limites paysagères sont présentées en fonction de référents variables. Viennent ensuite les paysages choisis, ceux qui laissent un souvenir particulier aux acteurs, par les objets qui les caractérisent. Enfin, les pressions et menaces sur les sites condusiens font le pendant et amènent à établir un tour d'horizon des outils et des acteurs engagés pour accompagner de la meilleure façon l'évolution rapide des paysages.

L'étude de l'ensemble du Plateau condrusien propose un périmètre paysager identifié sur base de critères mesurables : la géomorphologie, l'altitude, le relief, l'occupation du sol et l'habitat. Ce cadre ayant été adopté, il est intéressant de s'interroger sur les représentations que les acteurs s'en font. Ces représentations suggèrent une recomposition des limites du périmètre condrusien, tout en redessinant des zones spécifiques au sein de celui-ci. Elles convergent cependant sur un certain nombre de points, caractéristiques de ce que l'on appelle le Condroz.

Des représentations convergentes : le Pays de l'Entre-deux, de la variété et de l'alternance

Le Condroz est décrit comme un « Pays de l'Entre-deux », coincé entre l'Ardenne et la Hesbaye, qui, en combinant leurs particularités, offre de la variété et de l'alternance.

Le relief est un élément reconnu par tous et une des premières caractéristiques qui vient à l'esprit. Les termes de « tiges » et « chavées » sont usuels et le nom des tiges est souvent connu pour les points de vue de qualité qu'ils offrent.

« Collines douces et variées », « Plaque ondulée », « Les tiges et chavées, ça fait partie du patrimoine commun. »

« Le tige de Rouvieux-Fraiture ou le tige de Lincé sont de bons points de vue pour photographier des aspects du Condroz. »

Les vallées, vallons, cours d'eau et plateaux agricoles sont les grands traits de la description du paysage basée sur le relief.

L'empreinte de l'agriculture joue un rôle significatif, avec comme éléments récurrents l'alternance des prairies et des cultures, mais aussi des bois ou bosquets, offrant une diversité qui est souvent soulignée et recherchée par les acteurs interrogés. Les herbages occupent une position ambiguë. Ils ne représentent pas une force dans le paysage, mais sont au centre, comme un moment d'équilibre entre le passé et le présent, entre l'abandon et l'industrialisation. Ils sont par ailleurs souvent rehaussés d'éléments tels que des arbres, des bosquets et des haies et forment de la sorte un paysage.

« Il y a beaucoup de prairies. »

« Les vaches blanc bleu que l'on voit dans le paysage, la structure des fermes, châteaux, villages, je me sens dans le Condroz. »



« Ce sont des paysages très contrastés, on passe vite d'une grande étendue agricole à une petite forêt, à des petites vallées bien sympathiques et bucoliques. Ce sont de beaux paysages. »
« Ça, c'est typiquement le Condroz. »

Vue depuis le Tige entre Palenge et Borlon (Durbuy).

Enfin, l'implantation de villages en grès ou calcaire à mi-pente des vallées et la présence de châteaux et de fermes complètent l'image synthétique du Condroz.

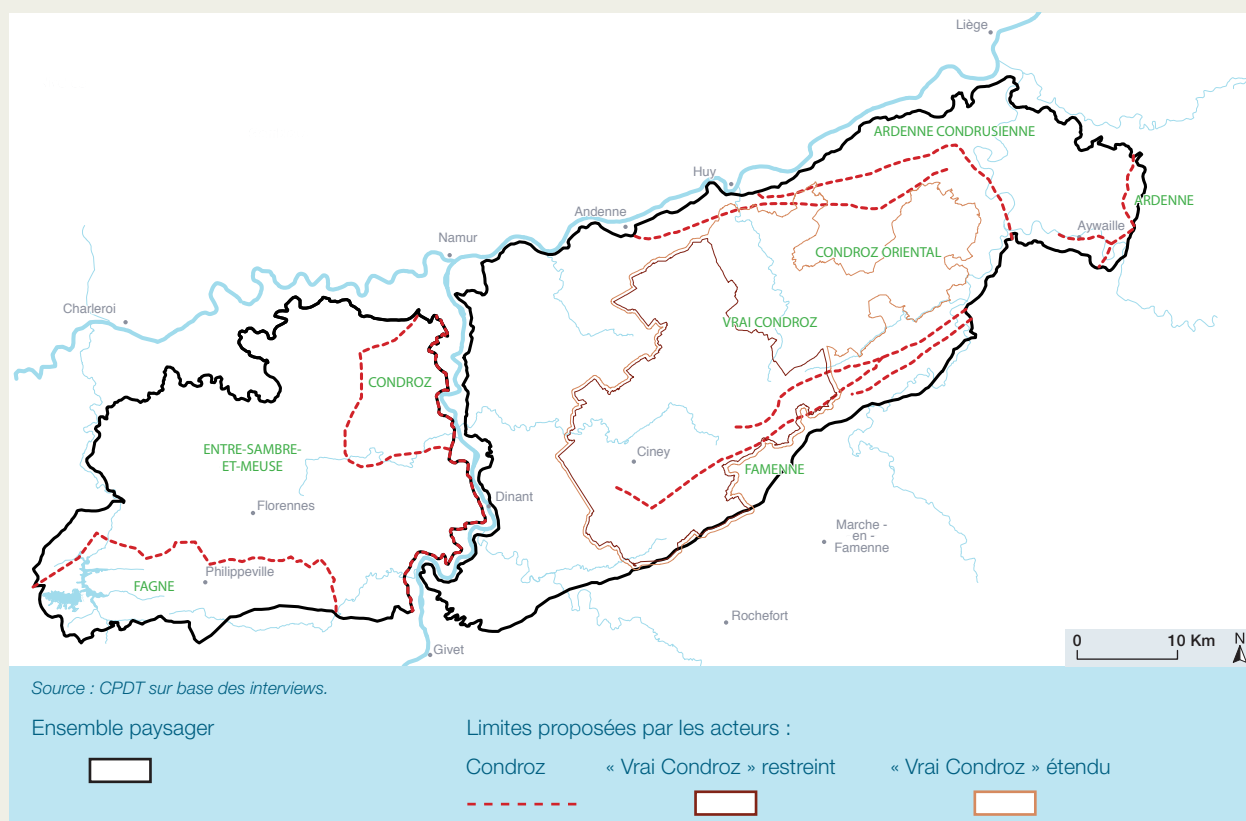
Un plateau condrusien pour plusieurs sous-régions

Par rapport au périmètre proposé, la plupart des personnes interrogées ne retrouvent pas les limites du Condroz telles qu'elles les ont apprises sur les bancs d'école ou ressenties sur le terrain. C'est la raison pour laquelle elles ont proposé un redécoupage en se référant, selon leur sensibilité, à des barrières naturelles, à la carte géologique, au relief, aux limites communales, aux types de matériaux utilisés pour l'habitat ou encore à l'occupation du sol ; tout cela à travers une approche culturelle et subjective des paysages. Ces descriptions portent en filigrane l'image que chacun cultive des paysages condrusiens, supports de distinction et d'identité.

« Pour moi, ce n'est pas clair les limites. », « Le Condroz est décomposé. »

« Je n'aurais pas imaginé ça aussi étendu. », « C'est un découpage affectif, ça ne repose sur rien. »

Au vu des discussions, les limites du Condroz imaginées par les acteurs seraient celles-ci...



Les cours d'eau : la Meuse, la Molinee et l'Ourthe

De façon récurrente, la Meuse constitue une barrière de délimitation claire entre deux zones distinctes : à l'est, le Condroz ; à l'ouest, autre chose.

« Au-delà de la Meuse, c'est un autre pays. »

Cet autre pays, c'est l'Entre-Sambre-et-Meuse. Au sud, les communes de Philippeville et de Cerfontaine sont davantage rattachées à la Fagne du fait de la présence dominante de grandes prairies.

Les habitants des communes de l'Entre-Sambre-et-Meuse ont établi un lien particulier au territoire à travers le folklore et les marches napoléoniennes qui lient les habitants de nombreux villages. L'identité est également fondée sur le passé industriel de la région, mais pas directement sur les paysages.

« Les habitants se sentent « du sud de la Meuse », c'est une identité à part. »

Toujours à propos de la partie occidentale, les acteurs concernés par la vallée de la Molinee (Onhaye et Anhée) considèrent que celle-ci présente toutes les caractéristiques du Condroz. Ce point de vue n'est en général pas partagé par les répondants de l'est du territoire, qui ont une vision assez floue de ce qui se passe de l'autre côté du fleuve.

Autre cours d'eau, autre pays. La vallée de l'Ourthe crée un sentiment d'appartenance qui lui est propre et constitue une barrière entre le Condroz et un autre lieu, parfois associé au Pays de Herve.

La géologie et les matériaux de construction



Maison combinant le grès et le calcaire à Comblain-au-Pont.

La définition du Condroz est, davantage que pour d'autres ensembles paysagers, associée à la géologie. L'alternance de grès et de calcaire est une référence permanente dans la description de la région. Le type de matériaux de construction utilisé pour l'habitat est un identifiant important, surtout du côté de Marchin, Havelange, Ohey, Clavier, Modave, Ferrières, Comblain-au-Pont.

« Le calcaire, c'est la pierre bleue ou le petit granit. »

L'occupation du sol

En lien avec la géologie, la présence de bois est un autre élément marquant la limite entre deux types de territoires. Ainsi, Ferrières, une partie d'Hamoir et de Durbuy sont désignés comme famennois et non condrusiens.

La bordure nord-est est connue comme l'Ardenne condrusienne, constituée de paysages plus « sauvages », peu ou pas ouverts et enrichis de bois anciens. Selon les témoignages, les habitants de cette zone ne se sentent pas du Condroz, à l'inverse des habitants des communes de Sprimont, Chaudfontaine, Esneux qui ne savent cependant pas ce qui les relie.

« Esneux est dans l'Ardenne condrusienne. »

« Le paysage humain de l'Ardenne condrusienne n'est pas condrusien. »

Enfin, les villes jouxtant le Condroz peuvent constituer un élément de repère distinguant le Condroz liégeois du Condroz namurois.

« Engis, avec le tissu social, c'est plus de Liège. »

Des enjeux politiques et économiques : tourisme et « vrai Condroz »

Parler du périmètre condrusien renvoie ostensiblement à la question du « vrai Condroz », dans lequel certaines communes s'invitent, entraînant l'exclusion d'autres sans consensus préalable.

Les communes du cœur de l'ensemble se disent du « vrai Condroz », sans pour autant se reconnaître dans une identité collective. Les communes de Neupré et Nandrin considèrent faire partie du « vrai Condroz » parce qu'elles sont traversées par la route du Condroz (N63) qui, comme son nom l'indique, mène au cœur du territoire. Certains précisent même que la « porte du Condroz » se situe au niveau de la commune de Neupré ou du village de Saint-Séverin dans la commune de Nandrin.

« En venant de Liège, on entre dans le Condroz à Neupré. »

Quelques répondants s'enhardissent, spécifiant que le « vrai Condroz » est composé des communes de Havelange, Ciney, Hamois et du sud d'Ohey. Pour d'autres, il faut ajouter Modave, Clavier, Ouffet, Marchin, Tavier, Anthisnes.

La géologie et l'aspect « tôle ondulée » du territoire est une référence avancée pour objectiver la limite du « vrai Condroz ».

« Le vrai Condroz est l'alternance de points hauts, de points bas, de zones cultivées et pâturées. »

« Dites-nous ce qu'est le « vrai Condroz », que l'on ait une approche scientifique et donc moins d'équivoques. »

S'interroger sur l'existence et les limites du « vrai Condroz » n'est pas une réflexion anodine. Le rayonnement touristique ardennais suscite l'envie d'une même reconnaissance et d'une même visibilité pour le Condroz. Au vu des témoignages, la forte identité de l'Ardenne met dans l'ombre les particularités paysagères du Condroz. En effet, un grand nombre de touristes ou de non habitants se disent qu'au-delà de la Meuse, c'est l'Ardenne ou, de manière moins radicale, y incluent certaines communes telles que Comblain-au-Pont, Sprimont et Esneux. Celles-ci forment une sorte de zone tampon entre les deux types de paysage.

« Partout dans le Condroz, l'horizon, c'est l'Ardenne. », « A partir de Modave, c'est l'Ardenne. », « Esneux, c'est la porte des Ardennes. »



La promotion touristique joue sur cette ambivalence en présentant des sites condrusiens sous le label « Ardennes », attirant des non locaux. Selon les témoignages, peu d'habitants s'intéressent réellement aux paysages de leur région. Une culture paysagère serait à créer.

Paysages choisis

Cette partie du texte présente la manière dont les acteurs choisissent les paysages qui leur tiennent à cœur. Une carte offre une vue d'ensemble des zones sélectionnées, qui sont ensuite décrites et analysées en fonction des éléments qui les composent.

Démarche et tendances observées

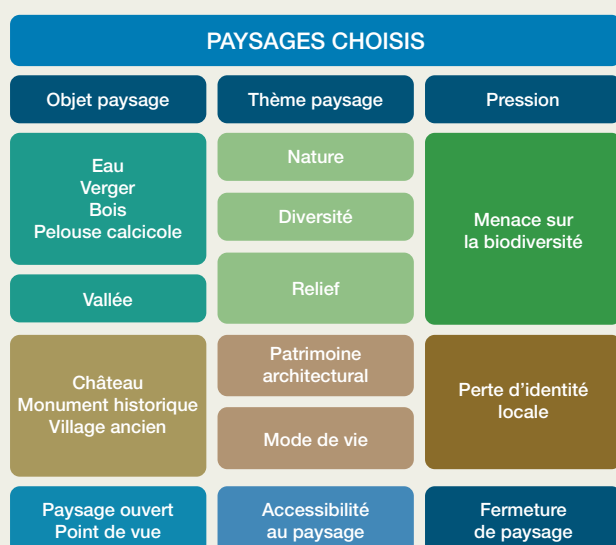
La carte (voir pages suivantes) localise les paysages, les points de vue et les villages considérés par les interlocuteurs comme intéressants ou abîmés. Parmi les nombreux paysages appréciés, il a été demandé d'en sélectionner trois ayant une résonance particulière et dénommés « paysages médaillés ». Ce travail ne vise pas l'exhaustivité mais plutôt la sélection de paysages qui laissent un souvenir particulier d'après les modes de découverte usuels (axe routier, lieu d'habitation, promenade pédestre, équestre, ou cycliste, sport nautique).

« *Le Condroz, c'est là où il est agréable de faire du cheval, les pentes ne sont pas trop fortes, le paysage est varié.* »

Le fait que certaines zones ne soient pas choisies ne signifie pas *ipso facto* l'absence de paysages de qualité ou appréciés, mais vient peut-être simplement d'une moindre connaissance de la zone.

La carte montre une grande majorité de points de vue identifiés à proximité du relief offert par les vallées de la Meuse et de l'Ourthe, ainsi qu'au niveau de la bordure famennienne. Ces localisations de promontoires sont parfois préférées pour éviter le tracé d'un périmètre précis. Remarquons aussi qu'un lieu peut être sélectionné dans sa version restreinte ou plus étendue selon les personnes interrogées. Les paysages emblématiques qui ont une reconnaissance sociétale via un classement ne sont pas les seuls à marquer les esprits, des lieux plus intimistes sont eux aussi valorisés.

Le schéma ci-dessous synthétise la réflexion construite par les interlocuteurs lorsqu'ils parlent des paysages de leur région.



S'exprimer sur les paysages passe par la sélection d'objets qui les composent comme l'eau, une vallée, un château. Ces éléments renvoient à des thèmes paysagers plus généraux tels que la nature, le patrimoine architectural, le mode de vie adopté ou souhaité. Au fil des discussions, il s'avère que ces référents, essentiels pour la construction d'une image identitaire individuelle et collective, semblent menacés par les pressions qui modifient définitivement la qualité de l'environnement connu et apprécié.

Ainsi, les sélections paysagères portent surtout sur l'eau, les vallées, bois et pelouses calcicoles, les villages et les vieilles pierres, les châteaux et leurs domaines, ainsi que sur certains points de vue.



Fromiée



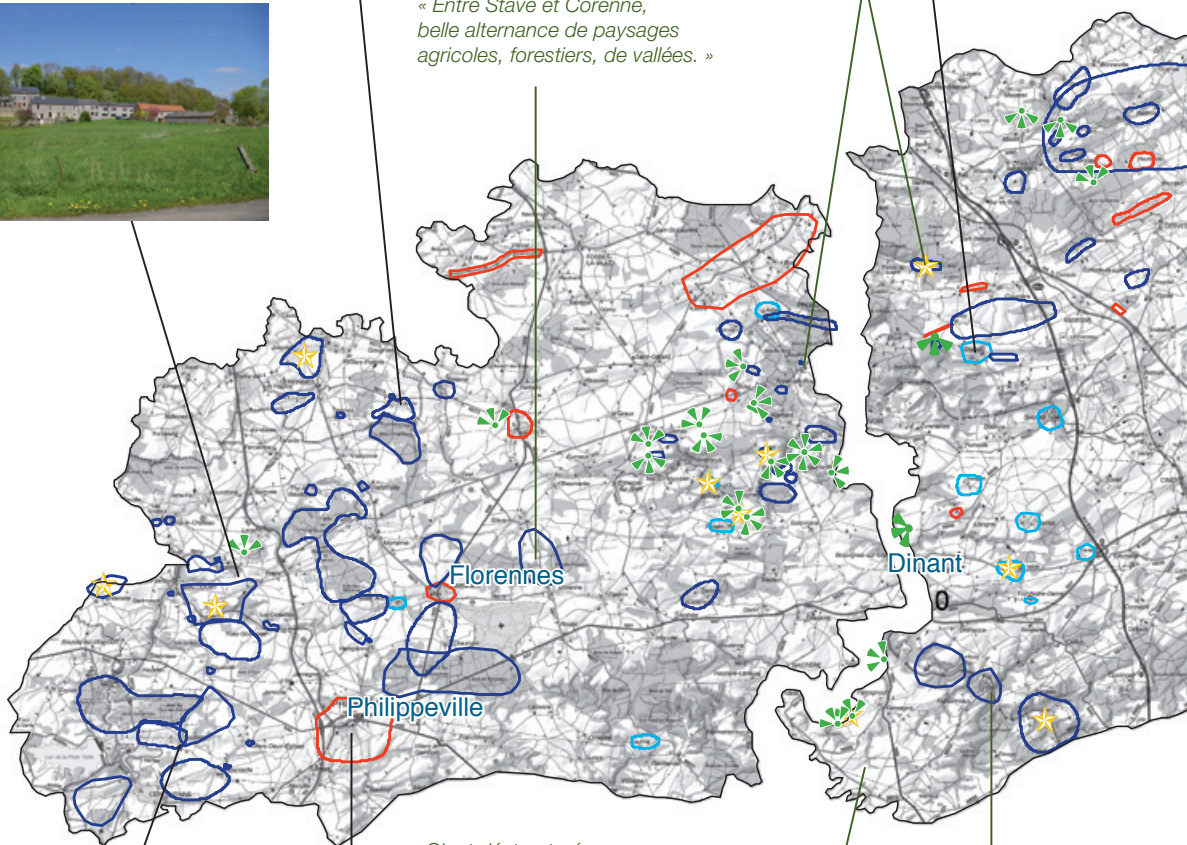
Château de Crupet

« Ici, les derniers vergers hautes tiges. »

« Entre Stave et Corenne, belle alternance de paysages agricoles, forestiers, de vallées. »



Fairoul



« C'est déstructuré. »

« La vallée de la Lesse, c'est magnifique. »

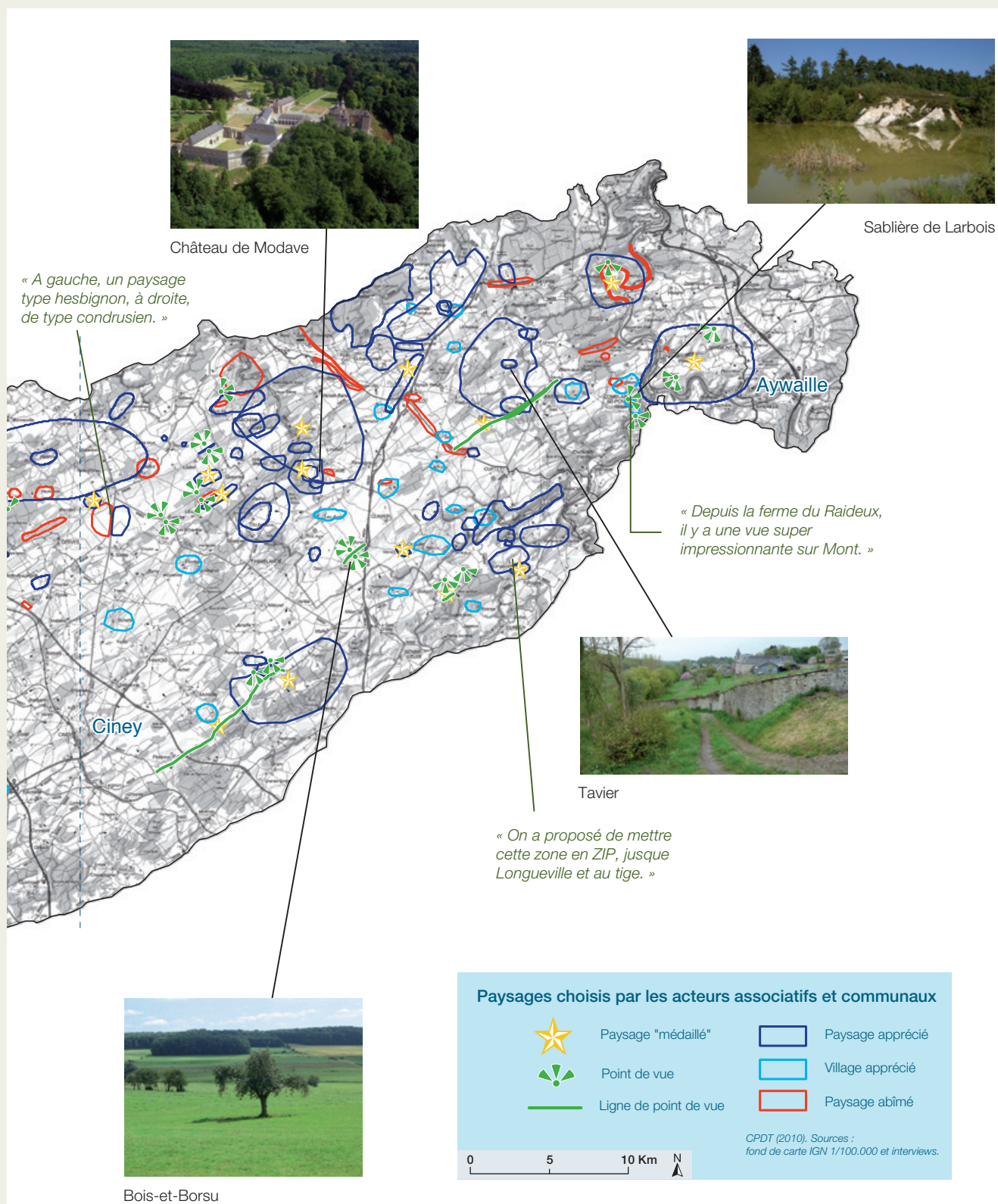
« Zone où il y a trois projets d'éoliennes. »



Lac de l'Eau d'Heure



Entrée de Philippeville



L'eau et ses variations

L'eau a toujours fasciné l'homme et le Condroz la met en scène de manière très variée et appréciée par les usagers du paysage.
« *L'eau est un élément structurant du territoire.* », « *C'est le Condre'eau'*. »

L'eau, qui embellit un lieu, peut être canalisée et traverser le village, comme à Saint-Aubin, Gerpennes ou Spontin. Elle peut au contraire continuer son chemin malgré la présence d'une route et offrir un gué aux promeneurs, comme celui, bien connu, de Saint-Fontaine.



Le Bocq à Spontin



Gué à Saint-Fontaine (Clavier)

L'eau, qui reste en mémoire, peut être maîtrisée et sublimée, comme historiquement dans les jardins du château d'Annevoie (patrimoine classé).



Sa présence plus sauvage et torrentielle se révèle au détour de rivières : le Hoyoux et ses petites cascades (sur la photo) formées par l'accumulation de travertins*, l'Ourthe ou la Lesse laissent un souvenir particulier.

Les vastes étendues artificielles tranquilles offertes par les lacs de l'Eau d'Heure sont appréciées, tout comme certaines carrières où l'eau colonise un espace anciennement éventré. Ce paysage peu courant est apprécié des quelques initiés. L'ancienne carrière de Montfort à Esneux est ainsi citée.

Enfin, il y a aussi l'eau qui ne se laisse découvrir qu'au fil de promenades et d'une connaissance des lieux, telles les sources du Néblon.

Les vallées, bois et pelouses calcaires

Liées étroitement à l'eau, les vallées remportent un grand succès.

A l'est de la Meuse, une nette préférence est exprimée pour la vallée du Hoyoux « presque intacte » et, à Ham, pour le méandre de l'Ourthe connu sous le nom de la « boucle de l'Ourthe » et repris comme Patrimoine exceptionnel en tant que site paysager. D'autres vallées moins connues sont citées : celle du Triffoy (avec ses travertins), qui se jette dans le Hoyoux, celles du Samson et du Bocq.



« Quand vous suivez l'Ourthe, vous avez des panoramas montants, c'est très beau. »

Vue sur l'Ourthe et ses versants boisés.

Plus au sud, la vallée du Néblon, affluent de l'Ourthe (à Hamoir) a été sélectionnée pour l'absence d'habitation, les affleurements rocheux et son ambiance intimiste.

A l'ouest, on évoque surtout la vallée de la Molinee et ses nombreux points de vue, dont certains sont médaillés, la vallée de l'Eau d'Yves entre Chastrès et Walcourt ainsi que le lieu-dit « le Moulignat », petite vallée offrant une belle alternance de paysages, de cultures, de prairies et de massifs boisés le long de l'eau.

Ces espaces combinent des qualités souvent recherchées, telles que la présence d'eau, de relief et d'une certaine nature peu abîmée par les activités humaines.

Les vallées du Hoyoux et de l'Ourthe présentent cependant des points noirs qui rompent l'ambiance bucolique attendue. L'aval de la première porte les marques d'une activité industrielle, la seconde accueille des campings résidentiels et des populations aux conditions de vie difficiles en contraste avec les villas implantées sur le plateau de Beaufays.

« *Le bas de la vallée, c'est la misère noire.* »



Dans la vallée du Hoyoux, que certains voudraient uniquement vouée à la contemplation, les bâtiments industriels perturbent l'image idéalisée.

Les pelouses calcicoles sont une richesse naturelle importante aux yeux de quelques acteurs conscients de leur fragilité et de leur évolution spontanée vers le boisement si aucune gestion n'est mise en place. La pelouse calcicole de Ranzinelle à Sosoye est citée, de même que celle du « Parc national » de Furfooz. Elles sont la preuve qu'un espace géré par l'homme selon des méthodes douces peut aussi offrir une diversité biologique, contrebalançant ainsi en partie l'image négative des actions de l'homme sur l'environnement.



Pelouse calcicole du « Parc national » de Furfooz à Dinant (médaillée). Tout le Parc est défendu et apprécié. Créé en 1952 par l'association Ardenne et Gaume, son succès auprès des promeneurs est sans cesse croissant.



« *C'est intéressant de voir la Roche aux Faucons à différents moments de l'année, ici on la voit sans végétation.* »

La Roche aux Faucons, Patrimoine exceptionnel, surplombe l'Ourthe (Neupré).

A travers ces sélections, c'est, faut-il le rappeler, le besoin de nature qui est exprimé. Les photos fournies et les témoignages sont l'occasion de rappeler la grande fragilité de ces milieux naturels, composante vivante des paysages.



Les villages et les vieilles pierres

Une multitude de villages ont été sélectionnés, répartis dans tout l'ensemble. Leurs points communs sont leur aspect concentré ainsi que leur caractère ancien et homogène résultant de l'usage de matériaux de construction locaux. Plusieurs villages ont reçu le label « Plus beaux villages de Wallonie » décerné par l'asbl du même nom (Chardeneux, Crupet, Falaën, Sosoye...).

Le bâti ancien est souvent associé à l'idée d'une vie aux liens sociaux généreux. Ce vecteur patrimonial est pour tous source d'identité et de racines.



Crupet



Flostoy



Sorée

Il n'y a pas que les villages estampillés qui remportent les faveurs : Ocquier, Sorée, Arbre, Scy, Abée, Schaltin, Barvaux-en-Condroz, Flostoy sont par exemple fréquemment cités.

A gauche, le village de Sorée est caractérisé par sa « pierre de taille ».

Vue sur Scy



Au sud-est de l'ensemble, dans la commune de Durbuy, le village de Longueville et ses abords sont identifiés comme site intéressant. L'inscription de celui-ci en Zone d'Intérêt Paysager est par ailleurs à l'étude dans le cadre des travaux menés par l'ADESA.

« En gardant les matériaux initiaux, Villers-le-Temple et Saint-Séverin ont su garder leur identité. »

« Anthisnes, village typiquement condrusien. »

Les abbayes de Maredsous et de Maredret, même si elles sont peu visibles depuis la route, sont des bâtiments de référence qui attirent de nombreux touristes.

Enfin, les murs en pierres sèches (dont l'inventaire est en cours par l'asbl Qualité Village Wallonie) sont appréciés pour leur rôle écologique et en tant qu'éléments structurant la lecture d'un paysage.



« Anthisnes est très riche en murs de pierres sèches, c'est très beau. »

Mur en pierres sèches à Anthisnes.

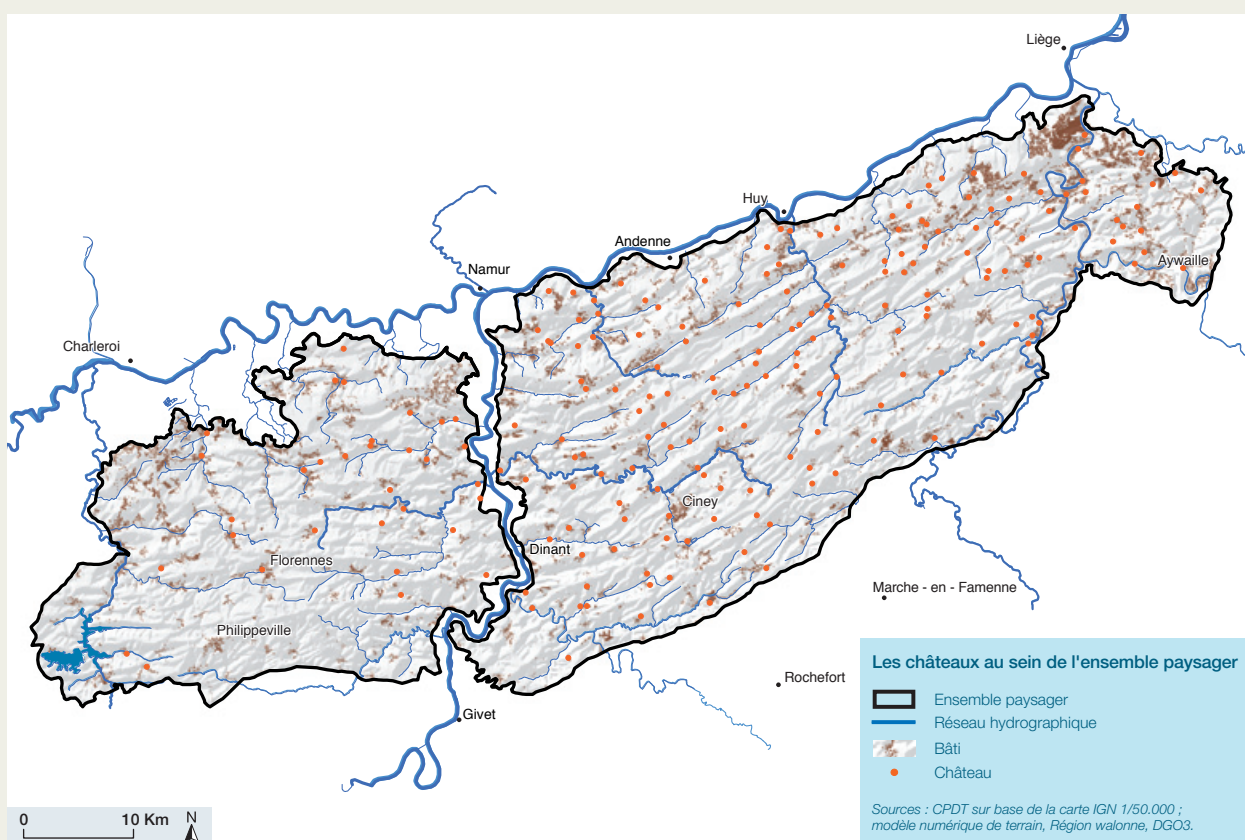


Détail d'un mur en pierres sèches à Sprimont.

Les châteaux et domaines privés

Le Condroz est reconnu pour ses nombreux châteaux, éléments d'appel de qualité et de valorisation du territoire. Certaines communes se plaisent d'ailleurs à revendiquer la multitude de châteaux qu'elles hébergent.

Au-delà de leur intérêt esthétique et culturel, c'est le rôle protecteur de ces vastes domaines qui est souligné dans la mesure où ils font barrage à la pression foncière et permettent de garder des sites préservés.



Route actuellement communale et source de polémique dans le domaine de Hoyoux (Clavier).

Cependant, la limitation d'accès au domaine des châteaux et le comportement « au-dessus des lois » de certains propriétaires suscitent la polémique. Par exemple, la transformation d'une zone naturelle humide en un espace artificiellement aménagé et le combat pour la privatisation d'une route communale posent la délicate question de la propriété du patrimoine visuel.

Quelques coups de cœur sont à mentionner : le château de Vervoz et ses alentours intègrent parfaitement les éléments auxquels les répondants sont attachés, de même que la vue sur le château de Modave et, depuis ce dernier, sur la vallée du Hoyoux.



Vue sur les alentours du château de Vervoz.

« Vervoz, c'est très impressionnant, il y a le château avec la ferme et de l'autre côté un immense étang, un mur en pierres sèches, la chapelle castrale, je n'ai jamais vu un ensemble aussi bien conservé. »
« On est plongé dans le passé à Vervoz. »

La combinaison d'histoire, de nature et d'un espace accessible connu par un public de plus en plus large joue dans le choix du château de Modave. Personne parmi les acteurs interrogés n'ignore que cette préservation est également liée à la zone Natura 2000 autour du château et à sa fonction de zone de captage d'eau potable pour Bruxelles.

« La belle vallée de Modave est presque intacte, parce qu'il est impossible de construire avec les rochers. »

Vue sur la vallée du Hoyoux depuis le château de Modave (Patrimoine exceptionnel), paysage médaillé.



D'autres châteaux ont été cités et plus particulièrement les châteaux de Ramezée (Barvaux-Condroz), de Crupet, de Tahier et d'Hodoumont (Patrimoine exceptionnel), médaillés lors de l'enquête.



« *Le château de Ramezée et ses bois, c'est magnifique.* »

Au-dessus, le château de Ramezée et à droite, le château de Tahier à Evelette (Ohey), tous deux médaillés.

Les points de vue



Point de vue dans la vallée de la Lesse vers les Aiguilles de Chaleux.

Les points de vue et les lignes de points de vue sont généralement très appréciés. Ils offrent un accès à des paysages variés, accidentés et permettent de découvrir les villages, de s'orienter et d'interpréter les lieux.

Les ondulations du relief et les vallées encaissées engendrent de beaux points de vue. Ceux qui retiennent plus l'attention sont situés dans les vallées de la Meuse, de la Moline et de la Lesse.



A droite, point de vue sur un paysage médaillé (Salet à Anhée).

Ci-dessous, une vue appréciée sur Faulx-les-Tombes (Gesves) et une sculpture d'artiste (indiquée par la flèche).



Certains axes routiers sont emblématiques pour les vues sans entraves qu'ils offrent, telle la route allant de Hamoir à Pessoux ou celle qui, de Bioul à Warnant, présente des vues sur les crêtes de Meuse.



« Il n'y a pas de ligne à haute tension qui gâche le paysage. »

Vues depuis la nationale N638-938 à proximité de Maffe.

Des usages et des pressions sur les paysages

La grande majorité des discussions amenées par les interlocuteurs porte sur les pressions ressenties et le peu de prise possible sur cette évolution, jugée inquiétante. L'équilibre entre d'une part les usages du paysage par le développement économique, et d'autre part le bien-être social et la préservation d'une qualité paysagère, peine à être trouvé.

Les modes d'habiter

Lors des discussions, la distinction devenue aujourd'hui classique entre ruraux et néo-ruraux est restée vivace. Le conflit se cristallise autour de l'habitation nouvelle, voire réaménagée. Le choix du lieu et du type d'habitation est essentiel pour beaucoup de citoyens. A travers les choix posés dans la constitution de son espace de vie se mêlent une multitude d'attentes, mais aussi de messages sociaux. L'habitant acquiert souvent, sans s'en rendre compte, le double statut de producteur et de consommateur de paysages. Les torts énoncés à son égard combinent essentiellement quatre aspects.

Le premier aspect concerne la localisation de l'habitat, dans l'idée de bénéficier d'un cadre de vie et de vues agréables. Ce choix stratégique est reproché, surtout s'il porte sur une ligne de crête ou le long de la voirie qui mène au village.

« Il y a une zone linéaire d'habitat sur le tige à Sprimont. »

Les entrées de Morialmé, Gougny, Les Flaches sont dites détruites par le logement et les activités commerciales. Achêne, Florennes, les alentours de Walcourt et de Nandrin laissent un souvenir déçu du fait des constructions disparates.

« Toute la route N932, c'est d'un laid. »

« De Tinlot à Huy, les nouvelles constructions le long des voiries, c'est moche. »

Pour éviter ce type d'aménagement, grand consommateur d'espace, des communes comme Comblain-au-Pont se proposent de densifier le bâti existant. Solution séduisante, qui à la demande des habitants ne doit pas être appliquée trop rigoureusement afin de conserver quelques ouvertures paysagères. Mais qui acceptera de ne pas vendre son terrain pour satisfaire un bien-être collectif ?

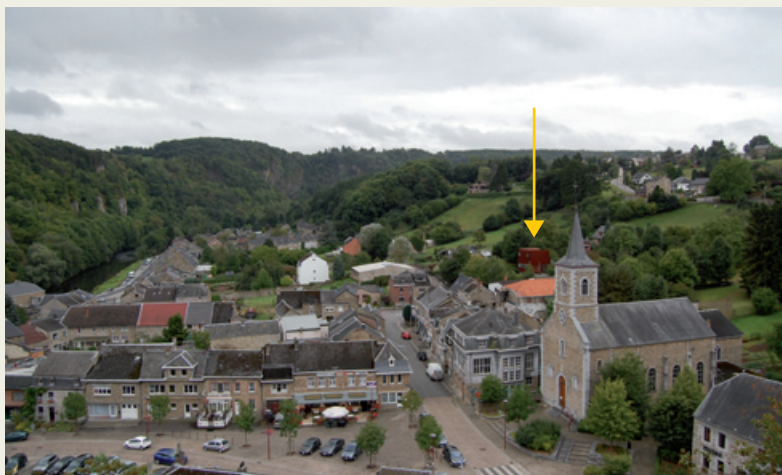


La réaffectation d'anciennes fermes en appartements ne fait pas spontanément l'unanimité. D'un côté, certes, on redonne vie à un bâtiment risquant de tomber en ruines, de l'autre toutefois, son caractère agricole disparaît et l'on crée de nouveaux noyaux d'habitat isolés au cœur d'une zone agricole.

Le deuxième élément de mécontentement porte sur le gabarit et les matériaux du bâtiment. Dans quelle mesure faut-il accepter des bâtiments en rupture totale avec ceux existants ? Peut-on exiger des matériaux locaux aujourd'hui plus chers ? Ces questions doivent trouver une réponse rapide, vu le nombre de projets de lotissement, notamment dans les communes de Clavier, Anthisnes et Modave.

« Il y a une perte d'identité patrimoniale et architecturale. »

« Le moderne ne suit pas du tout la géologie. »



Vue sur Comblain-au-Pont. La construction d'une maison en acier Cor-ten a suscité la polémique au sein de la population qui estime que ce type de maison et de matériaux n'a pas sa place dans un village de maisons en pierre bleue et grès jaune.

Le troisième argument récurrent fait le lien entre l'espace public et l'espace privé, au travers la critique des aménagements des abords de propriétés privées et les messages qu'ils véhiculent. Les murets, les hautes haies d'espèces non indigènes et les grillages ostentatoires sont interprétés comme un repli sur soi, voire la traduction d'un sentiment d'insécurité.



Ces aménagements renvoient également à des modes de « vivre ensemble ». Certaines communes de l'ensemble paysager ont connu une forte croissance démographique ces vingt dernières années. Ainsi Gesves voit sa population croître de 39 % entre 1990 et 2008, celle de Nandrin de 33 %, soit près du triple de la croissance enregistrée dans le même laps de temps sur la totalité de l'ensemble (14 %) (Sources : SPFE). Or, les besoins exprimés par les nouveaux arrivants ne sont pas les mêmes que ceux des habitants de longue date. Le lieu d'habitation n'est qu'un ancrage temporaire dans la journée puisque les pôles attractifs professionnels, scolaires et de biens de consommation matériels et culturels restent les villes, privant ainsi le village de l'activité à laquelle il pourrait prétendre.

« L'esprit de clocher » semble encore assez présent dans certains villages et il n'est pas toujours aisé pour les nouveaux habitants de se faire accepter par la population locale.

« Les nouveaux habitants doivent montrer patte blanche et montrer ce qu'ils vont apporter. »

« A Mont, les nouveaux habitants sont dans une rue hors du village, c'est la catastrophe, il y a plein de conflits alors qu'à Géromont ils sont plus intégrés. »

Vue sur une maison neuve à Ossogne considérée comme étant bien intégrée dans le bâti ancien. La zone à l'avant-plan a été rachetée par la commune avec l'intention d'en faire un espace vert public.



Comme partout en Wallonie, les aménagements le long de certaines nationales sont souvent décriés. Les principaux griefs portent sur les vitesses excessives, la rupture de liens sociaux et les aménagements de type urbains. Les routes N932, 97, 63 et 66 sont au centre des discussions, tout comme la création d'une nouvelle route à Huy pour rejoindre la N66.

« La N97, qui relie Havelange à Hamois vers la N4, a pris une connotation périurbaine ; on n'est plus dans notre campagne jolie, gentille, on sent qu'on approche de la civilisation. »

« La N63 crée une rupture forte auprès des villages qui sont traversés. C'est une barrière physique et psychologique puissante qui freine les traversées et les liens entre les deux territoires. »



La nationale N66 à la sortie de Strée est considérée comme un paysage abîmé.

Les éoliennes : l'exploitation du vent

En Condroz, la question des éoliennes est source de discussions houleuses.

« Si on voit la carte des projets prévus, c'est affolant. »

Deux options émergent. D'une part, un refus strict de toute éolienne sur le territoire, pour lequel on envisagerait d'autres sources d'énergie renouvelable (mais lesquelles ?). D'autre part, leur acceptation dans des sites déjà abîmés par la présence d'infrastructures ou dans des paysages neutres pouvant être rehaussés par la présence d'éoliennes.

« Des éoliennes sur un paysage de culture, c'est bien, le long de l'autoroute, c'est magnifique, ça améliore le paysage. Mais si c'est proche d'un vieux patrimoine, il y a conflit visuel. »

« Moi j'aime bien, parce que ça a une forme de fleur. »

Les particularités topographiques du Condroz rendent les éoliennes peu désirables. Les terrains plats de la Hesbaye sont aux yeux des répondants plus propices à leur bonne insertion.

Les arguments en faveur ou défaveur des éoliennes rencontrent tant des intérêts privés que collectifs et dépassent le cadre restreint du comportement NIMBY (Not In My Back Yard). Cette réflexion peut être étendue à d'autres problématiques, comme l'implantation de bâtiments commerciaux ou la création de nouvelles carrières.

Ainsi, le respect de la qualité du cadre de vie est avancé à un niveau restreint et plus large. Pour les personnes interrogées ce n'est pas une maison, un village ou une commune seule qui est concerné, mais bien plusieurs communes. Plus largement il s'agit même de toutes les personnes venues admirer la région qui sont touchées, à savoir les touristes et les retombées économiques qu'ils portent.

« A Salet, on aura les éoliennes de Dorinne, celles de Falmagne, on tourne un peu et on a celles de Mettet. »

« De Denée, si on les met, ça fait quinze à Graux, onze à Bambois. On les voit toutes. C'est nos paysages aussi. Les paysages externes aussi. »

« Le projet de Comblain (éolienne) aura un impact sur Ferrières, il faut arrêter d'être égoïste, pour des questions d'éoliennes ou de constructions. »



Vue sur Thynes qui paraît écrasé par les pales de l'éolienne implantée à six cents mètres du village.

Les éoliennes, si elles sont bien insérées dans le paysage, offrent au moins un double bénéfice : pour la commune, qui présente ainsi une image dynamique et pour la collectivité par la participation à la réduction des gaz à effet de serre. Par contre, la limitation des retombées financières pour l'agriculteur qui loue son terrain et pour l'entreprise porteuse du projet ne favorise pas l'acceptation de ces infrastructures.

Pour que les habitants ressentent un bénéfice plus direct, les communes ne devraient-elles pas se substituer ou s'associer à l'entreprise privée ?

« Le pouvoir communal subit trop de pression, c'est la Région qui aurait dû avoir la responsabilité, le paysage est un patrimoine commun. »

Quoi qu'il en soit, la demande unanime est de mettre en place un cadastre régional pour éviter le cas par cas et le manque de vue d'ensemble.

Les carrières et l'agriculture : l'exploitation du sous-sol et du sol

Les carrières interpellent les interlocuteurs de manière variée. Elles sont en général connues et considérées chacune comme ayant un impact paysager important. Pour les nouveaux projets, comme à Saint-Aubin (Florennes) ou comme la carrière Mâle Plume au lieu-dit « Fond del Côt » (Andenne), les impératifs économiques ne font pas le poids face aux nuisances connues des carrières en activité.

Ces dernières n'ont pas les faveurs des répondants car elles impliquent de nombreuses nuisances environnementales au niveau local (charroi, poussière, destruction de sites naturels), comme le long de la route de Chanxhe vers Sprimont où l'on trouve de nombreuses carrières.

« Ce qui est abîmé est moins le paysage dû à la carrière que le paysage dû à son activité. »

Les carrières abandonnées deviennent parfois des réserves naturelles, des sites Natura 2000 comme celles en amont et en aval de la réserve naturelle Heid des Gattes à Aywaille. D'autres permettent la pratique de sport, comme celle de Gombe où l'on pratique la plongée, celles situées à la sortie d'Esneux ou de Villers-le-Gambon (Philippeville) où l'on pratique l'escalade.

« Il y a beaucoup d'anciennes carrières de pierres qui sont malheureusement fermées. »



Lieu-dit « Fond del Côr » : site envisagé pour l'exploitation de la carrière Mâle Plume.



Les anciennes carrières enjonnées sont convoitées comme site de plongée. Ici la carrière de marbre de Franchimont, dont une partie n'est plus exploitée, pourrait être un site intéressant pour la pratique de ce sport.



Une autre activité économique, en pleine mutation, inquiète les acteurs, qui observent le remplacement progressif des agriculteurs par des exploitants semi-industriels. Les projets de poulaillers ou de porcheries industrielles ne répondent plus à l'image d'une agriculture proche de la terre. S'il n'est pas possible d'éviter ces exploitations, ne faudrait-il pas envisager de les installer dans des zonings industriels et non plus en zone agricole ?

Les engins agricoles, toujours plus massifs, exigent des terrains sans obstacles et donc sans relief et sans vie. La crise que traverse cette profession interpelle, mais chacun semble dépassé par l'ampleur et la rapidité de l'évolution engagée.

Tourisme destructeur, tourisme protecteur

Une autre représentation ambiguë est celle du touriste, qui apparaît tant perturbateur de paysages, qu'allié de ceux-ci. L'orientation prise par Durbuy ou les lacs de l'Eau d'Heure pour accueillir un tourisme de masse ne rencontre pas les faveurs des personnes interviewées, même si elles sont conscientes qu'il existe une réelle demande et des retombées financières substantielles.

« Durbuy attire un tourisme fou, ça a été fort dénaturé. »

« Au niveau du Lac de l'Eau d'Heure, c'est terrible comme c'est laid. »

Promouvoir les richesses d'un territoire ne peut se faire sans l'implication des habitants qui, pour certains, voient d'un œil méfiant dans certains projets le risque de perdre leur tranquillité. Les rassurer sur l'orientation envisagée est un préalable incontournable pour la réussite d'un projet.



Le potentiel touristique commence à être mesuré par les communes qui ne l'exploitent pas encore. Deux types de tourisme sont identifiés : le tourisme des vieilles pierres et le tourisme d'aventure et de sport, lié à la topographie.

« C'est notre richesse, le tourisme et les paysages. »

« Quand on va en kayak, on voit la roche, les berges, c'est très agréable. »



Les gîtes ruraux permettent le développement d'un tourisme diffus, préféré par les habitants à un tourisme de masse.



En plus des retombées économiques, l'attente à l'égard de ce tourisme doux est qu'il offre une dimension protectrice, non seulement des sites emblématiques, mais aussi de tous les paysages ordinaires qui font la qualité globale d'une région à faire connaître.

Agir pour les paysages

Pour conclure, voyons comment les acteurs pensent pouvoir agir, mais aussi quelles sont les actions mises en œuvre par chacun.

Les représentations du pouvoir d'action

Les acteurs interrogés constatent amèrement le peu de prise en compte des paysages par la classe politique.

« Pour ceux qui ont toujours habité ici, le paysage est là, c'est comme l'air, il ne faut rien faire. C'est vrai que le paysage est grand, généreux, on ne se rend pas compte qu'on l'entame tous les jours et qu'il ne fait que diminuer, qu'il ne grandit pas. Dans la mentalité des responsables, ils ne le savent pas, même si c'est vrai que ça change. »

Trois grandes attitudes politiques sont identifiées au cours des témoignages.

La première est celle des « pro-développements ». Ils envisagent l'avenir de leur commune sous le prisme du développement résidentiel et économique, sans intégrer le thème paysager qui, à leurs yeux, constitue un frein à la politique en place. Les jeux d'influence et les réponses au cas par cas sont, semble-t-il, un mode de fonctionnement courant.

« Je ne pense pas qu'il y ait une politique en place qui fait que l'on soit attentif aux paysages. »

« Notion difficile, vite rejetée, c'est de l'esthétique, moins important que l'économique, ça n'a pas droit de cité, je ne vois pas d'action réaliste à faire. »

« Il n'y a pas d'identité paysagère, ça se ressent notamment au travers des élus. »

La deuxième attitude est celle des « passifs ». Les mandataires communaux sont conscients des enjeux mais sont désarmés face aux techniques de marketing et de communication agressives des entreprises pour imposer des projets peu en phase avec les aspirations des habitants.

« Il y a une volonté politique, mais beaucoup de difficultés à la mettre en œuvre. »

« Les questions d'ordre paysager sont entrées dans le débat il y a cinq, six ans. »

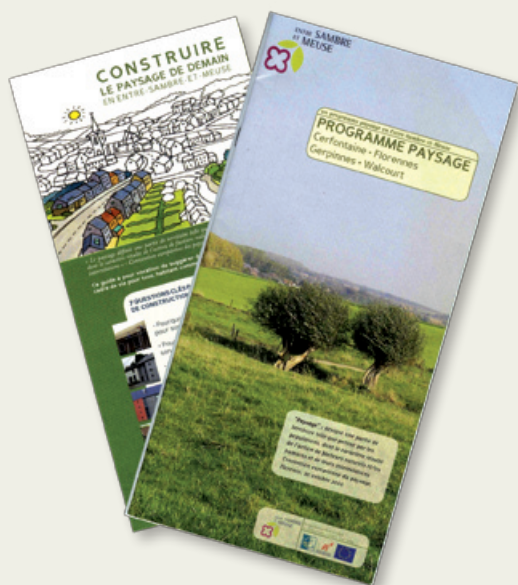
La troisième attitude est celle des « actifs », adoptée par les communes conscientes de leur potentiel et des outils disponibles pour éviter de subir une évolution négative des paysages. Ces communes, encore trop rares, développent un projet d'avenir global et imposent leurs vues aux différents promoteurs contraints de s'intégrer dans ce projet.

« Alors que le plan de secteur prévoit des zones d'habitat tentaculaires, notre schéma de structure défavorise la construction en ruban. »

Des actions de préservation du paysage

Le paysage, bien collectif peu soucieux des frontières administratives, sera d'autant mieux pris en considération que les acteurs en présence uniront leur force. Ainsi, à côté des acteurs institutionnels, un réseau d'acteurs associatifs et d'habitants s'est constitué en vue d'améliorer la qualité du cadre de vie. On ne reprendra ici que quelques exemples des multiples initiatives portées avec volonté et dynamisme.

« Si tu n'as pas de répondant au niveau politique, rien ne bouge. Ici, c'est la base qui titille. »

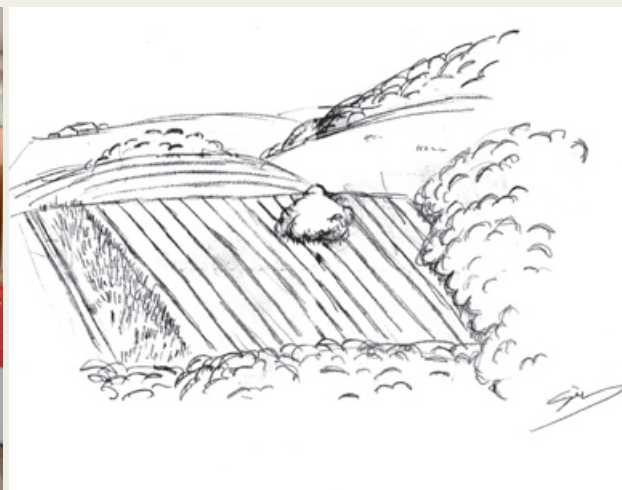


Le Groupe d'Action Locale* (GAL) de l'Entre-Sambre-et-Meuse (ESM) qui réunit les communes de Cerfontaine, Florennes, Gerpinnes et Walcourt a déjà mené une réflexion paysagère approfondie. En collaboration avec les habitants et sur base d'une étude paysagère, il a pu mettre en place des « Propositions d'actions pour améliorer le cadre de vie ». Ce travail de diagnostic a mis en évidence l'intérêt de certains citoyens pour leurs paysages. Sur les trente actions proposées pour améliorer le cadre de vie, celles privilégiées sont le « Programme paysage », le « Programme biodiversité » et la « Gestion du patrimoine bâti ». Une plaquette intitulée « Construire les paysages de demain » présente aux candidats bâtisseurs des pistes pour préserver le cadre de vie des habitants.

Le GAL de l'ESM, tout comme le CIFEC (Centre d'Initiation et de Formation à l'Environnement de Comblain-au-Pont), développent des modules d'animation pour un jeune public.



Un animateur du CIFEC expose la longue évolution géomorphologique du territoire et comment s'est mis en place le support des différents paysages. En plus de ces éléments théoriques, les jeunes vont sur le terrain pour mener une réflexion globale sur les paysages, apprendre à les interpréter et à y lire l'impact de l'homme.



Dessin du vallon sec du Cobouhy par un élève de l'Institut Notre-Dame de Charleroi, lors d'une formation organisée par le CIFEC.



Les GAL *Tiges et Chavées* (Assesse, Gesves, Ohey) et *Pays des Condru-ses* (Anthisnes, Clavier, Marchin, Modave, Nandrin, Ouffet et Tinlot) sont au début d'une réflexion pour la prise en compte des paysages, même si certaines communes se montrent encore méfiantes, craignant de se voir imposer des contraintes supplémentaires.

Les contrats de rivière sont également reconnus comme participant à la protection des paysages à travers leurs actions sur les berges et le maintien de la biodiversité.

La création ou la réouverture de sentiers ou de promenades sont des moyens concrets pour que chacun se réapproprie les paysages. Ces initiatives fleurissent un peu partout via des associations comme *sentier.be*, le projet régional *PICVert* ou la *fête de Mai* à Gesves et sur une partie d'Assesse. Lors de cette dernière, les habitants parcourent le territoire pour découvrir les richesses locales et renforcer les liens sociaux.

La culture est aussi liée à la préservation et à la valorisation du patrimoine paysager. Plusieurs initiatives ont vu le jour, comme le parcours de cinquante œuvres d'art à Gesves ou la création de bancs par des artistes dans la commune d'Anthisnes. L'asbl Qualité Village Wallonie propose aujourd'hui de les réhabiliter et de les intégrer dans un parcours de promenades.



Banc de Paolo Gasparotto à Anthisnes.

Oeuvre de Xavier Rijs, réalisée dans les vergers d'Haugimont à Faulx-les-Tombes (Gesves).



Enfin, les acteurs interrogés soulignent le rôle de protection offert par certains outils réglementaires ou non, régionaux ou communaux. Le programme Natura 2000, le travail de l'ADESA, la liste du Patrimoine exceptionnel de Wallonie sont reconnus pour la protection de certains sites. Le plan de secteur est parfois considéré comme un soutien, lorsqu'il met par exemple certaines zones en intérêt paysager ; il est toutefois souvent dénoncé comme prenant trop peu en compte la dimension paysagère, en permettant notamment la liaison des villages entre eux par des zones constructibles.

« *Les vergers et la ruralité disparaissent à cause du plan de secteur.* »

« *Le plan de secteur, je relie tout, espèce de rouleau compresseur de fermettes qui s'étend.* »

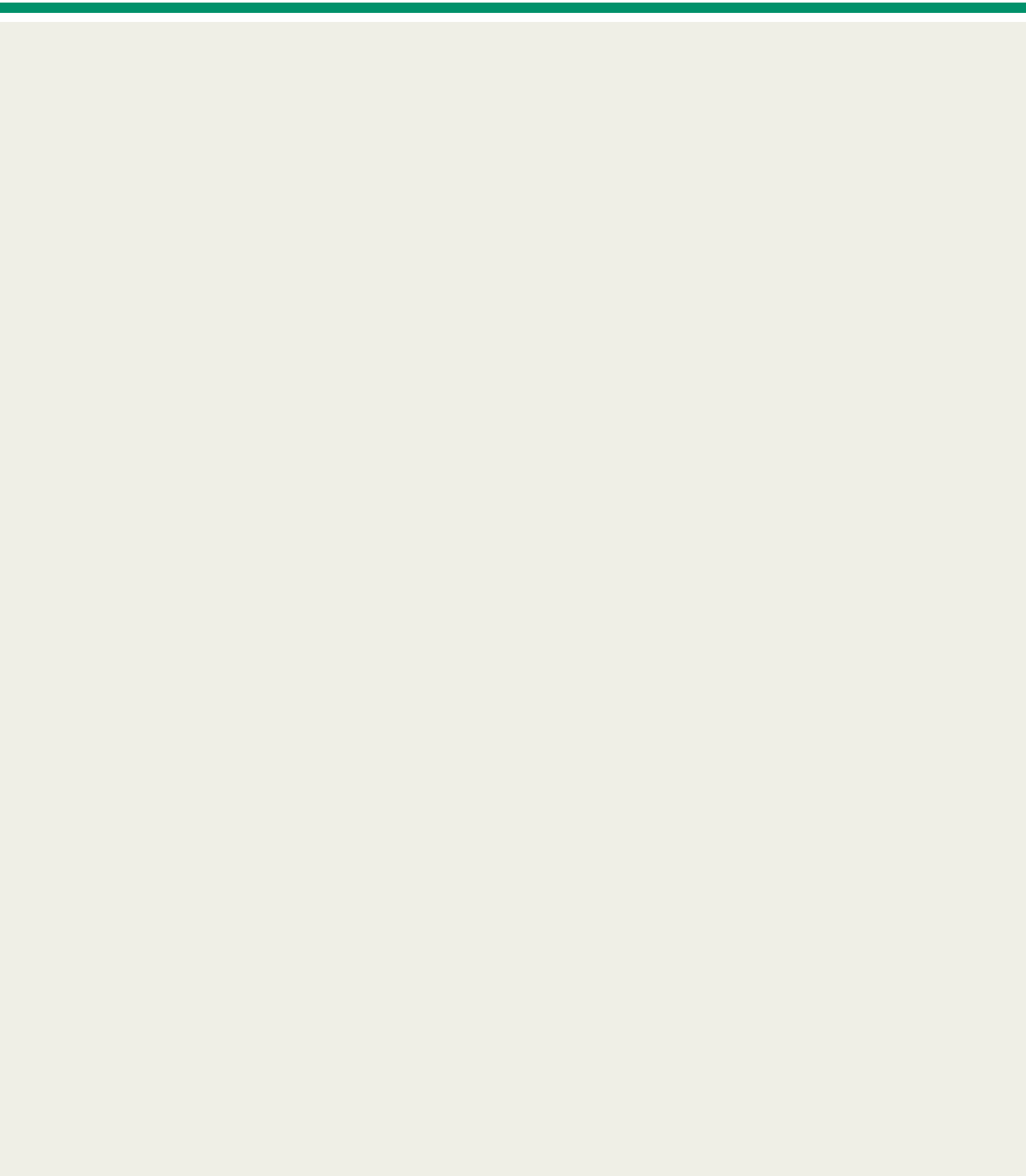
« *Pour modifier le plan de secteur, c'est une boîte de Pandore.* »



D'autres outils urbanistiques peuvent venir en renfort, mais sont inégalement mis à profit comme le Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGBSR), le Schéma de Structure Communal (SSC), le Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN), le Règlement Communal d'Urbanisme (RCU), le Rapport Urbanistique et Environnemental (RUE). Certaines communes ont ainsi pu statuer sur l'avenir de leurs Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC) afin de ne pas les vouer toutes à l'urbanisation, d'autres tentent de proposer d'étendre des zones d'intérêt paysager...

Le terreau pour une prise en compte collective des paysages est bel et bien présent. A chacun d'être conscient de l'intérêt de le laisser s'exprimer.

Les aires
paysagères
du Plateau
condrusien



Au sein de la Wallonie, le Plateau condrusien se particularise par un relief alternant crêtes et dépressions et une occupation du sol qui se partage entre labours, herbages et forêts. L'habitat, surtout en pierre calcaire ou en grès pour ce qui concerne l'habitat traditionnel, s'y présente sous la forme de villages et de hameaux entre lesquels s'intercalent de grosses fermes parfois fortifiées et de nombreux châteaux. C'est ainsi que le Plateau condrusien est considéré, à l'échelle régionale, comme constituant un ensemble paysager. Mais si on y regarde de plus près, si l'on change d'échelle, les paysages que présente cet ensemble sont bien plus nuancés. Différentes aires paysagères peuvent être mises en évidence, possédant chacune des caractéristiques bien définies et qui les différencient l'une de l'autre.

Le découpage en aires paysagères permet de définir des entités dont la taille et l'homogénéité sont telles qu'une caractérisation précise peut être opérée et que des enjeux concrets peuvent y être mis en évidence. Ces périmètres sont pertinents dans la perspective d'une prise en charge active des paysages, de leur **GESTION**, de leur **PRÉSERVATION** ou de leur **AMÉNAGEMENT**.

Trente aires paysagères ont été identifiées selon la méthodologie détaillée ci-après. Une particularité de l'ensemble est la répétition de certains traits paysagers dans des aires qui ne sont pas jointives. Cette caractéristique a conduit à un regroupement de certaines d'entre elles dans la présentation détaillée.

Méthode adoptée pour la délimitation des aires paysagères

Principe général

La délimitation des aires paysagères est basée sur l'analyse des paysages actuels, éclairée par la perspective historique et l'examen des dynamiques en cours. Les trois critères retenus sont le relief, l'occupation végétale du sol et le mode d'urbanisation. Chaque critère est examiné indépendamment des deux autres ; ensuite leurs combinaisons sont à leur tour étudiées et mises en regard avec les données récoltées lors du parcours du terrain et l'exploitation des ressources documentaires. L'échelle de travail est le 1/20 000.

Le découpage en aires paysagères n'est pas l'expression d'une « vérité » scientifique unique ; il s'agit plutôt d'une manière d'appréhender le paysage, déterminée par les critères retenus et la pondération qu'on leur attribue. Différentes représentations peuvent coexister, toutes également valides dans leur propre perspective.

Choix des critères d'analyse

Le relief est un élément structurant des paysages et influence la nature et la perception de l'occupation du sol. Cette occupation se caractérise par la présence d'espaces bâtis et non bâtis, par leur répartition par rapport au relief (sitologie) ainsi que par les dynamiques qui les affectent. Pour les espaces non bâtis, on examine la structure et la composition des espaces agricoles, forestiers et naturels, ainsi que leur mode d'agencement. Les espaces bâtis sont analysés sous l'angle du bâti traditionnel (structures anciennes et typologie de l'habitat, présence de l'industrie) et de l'urbanisation récente, y compris les diverses infrastructures. Celles-ci sont considérées pour elles-mêmes, mais aussi pour leur influence sur l'organisation des autres éléments.

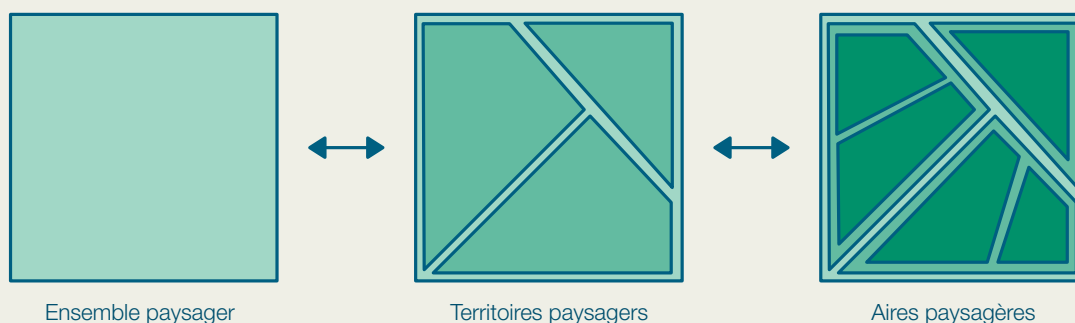
Statut des aires paysagères

Les aires paysagères sont des portions de l'espace qui se différencient des espaces adjacents par les paysages qu'elles présentent, évalués selon les critères retenus avec une pondération spécifique. Elles précisent le découpage de l'ensemble et des territoires paysagers*.

Chaque aire présente une combinaison spécifique de valeurs pour les différents critères. Il y a ainsi plus de similitudes (un « trait paysager dominant ») au sein d'une aire qu'entre une aire et ses voisines.

Même si l'organisation des multiples composantes paysagères présente localement des ruptures nettes (cas des vallées), on rencontre plus fréquemment des transitions progressives d'un type d'organisation à un autre. Dans ce cas, les limites ont été appuyées sur des éléments structurants du paysage, comme une ligne de crête, une voirie importante, une lisière forestière... Pour les aires identifiées sur base du critère d'urbanisation et donc soumises à une dynamique très forte, les limites peuvent ne pas être stabilisées ; elles ont alors un caractère plus transitoire et sont appelées à évoluer au fil du temps.

Le découpage de l'ensemble paysager en aires paysagères est un « instantané », un arrêt sur image, dont la validité perdurera plus ou moins longtemps selon la vigueur des dynamiques qui s'y dérouleront.



Chaque ensemble paysager se compose de plusieurs territoires paysagers. Ceux-ci ont été déterminés sur base d'une analyse menée au 1/50 000 ; ils ont été présentés dans la brochure Les Territoires paysagers de Wallonie. A leur tour, ces territoires (et parfois faciès*) sont découpés en aires paysagères, sur base d'une analyse plus précise menée au 1/20 000. Pour l'ensemble paysager du Plateau condrusien, cette analyse a conduit à deux petites adaptations des territoires par rapport à l'analyse d'origine : une partie des creusements de la Marlagne est reportée dans l'ensemble paysager mosan, tandis que la portion sud du moyen plateau du vrai Condroz (Falmignoul) est incluse dans la bordure sud. Les territoires sont au nombre de onze, ce qui fait de l'ensemble paysager du Plateau condrusien un des ensembles les plus complexes de la Région wallonne.

Dénomination et numérotation des aires paysagères

Les dénominations choisies pour les aires s'appuient sur leurs traits paysagers les plus marquants et recherchent, par la toponymie, l'ancrage au territoire. Le terme générique de « campagne périurbaine » est développé dans la première partie du document (p. 25 et 26).

Les numéros sont attribués aux aires du nord au sud, d'abord pour la partie occidentale (Entre-Sambre-et-Meuse), ensuite pour la partie médiane et enfin pour la partie orientale, à l'est du Hoyoux.

Caractérisation des aires paysagères selon les critères retenus

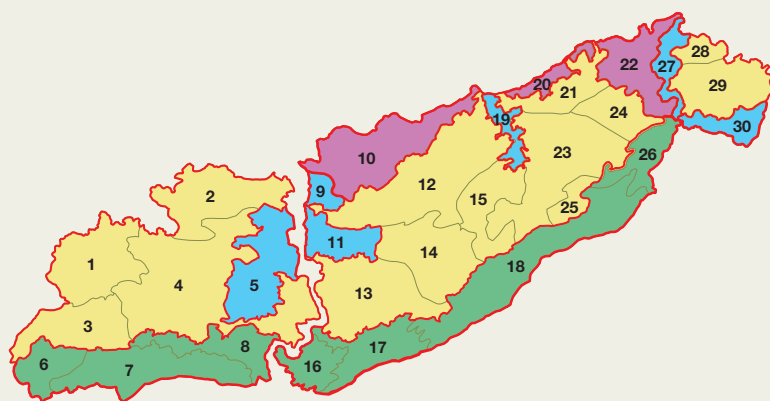
Le tableau (voir pages suivantes) synthétise les caractères mis en évidence pour chaque aire paysagère lors de l'analyse. Certaines aires s'imposent fortement par plusieurs critères ; pour d'autres, c'est parfois l'absence d'un critère fort qui crée la différence justifiant la délimitation.

Plus la couleur est foncée, plus le critère a été jugé déterminant dans la caractérisation et la délimitation de l'aire. Les traits caractéristiques identifiés pour chaque aire sont précisés en quelques mots.

Aire paysagère		Relief	Couverture végétale	Espaces bâtis
Campagne périurbaine du Pays d'Acoz	1	Plateau peu érodé	Prédominance des labours	Pression urbaine de Charleroi
Campagne périurbaine de la Marlagne	2	Plateau peu érodé	Agro-forestière	Pression urbaine de Namur et de Charleroi
Vallonnements agricoles de Walcourt	3	Plateau recreusé par l'Eau d'Heure et ses affluents	Labours et herbages	
Plateau agricole de Florennes – Mettet	4	Plateau peu érodé	Prédominance des labours	
Vallée de la Molinee	5	Vallée encaissée		
Bordure des lacs de l'Eau d'Heure	6	Vallées ennoyées		
Bordure herbagère de la Fagne	7	Entaillement par de nombreux cours d'eau	Prédominance des herbages	
Vallée forestière de l'Hermeton	8		Prédominance du couvert forestier	
Boisements des Fonds de Dave et Lustin	9	Vallées encaissées	Interfluve boisé	
Bordure agro-forestière du Samson	10	Plateau disséqué (collines)	Agro-forestière	Pression urbaine de Namur à l'ouest
Vallée du Bocq	11	Vallée		
Plateau agricole de Gesves – Ohey	12	Larges ondulations du plateau	Labours et herbages	
Plateau agricole d'Achêne	13	Larges ondulations du plateau	Labours et herbages	
Vallonnements herbagers de Ciney	14	Plateau recreusé	Prédominance des herbages	
Vallonnements boisés de Havelange	15	Plateau recreusé	Boisée	
Plateau agricole de Falmignoul	16	Larges ondulations sans orientations préférentielles	Prédominance des terres agricoles	

Aire paysagère		Relief	Couverture végétale	Espaces bâtis
Vallée forestière de la Basse Lesse	17	Ondulations entaillées par la vallée de la Lesse	Prédominance du couvert forestier	
Bordure agro-forestière de la Famenne	18	Entaillement par de nombreux cours d'eau	Agricole et forestière	
Vallée du Hoyoux	19	Vallée encaissée	Prédominance du couvert forestier	Industrie et habitat ouvrier en aval
Bordure forestière d'Amay et Engis	20	Versant de la Meuse	Forestière	
Campagne périurbaine de Nandrin	21	Plateau peu érodé	Herbagère et agricole	Pression urbaine de Liège et Huy
Bordure forestière périurbaine de Neupré	22	Plateau entaillé	Herbagère et forestière	Pression urbaine de Liège
Plateau agricole d'Ouffet	23	Large ondulations	Herbagère et agricole	
Vallonements boisés d'Anthisnes	24	Plateau recreusé	Boisée	
Vallonements herbagers d'Ocquier	25	Plateau recreusé	Herbagère	
Vallées forestières de l'Ourthe et du Néblon	26	Plateau entaillé	Forestière	Succession d'agglomérations
Vallée de la Basse Ourthe	27	Vallée encaissée	Boisements sur versants pentus et herbages	Urbanisation de fond de vallée
Plateau périurbain de Beaufays	28	Plateau entaillé aux marges	Herbagère et présence de haies	Pression urbaine de Liège
Plateau herbager de Sprimont	29	Plateau entaillé aux marges	Herbagère et présence de haies	Villages en forte extension linéaire
Vallée de la Basse Amblève	30	Vallée encaissée	Herbagère et boisée	Urbanisation de fond de vallée

	Territoire paysager	Aire paysagère	
Plateaux	Moyen plateau de l'Entre-Sambre-et-Meuse	1 - Campagne périurbaine du Pays d'Acoz 2 - Campagne périurbaine de la Marlagne 4 - Plateau agricole de Florennes – Mettet 3 - Vallonnements agricoles de Walcourt	
		12 - Plateau agricole de Gesves – Ohey 13 - Plateau agricole d'Achêne 21 - Campagne périurbaine de Nandrin 23 - Plateau agricole d'Ouffet 14 - Vallonnements herbagers de Ciney 25 - Vallonnements herbagers d'Ocquier 15 - Vallonnements boisés de Havelange 24 - Vallonnements boisés d'Anthisnes	
	Moyen plateau de Sprimont	28 - Plateau périurbain de Beaufays 29 - Plateau herbager de Sprimont	
	Bordure nord	Collines de la bordure nord du vrai Condroz	10 - Bordure agro-forestière du Samson
		Versants forestiers de la bordure nord du vrai Condroz	20 - Bordure forestière d'Amay et Engis
		Forêts de plateau et de versant sud-liégeois	22 - Bordure forestière périurbaine de Neupré
Bordure sud	Bordure condrusienne méridionale	6 - Bordure des lacs de l'Eau d'Heure 16 - Plateau agricole de Falmignoul 7 - Bordure herbagère de la Fagne 18 - Bordure agro-forestière de la Famenne 8 - Vallée forestière de l'Hermeton 17 - Vallée forestière de la Basse Lesse 26 - Vallées forestières de l'Ourthe et du Néblon	
		Vallées	5 - Vallée de la Moline 9 - Boisements des Fonds de Dave et Justin 11 - Vallée du Bocq 19 - Vallée du Hoyoux 27 - Vallée de la Basse Ourthe 30 - Vallée de la Basse Amblève



La carte montre l'ensemble paysager du Plateau condrusien. Les limites rouges sont celles des territoires paysagers qui ont été définis antérieurement. Ils sont présentés en quatre grandes catégories : plateaux (jaune), bordure nord (mauve), bordure sud (vert) et vallées (bleu). Dans le tableau ci-dessus, les aires qui composent ces territoires sont énumérées dans la colonne de droite. Elles sont éventuellement regroupées quand elles présentent des traits paysagers proches.

Les aires : mode d'emploi

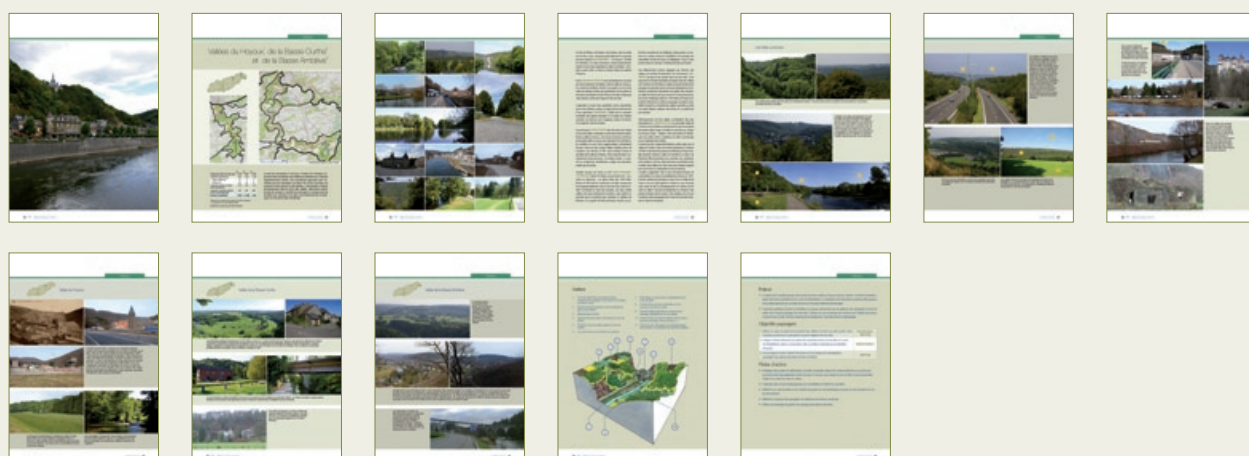
Chaque aire ou groupement d'aires paysagères est présenté au sein d'une fiche d'identité d'une dizaine de pages, avec plusieurs niveaux de lecture. Après une photo emblématique et un court résumé des principaux traits de l'aire paysagère, ou des aires regroupées, le lecteur découvre celle(s)-ci de façon « impressionniste », par un kaléidoscope photographique qui offre, en un seul regard, une vision globale du paysage de l'aire. En vis-à-vis se trouve un exposé plus étoffé des caractéristiques actuelles.

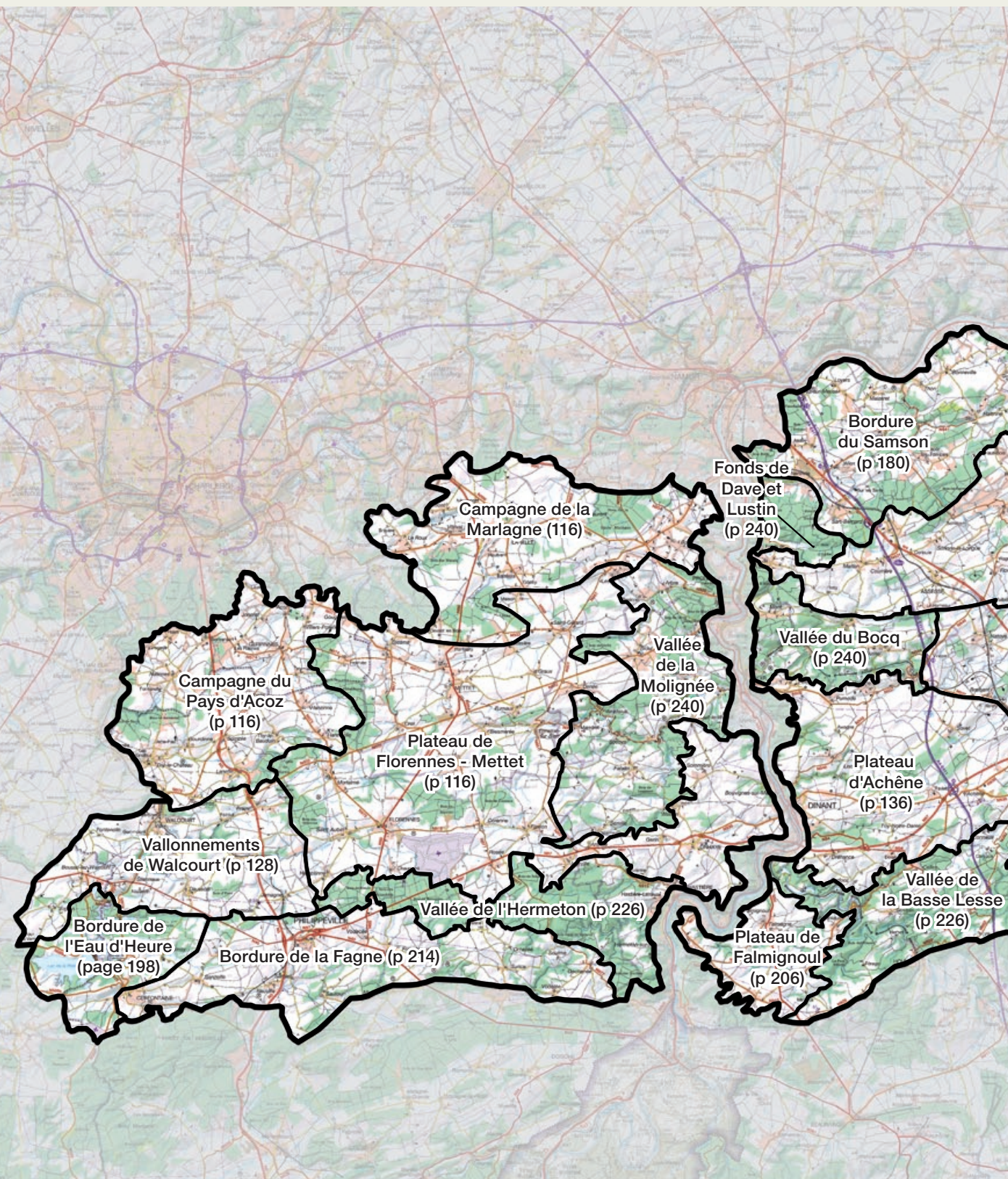
Suit une abondante iconographie, dont les légendes invitent le lecteur à entrer pas à pas dans le paysage et dans son analyse détaillée : structure, morphologie, relief, points de vue, lignes de force, typologie de l'habitat. Le cœur de la fiche se parcourt comme un album de photos commentées. Dans le cas d'aires regroupées, la (les) première(s) page(s) présente(nt) les caractéristiques communes à ces diverses aires ; ensuite, les spécificités de chaque aire sont illustrées et commentées. Pour certaines aires ou groupements d'aires, un bloc diagramme synthétise les éléments paysagers typiques.

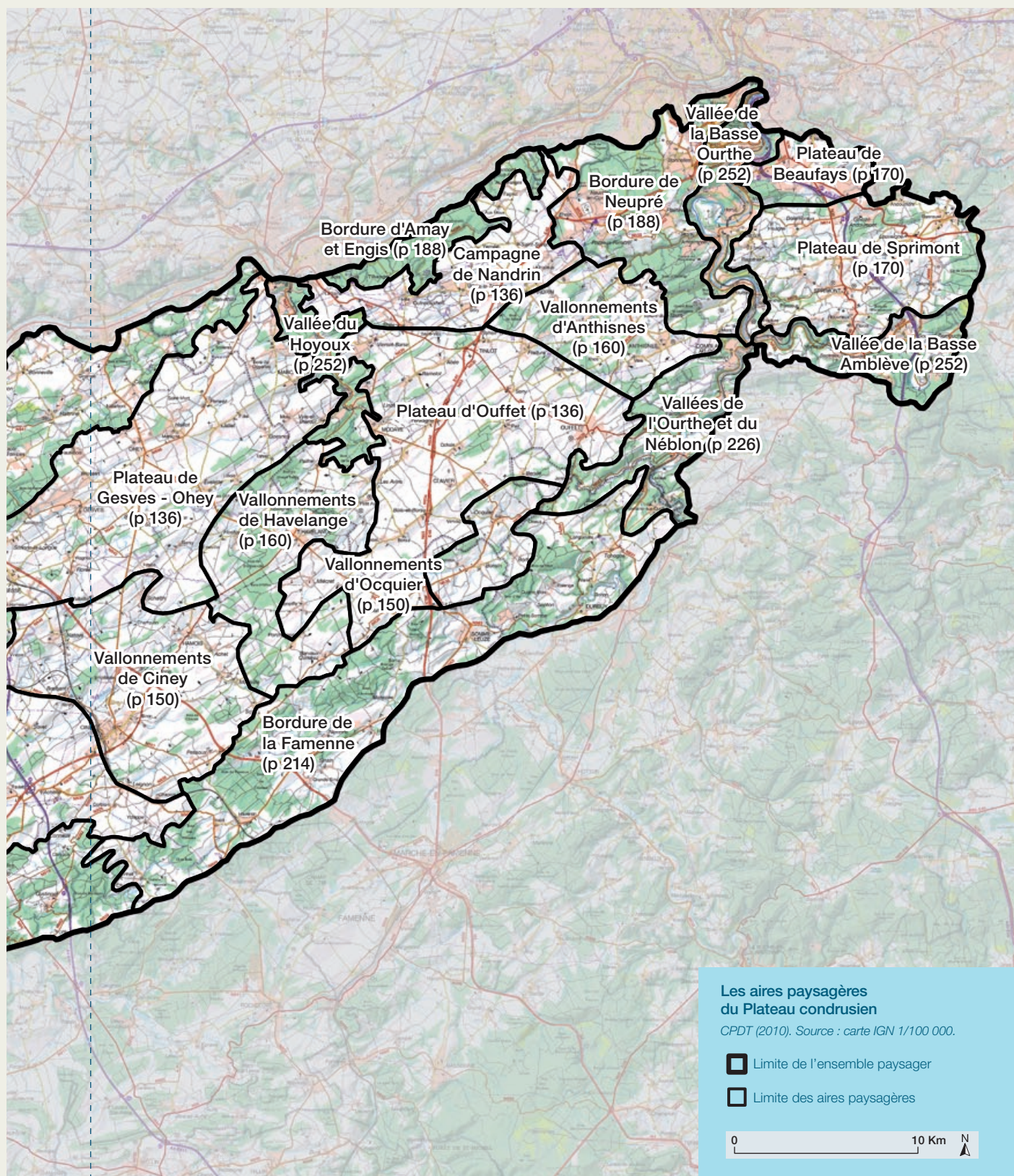
Enfin, l'identification succincte des enjeux, des objectifs et des pistes d'actions doit interpeller le lecteur quant à l'avenir du paysage spécifique de chaque aire ou groupement d'aires. Les objectifs de qualité paysagère sont déclinés selon les termes prévus par la Convention européenne du paysage : protéger, gérer et aménager.

Par **PROTECTION**, il faut entendre l'objectif de maintenir les caractéristiques du paysage dans leur configuration actuelle. Les mesures de **GESTION** consistent à orienter les transformations en cours afin de renforcer la cohérence du paysage. Les mesures d'**AMÉNAGEMENT** renvoient à une transformation délibérée du paysage actuel, que ce soit en vue de restaurer certaines composantes historiques profondément altérées ou, au contraire, de créer de « nouveaux paysages ».

Si dans certaines aires les objectifs de protection apparaissent prioritaires, dans d'autres cas, ce sont les objectifs d'aménagement ou de gestion qui sont mis en exergue. Ces objectifs de qualité paysagère se trouvent dès lors classés par ordre de priorité. Ils sont par ailleurs explicités à travers différentes pistes d'action, très concrètes, qui permettraient de rencontrer ces priorités. Celles-ci ne sont formulées qu'à titre indicatif, car c'est bien aux acteurs locaux de faire vivre leur paysage !









Campagne périurbaine du Pays d'Acoz¹

Campagne périurbaine de la Marlagne²

Plateau agricole de Florennes – Mettet³



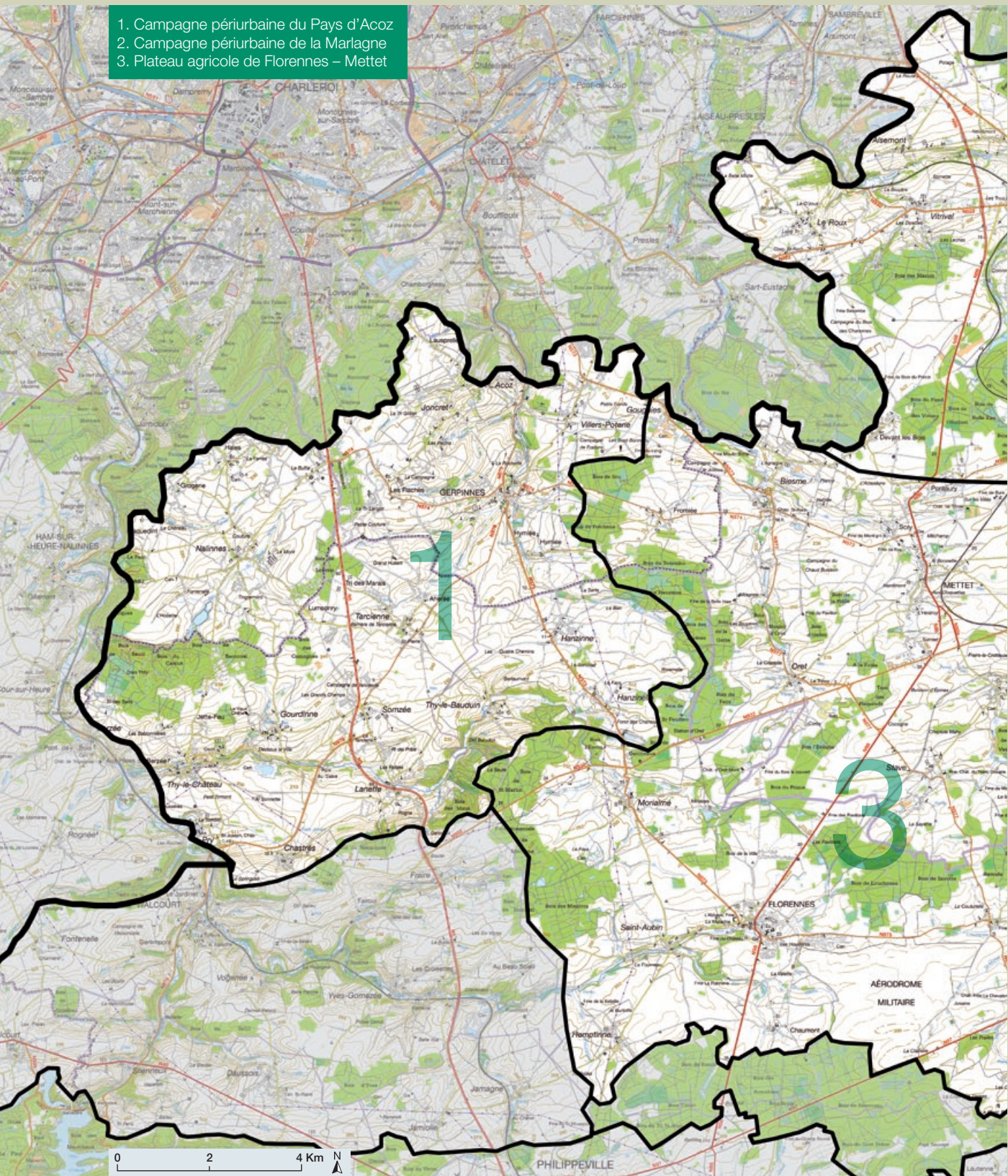
	1	2	3
Superficie totale de l'aire^A	10 268	10 363	25 513
Superficie agricole (ha)	7 234	6 858	18 809
Terres arables (%)	62	57	66
Prairies (%)	38	43	34
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	1 264	2 070	3 655
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	1 219	837	1 530
Nombre d'habitants^B	26 142	14 946	24 437

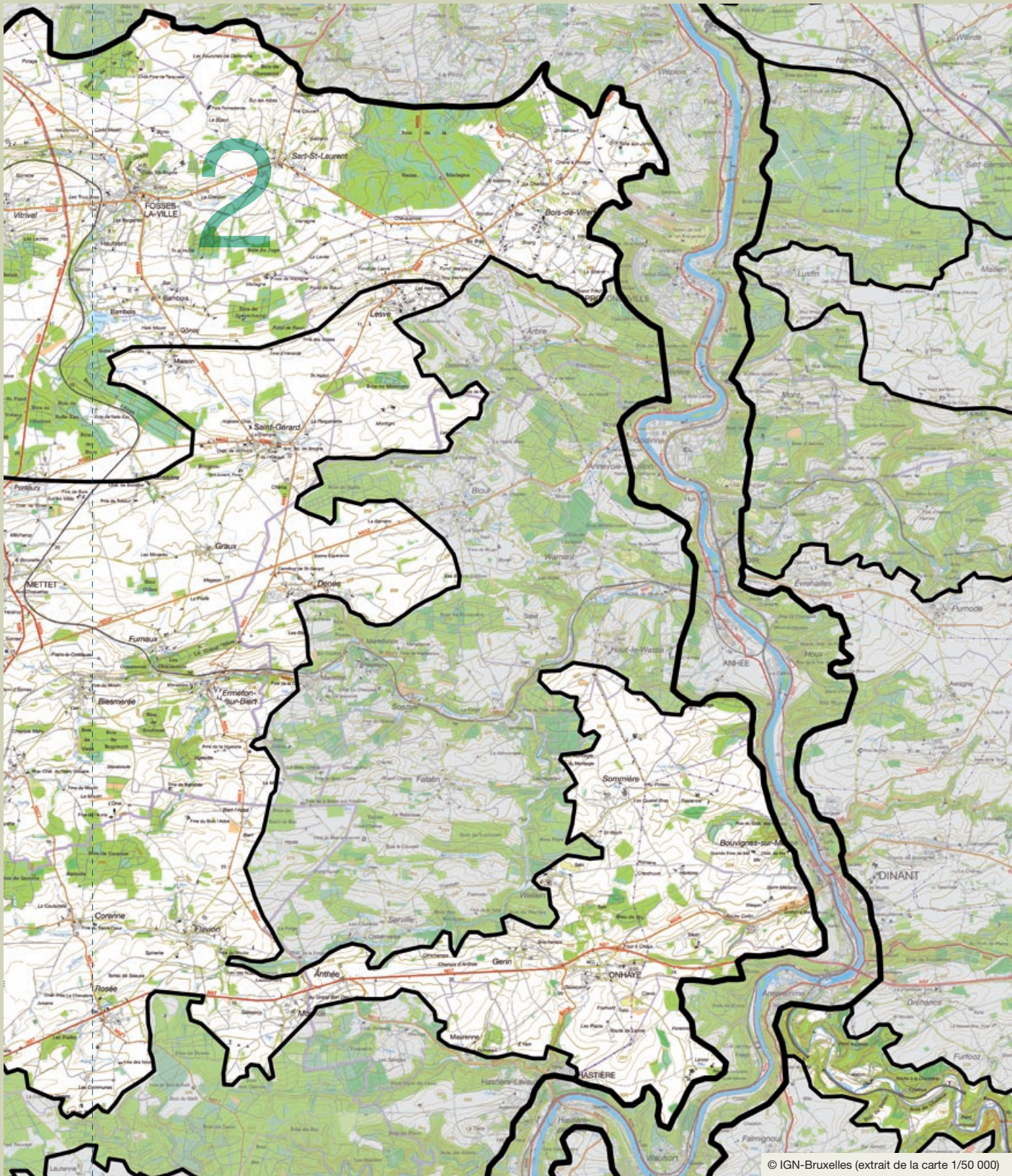
^A Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

^B Estimation sur base des données INS (2007).

Ces trois aires du moyen plateau condrusien de l'Entre-Sambre-et-Meuse présentent un paysage de plateau peu érodé. Les ondulations caractéristiques de l'ensemble ne sont bien marquées qu'entre Florennes et Mettet. Deux larges bancs de calcaires surmontés d'une épaisse couche limoneuse forment des étendues planes propices à une agriculture majoritairement vouée aux labours. Les boisements sont moins morcelés qu'ailleurs dans l'ensemble, et plus fréquents dans le paysage de la Marlagne. L'influence des agglomérations toutes proches de Charleroi et de Namur se ressent par une forte diffusion de l'urbanisation le long des axes convergeant vers ces villes.

- 1. Campagne périurbaine du Pays d'Acoz
- 2. Campagne périurbaine de la Marlagne
- 3. Plateau agricole de Florennes – Mettet





© IGN-Bruxelles (extrait de la carte 1/50 000)



Dans le moyen plateau condrusien de l'Entre-Sambre-et-Meuse, les aires de la Campagne du Pays d'Acoz, de la Campagne de la Marlagne et du Plateau de Florennes – Mettet marquent la transition entre le relief plus marqué des tiges et chavées au centre de l'ensemble et le relief calme du bas-plateau limoneux hennuyer.

Le RELIEF se présente sous la forme d'un plateau légèrement ondulé. La Campagne du Pays d'Acoz s'individualise comme une succession de replats disséqués par les affluents de l'Eau d'Heure et de la Sambre. La Campagne de la Marlagne forme un plateau creusé de vallonnements s'inclinant doucement vers le nord où le relief s'accroît au contact des vallées de la Sambre et de la Meuse. Les ondulations caractéristiques du paysage condrusien ne sont bien marquées qu'entre Florennes et Mettet. Enfin, deux larges bandes calcaires individualisent deux lambeaux de plateaux cultivés autour de Graux et de Sommière.

L'AGRICULTURE occupe la plus grande part de la superficie des aires, principalement sous la forme de LABOURS. La part d'HERBAGES est cependant plus grande dans la Campagne de la Marlagne où les limons plus humides et plus acides en raison du sous-sol se montrent moins propices aux labours. Par contre, les sols limoneux sur calcaires du Plateau de Florennes – Mettet et les limons bien drainés de la Campagne du Pays d'Acoz (sur un placage de sables et graviers du Tertiaire) se montrent plus favorables aux labours. A proximité de Bois-de-Villers et de Gerpennes, des cultures maraîchères (principalement la fraise de Wépion) se signalent dans le paysage par leurs serres-tunnels, mais la superficie qui leur est dédiée est faible.

Les BOISEMENTS sont localisés où les conditions sont plus défavorables à l'agriculture, sur les pentes plus fortes ou les tiges gréseux. En certains endroits, ils ferment l'horizon. La part de boisements est plus grande dans la Campagne de la Marlagne défrichée plus tardivement et moins complètement.

Peu de NOYAUX BÂTIS importants sont présents : Gerpennes et Nalines (Pays d'Acoz), Fosses-la-Ville (Marlagne) Florennes et Mettet (Plateau de Florennes – Mettet) sont les principaux bourgs des aires.

En dehors de Fosses-la-Ville et Florennes, à la morphologie plus urbaine, le caractère rural domine. Sur le Plateau de Florennes – Mettet et dans le Pays d'Acoz, l'HABITAT est GROUPE en gros villages avec une faible dispersion intercalaire, tandis que dans la Marlagne la dispersion est plus présente. Là, ainsi qu'entre Flavion et Ermeton-sur-Biert, les défrichements tardifs des forêts de Haute-Marlagne (18^e siècle) et de Biert (19^e siècle) ont induit l'installation de fermes isolées voire de hameaux de taille modeste (voir chapitre Mise en place des paysages, p. 56).

Le patrimoine bâti et non bâti rappelle que ces aires mêlèrent jadis agriculture et industrie. Les gisements de fer, qui étaient nombreux, impriment encore leur marque dans le paysage, comme les minières de Morialmé. Les villages industriels comptent une bonne part de logements ouvriers. La sidérurgie a perduré dans la région jusqu'à la fin des années 1980 (à Thy-le-Château) et seule l'industrie extractive (carrières et sablières) subsiste encore dans ces aires. Les châteaux et châteaux-fermes du Pays d'Acoz et du Plateau de Florennes – Mettet témoignent quant à eux d'une certaine opulence agricole.

La proximité immédiate des agglomérations de Charleroi et de Namur a favorisé la diffusion de l'URBANISATION RÉSIDENTIELLE, principalement et plus anciennement dans le Pays d'Acoz et la Marlagne, plus récemment sur le Plateau de Florennes-Mettet, surtout le long de ses grands axes. La principale INFRASTRUCTURE de transport est la N5. Deux autres axes importants complètent la desserte : les routes N98 (Florennes – Fosses vers la E42) et N97 (Philippeville – Dinant).

Traits communs



Le noyau villageois s'insère dans un petit vallon en bas de versant, le rendant peu visible du plateau. Le relief étant calme, il n'est pas très étiré. La position sur le versant d'adret* est moins systématique que dans les Plateaux centraux. De petits massifs boisés ferment l'horizon. Les prairies occupent les pentes intermédiaires ou les terrains plus proches du village. Les cultures se localisent sur les terrains de meilleure aptitude agronomique ou mieux exposés (Oret).



L'urbanisation résidentielle s'est développée dans les trois aires. Plus ancienne en Marlagne et dans le Pays d'Acoz (constructions typiques des années 1970 à Gerpinnes ou Bois-de-Villers), elle touche désormais les trois aires. Si les habitations comblent parfois les espaces laissés libres par un tissu bâti plus lâche dans la Marlagne, c'est cependant le plus souvent une urbanisation d'extensions linéaires qui profite des largesses du plan de secteur, contribuant à une banalisation des noyaux villageois (Gerpinnes, Bois-de-Villers, Florennes).



La ferme tricellulaire en long (grange, corps de logis et étable en ordre variable) est une forme très répandue du bâti rural, même si sa fonction est souvent devenue uniquement résidentielle. On trouve aussi dans certains villages une ferme en carré d'origine seigneuriale. La reconversion de ces demeures en habitations familiales devrait veiller à ne pas dénaturer le caractère original de la volumétrie ou des matériaux (Corenne, Tarcienne).



1



2



3



4



5

1. Cette ancienne sablière a exploité une poche de sable du Tertiaire piégée dans les calcaires. Sa présence dans le paysage reste discrète depuis le plateau. L'eau de la nappe phréatique et la végétation ont reconquis la sablière, la transformant en un écosystème de régénération (Onhaye).
2. Dans ce village industriel, les petites habitations jointives étaient destinées aux ouvriers du laminoir local. La maison plus élancée en fond de rue abritait les bureaux de l'usine (Thy-le-Château).
3. Le site des minières à Morialmé (extraction de minerai de fer jusqu'au 19^e siècle) abrita par la suite une verrerie fermée dans les années 1960. Les bâtiments sont toujours présents et les maisons ouvrières du site occupées.
4. A Florennes, ce terzil composé des inertes de la carrière de calcaire en activité en contrebas impose sa marque dans tout le paysage local, servant de repère ou de point d'appel.
5. Les cheminées du laminoir de Thy-le-Château sont une partie de l'identité industrielle du village et à ce titre méritent d'être conservées.



Campagne périurbaine du Pays d'Acoz



Les replats limoneux bien drainés sur le substrat sablo-graveleux sont occupés par les labours. Des petits ruisseaux découpent ces replats, offrant leurs versants peu abrupts aux pâturages et boisements. Sur la gauche de la photo, un clocher signale la présence de Gerpinnes, tandis que sur la droite s'élèvent les éoliennes de Tarcienne (Joncret).

Noyau ancien

Ferme du château

Extensions du 19^e siècle

Extensions périurbaines



Le noyau de Villers-Poterie, village typique de l'aire, s'est développé près de l'église et de la ferme du château et s'est étendu au fil du temps. Il est entouré d'une couronne de prairies. Une des caractéristiques de l'aire est l'utilisation de la tuile rouge en couverture de toit, moins fréquente dans les autres aires du Condroz. Des constructions modernes sur la droite du village s'affranchissent du caractère traditionnel, contribuant à une perte de spécificité de l'aire.



La vue porte au-delà de l'aire paysagère. Les terrils du bassin minier carolorégien sont ainsi bien visibles. Celui du Boubier à Châtelet culmine à 265 mètres et constitue un point d'appel important qui modifie les rapports d'échelles visuelles du paysage calme de l'aire (Hanzinne).



La N5 se rétrécit à deux voies à Nalines-Bultia. Commerces et résidences se sont installés le long de l'axe, conférant un caractère presque urbain à cet ancien hameau. Les boisements visibles à l'horizon délimitent la « ceinture verte » au sud de Charleroi et l'approche des versants sambriens.



Campagne périurbaine de la Marlagne



La structure originelle de l'habitat est très lâche et la dispersion plus fréquente que dans les deux autres aires. Cette disposition de l'habitat est très sensible et propice à la périurbanisation, qui continue à s'y insérer, induisant la densification du bâti villageois et une perte de spécificité de l'aire (Bois-de-Villers).



Les boisements et les pâturages sont plus fréquents que dans les deux autres aires en raison de la nature du sous-sol. Par endroit, ils peuvent complètement fermer l'horizon, comme dans cette clairière issue du défrichement tardif du Bois des Chanoines.



Le défrichement de la forêt de Haute-Marlagne, débuté au Moyen Âge, a connu une deuxième vague aux 18^e et 19^e siècles. Cette ferme isolée récente où domine l'usage de la brique en est le témoignage (Sart-Saint-Laurent).



Onze éoliennes se dressent sur le plateau venteux entre Fosses-la-Ville et Mettet. Elles marquent le paysage en raison de leur hauteur. Le parc voisin, implanté entre Fosses-la-Ville et Floreffe, est distant de cinq kilomètres (Vitrival).



Plateau agricole de Florennes – Mettet



Entre Florennes et Mettet, les ondulations du relief sont un peu plus marquées dans le paysage. Les labours dominent dans l'occupation du sol. En position sommitale, on distingue le petit massif boisé auquel s'adosse la zone d'activité économique de Mettet, atténuant son impact paysager. Les quelques bosquets résiduels visibles à l'avant-plan occupent des terrains remaniés correspondant à d'anciennes zones d'extraction.



Autour de Sommière, un banc de calcaire particulièrement large et recouvert de limons bien drainés donne au paysage un aspect de plateau cultivé rappelant les Plateaux brabançon et hesbignon. Ce type de paysage bien ouvert s'observe également autour de Graux.



Le caractère groupé des villages, légèrement étirés en fond de versant, reste majoritaire dans l'aire. La préservation de ces noyaux bien groupés, sans extensions linéaires, représente un enjeu important là où la périurbanisation n'a pas encore pris trop d'importance (Saint-Aubin).



Une exception au groupement : le défrichement de la forêt royale de Biert au 19^e siècle a engendré un îlot de dispersion entre Flavion et Ermeton-sur-Biert, marqué par la présence de grosses fermes isolées récentes ou de hameaux (Ermeton-sur-Biert).

Enjeux

- Les agglomérations de Charleroi et de Namur ont engendré une forte dynamique de périurbanisation de ces aires, favorisée par une bonne accessibilité (N5, N98 et réseau local vers Namur). Dans la Marlagne, la structure originellement lâche des villages favorise l'apparition de logements contemporains. L'extension linéaire des noyaux d'habitat se poursuit toujours.
- Dans la Campagne du Pays d'Acoz (Thy-le-Château) et sur le Plateau de Florennes – Mettet (Morialmé), le patrimoine industriel et bâti rappelle le passé métallurgique des deux aires : bâtiments industriels, maisons ouvrières et patronales, traces d'extraction de minerai. Des actions de réaménagement ou de mise en valeur sont possibles.
- Les aires accueillent déjà nombre de parcs éoliens, ce qui pose certaines questions (covisibilité, recomposition des paysages) et nécessite une réflexion à une échelle supra-communale.

Objectifs paysagers

1. Préférer la densification des villages du Plateau de Florennes – Mettet et du Pays d'Acoz à leur extension linéaire.	GESTION-AMÉNAGEMENT
2. Intégrer le patrimoine industriel ancien comme élément clé et identitaire des paysages ordinaires.	PROTECTION-AMÉNAGEMENT
3. Encadrer l'implantation ou l'extension de parcs éoliens en prenant en compte leur impact paysager à l'échelle supra-communale.	AMÉNAGEMENT

Pistes d'action

- Différer l'équipement des voiries hors des villages pour décourager l'urbanisation linéaire.
- Sélectionner les éléments du patrimoine industriel à préserver et réaménager ou réaffecter les sites non préservés.
- Identifier les acteurs concernés par la reconversion des sites industriels.
- Recomposer les parcs éoliens existants lors de leurs extensions en privilégiant la lisibilité paysagère de l'ensemble.



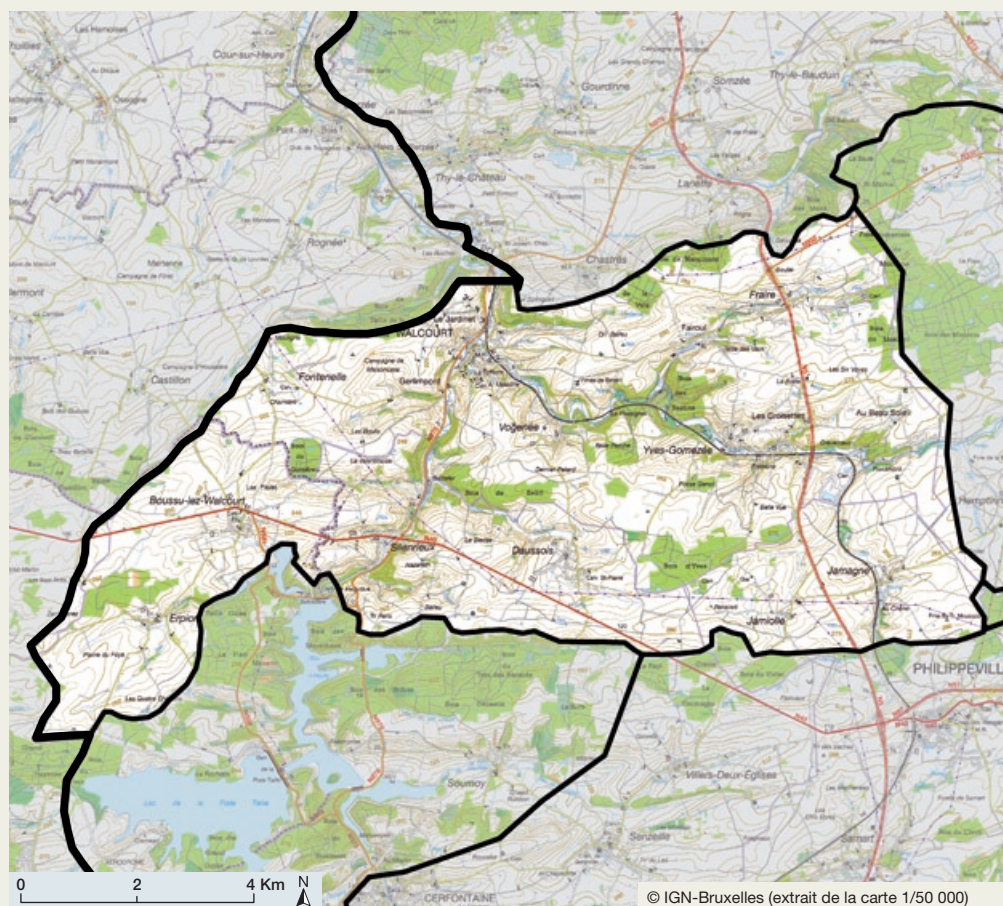
Vallonnements agricoles de Walcourt



Superficie totale de l'aire (ha)^A	8 217
Superficie agricole (ha)	6 354
Terres arables (%)	58
Prairies (%)	42
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	932
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	390
Nombre d'habitants^B	8 048

^A Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

^B Estimation sur base des données INS (2007).



Les Vallonnements agricoles de Walcourt constituent l'extrémité occidentale de l'ensemble, jouxtant le bas-plateau limoneux hennuyer et l'ensemble fagnard. La forte action érosive de l'Eau d'Heure et de ses affluents y génère un relief fort marqué. Les terres agricoles et les pâturages dominent le paysage alors que la composante boisée reste cantonnée sur les versants pentus. Les villages de l'aire sont groupés et implantés principalement au bas des versants ou en tête de vallon, les rendant peu visibles du plateau.



Les Vallonnements de Walcourt constituent l'extrémité sud-ouest du moyen plateau condrusien de l'Entre-Sambre-et-Meuse. L'Eau d'Heure, en aval des lacs de barrage, et ses affluents marquent les paysages.

Le RELIEF plus incisé différencie ces paysages des aires voisines de la Campagne périurbaine du Pays d'Acoz et du Plateau de Florennes – Mettet. L'aire culmine à environ 280 mètres, sur le tige de Philippeville. Le plateau s'incline ensuite doucement vers le nord. L'Eau d'Heure coule perpendiculairement à la structure générale des tiges condrusiens. Avec ses affluents, elle a creusé la surface du plateau. Il en résulte des vallées assez étroites et encaissées, plus particulièrement dans les grès plus résistants où les versants sont les plus pentus.

L'OCCUPATION DU SOL est dominée par l'agriculture. Les replats et les sols calcaires recouverts de limons se montrent les plus aptes à accueillir les LABOURS qui sont majoritaires dans le paysage. La part des PRAIRIES est cependant plus importante que dans les aires voisines du moyen plateau condrusien de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Deux facteurs contribuent à cette situation : les versants gréseux et fonds de vallée voués aux herbages et un effet de voisinage de l'ensemble fagnard herbager tout proche (Beaumont, Froidchapelle).

L'HABITAT est groupé, avec quelques fermes isolées plus récentes. Le bourg principal, Walcourt, occupe le petit éperon rocheux à l'interfluve de l'Eau d'Heure et de l'Eau d'Yves. Bâtie dès le Moyen Âge sur ce site de défense typique, la petite cité présente une silhouette urbaine qui a conservé son caractère médiéval. Les ruelles étroites, escaliers et jardins en terrasse sont nombreux sur les flancs des coteaux. Walcourt fut, dès le 13^e siècle, l'un des hauts lieux de pèlerinage catholique dont est issue la marche folklorique actuelle.

Le patrimoine religieux, monumental (basilique Notre-Dame, classée Patrimoine exceptionnel de la Région wallonne) ou de taille plus modeste (potales dédiées à Notre-Dame de Walcourt), en est le témoignage. Les autres villages de l'aire se situent préférentiellement à proximité des points d'eau : en tête de petits vallons ou en bas de versant pour les plus gros cours d'eau. Yves-Gomezée et Fraire offrent un aspect de petits BOURGS INDUSTRIELS, développés autour de l'industrie du fer au 19^e siècle (comme à Morialmé dans l'aire voisine) et accueillent des maisons ouvrières. L'exploitation des minières a cessé à Fraire à la fin du 19^e siècle. L'usine métallurgique Saint-Lambert à Yves-Gomezée a fermé ses portes en 1973. Seule l'industrie extractive est encore présente. Les autres localités présentent l'aspect groupé typique des villages de l'ensemble. Comme souvent, le moellon calcaire, chaulé ou nu, est le matériau dominant, parfois mélangé à des grès ou des briques en fonction des disponibilités locales et des modes architecturaux propres à chaque époque. Une extension récente de l'habitat hors des noyaux villageois se développe sous la forme habituelle de ruban linéaire, mais de façon plus modérée que dans l'aire voisine de la Campagne périurbaine du Pays d'Acoz, plus proche de Charleroi. Cet habitat récent est particulièrement visible quand il s'étend sur une crête.

Les INFRASTRUCTURES confèrent une bonne accessibilité à l'aire. La N5 la traverse selon un axe nord-sud. Les villages y sont bien connectés, notamment via la route dite « des Barrages » (N978) qui longe la vallée de l'Eau d'Heure, ménageant parfois des ouvertures visuelles sur le cours d'eau ou sur Walcourt. La seule ligne de chemin de fer encore en service dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, reliant Charleroi à Couvin, dessert Walcourt et Yves-Gomezée.



La vue porte à une distance relativement courte, ce qui est typique de l'aire en raison des incisions du relief. Les versants pentus de la vallée de l'Eau d'Yves sont boisés et les pentes intermédiaires vouées aux pâturages. De petits replats limoneux accueillent les labours, consacrés aux céréales ou au maïs fourrager.



Le site originel de Walcourt se trouve sur l'éperon rocheux constituant l'interfluve entre les vallées encaissées de l'Eau d'Heure (1) et de l'Eau d'Yves (2). La basilique Notre-Dame, important édifice gothique, domine la silhouette urbaine d'une flèche à bulbe terminal. Sur la Grand Place, le décrochement des bâtiments atteste de l'ampleur de la dénivellation de l'éperon. Les immeubles bourgeois de style classique ou néoclassique confèrent à Walcourt un caractère urbain. Les différents traitements de façade donnent un aspect hétérogène, renforcé par quelques constructions plus récentes. Badigeon et enduit pourraient rendre une unité à la place.



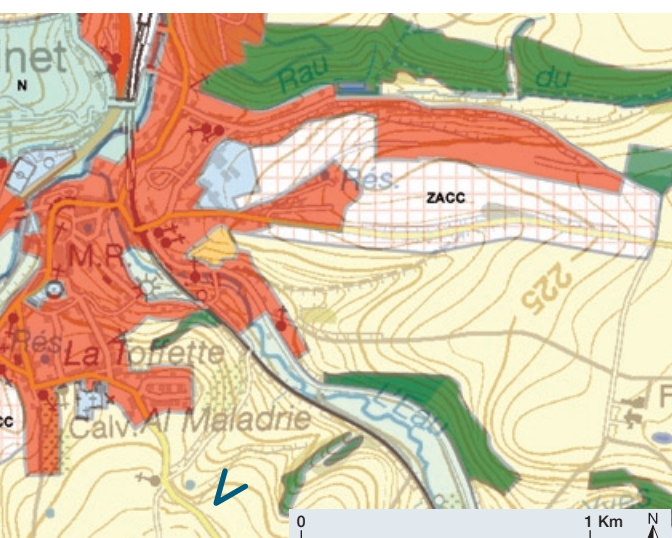
La route des barrages (N978) constitue l'une des principales voies d'accès au site touristique des lacs de l'Eau d'Heure. En aval de ceux-ci, elle offre des vues intéressantes sur le cours d'eau. Certains aménagements (maintien d'ouvertures visuelles, glissières en bois) pourraient être apportés (Silenrieux).



Artère principale de l'aire, la N5 se présente comme une autoroute, avec des incidences paysagères comparables. Le viaduc d'Yves-Gomezée lui permet de franchir la vallée encaissée de l'Eau d'Yves. Depuis le fond de la vallée, la végétation des rives atténue l'impact visuel de l'ouvrage d'art.



Les noyaux villageois anciens s'insèrent souvent en tête de petits vallons ou en bas de versant, rendant leur présence discrète dans le paysage (Erpion).



Source : carte IGN 1/50 000 et Plan de secteur (2007).

Un lotissement en développement linéaire s'est implanté à la sortie de Walcourt, débordant du site original (l'angle de vue de la photo est indiqué sur l'extrait du plan de secteur). Cette extension, située sur une crête, est visible de loin et contraste avec le noyau ancien mieux inséré dans le relief. La zone d'habitat est doublée d'une zone d'aménagement communal concerté dont une mise en œuvre créerait presque un nouveau village hors site.



Fraire est l'un des villages témoins de la métallurgie condrusienne. Outre le nom évocateur du village (du latin ferraria signifiant mine de fer), les traces de ce passé sont nombreuses dans l'habitat et le finage. Les premières maisons du quartier ouvrier de la Maroquette sont datées de 1840-1850 ; elles étaient destinées aux ouvriers mineurs, comme en atteste une plaque commémorative.



Le patrimoine métallurgique a été mis en valeur le long d'itinéraires balisés. Le relief mouvementé du terrain révèle la présence d'anciennes minières. Le « bayau du Zin » (photo du milieu) est un ancien lavoir à minerai qui fait aujourd'hui office d'étang. Les « croix d'occis », visibles le long des chemins témoignent quant à elles des rudes conditions de travail de l'époque (Fraire).



A Yves-Gomezée, la carrière des Petons (photo de gauche) est un site d'extraction de calcaire. Le site de l'ancienne usine métallurgique de Saint-Lambert, fermée en 1973 et aujourd'hui en ruine, pourrait être réaménagé (photo de droite).

Enjeux

- Comme dans les aires voisines (Plateau de Florennes – Mettet et Pays d’Acoz), les Vallonnements de Walcourt disposent d’un intéressant patrimoine lié à l’industrie métallurgique. Une démarche de mise en valeur d’initiative locale et appuyée par Qualité-Villages-Wallonie a été initiée à Fraire.
- Le passé médiéval et la fonction religieuse de Walcourt (ville de pèlerinage) ont doté l’aire d’un patrimoine religieux monumental (basilique de Walcourt) mais aussi plus modeste (chapelles et potales, croix d’occis en lien avec la métallurgie). Quelques initiatives vont dans le sens de leur mise en valeur.
- Les villages de l’aire sont situés dans les vallées et sont peu visibles depuis les hauteurs. Les débordements de l’habitat sur les plateaux deviennent fréquents, déstructurant les paysages originels.
- La route des barrages constitue un couloir d’accès aux lacs de l’Eau d’Heure. La présence de l’eau, en lien avec la fonction touristique des lacs, est peu valorisée alors qu’il existe un potentiel à mettre en valeur.

Objectifs paysagers

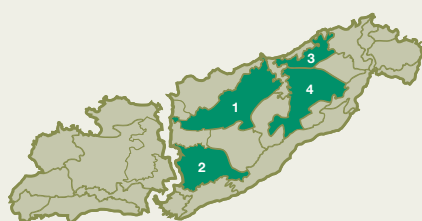
1. Accroître la visibilité du patrimoine industriel et religieux en généralisant les démarches locales initiées.	PROTECTION-GESTION
2. Garder la structure de villages blottis dans la vallée.	AMÉNAGEMENT
3. Profiter de la perception visuelle de l’eau le long de la route des barrages.	AMÉNAGEMENT

Pistes d’action

- Soutenir les actions de sensibilisation en généralisant les démarches locales de mise en valeur du patrimoine appuyées par des organismes de soutien (Qualité-Villages-Wallonie, GAL Entre-Sambre-et-Meuse).
- Postposer la mise en œuvre des réserves foncières situées sur les reliefs.
- Offrir à la route touristique des Barrages des vues vers les paysages traversés par les visiteurs se rendant aux Lacs de l’Eau d’Heure.



Plateau agricole
de Gesves – Ohey¹
Plateau agricole d'Achêne²
Campagne périurbaine
de Nandrin³
Plateau agricole d'Ouffet⁴

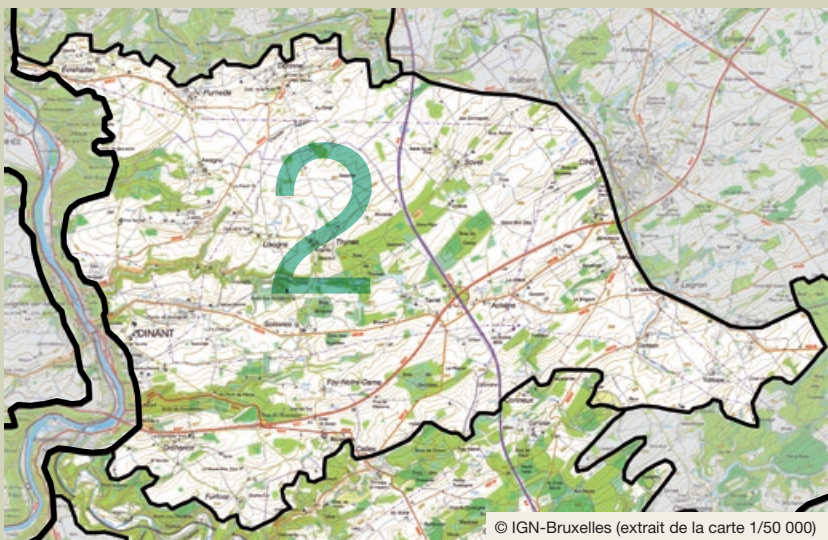
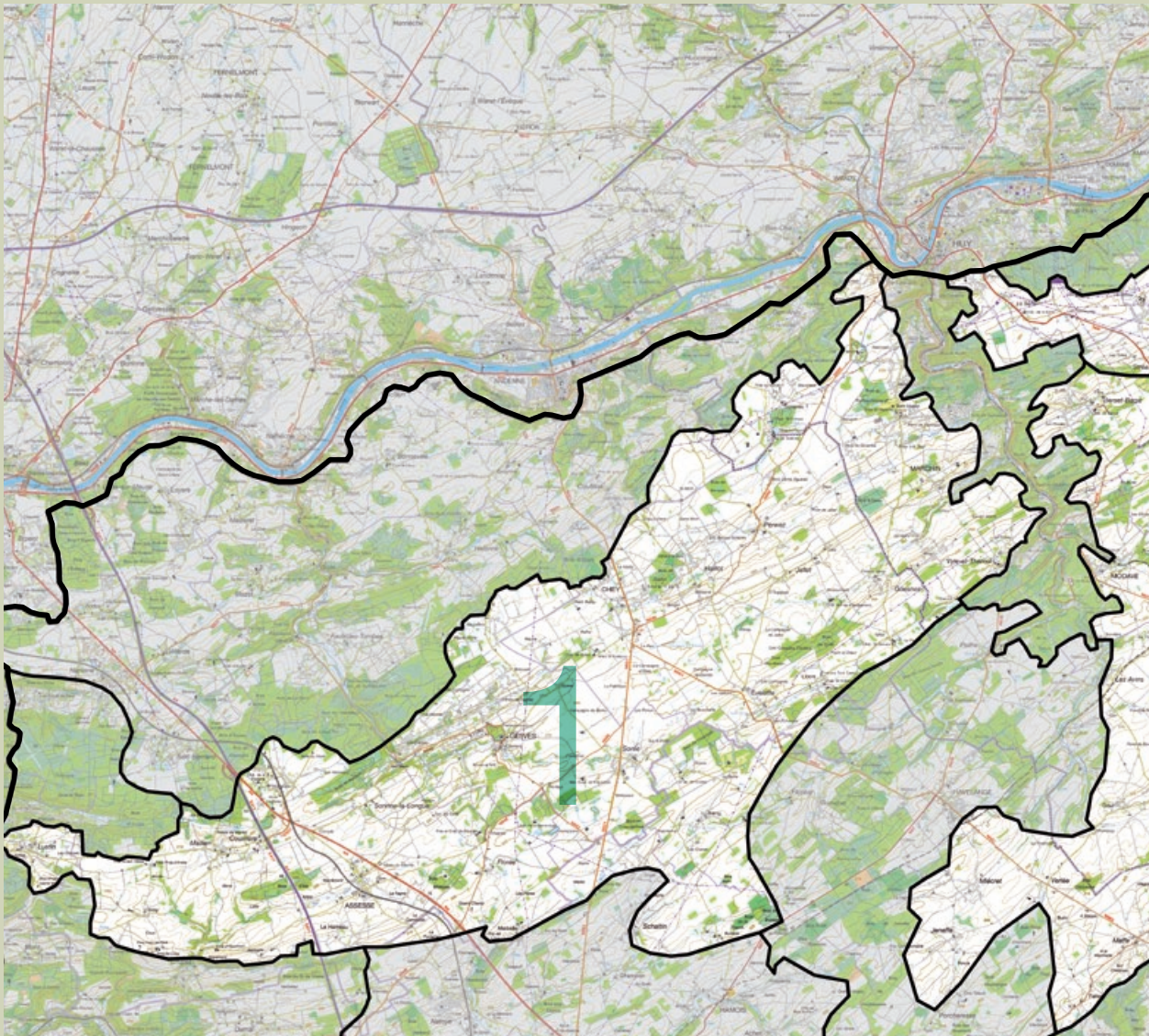


	1	2	3	4
Superficie totale de l'aire^A	18 633	12 622	5 511	15 303
Superficie agricole (ha)	14 621	9 432	4 364	12 332
Terres arables (%)	54	54	58	54
Prairies (%)	46	46	42	46
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	1 983	1 663	327	1 622
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	1 211	692	577	725
Nombre d'habitants^B	18 046	10 226	8 321	10 621

^A Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

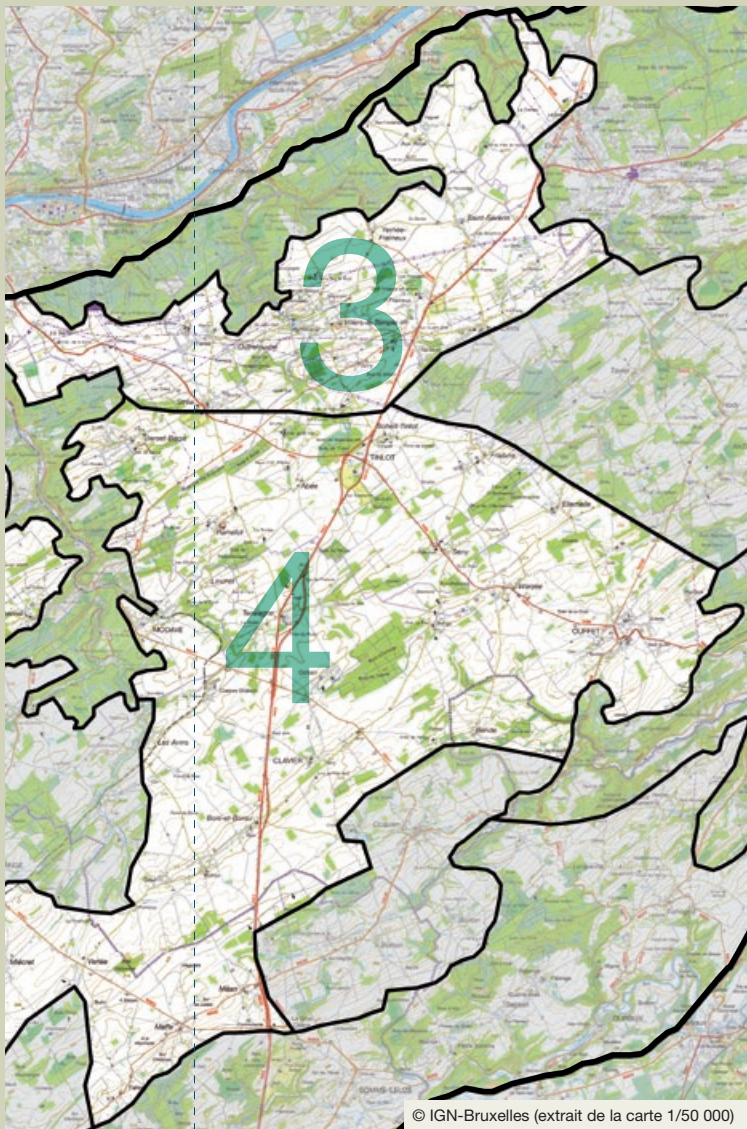
^B Estimation sur base des données INS (2007).

Situées entre la Haute Meuse à l'ouest et l'Ourthe à l'est, ces quatre aires forment les aires typiques du moyen plateau du vrai Condroz. Elles présentent la succession caractéristique de tiges et de chavées, à l'écart de l'action érosive des principaux cours d'eau. La morphologie rurale domine, avec une prépondérance de l'occupation agricole, des labours en particulier. Les villes sont absentes. Les noyaux villageois et hameaux aux bâtiments de calcaire ou de grès présentent une structure souvent étirée, parallèle aux courbes de niveau, généralement en haut des tiges. La trame historique du bâti compte aussi, dans les villages ou à l'écart, un grand nombre de châteaux et de fermes seigneuriales. La périurbanisation récente se concentre surtout à proximité des pôles urbains mosans (Namur, Liège, Huy, Dinant).



© IGN-Bruxelles (extrait de la carte 1/50 000)

- 1. Plateau agricole de Gesves – Ohey
- 2. Plateau agricole d’Achêne
- 3. Campagne périurbaine de Nandrin
- 4. Plateau agricole d’Ouffet



© IGN-Bruxelles (extrait de la carte 1/50 000)



Au cœur du moyen plateau du Vrai Condroz, les aires des Plateaux de Gesves – Ohey, d’Achêne, d’Ouffet et de la Campagne périurbaine de Nandrin présentent une succession caractéristique de tiges et de chavées orientés sud-ouest – nord-est. Le dénivelé entre le fond de la chavée et le sommet du tige s’accroît vers le sud, où il peut atteindre septante mètres. La disposition topographique génère de nombreuses vues longues tant du haut des tiges que dans l’axe des chavées. La succession de tiges est souvent perceptible en horizons multiples.

Les COURS D’EAU sont représentés par de petits ruisseaux, principalement inscrits dans la structure topographique générale. Seuls quelques-uns, tel le Ruisseau des Fonds d’Oxhe dans la Campagne périurbaine de Nandrin, lui sont perpendiculaires ; ils perturbent alors l’orientation caractéristique du relief.

L’occupation du sol s’organise en lien avec le relief. Les TERRES AGRICOLES, majoritaires, se répartissent entre champs et herbages, au léger avantage des premiers. Les labours (céréales, cultures fourragères, colza...) s’étendent le plus souvent sur les pentes douces des chavées, parfois sur des tiges dont le relief adouci a été recouvert de dépôts limoneux. Les herbages occupent les fonds humides, les versants plus pentus et ceinturent les villages et les fermes isolées.

Les BOISEMENTS, composés essentiellement de feuillus, occupent préférentiellement le sommet des tiges aux sols gréseux peu favorables à l’agriculture, ainsi que les pentes raides et mal exposées.

L’HABITAT traditionnel se groupe en de nombreux villages et hameaux, souvent en haut de versant de tige, voire sur la crête elle-même. Ce type de sites permet d’épargner au mieux les terres agricoles, tout en facilitant l’accès à l’eau qui sourd à la ligne de contact entre les grès du tige et les calcaires de la chavée.

Corollaire de ces implantations, beaucoup de noyaux d’habitat présentent une disposition parallèle aux courbes de niveau ou en sommet de tige, aisément perceptible depuis le versant opposé. L’habitat ancien est constitué de fermettes bi ou tricellulaires, auxquelles s’ajoutent quelques grosses fermes en carré. Des maisons ouvrières sont parfois présentes au centre des villages en fonction des activités industrielles passées, notamment celle des carrières. Le bâti vernaculaire utilise les matériaux locaux : calcaire ou grès selon le site. La brique est peu présente, sauf dans l’aire de la Campagne périurbaine de Nandrin ; ailleurs, son usage était réservé à quelques bâtisses plus cossues qu’elle distinguait de la maison commune en pierre.

De nombreux CHÂTEAUX et fermes seigneuriales apparaissent à la périphérie des villages ou isolés au milieu de la campagne. Le relief contribue à rendre très visibles ces bâtiments imposants, ainsi que leurs drèves lorsque celles-ci subsistent dans le paysage agricole qui les cerne.

La présence de grands axes routiers transversaux (E411, N4, N63 notamment) contribue à une diffusion de l’URBANISATION dans ces espaces ruraux, en particulier à proximité du sillon mosan et de ses grands pôles urbains de Liège, Namur, Huy et dans une moindre mesure Dinant.

Les ACTIVITÉS INDUSTRIELLES et TERTIAIRES n’imprègnent qu’une faible portion des paysages. Quelques carrières sont encore en activité sur les plateaux, par exemple aux Avins ou à Ouffet. Des zones d’activité économique sont en cours de développement, comme à Tinlot, Assesse ou Achêne ; leur impact visuel global demeure toutefois relativement limité.

Traits communs



Les ondulations du relief créées par la succession des tiges et des chavées constituent un caractère structurant fondamental des paysages des Plateaux de Gesves - Ohey, d'Achêne et d'Ouffet. Elles s'atténuent dans la Campagne périurbaine de Nandrin. L'agriculture et les boisements se partagent l'espace de manière généralement très structurée, en fonction des conditions topographiques et pédologiques. Du sommet des tiges, les horizons sont souvent formés par le tige suivant (à gauche, vue depuis la N698 à Winget). En contrebas, lorsqu'elle suit l'axe du relief, la vue s'échappe à longue distance dans la chavée (à droite, chavée au sud d'Atrin).



La localisation de l'habitat par rapport au relief est diversifiée. Toutefois les villages occupent le plus souvent les hauts de versant de tige.

Le hameau de Sovet, devenu paroisse au 19^e siècle, a connu alors un important développement autour de sa nouvelle église, sur d'anciennes terres communales au sommet du tige (1). En bas de versant se présente le hameau de Croix (2). Le bois situé sur le tige à côté du village dissimule un château, tandis que sur la droite un rideau arboré signale le cours d'un ruisseau au bord duquel s'implante le hameau.

Certaines localités s'étirent le long du sommet du tige (Atrin, photo du bas). Du bas des chavées qu'ils dominent, leur silhouette se découpe alors de façon très caractéristique sur l'horizon.





Se détachant dans le paysage, de nombreuses drèves révèlent la proximité de demeures seigneuriales, tel que cet alignement de peupliers à Wagnée.



De nombreuses fermes isolées se marquent dans le paysage, situées au milieu des terres agricoles qu'elles exploitent. C'est particulièrement le cas lorsqu'elles se localisent en position sommitale, comme ici la ferme la Nouve Pire près de Furfooz.



Plusieurs axes routiers majeurs relient directement certaines zones aux pôles économiques de Namur, Liège, voire Bruxelles. Ces voies rapides favorisent une périurbanisation principalement résidentielle, accompagnée çà et là du développement de petites zones d'activité économique, à l'exemple d'Assesse ci-dessus.

Proche de la nationale N4 qui croise l'autoroute E411 à quelques kilomètres de là, le village d'Assesse a connu un important développement résidentiel depuis les années 1960. Il en résulte la diffusion d'un habitat pavillonnaire en rupture avec le noyau villageois ancien dissimulé dans la végétation. A cette urbanisation résidentielle très perceptible s'ajoute l'impact visuel des hauts poteaux d'éclairage bordant la N4 et de vastes bâtiments industriels du parc d'activité de La Fagne visible à droite (entrepôts blancs).



Activité jadis répandue, l'extraction de la pierre subsiste en quelques sites comme à Ouffet, ci-dessus à gauche. Depuis les hauteurs les surplombant, ces carrières sont en général peu perceptibles. Des petites buttes boisées marquent parfois l'emplacement d'anciens sites d'extraction (photo de droite, près de Barys).



Plateau agricole de Gesves – Ohey



Les ondulations du relief sont régulières, aux chavées souvent très larges. Entre Sorée et Spase, la chavée atteint la largeur exceptionnelle de trois kilomètres (ci-dessus à gauche, vue vers Ohey). Les villages se répartissent sur le sommet des tiges, préservant ainsi l'espace central fertile. A cet endroit, la présence de limons sur les calcaires rend en effet les sols particulièrement aptes à l'agriculture. Dans le centre de l'aire, de nombreuses petites dépressions émaillent la surface des chavées, annoncées parfois par la végétation qui les cerne (ci-dessus au centre et à droite). Il s'agit soit d'anciennes fosses d'extraction de terres plastiques, soit d'une caractéristique géologique (dolines*).



Plusieurs localités bénéficient du passage, à l'ouest de l'aire, de la nationale N4 et de l'autoroute E411, liaisons rapides vers Namur et Bruxelles. Ces villages connaissent un important développement résidentiel, comme Gesves (ci-contre en haut). A l'extrémité est de l'aire (photo du bas), le village de Marchin, marqué par une importante périurbanisation due à la proximité de l'agglomération hutoise, s'étend largement en haut du versant d'adret. Sur la droite de la photo, le relief s'accroît à l'approche de la vallée du Hoyoux et les boisements prennent davantage d'importance.



L'usage du grès dit « pierre d'avoine », à la tonalité jaunâtre caractéristique, apparaît dans le bâti traditionnel de bon nombre de localités situées dans la partie centrale de l'aire (Sorée).





Plateau agricole d'Achêne



Depuis le pied du tilleul de Ronvaux, point culminant de l'ensemble paysager atteignant 340 mètres d'altitude et situé au sud-est de l'aire, la vue vers le nord embrasse un large panorama ondulé que limite un horizon très plane. La mosaïque des champs est ponctuée d'arbres isolés ou en alignements, de bosquets et de bois. L'habitat est surtout groupé, mais des implantations isolées sont également visibles.



Au nord de l'aire s'étend une large chavée, dont le sol limoneux est particulièrement propice aux grandes cultures. Les villages, localisés à leurs marges, désertent ces grandes étendues cultivées. Visible de loin, un parc éolien est implanté entre Thyne et Dorinne, profitant du caractère venteux du site.



L'aire est traversée par l'autoroute E411, dont l'impact visuel reste relativement limité grâce à la végétation dense qui la borde (flèche). A contrario, cette bordure continue de taillis interdit la vue vers le paysage environnant aux conducteurs qui empruntent l'autoroute (Sovet ; à l'arrière-plan, le village de Dorinne).



L'agglomération de Dinant (située en dehors de l'ensemble paysager) connaît une extension importante vers le plateau qui la surplombe à l'est. Activités économiques et résidences profitent de la N936, donnant accès à l'autoroute E411 à hauteur d'Achêne. Le caractère rural du paysage est localement altéré par ce bâti hétérogène (Fonds de Bouvignes, Dinant).



Campagne périurbaine de Nandrin



La vue panoramique ci-dessus synthétise les caractères paysagers de l'aire. Le plateau couvert de vastes champs ouverts et de pâtures entourées de fil de fer alterne avec les vallonnements liés au Ruisseau du Fond d'Oxhe. Ces derniers sont ponctués de boisements qui constituent la limite visuelle de l'aire au nord. De nombreux pylônes rendent perceptible la proximité de la centrale nucléaire de Tihange, dont on aperçoit le panache (cercle jaune). Tant l'habitat, qui déborde des vallons, que les lignes à haute tension affirment le caractère périurbain de l'aire paysagère.



Un sous-sol en grande partie gréseux et exploité jadis dans de petites carrières locales explique l'usage abondant de cette pierre dans l'habitat ancien. La brique est également caractéristique et très présente dans le bâti dès le 19^e siècle (Villers-le-Temple, Yernée, Aux Houx).



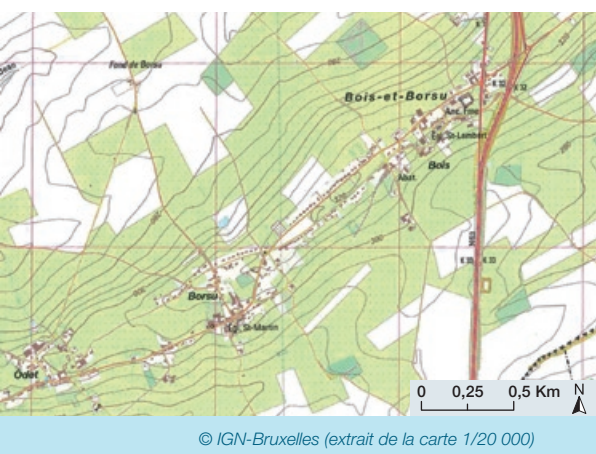
La N66 et la N63 sont des axes de diffusion de l'urbanisation, depuis Huy à l'ouest et l'agglomération liégeoise à l'est. Le développement en lien avec ces chaussées se caractérise par un bâti multifonctionnel et hétéroclite étiré le long de la N63 (à gauche, proximité des Quatre Bras à Nandrin) ou par la diffusion de nouveaux quartiers d'habitat pavillonnaire (au centre, Les Communes à La Sarte ; à droite, Scry). Le château d'eau, sur les hauteurs de Scry, constitue un point de repère dans une grande partie de l'aire.



Plateau agricole d'Ouffet



Les vastes panoramas sont fréquents dans cette aire, qui est l'une des plus caractéristiques des paysages condrusiens. Ils offrent à la vue l'alternance des chavées agricoles, au parcellaire partagé entre champs et herbages, et des tiges, boisés ou parfois cultivés. Ici, une exploitation agricole isolée se signale par des hangars (Bois-et-Borsu). Les boisements plus importants sur la gauche de la photo signalent les pentes des vallons des affluents du Hoyoux, hors aire.



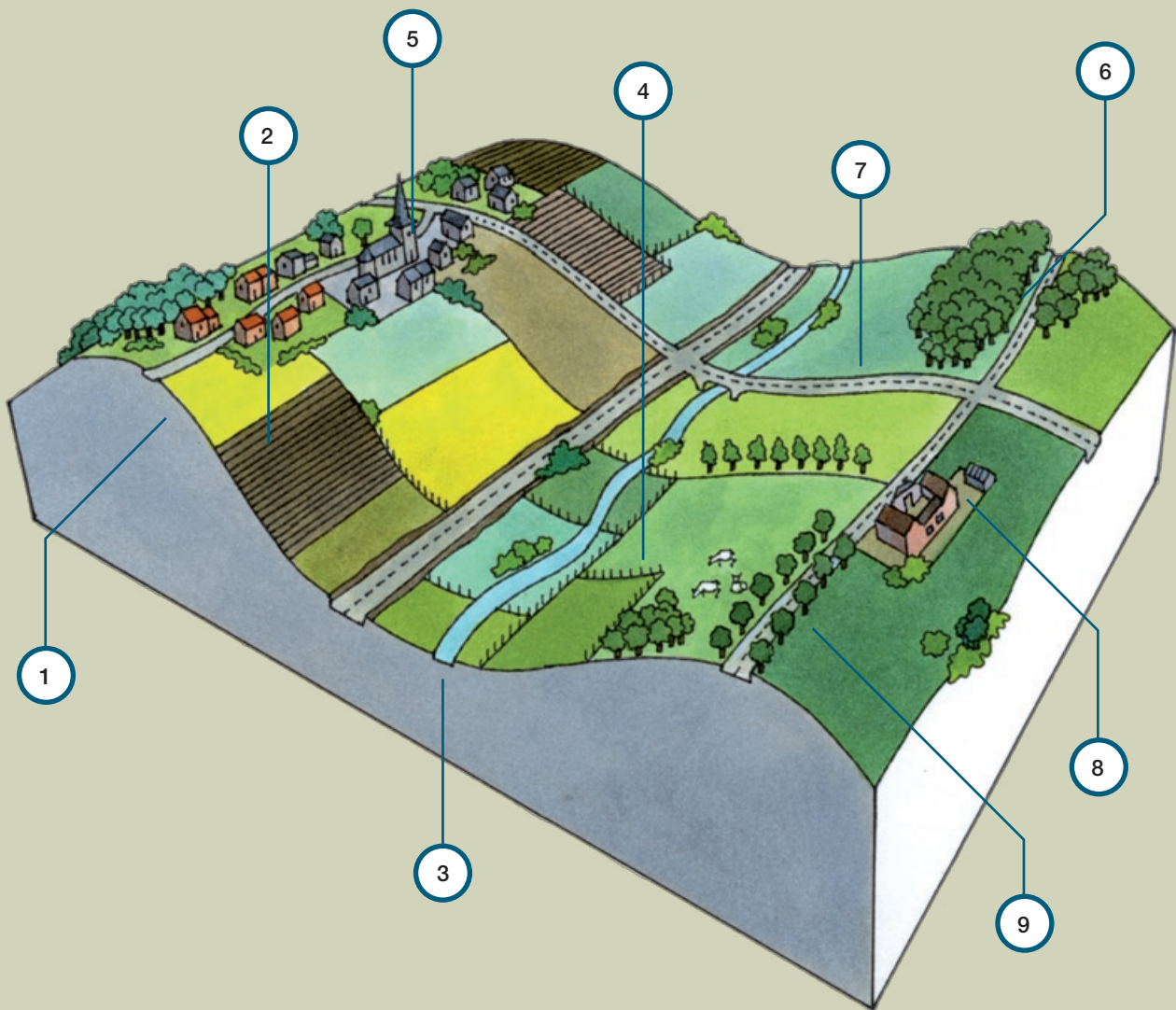
L'aire concentre une majorité de localités implantées le long d'une rue de sommet du tige. La carte topographique ci-contre illustre bien ces implantations linéaires, particulièrement marquées à Bois-et-Borsu ; la silhouette de son habitat, vue depuis la chavée au nord-ouest, se découpe au sommet du tige.



La N63 ou « route du Condroz » traverse l'aire du nord au sud. Elle se signale par l'alignement de poteaux d'éclairage et le flux des véhicules qui l'empruntent, mais reste relativement discrète (ci-dessus à gauche, Clavier). A Tinlot, à l'approche de l'agglomération liégeoise et profitant de cette voie rapide, une zone d'activité économique aux vastes bâtiments blancs s'est implantée à proximité de la nationale (ci-dessus à droite). Le panache de vapeur d'eau visible à l'horizon sur les deux photos localise les tours de refroidissement de la centrale nucléaire de Thiangé.

Plateaux centraux

1. Relief caractérisé par une alternance de tiges gréseuses (crêtes) et de chavées calcaires (dépressions).
2. Cultures sur les pentes douces, voire parfois sur les sommets.
3. Petits ruisseaux s'écoulant selon la structure du relief, dans le fond des chavées.
4. Pâturages en fond de vallée humide ou sur versant mal exposé.
5. Village en grès et calcaire étiré le long de la crête.
6. Massifs de feuillus sur les crêtes ou sur les versants mal exposés ou abrupts.
7. Réseau routier perpendiculaire à la structure du relief, permettant une bonne perception des ondulations. Réseau secondaire dans l'axe des vallées.
8. Ferme isolée des noyaux villageois et positionnée en haut de versant.
9. Drève parcourant le sommet des crêtes.



Enjeux

- Le développement de la périurbanisation de Namur (via la N4 et la E411), de Huy (par la vallée du Hoyoux jusqu'à Marchin) et de Liège (via la N63) déstructure l'éirement en haut de versant de certains villages, typique du Condroz. Un enjeu se pose en termes de possibilités de restructuration des villages affectés par l'étalement sur les versants et en termes de mesures anticipatives pour les autres.
- De nombreuses drèves plantées et des campagnes à l'allure de parc (campagnes paysagères), associées à d'anciens domaines seigneuriaux, caractérisent les plateaux agricoles centraux. Leur conservation ou replantation constitue un enjeu paysager majeur.

Objectifs paysagers

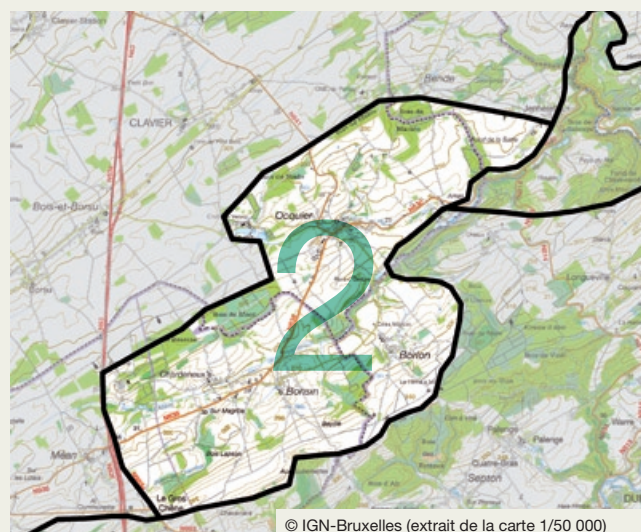
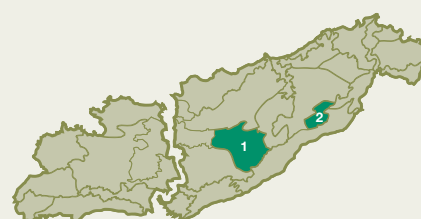
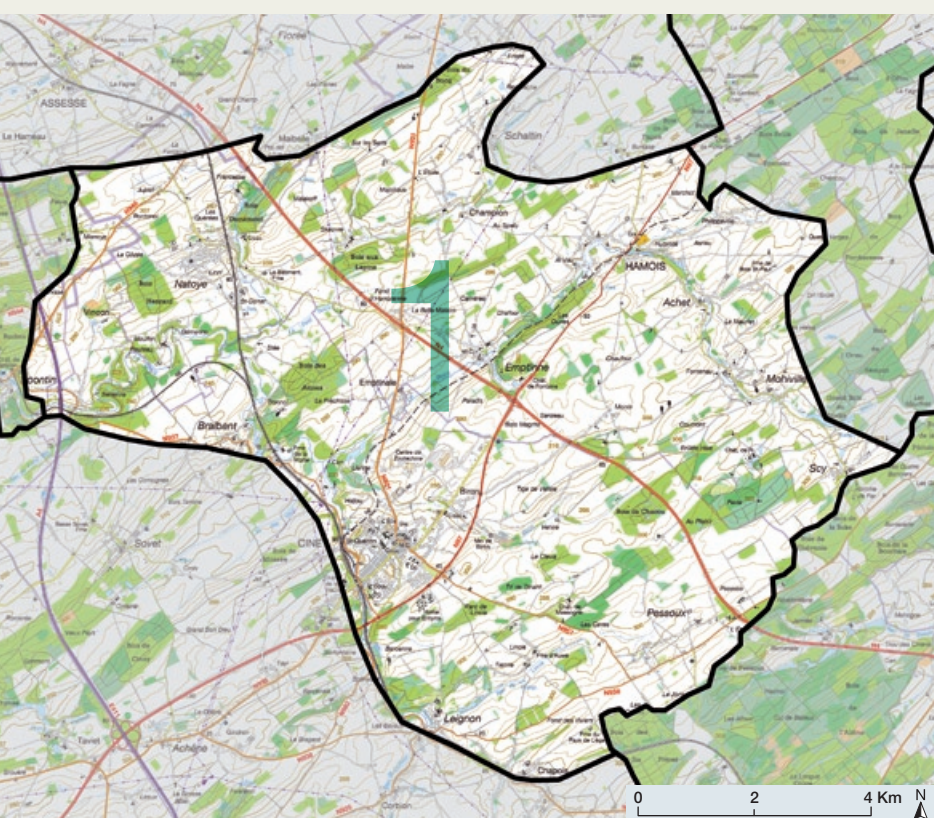
1. Assurer un développement des villages respectueux de leur éirement linéaire en haut de tige.	GESTION-AMÉNAGEMENT
2. Assurer la préservation des campagnes paysagères et le maintien ou le renouvellement des drèves associées aux châteaux.	PROTECTION-GESTION

Pistes d'action

- Définir des prescriptions urbanistiques et paysagères garantissant le développement des villages en haut de versant afin d'empêcher l'étalement vers le bas du versant.
- Définir des périmètres d'intérêt paysager couvrant les campagnes paysagères associées aux châteaux.
- Préserver les drèves par des mesures de classement ; assurer leur remplacement (rajeunissement) de manière globale et coordonnée afin de garantir la rigueur de l'alignement.



Vallonnements herbagers de Ciney¹ et d'Ocquier²



© IGN-Bruxelles (extrait de la carte 1/50 000)

	1	2
Superficie totale de l'aire (ha)^A	10 232	2 554
Superficie agricole (ha)	7 136	1 903
Terres arables (%)	46	33
Prairies (%)	54	67
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	1 613	452
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	790	104
Nombre d'habitants^B	15 362	1 287

^A Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

^B Estimation sur base des données INS (2007).

Les Vallonnements herbagers de Ciney et d'Ocquier présentent une succession de tiges et de chavées au relief accentué ou perturbé à maints endroits par l'action érosive des ruisseaux qui parcourent les deux aires. Les fonds de vallées et versants pentus, peu propices aux labours, sont couverts d'herbages, très exposés visuellement. Lorsque le relief s'adoucit, de vastes superficies labourées s'interposent parfois entre ces vallées.

Les noyaux villageois sont implantés en général à proximité des cours d'eau, en bas de versant.

La périurbanisation se marque essentiellement autour de Ciney et se diffuse depuis les grands axes routiers qui traversent son aire paysagère. Elle est nettement moins perceptible dans l'aire d'Ocquier, davantage éloignée des grands pôles économiques mosans.



Insérés dans le moyen plateau du Vrai Condroz, les Vallonnements herbagers de Ciney et d'Ocquier offrent la même succession caractéristique de tiges et chavées orientés sud-ouest – nord-est. Situées au sud des Plateaux centraux, leurs lignes de crête y dépassent souvent 300 mètres d'altitude.

De nombreux COURS D'EAU parcourent les deux aires. Leur action érosive accentue les ondulations du relief en creusant les chavées au fond desquelles ils s'écoulent. Lorsque le parcours de ces ruisseaux entaille les tiges, il perturbe ces ondulations. C'est le cas du Bocq et de plusieurs de ses affluents, dont le cours transperce les tiges dans les parties orientale et occidentale de l'aire de Ciney. C'est également le cas dans l'aire d'Ocquier, où de petits ruisseaux prennent naissance en versant de tige et rejoignent des affluents du Néblon en s'écoulant dans les chavées.

Les HERBAGES dominent la superficie agricole, apportant au paysage leur teinte verte en toutes saisons. Les prés, implantés de longue date autour des villages et dans les fonds humides des vallées, sont souvent garnis de lignes d'arbres ou de buissons arbustifs bordant un cours d'eau dont ils signalent la présence. S'y ajoutent fréquemment des reliques de haies devenues arbustes. Sur les versants des tiges aux sols médiocres ou trop pentus pour les travaux agricoles imposés par la mécanisation, les pâtures mises en place à la fin du 19^e siècle sur d'anciennes terres communales, non encloses de haies, offrent un paysage beaucoup plus ouvert.

Les LABOURS apparaissent lorsque les pentes s'affaiblissent et que la qualité du sol le permet (bon équilibre en eau, faible charge caillouteuse...). Certaines étendues situées à l'écart des cours d'eau présentent ainsi un faciès de plateau agricole.

Des BOIS et bosquets, principalement feuillus, couronnent les lignes de crête. Ils ponctuent également les versants mal exposés ou aux pentes raides.

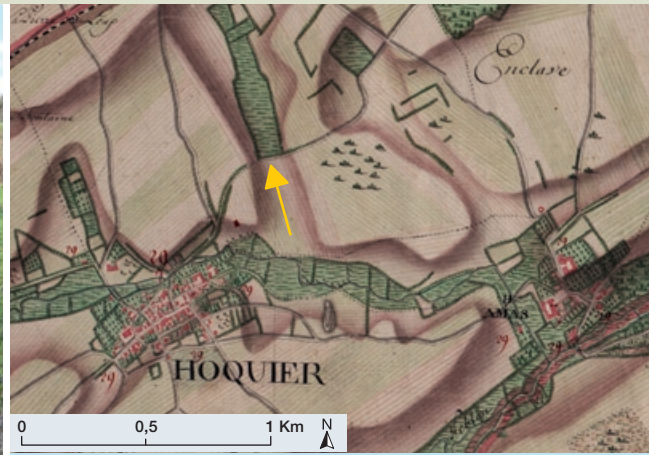
Les NOYAUX VILLAGEOIS sont implantés le plus souvent à proximité des cours d'eau, en bas de versant, plus rarement sur les hauteurs, vers lesquelles des lotissements récents ont par contre tendance à s'étendre, exposés visuellement. Entre ces localités, de petits hameaux, des CHÂTEAUX entourés de leur parc et de grandes fermes isolées au milieu de leurs terres agricoles parsèment les campagnes, dans les vallées ou sur les plateaux.

Le calcaire revêt la majeure partie du bâti ancien. Ce matériau se complète parfois de moellons de grès, dont l'usage se répand dans le courant du 19^e siècle. La brique apparaît çà et là en complément de la pierre, dans les fermes les plus riches et les châteaux, avant l'industrialisation de sa production et la généralisation de son utilisation.

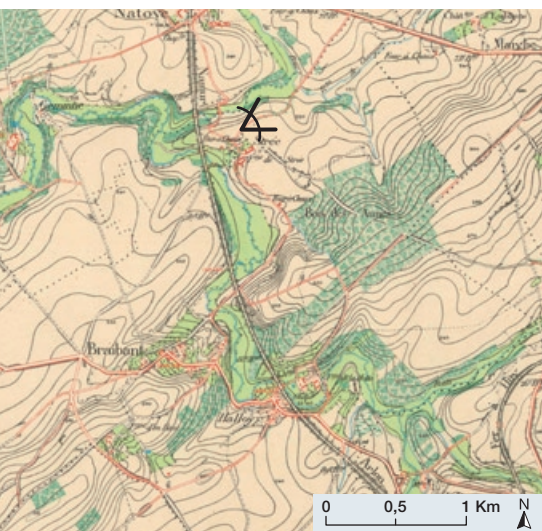
Les phénomènes de PÉRIURBANISATION, résidentielle principalement, sont surtout perceptibles dans les localités de l'aire de Ciney, en communication ferroviaire et autoroutière avec les pôles économiques de Namur et Bruxelles.

L'aire d'Ocquier, beaucoup plus petite et éloignée des centres urbains polarisants, présente une périurbanisation nettement moins marquée.

Traits communs



Source : carte de Ferraris, Durbuy 173 (1777),
Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles.



Source : carte topographique de la Belgique 1/20 000,
Dépôt de la Guerre, Natoye LIV-1 (1879), coll. SRBG.



Les herbages dominent un paysage caractérisé par des ondulations souvent prononcées et des vallonnements associés au passage de nombreux cours d'eau. Dans les prés de formation ancienne, bordant les cours d'eau, les formations arbustives se densifient : buissons le long du ruisseau, arbres isolés, reliques de haies. Le pré, parcouru par un affluent du ruisseau d'Ocquier (photo du haut), est déjà présent à la fin du 18^e siècle, comme le montre l'extrait de la carte de Ferraris.

Clôturées de fil de fer, les pâtures occupant le haut des tiges sont apparues seulement à la fin du 19^e siècle et présentent un aspect généralement très dénudé. Les pâtures visibles sur la photo du bas, situées à proximité de Natoye, ont été mises en place après 1880. Ces terres apparaissent en effet non herbagères (couleur beige) sur l'extrait de la carte du dépôt de la guerre dressée peu avant cette date.



A l'écart des vallées et lorsque les tiges présentent un relief adouci, des zones plus ou moins étendues aux faibles ondulations et au sol de bonne qualité sont affectées aux labours. Il en résulte des paysages de plateaux agricoles, parfois de grande étendue, tel qu'ici la chavée à l'est de Ciney vue depuis la route N957.



De nombreux châteaux parsèment les Vallonnements herbagers. Les ondulations du relief contribuent à les mettre en valeur au milieu d'un paysage de prairies aménagées en parc (château de Vervoz, à gauche, et château de Fontaine à Emptinne, à droite).



Localisés dans leur grande majorité dans les vallées, les villages occupent généralement le bas de versant, dans le voisinage proche du cours d'eau. Depuis le noyau villageois ancien, des lotissements se développent vers les hauteurs et marquent plus ou moins fortement le paysage. Les terrains qui accueillent ces lotissements sont généralement d'anciennes terres communales, prisées pour les vues qu'elles offrent.

Ci-dessus, le village de Hamois se profile sur le versant nord du Bocq. Autour de l'église, son noyau ancien, à dominante calcaire, s'abrite en bas de versant (1), à proximité du ruisseau bordé d'un ancien moulin (2). L'installation en fond de vallée de la ligne de chemin de fer Ciney – Huy en 1876 a entraîné à la fin du 19^e et début du 20^e siècle une importante extension du village dans ce même site. Cette extension est partiellement masquée par la végétation, dans laquelle le grès s'impose (3). En rupture avec l'implantation ancienne, un ruban pavillonnaire s'étend sur les hauteurs du tige (4), très exposé dans un paysage ouvert de grandes pâtures et de labours.



Contrairement aux pavillons récents qui occupent le sommet du versant, le noyau ancien est souvent caché par le relief. Depuis le sommet du versant en bas duquel s'implante le village, seul le clocher d'Ocquier (cercle vert) se discerne entre les nouvelles habitations.



Vallonnements herbagers de Ciney



L'aire présente une alternance de vallonements au relief souvent prononcé. De vastes herbages couvrent les versants, garnis de rideaux d'arbres ou de buissons en fond de vallée, davantage ouverts sur les hauteurs. Lorsque les pentes s'adoucissent, les labours apparaissent. Partout, des bois occupent les sommets (ci-dessus, hameau de Lincia, Ciney ; ci-contre, vallée du Bocq à Achet).



La vallée supérieure du Bocq présente, entre Mohiville et Harnois, une continuité de villages et de hameaux étirés de manière relativement lâche le long du cours d'eau et sur les versants. Ci-dessus, les extensions du village d'Achet, dissimulées derrière le rideau d'arbres bordant le Bocq, rejoignent en aval le hameau d'Hubinne, visible à l'arrière-plan.



La nationale N4 traverse l'aire et la met en communication rapide avec Namur et Bruxelles. Elle est source d'une extension contemporaine de nombreux villages de l'aire. Sur la photo ci-dessus, la nationale passe à proximité du village d'Emptinne, dont on aperçoit le noyau ancien composé de bâtisses en pierre calcaire, implanté le long du Bocq (1). Des développements résidentiels récents, aux teintes diverses, étirent le village vers le haut du tige (2). A gauche, un lotissement marque la limite du hameau d'Emptinale (3). Une ligne à haute tension marque l'horizon.



Desservie en 1858 par la ligne ferroviaire la reliant à Namur et Bruxelles, Ciney, « Capitale du Condroz », a connu dès cette époque un important développement, notamment la mise en place d'une continuité urbaine reliant son cœur historique (le cercle jaune indique le clocher de la collégiale) à la gare (1). Depuis les prés non lotis traversés par le ruisseau de Biron au nord de la ville, la collégiale conserve son rôle de point d'appel dominant. La vue sur celle-ci est toutefois dénaturée par un bâtiment scolaire de hauteur excessive qui masque sa nef (2). Au sein de l'aire, l'extension périurbaine se poursuit de façon marquée vers le nord-est et la N4, dans l'axe de la chaussée de Saint-Gilles.

Des lotissements récents englobent le village de Biron et atteignent l'importante zone d'activité économique de Ciney, localisée par le cercle (3). Ce zoning accueille le plus grand marché aux bestiaux couvert du pays et des entreprises actives dans la filière de la viande (4).





Vallonnements herbagers d'Ocquier



Le relief de cette aire, étirée dans l'axe de deux chavées relativement encaissées parcourues par des affluents du Néblon, apparaît généralement peu propice aux labours qui cèdent la place aux herbages. Une grande partie de l'aire présente un aspect presque bocager, où des haies et des arbres isolés bordent prés et pâtures. Sur les hauteurs, des boisements occupent les crêtes et les pentes fortes (en haut, la vallée du ruisseau de Chardeneux et le village de Bonsin ; ci-contre, la route vers Borlon).



Les phénomènes de périurbanisation sont peu marqués dans cette aire exclusivement rurale, éloignée des grands pôles économiques du sillon mosan. Seule une petite zone d'activité économique s'est implantée à l'ouest du village d'Ocquier. Dans l'axe de la chavée située entre Vervoz et le village, la masse blanche des hangars de la zone signale sa présence, au milieu d'un paysage qui à cet endroit s'adoucit et est couvert de cultures.



Ocquier et Chardeneux présentent une exceptionnelle homogénéité architecturale due à un emploi quasi exclusif de moellons calcaires dans les constructions anciennes. Le caractère jointif des maisons, leur gabarit relativement uniforme, la présence de trottoirs en gros pavés confèrent au premier une grande unité (photo de gauche). Chardeneux, labellisé « plus beaux villages de Wallonie », est en outre soumis à un Règlement général sur les bâtisses en site rural (RGSBR) qui édicte des règles d'urbanisme spécifiques visant à fixer un seuil de qualité architecturale dans le périmètre bâtissable du village. Ce périmètre présente un habitat relativement serré de fermettes et fermes calcaires, implanté sur un versant pentu surplombant le ruisseau de Chardeneux (photo de droite).

Enjeux

- La morphologie des villages de bas de versant est souvent affectée par un développement vers les hauteurs, phénomène surtout marqué dans l'aire de Ciney, concernée par une périurbanisation en lien avec la proximité de Namur via la N4 et le chemin de fer.
- Au sein des herbages, les couloirs d'arbres et d'arbustes bordant les cours d'eau, les reliques de haies et les arbres isolés contribuent à la diversité et à la structuration du paysage. Un enjeu important est de garantir l'entretien et la préservation de ces éléments, par ailleurs essentiels sur le plan écologique.

Objectifs paysagers

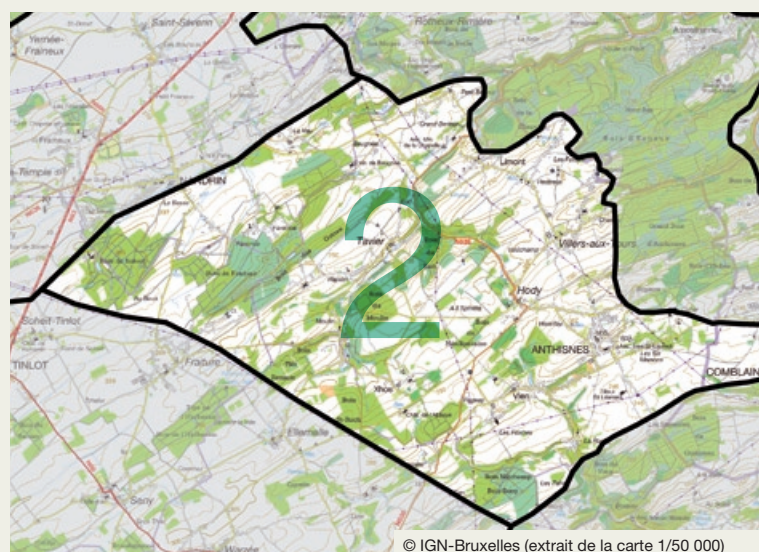
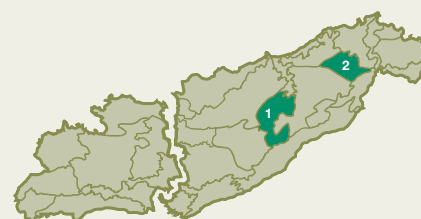
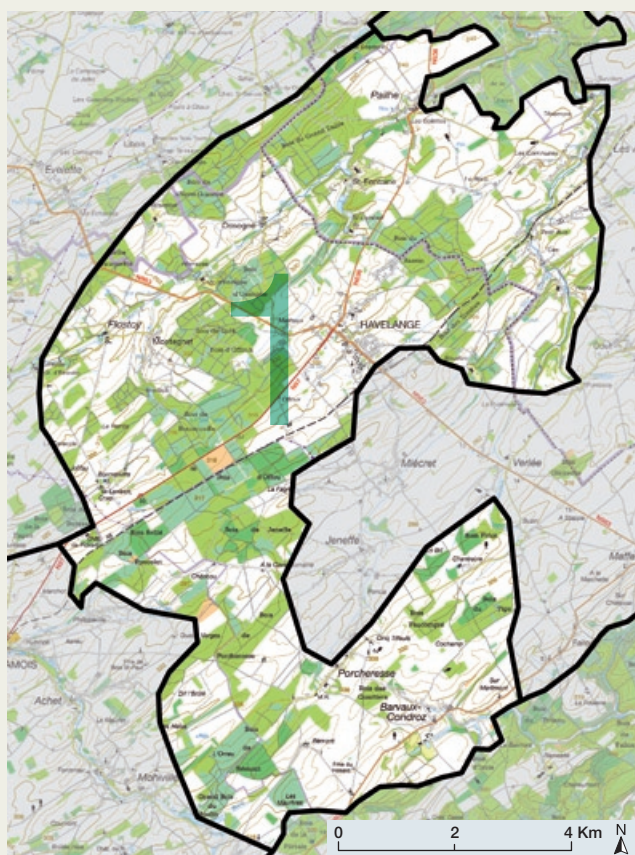
1. Contenir l'étalement des villages vers les hauts de versants, en privilégiant un développement dans la continuité de la structure originelle de bas de versant.	GESTION-AMÉNAGEMENT
2. Conserver et entretenir le patrimoine de cordons arbustifs et arborés et d'arbres isolés.	PROTECTION-GESTION

Pistes d'action

- Définir des prescriptions urbanistiques garantissant le développement des villages en bas de versant afin d'empêcher ou mettre un terme à l'étalement vers le haut du versant.
- Appliquer des prescriptions paysagères sur les hauts de versant lotis surplombant les implantations villageoises, destinées à en atténuer l'impact visuel depuis le versant opposé (dissimulation derrière des massifs ou cordons boisés, haies...).
- Sensibiliser davantage les agriculteurs aux méthodes agro-environnementales, en particulier celles visant à entretenir les éléments du réseau écologique et du paysage existant dans les exploitations (MAE 1) : les haies et bandes boisées (MAE 1a) et les arbres, arbustes ou buissons isolés (MAE 1b).



Vallonnnnements boisés de Havelange¹ et d'Anthisnes²



© IGN-Bruxelles (extrait de la carte 1/50 000)

	1	2
Superficie totale de l'aire (ha)^A	7 624	4 712
Superficie agricole (ha)	4 484	3 034
Terres arables (%)	53	49
Prairies (%)	47	51
Superficie boisée et milieu semi-naturels (ha)	2 653	1 183
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	220	303
Nombre d'habitants^B	3 007	4 435

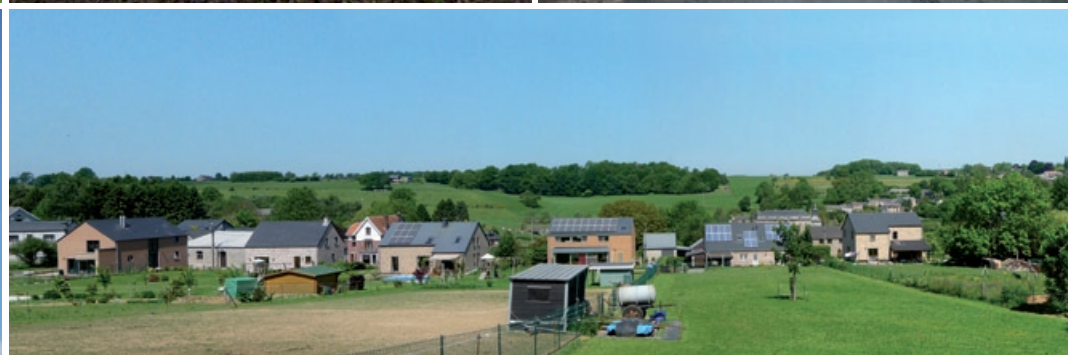
^A Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

^B Estimation sur base des données INS (2007).

Au sein des plateaux agricoles du Vrai Condroz, les Vallonnements boisés de Havelange et d'Anthisnes s'individualisent par leur relief davantage prononcé et l'omniprésence des bois et bosquets. Ceux-ci s'étendent sur des bancs gréseux parfois très larges, aux sols défavorables à l'agriculture, et sur les versants pentus des vallées. Entre ces formations boisées, des espaces agricoles plus ou moins étendus se dégagent, couverts de labours et d'herbages.

L'implantation des noyaux villageois varie, occupant les bas de versant en vallées, les hauts de versant sur les ondulations des plateaux.

Peu développée dans l'aire de Havelange, la périurbanisation résidentielle est par contre très présente dans l'aire d'Anthisnes, proche du pôle liégeois.



A l'instar des plateaux agricoles centraux dont ils constituent le prolongement, les Vallonnements boisés de Havelange et d'Anthisnes présentent une alternance de tiges et de chavées orientés sud-ouest – nord-est.

Cependant, comme dans les aires de Ciney et d'Ocquier, le RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE a déterminé une topographie de vallonnements. A l'accentuation des dénivellées lorsque les cours d'eau s'écoulent en fond de chavée s'ajoutent des vallonnements perpendiculaires aux plissements lorsque ces cours d'eau traversent les tiges, tel le cours supérieur du Hoyoux dans l'aire de Havelange ou la Magrée dans l'aire d'Anthisnes.

La présence de larges bancs gréseux, générant un sol de médiocre aptitude agronomique, s'accompagne d'une extension marquée des MASSIFS BOISÉS. Ces bois couvrent le quart de la surface de l'aire d'Anthisnes, plus du tiers de celle de Havelange. Souvent privés et interdits d'accès, ils sont pour la plupart constitués de peuplements feuillus denses : hêtraies ou chênaies mélangées à diverses essences conduites en taillis (charme, noisetier, frêne...). Çà et là apparaissent des peuplements résineux, conservant leur teinte sombre en toutes saisons.

Les boisements se prolongent souvent le long des versants en forte pente des vallonnements et des versants encaissés des cours d'eau, accentuant ainsi leur importance visuelle et le cloisonnement du paysage.

Les TERRES AGRICOLES se localisent dans les chavées, très souvent aussi sur les sommets aplanis des tiges lorsque le sol est suffisamment profond et limoneux. La répartition spatiale entre labours et herbages est classique : pentes faibles à bon équilibre en eau pour les premiers, déclivités plus fortes et fonds humides des vallées pour les seconds.

L'implantation des NOYAUX D'HABITAT est variée, mais deux grandes tendances se dessinent : en bas de versant à proximité d'un cours d'eau, comme Tavier ou Osogne, en haut de tige sur les reliefs de plateaux, tels Porcheresse ou Limont.

Comme c'est généralement le cas au sein des plateaux centraux, les deux aires présentent une importante densité de CHÂTEAUX. Ils apparaissent dans les campagnes, au milieu d'herbages à l'allure de parcs. Dans les villages ou leur périphérie, il s'agit souvent de châteaux-fortes, impressionnants par leur allure de forteresse.

La couleur de la pierre caractérise l'habitat ancien des villages et hameaux, calcaire pour les implantations en chavée, grès pour les sites sur tige. Reflet de l'importance du sous-sol gréseux, bon nombre de localités présentent une grande homogénéité dans l'usage de ce matériau.

Les phénomènes de PÉRIURBANISATION se limitent essentiellement à Havelange pour cette aire. Ils sont davantage présents dans l'aire d'Anthisnes, sous l'influence du pôle liégeois proche.

L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE est représentée par plusieurs carrières en activité : parois rocheuses bien visibles à flanc de versant (Tavier, Petit Avin) ou excavations signalées par de grandes buttes de pierre (Petit Avin, Anthisnes).

Traits communs



Des vallonnements prononcés et couverts de massifs boisés caractérisent les deux aires. Ces bois, parfois très étendus, occupent les sommets de tiges souvent très larges et se prolongent sur leurs versants pentus ainsi que sur ceux des vallées. Majoritairement feuillus, ils sont le plus souvent constitués de chênes ou de hêtres, au pied desquels des essences diverses sont conduites en taillis. Cà et là, des peuplements résineux, plus uniformes, se distinguent par leur teinte sombre. Partout, les boisements délimitent les horizons et cloisonnent le paysage (à gauche, Moulin ; à droite, Havelange).



Des chavées, généralement étroites, accueillent les terres agricoles. En l'absence de cours d'eau, leur relief peu prononcé se couvre de grandes cultures (à gauche, entre Houchenée et Fraiture). Lorsqu'un ruisseau y a créé une vallée, les herbages prennent davantage d'ampleur, occupant le fond humide et les versants moyennement pentus (à droite, Ossogne).



En site de vallées, les villages occupent généralement le bas de versant, à proximité du cours d'eau (ci-dessus, Tavier). Sur les plateaux, l'implantation en haut de tige prédomine (ci-contre, Porcheresse).





Certaines localités présentent une grande homogénéité gréseuse, comme Montegnet (ci-dessus à gauche), qui occupe le versant d'un tige, ou Limont (ci-dessus à droite), implanté sur une crête. Dans les sites de chavée, le calcaire prédomine (ci-contre, Pailhe).



Les châteaux, nombreux dans les campagnes, sont entourés de leur parc paysager (ci-dessus à gauche, le château de Hoyoux ; au centre, le château de Baugnée). Souvent entourés de formations boisées, il n'est pas toujours facile d'en apercevoir les bâtiments, comme à Xhos ci-dessus à droite, où le château de l'Avouerie (photo en médaillon) se dissimule à côté de sa ferme visible à gauche sur la photo.

Des demeures seigneuriales anciennes sont également souvent présentes dans le tissu villageois. A droite, le « Vieux Château » de Vien, bâtisse de calcaire et grès des 17^e et 18^e siècles, flanquée d'une tour circulaire.



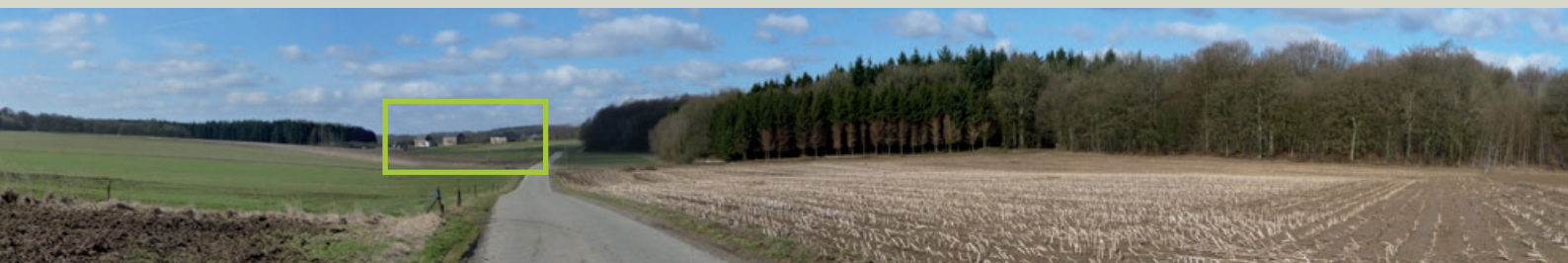


Des carrières en activité s'inscrivent localement dans le paysage. Implantées à flanc de tige, elles laissent entrevoir leurs parois rocheuses entaillées (ci-dessus, la carrière de la Chapelle Notre-Dame à Tavier) ou se signalent par de hautes buttes de pierres peu à peu envahies de végétation lorsqu'il s'agit d'excavations (ci-dessous à gauche, excavation à Petit Avin ; à droite, la butte derrière laquelle elle se situe).





Vallonnements boisés de Havelange



Une succession de grands massifs forestiers recouvre une bonne partie de l'aire, entrecoupée de campagnes agricoles peuplées de fermes isolées et de très petits hameaux, tel celui de Chéricou (ci-dessus, dans l'encadré).



Témoin d'une grande concentration de châteaux, un important réseau de drèves caractérise le nord-ouest de l'aire et accentue son caractère boisé. Ces alignements, bordant les routes, se composent d'essences diverses (ci-dessus à gauche, drève de peupliers à Bormenville ; au centre, drève de mélèzes à Saint-Fontaine). Au lieu-dit La Caracole (ci-dessus à droite), un tertre arboré domine la drève menant au hameau de Bormenville ; il s'agit d'une glacière de la fin du 18^e siècle, appartenant jadis au château du lieu.

L'eau est très présente au sein de l'aire. De nombreuses localités se sont implantées à proximité d'un cours d'eau, comme le village de Saint-Fontaine, dont la rue principale traverse à gué le ruisseau de Saint-Lambert (ci-contre à gauche). A Barvaux-Condroz, un vaste complexe de viviers a été créé en tête de vallée d'un petit ruisseau, au sein du village.



Havelange constitue la principale agglomération de l'aire et concentre les phénomènes d'urbanisation les plus significatifs de l'aire. Dominant une chavée agricole, le noyau villageois ancien se localise sur le haut de versant d'un tige et présente une dominante gréseuse (1). L'installation, dans le dernier tiers du 19^e siècle, d'une gare de chemin de fer vicinal en contrebas a induit le développement du village vers celle-ci, le long de la route dévalant le tige ; la brique est très présente (2). Des lotissements plus récents sont venus grossir le village, principalement à l'est de cette route (3) et, au sommet du tige, à l'emplacement d'anciennes terres communales (4).



Vallonnements boisés d'Anthisnes



L'aire se distingue par son relief très prononcé et une topographie perturbée par l'action des cours d'eau. Partout, cordons et massifs boisés garnissent les pentes fortes des tiges et des versants de vallées. Souvent dégagés et couverts de cultures, les sommets des tiges offrent depuis les points dominants des vues très étendues par-dessus ces boisements (vue vers le nord à hauteur du Carrefour des Quatre Chemins entre Xhos et Tavier, à 280 mètres d'altitude).



Au 20^e siècle, les localités se sont progressivement étendues de manière linéaire, le long des grands-routes, phénomène amorcé par l'essor des carrières et la construction de maisons ouvrières. Ci-dessus à gauche, la route liant Anthisnes à Vien longe un site carrier en activité. La proximité du pôle économique liégeois a entraîné une amplification du phénomène au cours des dernières décennies, en particulier dans la partie orientale de l'aire où bon nombre de villages finissent par se toucher (ci-dessus à droite, entre Anthisnes et Hody).



A Hody, un petit parc d'activité économique s'est récemment implanté. Ses bâtiments bleus apparaissent relativement discrets, contrastant peu avec les teintes de leur environnement boisé et agricole (à gauche, vue depuis Hestreux ; à droite, vue depuis le sommet du tige entre Anthisnes et Villers-aux-Tours).

Enjeux

- Les boisements constituent un élément paysager majeur des deux aires. Un risque existe cependant que le développement trop important de ceux-ci devant certains points ou lignes de vue empêche d'appréhender le paysage.
- L'organisation linéaire des villages et hameaux le long des voiries est caractéristique de l'aire d'Anthisnes. L'accentuation de leur étirement le long des grands-routes finit toutefois par créer une urbanisation continue entre les localités, amenant une perte de repère des limites des villages.

Objectifs paysagers

1. Assurer des ouvertures visuelles sur le paysage et ses éléments remarquables.	GESTION-AMÉNAGEMENT
2. Maîtriser l'étirement des villages le long des grands-routes (aire d'Anthisnes).	GESTION-AMÉNAGEMENT

Pistes d'action

- Ménager des ouvertures visuelles dans les boisements devant des points et lignes de vue d'intérêt paysager. Dans l'axe de ces points de vue, dégager les éléments paysagers intéressants (bâtiments remarquables, étangs...).
- Réfléchir à la possibilité de reporter les nouveaux développements résidentiels plus au coeur des villages, en conservant le faciès linéaire de ceux-ci (densification interstitielle, nouveaux axes parallèles à la voirie principale...).



Plateau périurbain de Beaufays¹

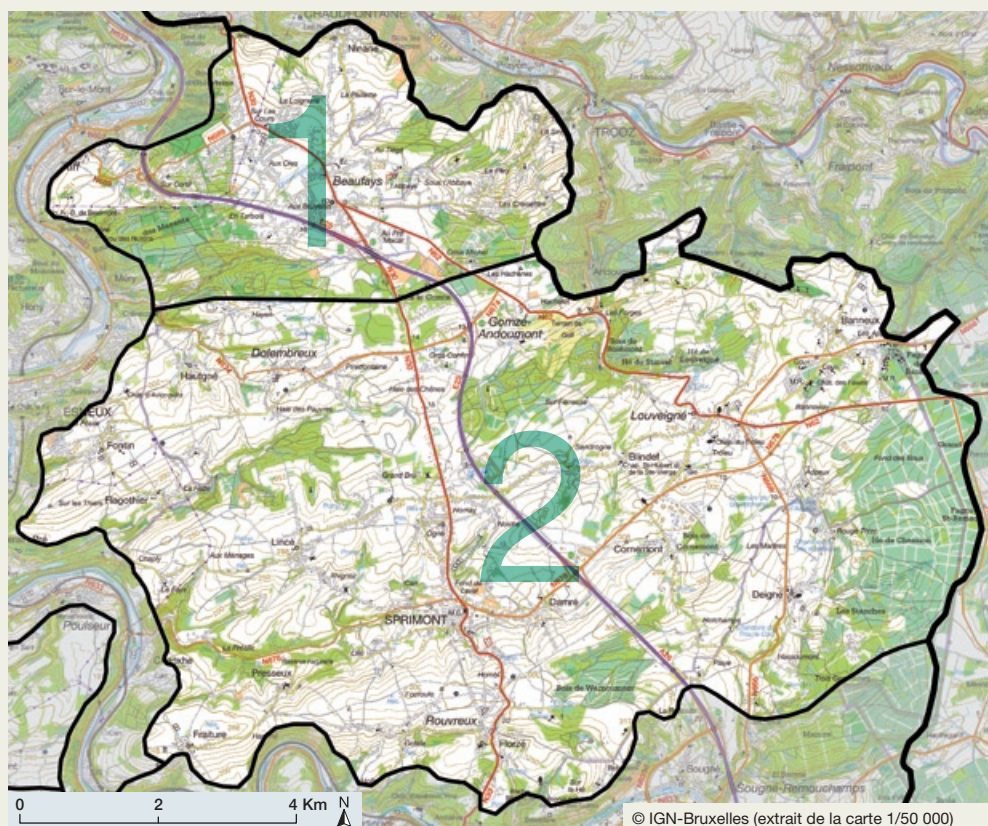
Plateau herbager de Sprimont²



	1	2
Superficie totale de l'aire (ha)^A	1 997	8 045
Superficie agricole (ha)	811	5 070
Terres arables (%)	14	13
Prairies (%)	86	87
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	486	1 534
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	511	788
Nombre d'habitants^B	10 109	13 637

^A Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

^B Estimation sur base des données INS (2007).



Ces deux aires orientales sont caractérisées par un relief de plateau dominé par les herbages et profondément incisé à son pourtour par l'Ourthe, l'Amblève, la Vesdre et leurs affluents. La proximité de Liège et la bonne accessibilité liée à l'autoroute E25 contribuent à la diffusion de l'urbanisation dans les deux aires, mais principalement sur le Plateau de Beaufays.



Les aires des Plateaux de Beaufays et de Sprimont constituent l'extrémité orientale de l'ensemble paysager, marquée par la retombée du plateau ardennais. Elles présentent un RELIEF découpé par les affluents de l'Ourthe (à l'ouest) de l'Amblève (au sud) et de la Vesdre (au nord). Les vallées de ces trois rivières constituent des aires distinctes en raison de leur profond encaissement (voir pages 252-263 et l'Atlas de l'Entre-Vesdre-et-Meuse).

Trois crêtes orientées ouest-est marquent le Plateau de Sprimont qui culmine à 318 mètres, entre Cornemont et Deigné, au lieu-dit de la ferme de Haute-Folie. Ces crêtes délimitent deux petites dépressions calcaires dans lesquelles se sont développés Sprimont et Louveigné. Les côtes des Forges et du Hornay sont les témoins de cette TOPOGRAPHIE agitée. A l'est, entre Louveigné et Sougné-Remouchamps, une petite vallée calcaire évassée marque la fin de la bande calcaire de la Calestienne. Les nombreux phénomènes karstiques* (pertes et dolines) qu'on y observe lui ont valu le surnom de Vallon des Chantoirs, dont la grotte de Remouchamps, dans l'aire de la Basse Amblève, constitue la partie aval et la résurgence dans l'Amblève.

L'OCCUPATION DU SOL est dominée par une agriculture HERBAGÈRE d'élevage. Les conditions sont peu favorables à une agriculture de labours. Les sols gréseux ne sont pas recouverts de limon éolien et les pentes sont parfois fortes. La présence significative de haies est le signe d'un passage aux herbages plus ancien et plus marqué que dans le reste de l'ensemble. Le paysage rappelle celui de la cuvette centrale de l'Entre-Vesdre-et-Meuse voisin dont la proximité, combinée à la prédominance de petites propriétés indépendantes de la noblesse, a influencé ce choix précoce des herbages. Par opposition au reste du Condroz, il s'agit principalement d'un élevage bovin laitier plus que viandeux. Récemment, quelques herbages ont été mis en culture, mais ils sont principalement consacrés au maïs fourrager et préservent dans certains cas le caractère bocager des aires.

Les BOISEMENTS sont présents dans les conditions les plus défavorables à l'agriculture : sur les sols schisto-gréseux de l'aire de Beaufays (Condroz ardennais), dans l'est de l'aire de Sprimont (sols acides du versant ardennais) et dans les petits vallons aux pentes trop fortes.

L'HABITAT du Plateau herbager de Sprimont se présente sous forme groupée. Les habitations isolées sont rares, mais de nombreux petits noyaux s'intercalent entre des bourgs plus importants. L'habitat est situé sur les replats en haut de versant des vallées secondaires, voire en tête de vallons naissant. Dans le vallon calcaire, les petits hameaux se situent à proximité immédiate des chantoirs, là où les eaux s'engouffrent sous terre. De son côté, le Plateau de Beaufays est fortement urbanisé. La proximité de Liège, sa bonne accessibilité et une disponibilité foncière favorisée par une structure villageoise plus lâche à l'origine ont contribué à la diffusion de l'urbanisation dans l'aire, sous ses deux formes habituelles de lotissements groupés et d'urbanisation en ruban. Des pâturages subsistent, mais sont parfois presque enclavés entre les lotissements. Dans l'aire de Sprimont, la périurbanisation est moins marquée qu'à Beaufays et se développe principalement en ruban le long des routes N30 (Beaufays – Aywaille) et N62 (Beaufays – Spa). Ces deux routes et l'autoroute E25 (Liège – Luxembourg) constituent les principales infrastructures de transport des deux aires.

Sprimont constitue le bourg le plus important de son aire. Son essor démographique au 19^e siècle trouve son origine dans l'industrie de la pierre bleue et du grès, qui est encore particulièrement active dans la région. Entre Sprimont et Louveigné, deux zones d'activité économique proches de l'autoroute E25 prolongent la vocation industrielle de la région, avec notamment une verrerie. Situés sur une crête, leurs bâtiments se voient de loin.

Traits communs



Source : PPNC (1997), © Région wallonne

La périurbanisation touche les deux aires, même si elle est beaucoup plus marquée dans l'aire de Beaufays, plus proche de Liège. Dans cette aire (2 et 3), il s'agit principalement d'une urbanisation sous forme de lotissements groupés, tandis que sur le plateau de Sprimont (1), c'est une urbanisation en ruban linéaire. Louveigné s'étend ainsi de plus en plus vers la E25, les habitations modernes ayant rejoint les extensions de Blindef.



Source : collection privée

Les deux vues de la route N30 à Beaufays, l'une prise dans les années 1920, l'autre en 2010, illustrent les changements paysagers qui affectent particulièrement les deux aires en termes d'urbanisation. A Beaufays, l'évolution est telle qu'il est difficile de percevoir qu'il s'agit du même endroit à un peu moins d'un siècle d'intervalle. Seul le château d'eau (flèches jaunes), présent sur les deux photos, permet d'en attester.



Dans les deux aires, en dehors des zones périurbanisées, le maillage de haies hérité du choix précoce d'une agriculture herbagère est souvent bien préservé, comme à Deigné (à gauche) et Beaufays (à droite).



Le maïs remplace une partie des pâturages typiques des aires, en raison des besoins actuels en fourrage. Cette tendance récente modifie le paysage agricole des deux aires. Ici en hiver, cela lui confère la teinte brunâtre des champs labourés au lieu de son aspect vert permanent. Les structures bocagères ont été conservées.

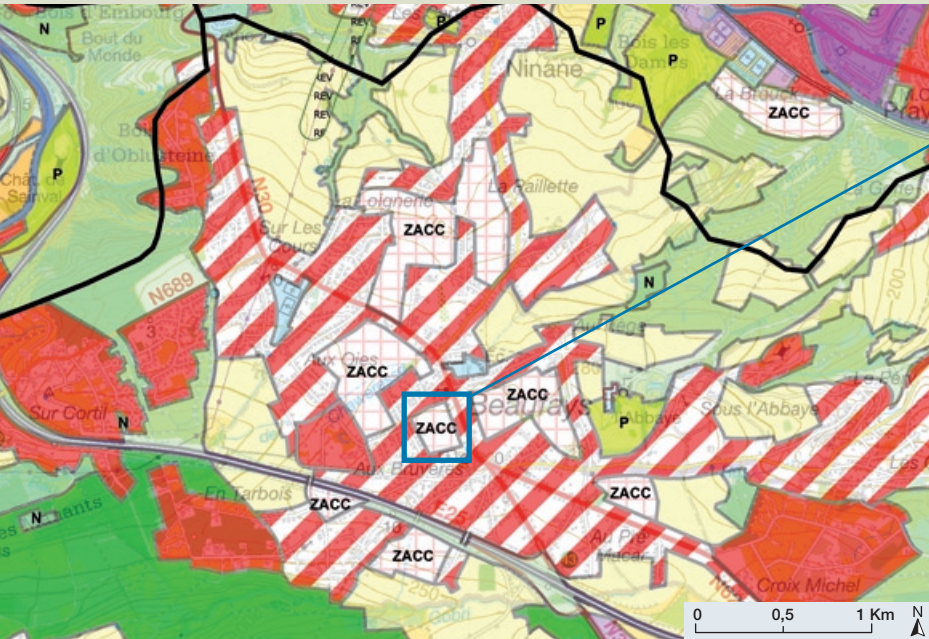
L'autoroute E25 traverse les deux aires. Le relief local rend parfois sa présence assez discrète dans le paysage. La bonne accessibilité a induit l'implantation d'une zone d'activité économique.



Aux marges des plateaux, à mesure qu'on se rapproche des vallées encaissées (la Vesdre se trouve sur la gauche en arrière-plan), la topographie prend une allure très agitée. Ce type de relief et les vues qu'il permet sur la vallée sont particulièrement recherchés par les nouveaux habitants (Le Pery, Trooz).



Plateau périurbain de Beaufays



L'extrait du plan de secteur centré sur Beaufays illustre l'importance d'une réflexion sur la maîtrise de l'urbanisation dans et autour de ce village. Le pâturage relique en plein centre du village, le long de la N30, est une zone d'aménagement communal concerté (ZACC) au plan de secteur. Il s'agit d'une zone à l'affectation non définitive (réserve foncière), qui est entourée de lotissements déjà construits. Vaut-il mieux densifier ces espaces déjà urbanisés ou les conserver comme espace de respiration, au risque de reporter plus loin le front d'urbanisation ?

Source : carte IGN 1 / 50 000 et Plan de secteur (2007)



A, Beaufays, commerces et habitations s'égrènent le long des axes principaux, conférant au village de jadis une fonction de petit bourg à la morphologie très urbaine.



Le Prieuré des chanoines de Saint-Augustin, dont on voit l'église datant du début du 18^e siècle, est un élément patrimonial de l'aire (monument classé). L'usage de la brique marque ici un signe de richesse. Mais elle est également typique du bâti traditionnel de cette aire aux sols argileux.



Plateau herbager de Sprimont



Les extensions périurbaines le long de la N62, au sommet de la côte des Forges, se voient de loin.

L'habitat est groupé en petits villages, comme ici à Gomzé et Andoumont.

Les boisements sont situés dans les positions défavorables (fonds de vallons humides et sols pentus). Dans le lointain, on distingue une crête couverte de résineux qui marque la limite entre le Condroz, l'Ardenne et l'Entre-Vesdre-et-Meuse.

La superficie agricole est principalement occupée par les herbages.

Les haies, ici arbustives, sont très présentes dans le paysage de l'aire.



Cette grosse ferme du 18^e siècle a été reconvertie en plusieurs logements. Ce phénomène est particulièrement présent dans cette aire fortement marquée par la pression urbaine (Gomzé).



Le terrain de golf de Gomzé s'inscrit discrètement dans ce paysage herbager.



La carrière des Fonds de Correux, située dans l'agglomération même de Sprimont, témoigne de l'importance de l'industrie de la pierre dans l'aire. Dans cette carrière se côtoient une partie toujours en exploitation et un centre d'enfouissement technique pour les inertes de construction.



Des initiatives locales ont permis la conservation d'une partie du patrimoine carrier local, comme ici à Damré où l'on a aménagé le chemin de fer vicinal qui acheminait les roches extraites vers la vallée de l'Ourthe.

Le parc d'activité économique de Damré, voisin de l'autoroute E25, se voit de très loin, souligné par les masses blanches de ses bâtiments. Les extensions périurbaines de Sprimont sont situées dans la chavée, le long des N30 (vers Rouvreur) et N678 (vers Damré). Il y a désormais continuité du bâti entre Sprimont et ces deux villages.



Dans les bancs de calcaire qui marquent l'extrémité orientale de la Calestienne s'est creusée une petite vallée évasée (Vallon des Chantoirs). Le village de Deigné s'y caractérise par la dominance du calcaire comme matériau de construction. L'excavation (photo de droite) est une doline associée à un des nombreux chantoirs présents dans cette partie de l'aire (ici, celui d'Adzeux, masqué par les arbres).

Enjeux

- Favorisée par la proximité de l'autoroute E25 et des routes N30 et N62, la périurbanisation de l'agglomération liégeoise se marque dans les deux aires.
- A Beaufays, il existe plusieurs zones non urbanisées enclavées au sein du tissu résidentiel, offrant des espaces de respiration visuelle. Le centre du village bénéficie d'une bonne desserte en transports en commun et d'une offre en commerces et en services abondante. D'autres zones plus excentrées ne bénéficient pas des mêmes avantages.
- Aux marges des aires, certaines vues sur les vallées encaissées (Vesdre, Ourthe, Amblève) sont appropriées par des logements privés ou sont faiblement mises en valeur (manque d'aménagements).
- Le maillage de haies risque de perdre sa cohérence du fait du développement de l'urbanisation résidentielle, notamment par la plantation d'essences non indigènes dans les nouveaux lotissements ou par la disparition des haies en zone agricole.

Objectifs paysagers

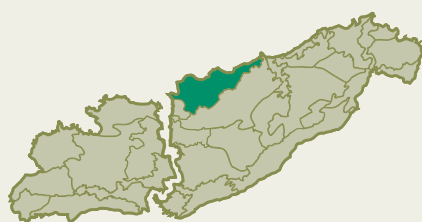
1. Définir des priorités de mise en œuvre des réserves foncières selon leur accessibilité et essayer de conserver le rôle d'espace de respiration de certaines.	PROTECTION-AMÉNAGEMENT
2. Améliorer la visibilité des vallées en bordure des aires.	AMÉNAGEMENT
3. Protéger le maillage existant de haies et l'étendre au travers des nouvelles zones de constructions.	PROTECTION-AMÉNAGEMENT

Pistes d'action

- Inventorier les zones à urbaniser en priorité, c'est-à-dire celles qui jouissent d'une bonne accessibilité en transports en commun et sont bien fournies en services et commerces de proximité.
- Dans le cas d'une mise en œuvre des zones d'aménagement communal concerté, garantir le maintien d'espaces verts publics.
- Éviter l'urbanisation des points de vue sur les vallées encaissées voisines.
- Mettre au point un itinéraire touristique reliant les points de vue (existants ou à aménager) sur ces vallées.
- Sensibiliser les agriculteurs à l'intérêt du maintien du réseau de haies via notamment les méthodes agro-environnementales.
- Sensibiliser les candidats bâtisseurs à la plantation de haies utilisant des essences indigènes autour de leur propriété.



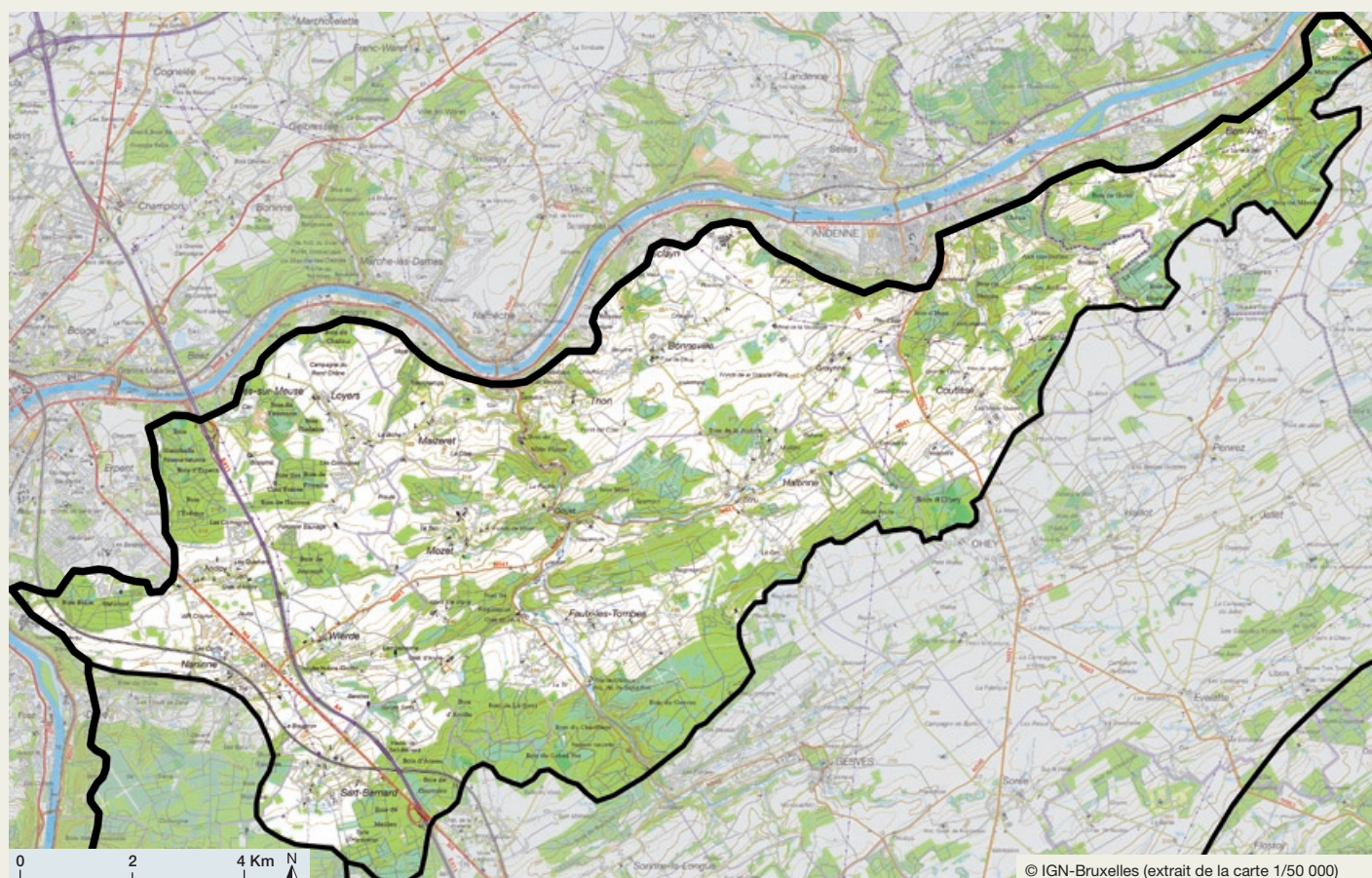
Bordure agro-forestière du Samson



Superficie totale de l'aire (ha)^A	12 517
Superficie agricole (ha)	6 085
Terres arables (%)	48
Prairies (%)	52
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	4 436
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	932
Nombre d'habitants^B	13 951

^A Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

^B Estimation sur base des données INS (2007).



© IGN-Bruxelles (extrait de la carte 1/50 000)

La Bordure agro-forestière du Samson est disséquée par un important réseau de ruisseaux affluents de la Meuse. Son relief mouvementé conditionne la présence de nombreux boisements sur les pentes et au sud de l'aire. L'espace agricole se partage équitablement entre prairies et cultures. L'habitat est le plus souvent groupé en villages, dont certains se sont densifiés et étendus dès les premiers mouvements d'urbanisation des campagnes au 20^e siècle.



La Bordure agro-forestière du Samson s'étend entre les pentes abruptes du versant mosan et le relief régulier des tiges et chavées des plateaux centraux de l'ensemble paysager.

Le RELIEF se caractérise par une succession de vallées séparées par des crêtes dont l'altitude augmente progressivement vers le sud. Le réseau hydrographique forme un treillis. Les affluents directs de la Meuse (Samson, ruisseaux d'Andennelle et de Solière) présentent une orientation sud-nord, recoupant la structure générale du relief. Leurs affluents les rejoignent perpendiculairement. Vers l'est, le réseau hydrographique se densifie et les dénivelées s'accroissent.

L'occupation du sol se partage entre agriculture et boisements, à l'avantage de la première. Les superficies AGRICOLES se répartissent équitablement entre labours et pâturages, mais pas de manière homogène au sein de l'aire. Quand ils sont présents, les limons sont parfois mal drainés et acides en raison du sol schisto-gréseux (Condroz ardennais).

Néanmoins, deux replats limoneux mieux drainés et propices aux labours s'individualisent autour de Bonneville et de Loyers-Maizeret. Leurs paysages cultivés, qui offrent des vues plus longues, rappellent ceux des aires de plateau situées plus au sud.

Les BOISEMENTS referment les horizons visuels et sont très présents dans le paysage, particulièrement dans l'est de l'aire, défrichée plus tardivement et moins complètement. Dans les pâturages ou en bordure des champs, des éléments arbustifs renforcent le caractère boisé et compartimenté des paysages. Enfin, quelques vieux vergers subsistent à travers l'aire, prolongeant – dans des conditions moins favorables – les plantations de la vallée mosane.

Le semis originel de l'habitat est lié à d'anciennes structures seigneuriales féodales dont témoigne un nombre élevé de châteaux d'origine médiévale. La fin du 16^e siècle et le

17^e siècle ont connu une nouvelle période prospère, à en croire les nombreux châteaux et remaniements de cette époque, comme à Haltinne. La fin du 19^e siècle marque l'arrivée d'une population bourgeoise dans l'ouest de l'aire, construisant de grosses demeures dans les paysages pittoresques très proches de Namur.

L'HABITAT est groupé en villages, hormis certaines fermes isolées. De manière générale, son aspect est assez disparate : matériaux et revêtements multiples (calcaire, grès, brique, badigeon ou crépi), typologie diversifiée (anciennes petites fermes, maisons ouvrières...) et alignements variables se mêlent. Cependant, certains noyaux villageois comme ceux de Mozet, Goyet ou Thon-Samson, par leur matériau calcaire, offrent une grande homogénéité. La partie est de l'aire compte peu de noyaux villageois anciens.

L'aire paysagère est parsemée d'une série de bâtiments et autres vestiges rappelant l'activité industrielle révolue de cette région. En effet, dès le 17^e siècle, des propriétaires industriels s'installent dans la région. Sous leur houlette, se développent les industries du bois, du fer, de la terre plastique (derle), de la houille et de la pierre. Seules la sylviculture et l'industrie extractive subsistent aujourd'hui.

Récemment, les villages de l'aire ont connu un développement de l'habitat en raison de leur proximité à Namur et Huy. Les maisons « quatre façades » ont étendu les noyaux d'habitat originels, s'alignant le long des voiries ou se regroupant sur les anciens terrains communaux (les « comognes ») valorisés sur le marché foncier. Les infrastructures de transport convergeant vers Namur (N4, E411 et ligne 162) ont été le support d'un développement périurbain plus important sur toute la frange ouest de l'aire (Andoy, Nannine, Wierde et Sart-Bernard). Si le chemin de fer et l'autoroute sont relativement discrets dans le paysage, la N4 marque l'approche de Namur par les zones d'activité économique et les implantations commerciales qui s'y égrènent.



Suite à sa topographie animée par de nombreux ruisseaux, l'aire présente une occupation du sol très variée : des bois sur les sols les plus médiocres et les pentes les plus fortes, des champs sur les terres les plus planes et fertiles et des prairies sur les terrains aux pentes et conditions pédologiques intermédiaires.

Autour de Bonneville, un relief calme et des sols limoneux plus aptes à l'agriculture ont été à l'origine d'un défrichement assez étendu. Ce paysage aux vues longues, que l'on retrouve également autour de Loyers – Maizeret rappelle celui du vrai Condroz.



L'est de l'aire paysagère (à partir de Coutisse) est plus fortement vallonné, disséqué par une série de ruisseaux. Les boisements y sont particulièrement abondants.



Le Samson est le cours d'eau le plus important de l'aire. Avec l'une des pentes longitudinales les plus fortes de Belgique, il détermine une vallée aux versants escarpés et boisés là où il recoupe les reliefs mais qui s'élargit dans les dépressions, comme ici à Jausse.



Goyet, hameau où domine le calcaire, est situé le long du Samson. L'homogénéité du bâti contribue au charme de la vallée.



Lié à la proximité de Namur et Huy, l'habitat pavillonnaire s'est développé dans l'ensemble de l'aire paysagère. A l'ouest, les villages sont marqués par les axes de communication rejoignant Namur (N4, E411 et chemin de fer). Sart-Bernard présente une silhouette villageoise déstructurée par les nombreuses nouvelles habitations à quatre façades. A Maizeret, les nouvelles constructions s'alignent le long de la route menant au village et sont d'autant plus visibles que le noyau original se fond dans la végétation.



A Mozet, l'urbanisation des « comognes », anciens terrains communaux, a complètement déstructuré la silhouette du village, caractérisée par un cœur tout en calcaire. Ce type d'urbanisation, qui affecte également d'autres villages de l'aire, permet néanmoins de répondre à la demande en logements en évitant une urbanisation en implantation linéaire.



L'autoroute E411 est peu perceptible dans le paysage car elle est bordée de rideaux d'arbres s'intégrant plutôt bien dans cette aire au caractère boisé. Seul le viaduc de Sart-Bernard se marque réellement dans le paysage.



La nationale N4 a plus d'impact dans le paysage que l'autoroute, particulièrement au niveau de la zone d'activité économique de Nannine. Ses imposants show-rooms et hangars à vocation commerciale aux tonalités claires s'intègrent assez mal dans le paysage d'entrée de ville de Namur.

De nombreux témoins bâtis contribuent à la qualité patrimoniale des paysages de l'aire.

- 1 Parmi eux, le château d'Haltonne est un imposant quadrilatère entouré d'eau, construit au 17^e siècle. Le monument et ses douves sont classés Patrimoine exceptionnel de Wallonie.
- 2 De l'ancienne abbaye cistercienne de Grand-Pré, fondée en 1231 à Faulx-les-Tombes et démolie lors de la Révolution française, seule subsiste la ferme avec porche classique surmonté d'un clocheton qui marquait son entrée.
- 3 L'église romane (11^e - 12^e siècles) de Strud, agrandie au 19^e siècle dans le même style, a été classée en 1948. Ses environs immédiats, qui constituent un bel exemple de l'architecture rurale des 17^e et 18^e siècles, ont été classés en 1982.



Le paysage rural conserve les traces de diverses activités anciennes non agricoles. Le carreau de la mine toujours visible témoigne de l'extraction de la houille sur ce site, exploité jusqu'à la fin des années 1950 (Groyne).



De nombreux petits étangs parsèment l'aire, bien souvent colonisés par la végétation. Il s'agit d'anciennes fosses de derle (terre plastique) ou parfois d'anciennes carrières désaffectées qui se sont remplies d'eau. En fond de vallée, il s'agit plus souvent d'anciennes retenues d'eau, jadis destinées à actionner les roues hydrauliques ou les marteaux des forges (Groyne).

Enjeux

- Le nord-ouest de l'aire subit une forte pression foncière due à sa proximité de Namur. La diffusion de l'urbanisation est favorisée par les voies de communication (N4, E411 et ligne de chemin de fer 162).
- La N4 est l'une des principales portes d'entrée vers Namur. Des commerces et leurs enseignes encombrant et dénaturent le paysage d'entrée de ville.
- La partie aval du Samson offre un caractère naturel bien préservé appelant à sa protection.
- Certains villages présentent une cohérence et une homogénéité reconnue et labellisée. Malgré cette protection, une évolution négative est parfois constatée (par exemple à Mozet où l'urbanisation des comogènes déstructure la silhouette du village).

Objectifs paysagers

1. Recomposer l'entrée de ville de Namur par la N4.	AMÉNAGEMENT
2. Développer un plan global de gestion paysagère de la vallée du Samson entre Gesves et la Meuse.	GESTION- PROTECTION
3. Pérenniser la cohérence et l'homogénéité des villages les mieux préservés.	PROTECTION

Pistes d'action

- Requalifier la N4 entre Naninne et Erpent par une intervention paysagiste sur la route et ses abords.
- S'appuyer sur les options du schéma de structure communal de Gesves pour l'ensemble de la vallée du Samson, de Gesves à la Meuse.
- Sensibiliser les habitants et les candidats bâtisseurs à l'utilité des règlements d'urbanisme visant à maintenir le caractère homogène des villages les mieux préservés.



Bordure forestière d'Amay et Engis¹

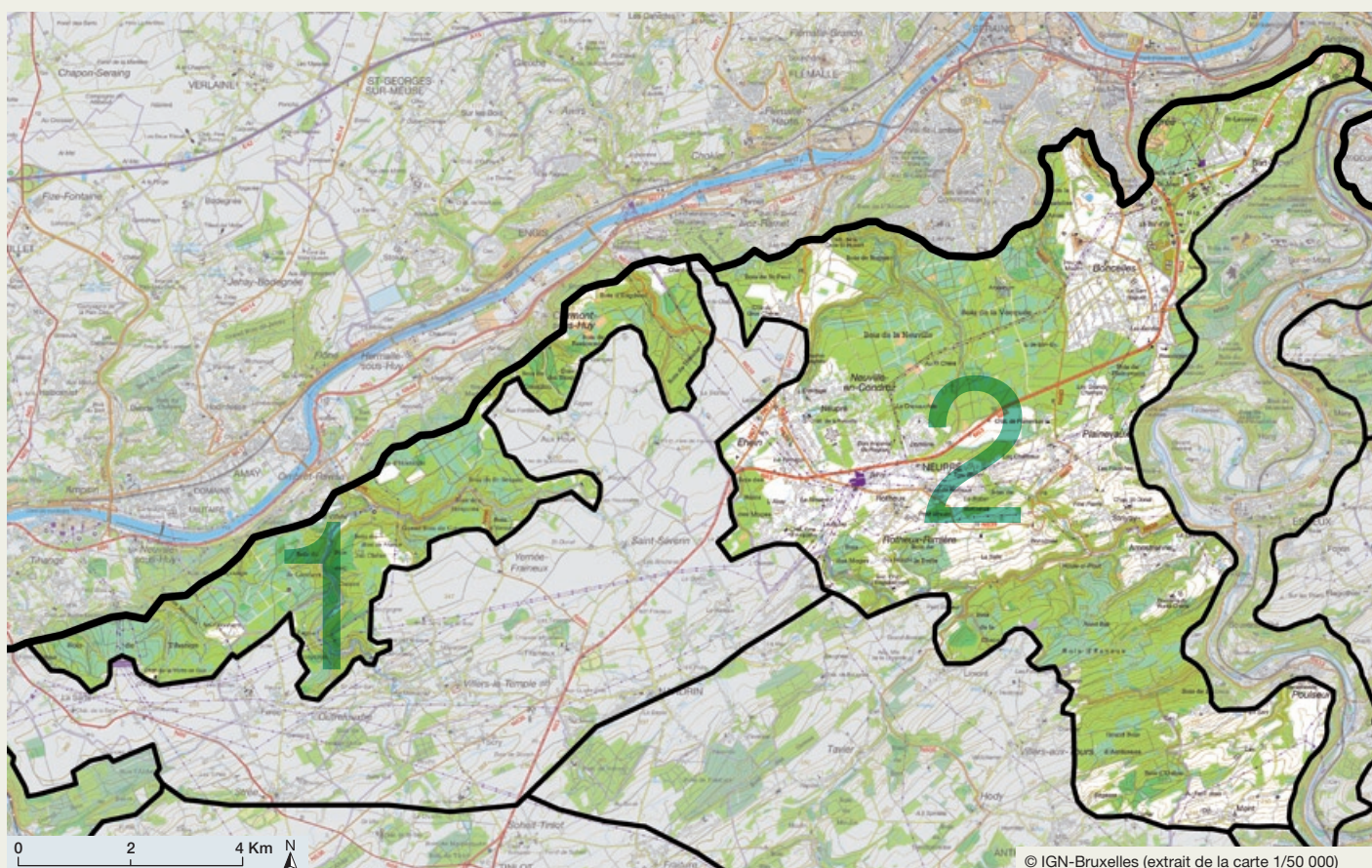
Bordure forestière périurbaine de Neupré²



	1	2
Superficie totale de l'aire (ha)^A	2 167	7 303
Superficie agricole (ha)	181	2 049
Terres arables (%)	11	22
Prairies (%)	89	78
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	1 848	3 279
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	36	1 070
Nombre d'habitants^B	214	22 222

^A Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

^B Estimation sur base des données INS (2007).



© IGN-Bruxelles (extrait de la carte 1/50 000)

Ces deux aires sont situées dans la bordure nord de l'ensemble paysager, entre la Meuse au nord, les plateaux centraux au sud et l'Ourthe à l'est. La prédominance de la forêt en est le trait majeur. L'habitat, peu présent dans la Bordure forestière d'Amay et Engis occupe une place importante dans l'autre aire, où se ressent très fortement la périurbanisation de l'agglomération liégeoise.



Appartenant à la bordure nord de l'ensemble paysager comme la Bordure du Samson (pages 180-187), ces deux aires s'en distinguent par une couverture forestière plus importante. Elles marquent la transition entre les ondulations de la partie centrale de l'ensemble et les versants escarpés de l'ensemble mosan et de la vallée de l'Ourthe.

La **TOPOGRAPHIE** est complexe. La Bordure d'Amay et Engis constitue le versant boisé de la Meuse, disséqué par ses petits affluents directs comme le Fond d'Oxhe. La Bordure de Neupré est un plateau forestier qui culmine à 270 mètres au niveau du tige d'Anthisnes. Une seconde ligne de crête se marque à 260 mètres au niveau de l'interfluve entre la Meuse et la Basse Ourthe, soulignée par la route du Condroz (N63). Le vaste plateau autour de cette crête est incisé par les petits cours d'eau descendant rapidement vers la Meuse ou vers l'Ourthe.

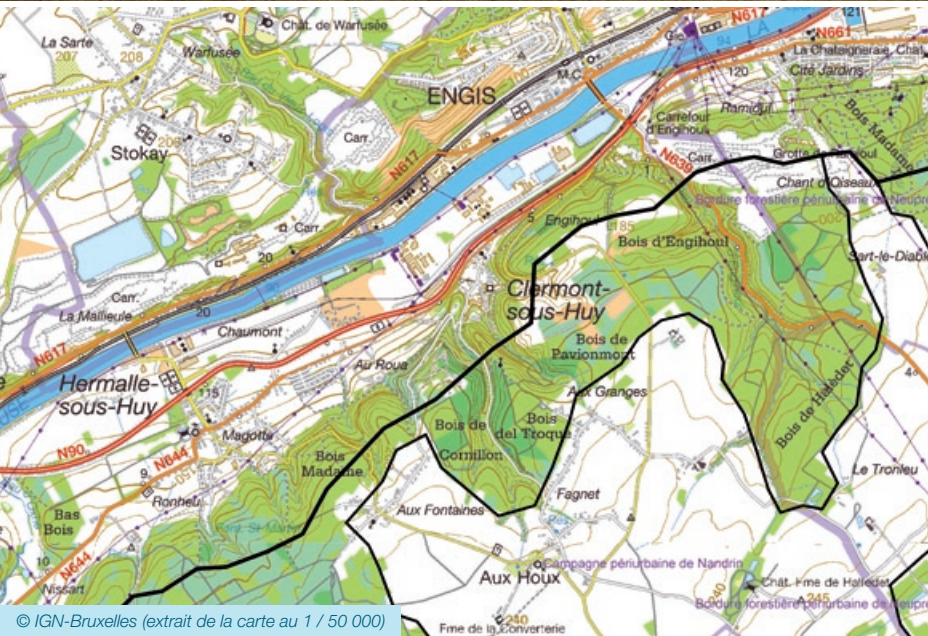
L'**OCCUPATION DU SOL** est dominée par la **FORET**. L'ampleur des défrichements tardifs y fut moindre que dans la Bordure du Samson. Ces boisements constituent aujourd'hui des endroits appréciés par les promeneurs et aménagés pour leur usage. Certains toponymes témoignent néanmoins des défrichements, comme le Sart-Tilman. La superficie agricole est surtout occupée par des **PÂTURAGES**, là où le relief est moins accidenté (replats et fonds de vallée). Le sous-sol est principalement constitué de roches schisto-gréseuses (Condroz ardennais) comme sur le Plateau de la Marlagne et dans la Bordure du Samson. La partie sud de l'aire de Neupré (Bois d'Esneux) se trouve sur une large zone de grès famenniens. Les sols et les pentes des aires ne se prêtent donc pas à une agriculture de labours.

C'est la **COMPOSANTE BÂTIE** qui permet de différencier fortement les deux aires. La Bordure d'Amay et Engis ne compte que de très petits noyaux d'habitat (par exemple, les Neuf Bonniers à Tihange ou le Fond d'Oxhe à Ombret). Par contre, la Bordure de Neupré présente des

noyaux d'habitat plus importants (Neuville en Condroz, Bonnelles, Rotheux...). Ces noyaux villageois se sont étendus et densifiés dès les premiers mouvements d'urbanisation de la couronne liégeoise. Les espaces laissés libres par une structure villageoise originelle assez lâche étaient favorables à une densification de l'habitat. Le cadre boisé de l'aire et la proximité de la vallée industrielle mosane ont aussi joué un rôle attractif dans cette vague d'urbanisation. Les premiers lotissements furent construits dès les années 1950, d'abord au détriment de la forêt puis des espaces agricoles. Des traces de cette activité passée sont toujours présentes, notamment sous la forme de fermettes reconverties en habitations dès les années 1950 – 1960. La périurbanisation ne se limite pas à l'habitat. A la fin des années 1960, l'Université de Liège décide de se délocaliser au Sart-Tilman, construisant un campus et un parc scientifique dans l'aire forestière. La diffusion de l'urbanisation progresse encore aujourd'hui le long de la route du Condroz. Des zones commerciales existent à Bonnelles et à Neupré. Celle de Neupré, consacrée à l'ameublement dans les années 1970, accueille désormais aussi des commerces d'équipement de la personne, suivant en cela la demande locale.

La Bordure de Neupré est très bien desservie par les **INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES**. La route du Condroz (N63), qui relie Marche-en-Famenne à Liège, est la route principale de l'aire. Son gabarit à quatre voies lui confère un aspect et une véritable fonction d'autoroute. Les petites routes qui y sont directement connectées engendrent une diffusion de l'urbanisation. Par contre, la Bordure d'Amay et Engis ne compte aucune infrastructure routière importante, en lien avec le petit nombre de noyaux d'habitat. Seules quelques routes relient le plateau à la vallée mosane. La liaison Tihange – Strée (E42 – N63), en construction, traversera l'aire. Cela ne devrait cependant pas engendrer une urbanisation massive en raison de l'absence de zones urbanisables.

Traits communs



Le paysage des deux aires forestières s'appréhende également depuis l'extérieur de celles-ci. Cette vue est prise depuis le versant de rive gauche de la Meuse. On distingue la couverture forestière de l'aire en arrière-plan. La limite entre l'aire et l'ensemble mosan se marque au niveau de la rupture de pente.



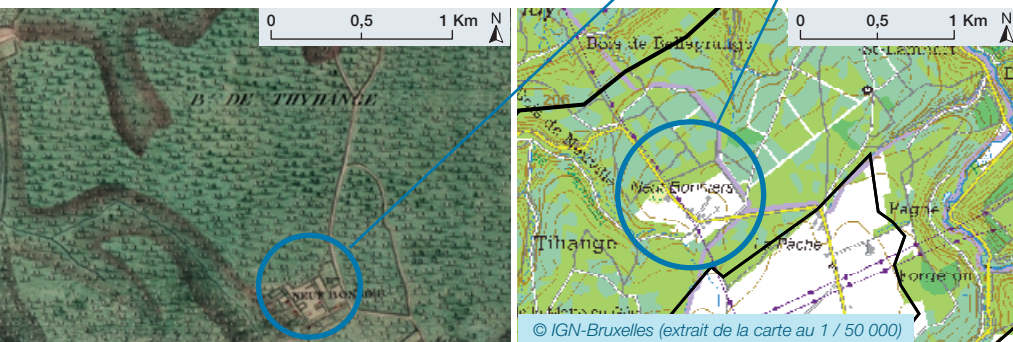
Cette couverture forestière est le trait dominant des deux aires, donnant des paysages intérieurs confinés. Le bois de la Vecquée à Seraing en est le témoignage (photo de gauche). Des itinéraires balisés permettent d'y découvrir ses ambiances forestières, situées à quelques kilomètres à peine de la vallée industrielle de la Meuse en amont de Liège. Les petits cours d'eau qui parcourent les deux aires incisent le relief, comme ici le ruisseau de Falogne près d'Hermalle-sous-Huy (photo de droite).



Bordure forestière d'Amay et Engis



A proximité d'Ombret, la plaine alluviale du Fond d'Oxhe s'élargit, à la faveur d'une petite dépression schisteuse. C'est l'un des rares endroits de l'aire où l'on trouve des prairies et un peu d'habitat. Dès que les pentes des versants s'accroissent la forêt domine.



Le hameau des Neuf Bonniers (Neuville-sous-Huy) est un hameau-clairière issu d'un défrichement antérieur à l'époque de la carte de Ferraris, même si les bâtiments actuels ne peuvent plus en témoigner. La superficie agricole est uniquement constituée de prairies, ce qui n'était pas le cas à l'époque de Ferraris.

Source : carte de Ferraris, Huy 153 (1777), Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles.



Bien que peu peuplée, l'aire connaît certaines modifications paysagères, marquées ici par la présence d'habitations récentes (l'une peu visible entre les deux routes, l'autre sur la droite) et la fermeture d'ouvertures visuelles par la végétation arbustive.



Bordure forestière périurbaine de Neupré



L'aire compte de nombreux lotissements de haut standing. Dans ce cas-ci, il s'agit d'un lotissement sous bois, assez fréquent pour cette catégorie de logements. La densité du bâti est également très lâche (Neupré).



A Rotheux, les villas de style propre à différentes décennies illustrent la dynamique de périurbanisation ancienne de l'aire mais toujours en cours aujourd'hui.



L'Université de Liège s'est progressivement délocalisée au Sart Tilman dès la fin des années 1960. Le caractère boisé de l'aire a néanmoins pu être conservé (photo de gauche, campus du Sart Tilman). Les bois sont restés accessibles au public par l'aménagement de chemins. A côté du campus, un parc scientifique a été créé (photo de droite). Le campus et le parc sont accessibles en bus, mais la voiture reste un moyen de transport largement utilisé.



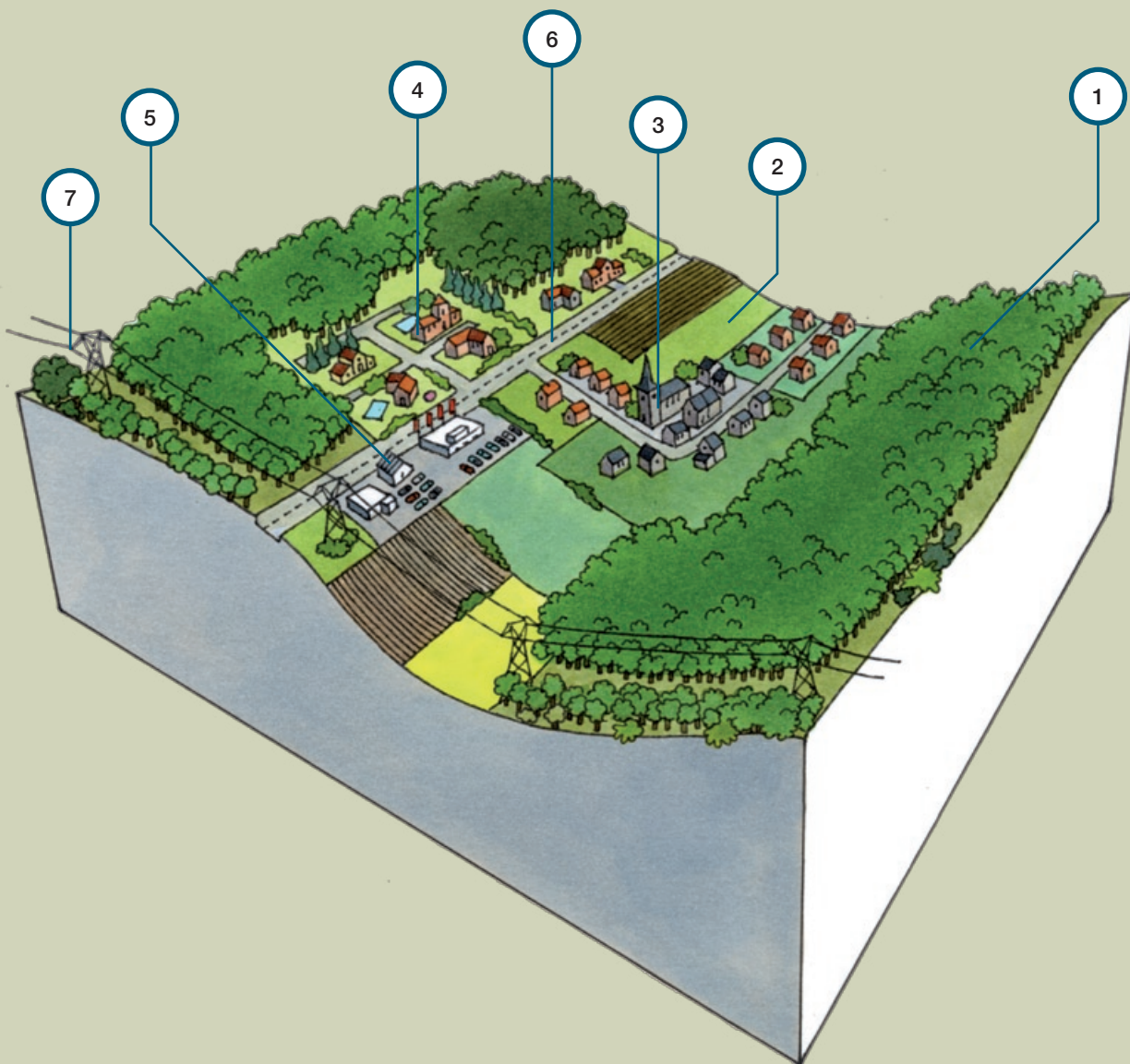
Quand on s'éloigne des grands axes, l'aire offre des paysages à la physionomie plus condrusienne : majoritairement des pâturages mais aussi quelques labours et du maïs fourrager, avec les boisements fermant les horizons. La périurbanisation n'est cependant jamais bien loin, comme on peut l'observer sur la photo de gauche.



La route du Condroz (N63) est le principal vecteur de la périurbanisation liégeoise dans cette aire. Cette séquence de Liège vers Marche-en-Famenne montre successivement la route à hauteur de la zone commerciale de Bonnelles (1), au carrefour de Plainevaux (2), entre ce village et Neuville-en-Condroz (3) et enfin au niveau de la zone commerciale de Neupré (4). A Bonnelles et Neupré, l'urbanisation résidentielle a été suivie par un développement commercial bien visible sur les deux photos. Sur la troisième photo, la végétation dissimule de luxueuses villas.

Bordure Nord

1. Couverture forestière étendue.
2. Agriculture, peu présente, dominée par les pâturages.
3. Noyau villageois le long d'un axe secondaire, densifié et étendu sous l'effet de la pression urbaine.
4. Lotissement haut standing inséré dans la couverture forestière.
5. Commerces de grandes surfaces, consommateurs d'espace et recherchant une bonne accessibilité routière.
6. Axe routier majeur catalyseur de l'urbanisation.
7. Lignes électriques à fort impact visuel.



Enjeux

- La proximité de Liège, une densité du bâti initialement faible et la bonne accessibilité par la route du Condroz ont engendré une forte dynamique périurbaine dans l'aire de Neupré dès les années 1950. Le paysage est déstructuré et peu de modifications importantes sont encore envisageables dans les zones bâties (Boncelles, Neupré).

Objectifs paysagers

1. Mener des actions ponctuelles de recomposition du paysage dans les zones urbanisées.

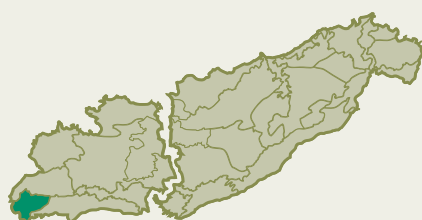
AMÉNAGEMENT

Pistes d'action

- Atténuer l'effet « boîtes à chaussures » de certaines implantations commerciales par un aménagement de la N63, particulièrement à Boncelles et Neuville-en-Condroz (plantations, homogénéisation des équipements publics).
- Maîtriser l'urbanisation en préservant le caractère rural ou forestier des zones non encore urbanisées.



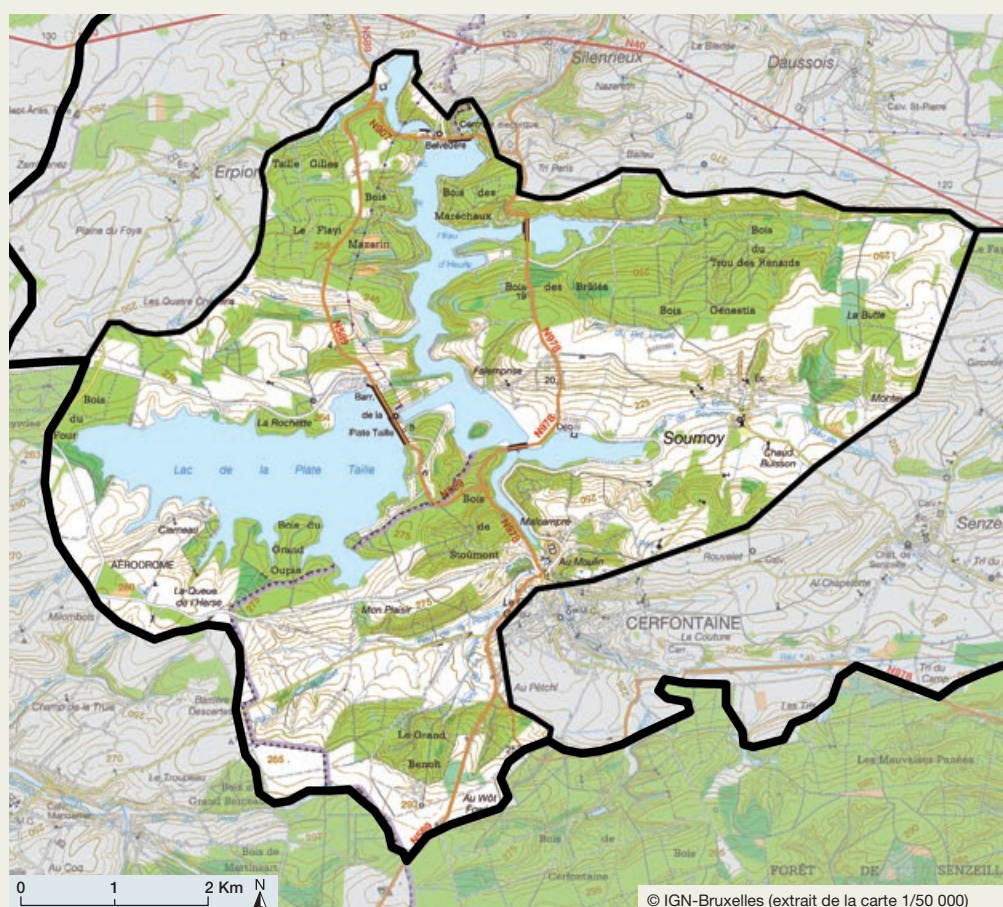
Bordure des lacs de l'Eau d'Heure



Superficie totale de l'aire ^A	4 226
Superficie agricole (ha)	1 636
Terres arables (%)	30
Prairies (%)	70
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	1 612
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	82
Nombre d'habitants^B	889

^A Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

^B Estimation sur base des données INS (2007).



© IGN-Bruxelles (extrait de la carte 1/50 000)

La Bordure des lacs de l'Eau d'Heure est formée en grande partie de vallées ennoyées suite à la construction de cinq barrages le long de l'Eau d'Heure. Le lac de la Plate Taille, le plus important, structure le paysage par son étendue et voit ses berges accueillir des activités de loisirs qui contribuent au dynamisme de la région. Au-delà de ce paysage artificialisé, on trouve les traces d'un paysage plus ancien caractérisé par des surfaces agricoles entrecoupées ci et là par des haies, sur un relief qui se rapproche du reste de l'ensemble paysager par la succession régulière des crêtes et des vallées.



La Bordure des lacs de l'Eau d'Heure offre un paysage largement marqué par la présence de L'EAU. La rivière de l'Eau d'Heure forme la colonne vertébrale, s'écoulant selon un axe sud-nord. Ses six affluents impriment également au sein du plateau de petites vallées perpendiculaires au cours d'eau principal. Mais la présence de l'eau se manifeste avant tout par cinq plans d'eau totalisant près de 600 hectares, formés suite à la construction de deux BARRAGES et trois pré-barrages le long de l'Eau d'Heure. Leur réalisation, dans le courant des années 1970, s'est faite dans le but de soutenir le débit de la Sambre pour l'alimentation du canal Charleroi-Bruxelles. Outre cette fonction de régulation de l'étiage, l'objectif était de réduire par dilution les effets de la pollution industrielle et urbaine et de donner accès à une eau bon marché dans un contexte d'essor économique. Le plus grand des lacs, celui de la Plate Taille, s'étend sur 351 hectares, ce qui lui vaut d'être le plus grand lac de Belgique. Il est alimenté par pompage depuis le lac de l'Eau d'Heure, le deuxième en importance au sein de l'aire. Viennent ensuite les lacs de Falemprise, du Ry Jaune et de Féronval.

La STRUCTURE TOPOGRAPHIQUE reste bien perceptible au sein de l'aire, même si l'eau a gommé la profondeur des vallées. Au nord, le relief, typiquement condrusien, est de structure plissée tandis qu'au sud, il se simplifie et annonce la Fagne.

Sur les replats, entre les vallées, le plateau présente une occupation du sol où les BOIS dominent légèrement les CULTURES. Au nord, une large bande boisée vient s'imposer. La disposition serrée des vallées empêche les cultures d'occuper de grandes superficies. Les HERBAGES sont également très présents et sont souvent maillés de haies, qui ont toutefois tendance à disparaître. La combinaison de ces éléments donne un paysage diversifié et harmonieux.

Seul un VILLAGE, Soumoy, est repris au sein de l'aire. Son positionnement sur le flanc nord de la vallée du ruisseau de Soumoy le rend discret dans le paysage.

Les lacs de l'Eau d'Heure présentent également un intérêt en termes de développement de l'ACTIVITÉ TOURISTIQUE. Depuis les années 1980, cette activité s'impose en effet en tant que moteur économique de la région : des activités récréatives, sportives et touristiques voient le jour. Cette dynamique s'affirme encore aujourd'hui avec la construction, sur les berges nord du lac de la Plate Taille, d'un centre d'hébergement touristique.



Le lac de la Plate Taille (ci-dessus) est le plus important de l'aire. Son alimentation se fait par pompage à partir du lac de l'Eau d'Heure (ci-contre), ce qui génère peu d'apport en substances organiques extérieures et garantit une eau de relativement bonne qualité. Le lac accueille la pratique de sports non motorisés (planche à voile, kayak...) ainsi que la pêche. La longueur totale du barrage est de 790 mètres pour une hauteur de 70 mètres. Mais c'est surtout la tour panoramique, surplombant le lac d'une hauteur de 65 mètres, qui constitue un point d'appel dans le paysage.



Les lacs et leurs abords (ici le lac de l'Eau d'Heure depuis le barrage de Falemprise) ont une valeur environnementale indéniable. La grande majorité des berges restées à l'état naturel contribue à cette qualité et participe à la valeur paysagère des lieux.



Malgré l'impact des aménagements hydrauliques qui ont fortement artificialisé le paysage, l'aire paysagère garde encore les traces séculaires de l'activité agricole. Celle-ci prend la forme de labours sur les replats sommitaux. Les herbages se localisent préférentiellement sur les pentes et sont séparés par des haies qui forment un maillage écologique lâche en même temps qu'un élément de diversification du paysage (environs de Soumoy).



Le village de Soumoy est inséré dans le bas du vallon du ruisseau du même nom, ce qui le rend discret dans le paysage. On y observe un habitat mitoyen et de nombreuses petites fermes en long, construites en pierre calcaire chaulée.



Les lacs de l'Eau d'Heure jouent aujourd'hui un rôle touristique important, avec pour objectif de revitaliser l'Entre-Sambre-et-Meuse. Alors que le lac de la Plate Taille accueille déjà un centre ADEPS et un port de motonautisme, l'image d'un lieu récréatif et sportif est amplifiée par la création, depuis 2003, d'un centre d'hébergement et d'équipements commerciaux et sportifs au nord du lac. Depuis la rive opposée (photo du bas, près du Cierneau), la zone s'insère de façon très visible et forme un nouveau paysage d'activités et d'équipements touristiques.



Enjeux

- Le développement de l'activité touristique est aujourd'hui une des composantes du paysage de l'aire. Au-delà d'une bonne insertion des équipements, il existe une possibilité de faire découvrir (et respecter) le paysage par les visiteurs afin que le tourisme ne soit pas déconnecté du contexte paysager.
- Parallèlement au paysage artificialisé des lacs, il subsiste une matrice paysagère qui comporte des caractéristiques anciennes héritées (agriculture, habitat...). Ce paysage appelle à la protection et à la valorisation.

Objectifs paysagers

1. Composer de nouveaux paysages touristiques de qualité ancrés aux caractéristiques du relief et des grandes structures végétales.	GESTION-AMÉNAGEMENT
2. Développer l'opportunité de découverte de la valeur du paysage de l'aire par les visiteurs.	GESTION
3. Conserver les structures relictuelles de l'aire, témoins du profil originel du paysage.	PROTECTION

Pistes d'action

- Accompagner tout développement touristique d'un cahier des charges paysager afin de garantir leur bonne insertion et préserver l'importance économique du paysage.
- Sensibiliser les utilisateurs des équipements touristiques à la valeur du paysage par la mise en place, par exemple, de circuits didactiques, en s'appuyant sur les initiatives existantes.
- Définir des périmètres de protection des zones non affectées par les ouvrages hydrauliques et les activités touristiques.



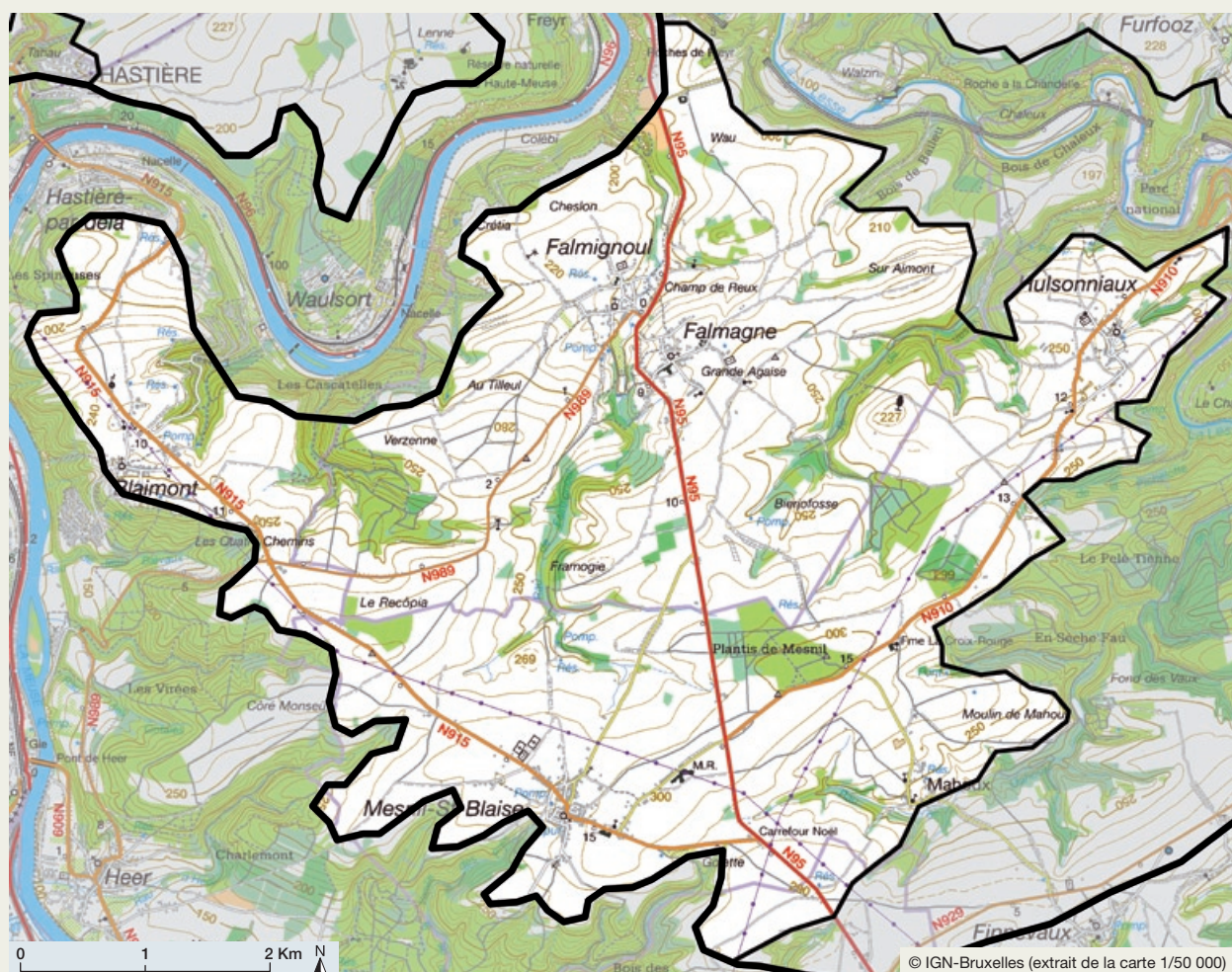
Plateau agricole de Falmignoul



Superficie totale de l'aire ^A	3 520
Superficie agricole (ha)	2 856
Terres arables (%)	56
Prairies (%)	44
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	558
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	106
Nombre d'habitants^B	1 945

^A Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

^B Estimation sur base des données INS (2007).



Le Plateau agricole de Falmignoul présente un paysage de plateau, qui prolonge le plateau central jusqu'à la bordure sud, beaucoup plus incisée. Les cultures et les prairies occupent une place importante et se mêlent parfois à quelques boisements. Les six villages que compte l'aire se positionnent sur les versants des vallées, parfois sur la partie haute, à la charnière avec le plateau. Un réseau routier assez dense, en position parfois sommitale, permet d'apprécier un paysage de qualité.



Le Plateau agricole de Falmignoul forme un paysage qui se différencie du reste de l'ensemble paysager et jouit d'un grand intérêt par la diversité qu'il abrite.

L'aire se loge entre les entailles de la Haute Meuse et de la Lesse, au contact de la dépression de la Fagne-Famenne. Le RELIEF de la partie centrale, uniquement traversée du nord au sud par le ruisseau de Falmignoul, se caractérise par de larges ondulations, sans orientation préférentielle. Les zones sommitales (autour de 300 mètres), dont les plus élevées occupent la partie sud, permettent des vues qui embrassent la quasi-totalité de l'aire (aux environs de Falmagne et Falmignoul notamment). Aux marges de l'aire, les affluents de la Meuse et de la Lesse impriment un relief de vallées naissantes. Les vues portent au-delà des limites de l'aire, en direction des cours de la Meuse et de la Lesse, à la rupture de pente entre le plateau et les vallées (entre autres aux environs de Blaimont, Mesnil-Saint-Blaise, Mahoux ou Hulsonniaux).

Les faibles pentes du plateau supérieur et des sols limoneux bien drainés permettent une mise en CULTURE importante des terres. Ces cultures sont localement accompagnées de PARCELLES BOISÉES, lorsque la qualité agronomique du sol diminue, ou aux franges de l'aire, à l'approche des vallées. Souvent, des rangées d'arbres ou des chemins plantés d'arbustes ajoutent à la diversité du paysage déjà engendrée par le relief. À l'ouest, au-delà du ruisseau de Falmignoul, les PRAIRIES prennent une part plus importante que les cultures.

Les VILLAGES se positionnent préférentiellement en haut de versant, mais évitent toujours les positions sommitales exposées au vent. La disposition des constructions est généralement lâche, voire désorganisée sur les franges suite à une urbanisation récente parfois mal maîtrisée (Mesnil-Saint-Blaise). L'église se positionne généralement au centre du village. Les habitations alternent avec un nombre important de petites et moyennes fermes en activité et implantées au sein même du village ou à sa périphérie directe.

Le RÉSEAU DE VOIRIES reliant les villages permet une lecture différenciée du paysage. La N95, qui parcourt l'aire du nord au sud dans sa partie centrale, suit d'importantes variations de relief, faisant alterner vues ouvertes et plans rapprochés. La N915 reliant Blaimont à Mesnil-Saint-Blaise offre d'un côté des vues sur la Meuse et de l'autre des vues sur la partie sud de l'aire. Inversement, certaines routes jouent un rôle dans la composition du paysage, à l'image de la N989 reliant Blaimont à Falmignoul : bordée d'arbres, elle constitue un élément repère de qualité. Enfin, de nombreux chemins maillent également l'aire et permettent une découverte pédestre plus paisible.

Les altitudes élevées et la présence de larges replats sommitaux constituent un contexte favorable à l'implantation d'éoliennes. Un parc, situé juste au-delà de la limite sud de l'aire, est fortement visible depuis les plateaux.



Le Plateau agricole de Falmignoul (ici depuis le sud, à Mesnil-Saint-Blaise) se caractérise par un paysage diversifié où les superficies agricoles, dominantes en termes d'occupation du sol, alternent avec des boisements de taille variable situés généralement sur les pentes et certains sommets. La présence des chemins agricoles se devine par des successions irrégulières de plantations arbustives qui ajoutent à la diversité paysagère une composante écologique importante (cercle de gauche). L'horizon est souligné par les alignements d'arbres bordant la route qui relie Blaimont à Falmignoul. Sa position partiellement sommitale permet des ouvertures visuelles lointaines (cercle de droite).



Les marges de l'aire sont marquées par l'amorce des talwegs* plongeant vers la Meuse ou la Lesse. Au-delà d'un relief légèrement plus marqué, leur présence se lit par un couvert boisé souvent abondant (ruisseau du Grand Etang, aux environs de Blaimont).

La partie ouest de l'aire se distingue par une part plus importante d'herbages, qui prennent le dessus sur les labours. Au second plan, la couverture boisée signale les versants pentus de la vallée de la Meuse qui incise profondément le plateau et marque ainsi la limite de l'aire (Blaimont).





Les villages de l'aire (ici, Falmagne) occupent pour la plupart un site en haut de versant, à la charnière entre le plateau et la vallée. Les habitations s'égrènent de façon assez lâche et dans l'axe de la vallée, tandis que l'église est positionnée au centre du village (cadre 1). Les hangars sont situés en périphérie proche, à l'interface entre le bâti et les labours. Cette position non sommitale, parallèle aux courbes de niveau, et la teinte sombre des matériaux les rendent discrets à la vue (cadre 2). Un arbre isolé, au premier plan, apporte une composante verticale à l'horizontalité dominante du paysage. A l'arrière-plan, à gauche, la route bordée d'arbres reliant Blaimont à Falmignoul anime l'horizon (cadre 3).



Le même village vu depuis le sud permet de mieux se rendre compte du caractère lâche de l'implantation des constructions. Ce type de vue est régulièrement possible depuis la voirie, mais généralement aucune aire d'arrêt sécurisée n'est aménagée.



L'implantation de hangars jouxtant les dernières habitations du village ainsi que le passage régulier des engins agricoles dans les ruelles témoignent de la vocation encore très agricole de l'aire. L'intégration des équipements agricoles au sein de l'auréole villageoise constitue un enjeu paysager majeur de l'aire (Falmagne).



De nombreuses fermes de taille modeste sont situées dans le tissu villageois. Beaucoup sont encore en activité, tandis que d'autres ont fait l'objet d'une rénovation et sont réaffectées en logements. Les bâtisses de vaste dimension sont généralement situées en bordure du village (Falmagne et Falmignoul).



L'aire paysagère forme un substrat favorable au développement de l'éolien (altitudes élevées balayées par le vent, replats importants). Des interventions éventuelles devront être conjuguées à une présence déjà sensible de plusieurs infrastructures verticales afin de ne pas renforcer un encombrement des vues.

Enjeux

- L'aire du Plateau agricole de Falmignoul constitue un paysage de grande qualité auquel peu d'éléments perturbateurs portent atteinte. Le réseau routier qui parcourt l'aire constitue un réel outil – actuellement sous-exploité – de découverte et de mise en valeur du paysage.
- L'identité de l'aire est fortement imprégnée par l'activité agricole. Les nouveaux bâtiments d'exploitation tels que les hangars sont positionnés en périphérie des villages, situation préférable à un positionnement isolé au milieu des labours, car ils y sont plus discrets. Cependant, leur multiplication ou une disposition anarchique risquerait de porter atteinte à la silhouette du village.
- Les caractéristiques topographiques de l'aire lui valent d'être un site potentiellement intéressant pour l'installation d'éoliennes. Une implantation maladroite risquerait de nuire à la qualité de certaines vues, où certains équipements verticaux déjà sont fortement visibles.

Objectifs paysagers

1. Valoriser le réseau routier en tant qu'outil de découverte du paysage.	AMÉNAGEMENT
2. Intégrer la dimension paysagère dans les pratiques agricoles, spécifiquement en ce qui concerne les choix de localisation des équipements, dans la continuité des pratiques actuelles.	GESTION
3. Encadrer tout développement éolien dans une optique de préservation des vues lointaines.	GESTION-PROTECTION

Pistes d'action

- Ménager des ouvertures visuelles et des points d'arrêt le long de la route, aux endroits présentant un intérêt paysager (vue sur un village, vue ouverte depuis le plateau...).
- Sensibiliser les agriculteurs à l'importance du choix de localisation des équipements agricoles.
- Réfléchir à l'opportunité d'un document sur l'insertion paysagère des équipements agricoles, en collaboration avec les agriculteurs, afin d'intégrer leurs contraintes professionnelles.
- Définir les périmètres les plus aptes paysagèrement à accueillir d'éventuelles nouvelles implantations d'éoliennes ou autres structures verticales.



Bordure herbagère de la Fagne¹

Bordure agro-forestière de la Famenne²

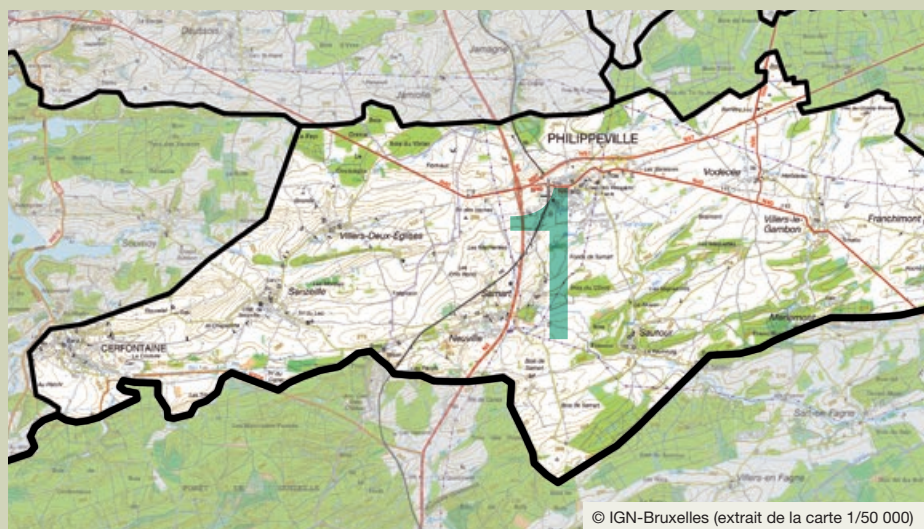


	1	2
Superficie totale de l'aire (ha)^A	9 819	15 165
Superficie agricole (ha)	7 181	8 095
Terres arables (%)	34	28
Prairies (%)	66	72
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	1 531	5 655
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	397	558
Nombre d'habitants^B	8 050	6 336

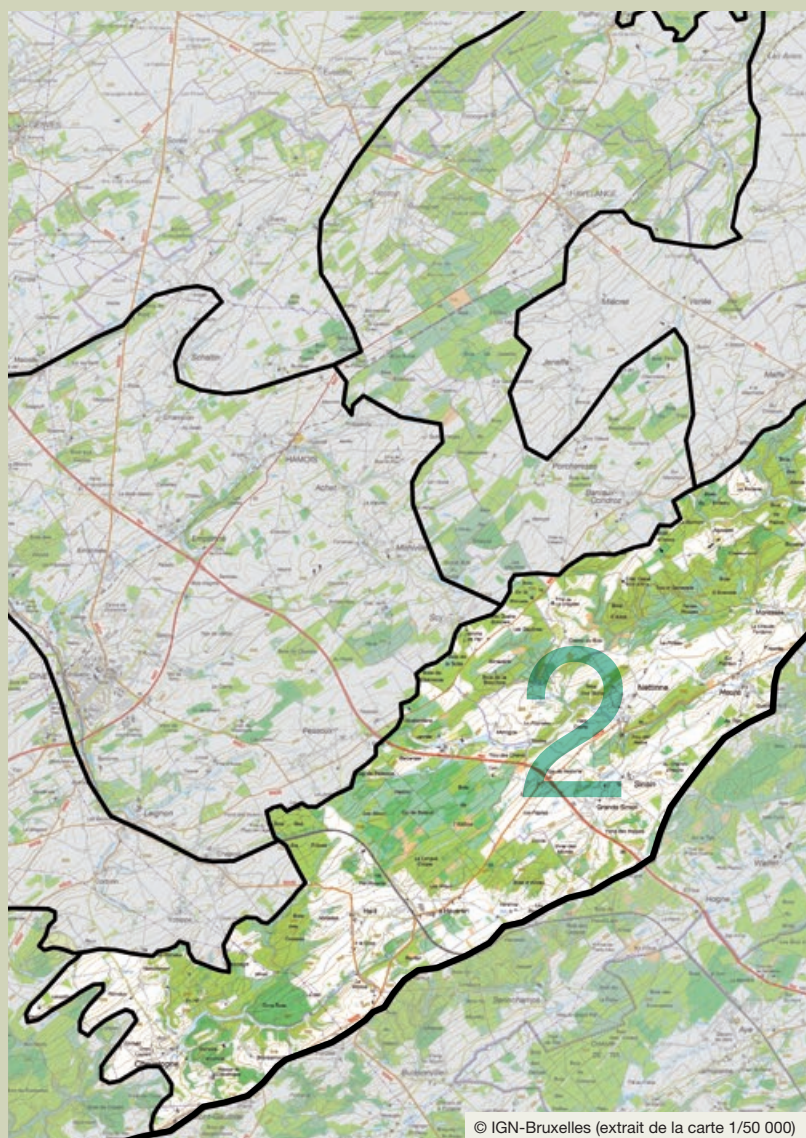
^A Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

^B Estimation sur base des données INS (2007).

Les Bordures herbagère de la Fagne et agro-forestière de la Famenne, transition entre le plateau condrusien et la dépression de la Fagne-Famenne, sont caractérisées par un relief plus irrégulier que dans le reste de l'ensemble paysager, suite à l'entaillement de la structure du relief par de nombreux cours d'eau. Les boisements, en position sommitale ou dans les vallées, occupent une place importante dans le paysage, surtout dans la partie est. Les villages sont implantés à flanc de versant et sont relativement peu touchés par le développement d'un habitat récent, malgré la présence de trois nationales de grand gabarit leur conférant une bonne accessibilité.

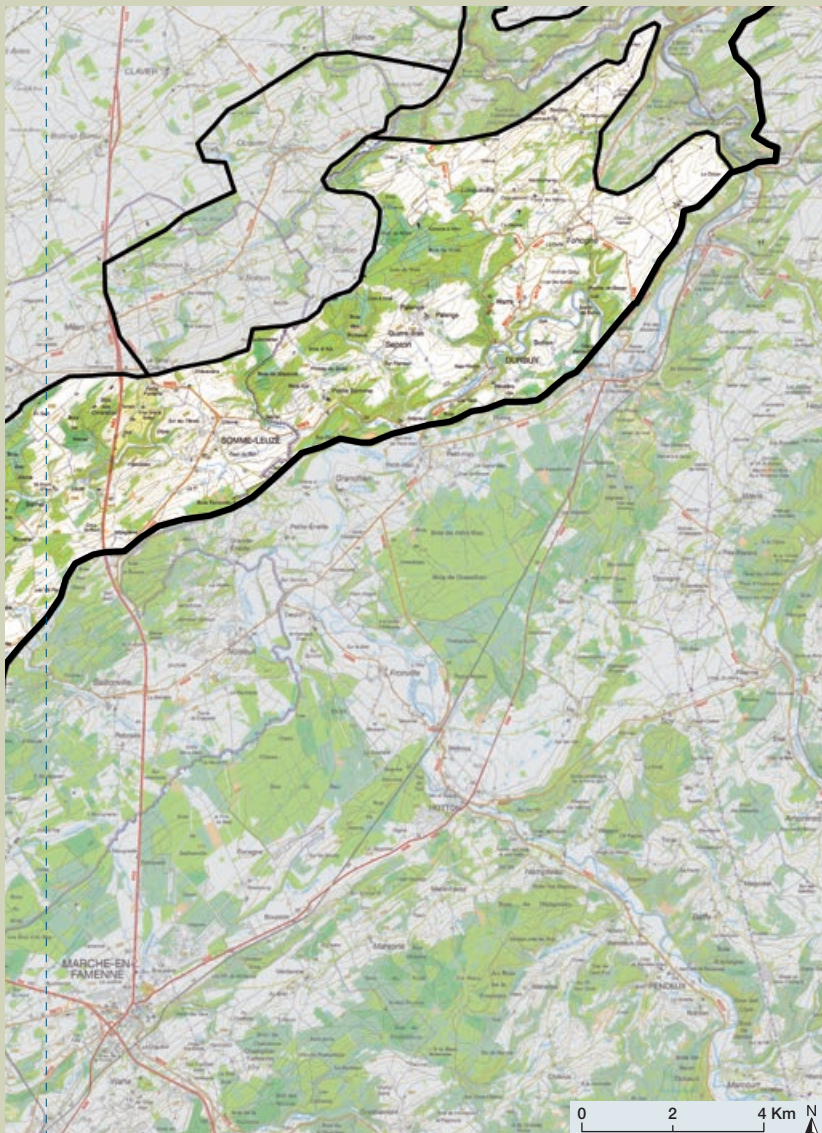
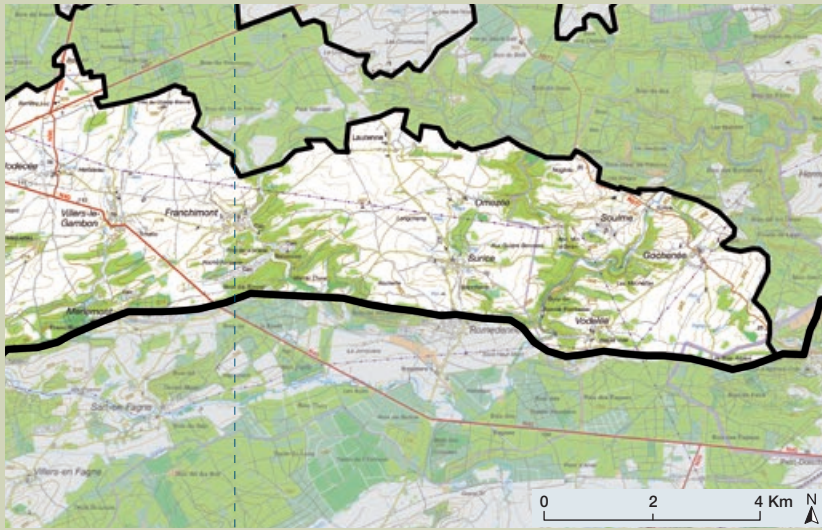


© IGN-Bruxelles (extrait de la carte 1/50 000)



© IGN-Bruxelles (extrait de la carte 1/50 000)

- 1. Bordure herbagère de la Fagne
- 2. Bordure agro-forestière de la Famenne





Les Bordures herbagère de la Fagne et agro-forestière de la Famenne s'étirent sur le flanc sud de l'ensemble paysager. Elles constituent une transition entre le plateau condrusien à proprement parler et la dépression schisteuse de la Fagne-Famenne. Le RELIEF est composé en grande partie par la dernière chavée de l'ensemble condrusien. Celle-ci est accentuée en vallée profonde parallèlement au plissement ou érodée perpendiculairement par des vallées attaquant le tige précédent (Hermeton, Ywoigne, Somme, Néblon). Les variations d'altitudes sont importantes, et les sommets dépassent régulièrement les 300 mètres, permettant des vues particulièrement lointaines, parfois jusqu'au talus ardennais (notamment entre Barvau-Condroz et Scy).

Les SURFACES BOISÉES occupent des superficies importantes. Mêlant conifères et feuillus dans des proportions équivalentes, elles sont généralement localisées sur les zones de fortes pentes des vallées et dans les fonds de celles-ci. Localement, on les trouve sur les sommets, lorsque la nature du sol est plus défavorable aux activités agricoles. Leur part dans l'occupation du sol est plus importante à l'est, dans la Bordure agro-forestière de la Famenne.

Les PRAIRIES occupent un place plus importante que les labours. On les trouve sur les sols humides de fonds de vallées, aux abords des villages et des fermes. Leur présence est surtout dominante dans la Bordure de la Fagne, ce qui lui vaut le qualificatif de « herbagère ». A l'est, dans la Bordure de la Famenne, elles sont moins présentes mais marquent néanmoins le paysage par leur taille importante.

Les quelques LABOURS sont presque toujours localisés sur les replats sommitaux limoneux ou sur les faibles pentes. Leur importance relative plus marquée à l'ouest s'explique par la présence d'une bande calcaire engendrant de meilleures conditions pédologiques. Les arbustes et les arbres isolés aux pourtours des labours apportent une certaine diversité visuelle.

L'HABITAT est groupé en villages, implantés sur les versants de vallées, parfois sur des replats. Ici aussi, une distinction est à opérer entre l'ouest et l'est. La Bordure de la Fagne accueille des villages au caractère groupé et où le calcaire est largement dominant dans les constructions. Les villages de la Bordure de la Famenne montrent pour leur part un profil plus allongé et dispersé, souvent étagé sur les hauteurs du versant. Les constructions en pierres laissent régulièrement la place à celles en briques (Haversin).

Jusqu'au 19^e siècle, seules les populations aisées avaient accès à un habitat en roche cohérente. Les ouvriers agricoles et les paysans se contentaient de maisons modestes en colombage et torchis dont il reste de nombreux témoins dans les villages, surtout à l'est. Aujourd'hui, même si on remarque ça et là le développement d'un habitat récent, les villages ont subi peu de modifications et constituent un patrimoine rural de qualité.

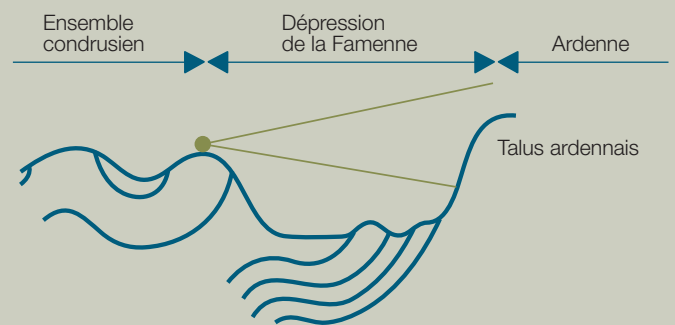
Philippeville constitue le seul noyau d'importance au sein des deux aires paysagères. Ancienne place forte construite de toute pièce en 1555 à la demande de Marie de Hongrie pour faire face aux armées françaises d'Henri II, elle présente un plan radioconcentrique qui fait converger dix rues vers la Place d'Armes. La plupart des constructions de la partie centrale sont héritées du 18^e siècle et mêlent la brique et la pierre bleue. Durbuy, de bien moindre dimension, constitue néanmoins une importante destination touristique, drainant un public souvent étranger.

Les nationales N5, N4 et N63 constituent les principaux axes de desserte des deux aires. Leur orientation est généralement nord-sud, laissant la desserte est-ouest aux routes de gabarit plus local.

Traits communs



Les aires de la Bordure de la Fagne et de la Famenne sont formées par la dernière ondulation du plateau condrusien avant la plongée vers la dépression de la Famenne. Présentant les sommets les plus élevés (ici 339 mètres), elles permettent des vues portant jusque sur le talus ardennais (entre Barvaux-Condroz et Scy).



De vastes étendues agricoles, généralement liées à des placages limoneux, occupent les sommets du relief. Les pentes sont couvertes par des prairies ou par des bois lorsqu'elles deviennent trop raides. L'aire de la Bordure herbagère de la Fagne (photo du haut, Surice) montre en général des vues plus dégagées tandis que celle de la Bordure agro-forestière de la Famenne (photo du bas, Haid) comporte une composante boisée plus importante qui réduit la longueur des vues.



Les parcelles agricoles sont souvent structurées par des cordons arbustifs qui apportent une diversité dans le paysage tout en jouant un rôle dans le maillage écologique de la région (Soulme).



A l'approche du village

La diversification de l'occupation du sol annonce généralement la présence d'un village (ici Gochenée). Celui-ci se distingue sur le plateau lorsque les cultures laissent place aux arbres, qui se mêlent aux habitations.

Aux abords du village, la structure de l'auréole villageoise est parfois encore lisible : le bâti est ceinturé par des prairies ou de vieux vergers, eux-mêmes entourés par les cultures.

A l'intérieur du village, les constructions sont le plus souvent en pierres et de disposition variée. La présence de murets et de parcelles non bâties donnent un aspect aéré au village.



Aux abords



A l'intérieur du village



Parallèlement à l'activité agricole, l'extraction de pierre a longtemps participé au développement de la région fagnarde. Aujourd'hui encore, l'exploitation de la pierre constitue une part importante de l'activité économique. Les carrières actuelles sont de taille importante afin de permettre des économies d'échelle sur un produit de valeur ajoutée souvent faible (ici, une carrière de dolomie près de Franchimont).



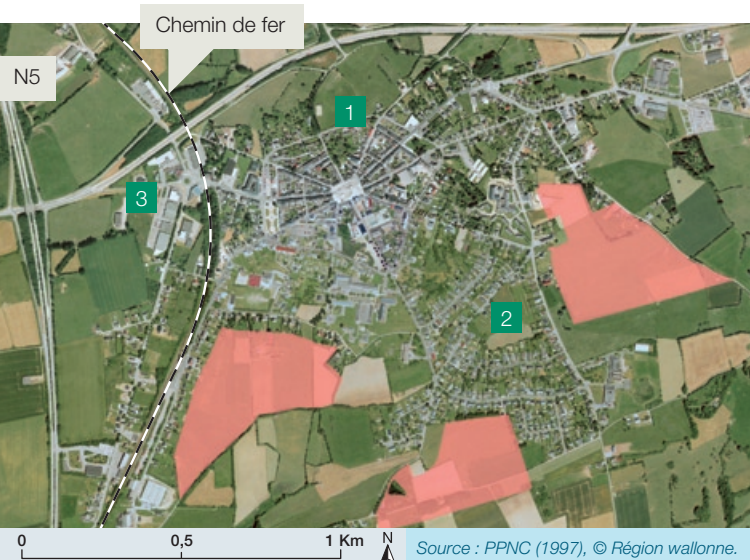
Bordure herbagère de la Fagne



Les villages de l'aire (ici Omezée) se singularisent dans le paysage par leur implantation groupée (trait rouge), le long d'un versant de vallée. On les découvre au détour de la route. Même si les labours sont présents, les prairies caractérisent le plus l'activité agricole. Elles occupent des surfaces légèrement ondulées et sont souvent séparées ou ponctuées par une végétation arbustive, ce qui a pour effet de compartimenter le paysage (traits vert). La couverture boisée signale un relief plus marqué de vallée (trait noir).



Si les villages présentent un profil groupé au sein du paysage, leur partie centrale offre généralement un large espace public ouvert autour de l'église (ici l'église paroissiale Saint-Géry de Gochenée, datant du début du 18^e siècle).



L'agglomération de Philippeville constitue le seul pôle urbain de l'aire. La structure ancienne est lisible sous la forme d'un plan radioconcentrique pentagonal de rues convergeant vers une place centrale rectangulaire. L'emplacement des anciens remparts est partiellement occupé par la ligne de chemin de fer, à l'ouest (1). Plus récemment, un bâti résidentiel s'est développé dans le cadran sud-est, sous forme d'un habitat lâche, en rupture avec la densité du centre ancien (2). Trois importantes réserves foncières (en rouge), sont l'occasion de redonner une cohérence morphologique aux franges de l'agglomération. La partie occidentale de la ville est marquée par le développement de grandes enseignes commerciales, consommatrices d'espace et qui sont implantées à cet endroit du fait de la bonne desserte automobile permise par la N5 (3). Ces commerces contribuent généralement à une déstructuration et une banalisation du paysage d'entrée de ville.

Source : PPNC (1997), © Région wallonne.



Bordure agro-forestière de la Famenne



Les villages de l'aire sont généralement implantés de façon lâche, initialement dans l'axe de la vallée ou légèrement étagés sur ses flancs (ici Chevetogne). Au cours des dernières décennies, ce développement lâche et étagé s'est amplifié, ce qui a pour effet de modifier la morphologie initiale du village. Une réflexion est à mener en termes d'intégration de la nouvelle partie du village (couleurs des matériaux, accompagnement végétal, création d'une nouvelle centralité...).



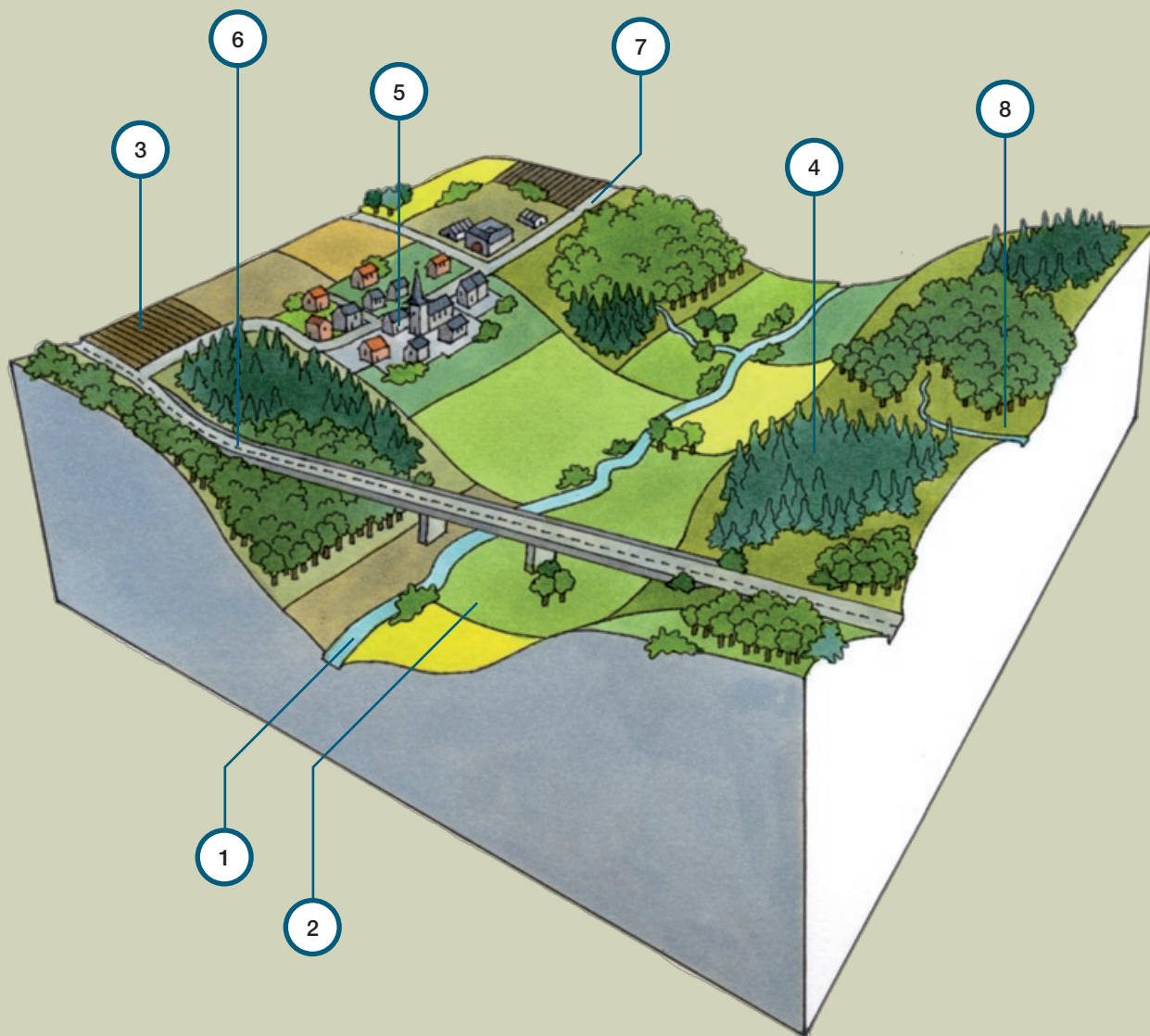
Les nationales N4 et N63 (route du Condroz) traversent l'aire paysagère du nord au sud. Perpendiculaires aux ondulations, elles font bien ressentir le relief lorsqu'on les parcourt. Par ailleurs, elles engendrent une diffusion de l'urbanisation dans des zones parfois éloignées des grandes agglomérations, même si actuellement, le phénomène est modéré (N4 entre Sinsin et Haversin).



La petite ville de Durbuy constitue un centre d'attractivité touristique connu à l'étranger. Un important patrimoine architectural, un parc d'aventure, des équipements d'hébergement et de restauration ainsi que des alentours propices à la randonnée en font une destination touristique appréciée. La présence d'un anticlinal, valorisé par un aménagement à ses pieds, rappelle l'activité géologique de la région.

Bordure Sud

1. Cours d'eau s'écoulant dans l'axe de la vallée et alimenté par de petits affluents.
2. Prairies dans les fonds de vallées humides ou aux abords des villages.
3. Cultures sur les replats sommitaux ou sur les faibles pentes. Présence de petits éléments arborés ou arbustifs.
4. Boisements fort présents, localisés sur les fortes pentes et partiellement sur les sommets.
5. Village allongé dans l'axe d'une vallée secondaire, parfois étagé sur les versants.
6. Axe de circulation de gabarit autoroutier perpendiculaire aux structures du relief et qui incisent parfois les ondulations.
7. Réseau de voiries secondaires desservant les villages et généralement dans l'axe de la vallée.
8. Incision des ondulations du relief par les cours d'eau s'écoulant en direction de la Famenne.



Enjeux

- Les villages des deux aires prennent une place importante au sein de la composition du paysage. Que ce soit dans la Bordure de la Fagne où ils apparaissent de manière groupée ou dans la Bordure de la Famenne où ils s'étagent sur les versants, leur identité sitologique est généralement conservée. Une urbanisation mal encadrée est susceptible d'éroder ces qualités.
- Les routes de grand gabarit (N4, N5, route du Condroz) sont actuellement relativement bien insérées dans le paysage et voient leurs abords peu déstructurés, contrairement à ce que l'on observe ailleurs dans l'ensemble paysager. Cette situation appelle à prendre des mesures anticipatives.

Objectifs paysagers

1. Privilégier un développement des villages en accord avec leur mode d'implantation initial : groupé en Fagne ou linéaire en Famenne.	GESTION
2. Anticiper les développements potentiellement déstructurants le long des principales nationales.	GESTION-PROTECTION

Pistes d'action

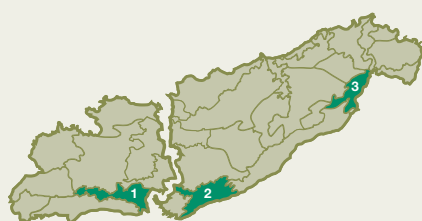
- Définir des prescriptions paysagères portant sur l'insertion des silhouettes villageoises afin d'améliorer des situations dégradées et/ou d'anticiper d'éventuels développements futurs.
- Réfléchir à la possibilité de redistribuer les zones urbanisables des villages afin de garantir leur cohérence morphologique.
- Pérenniser la bonne insertion des routes de grand gabarit par la mise en place de périmètres de protection.



Vallée forestière de l'Hermeton¹

Vallée forestière de la Basse Lesse²

Vallées forestières de l'Ourthe et du Néblon³

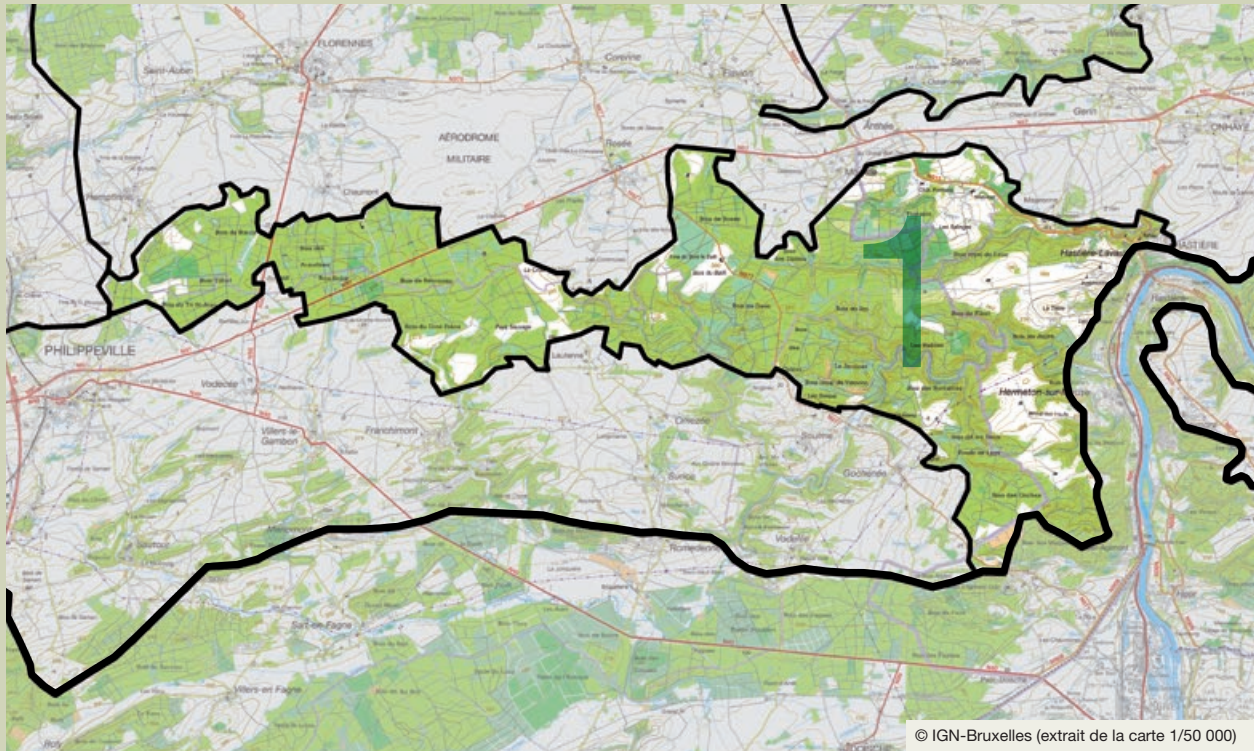


	1	2	3
Superficie totale de l'aire (ha)^A	6 024	7 046	4 592
Superficie agricole (ha)	1 499	2 704	1 866
Terres arables (%)	38	40	18
Prairies (%)	62	60	82
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	4 222	3 715	2 107
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	64	145	248
Nombre d'habitants^B	1 287	1 502	5 500

^A Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

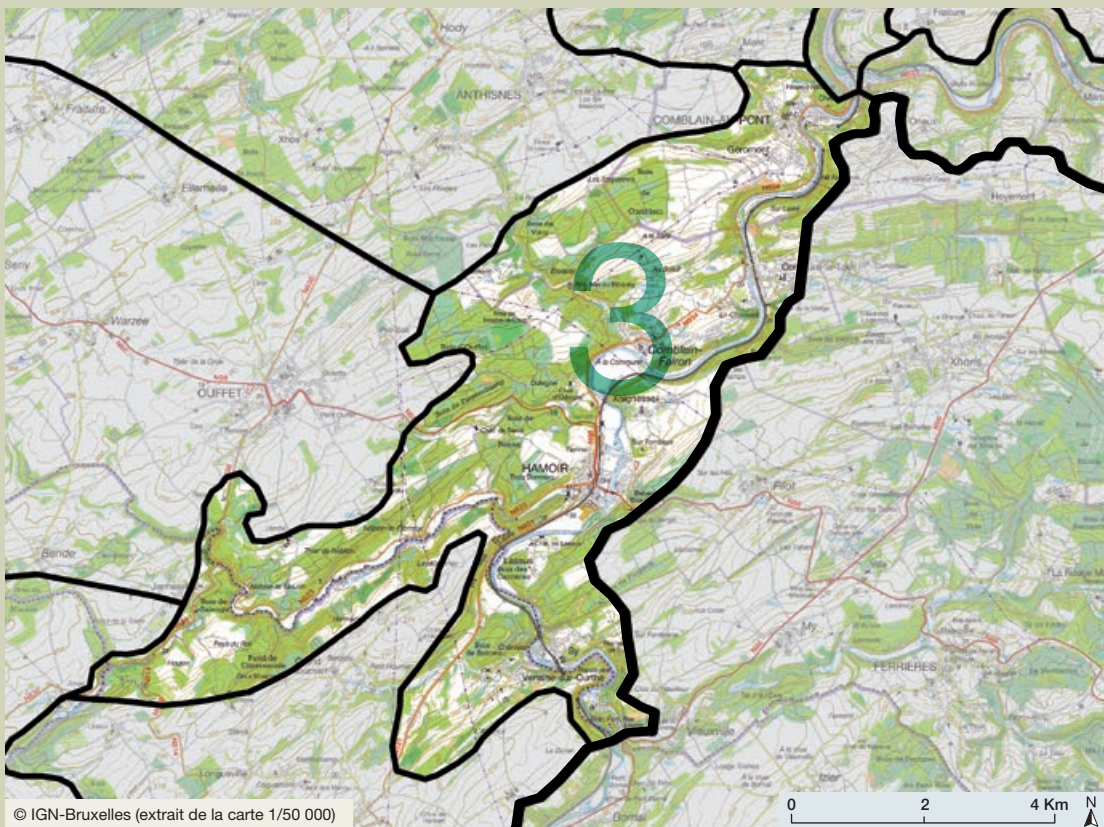
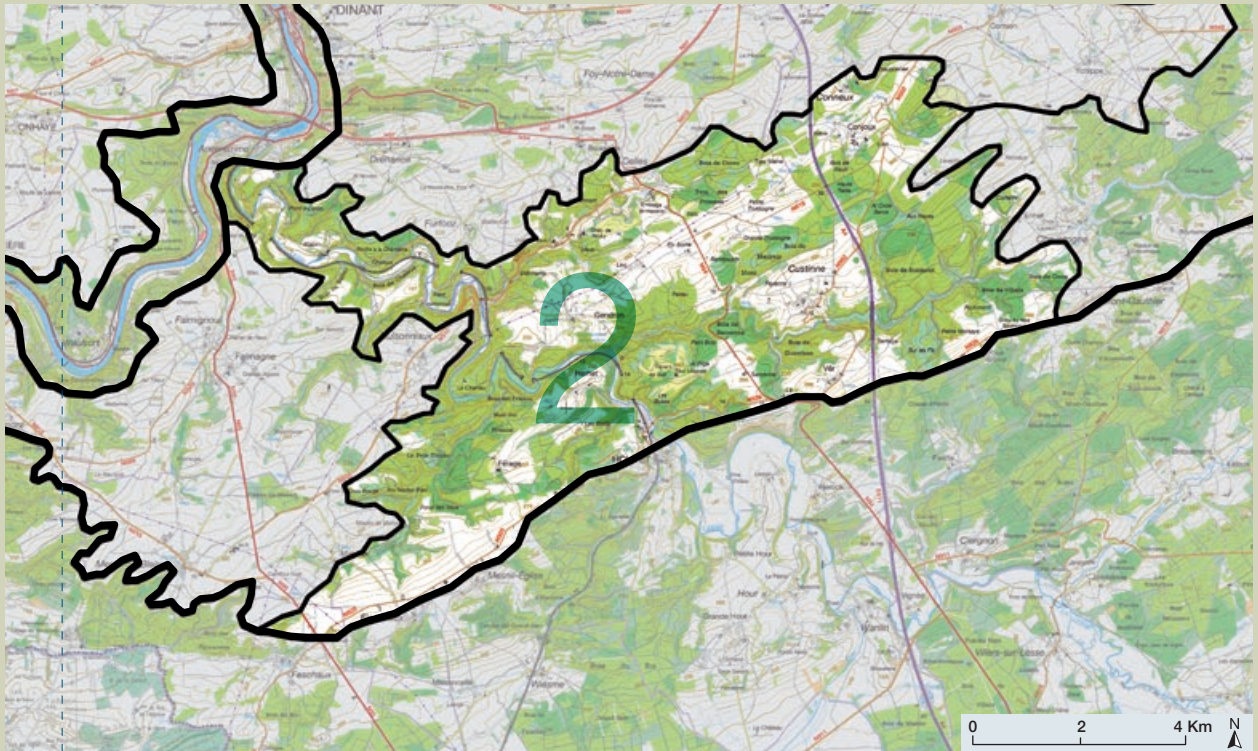
^B Estimation sur base des données INS (2007).

Les trois aires de l'Hermeton, de la Basse Lesse ainsi que de l'Ourthe et du Néblon, appartiennent à la bordure sud de l'ensemble paysager. Elles sont caractérisées par un réseau hydrographique structurant, accentuant les chavées de bordure en vallées encaissées, ou découpant le relief par des vallées transversales. Du fait de la présence de nombreux versants pentus, la composante boisée tient une place importante dans l'occupation du sol. Les villages sont implantés à mi-pente ou sur les bas de versants, et sont surtout localisés dans la vallée de l'Ourthe où la plaine alluviale est plus large.



© IGN-Bruxelles (extrait de la carte 1/50 000)

1. Vallée forestière de l'Hermeton
2. Vallée forestière de la Basse Lesse
3. Vallées forestières de l'Ourthe et du Néblon





Au sein de la bordure sud de l'ensemble paysager, ces trois aires, de taille comparable, se distinguent par une **TOPOGRAPHIE** mouvementée. Les chavées encaissées forment des vallées longues et étroites dont les interfluvies atteignent régulièrement les 250 mètres d'altitude. L'activité érosive des rivières forme également des vallées profondes et tortueuses qui traversent parfois les plissements (Lesse, partie amont de l'Ourthe).

La première aire identifiée est celle formée par l'Hermeton, affluent de la rive gauche de la Meuse et s'écoulant au pied du tige de Philippeville pour ensuite rejoindre le fleuve. Sur la rive opposée, à l'est, au-delà de l'aire de Falmignoul, la Lesse et ses affluents (dont l'Iwoigne est le plus important) contribuent à la formation d'une deuxième aire, au relief nettement plus chahuté suite à un écoulement sud-est – nord-ouest, perpendiculairement aux replis du relief. Enfin, à l'extrémité est de l'ensemble paysager, l'Ourthe et le Néblon, aux écoulements parfois perpendiculaires, parfois parallèles aux structures géologiques, amènent à identifier la troisième aire.

Outre le relief marqué, ces trois aires possèdent un autre dénominateur commun, largement expliqué par le premier : l'occupation du sol y est dominée par la composante **FORESTIÈRE**. Les fortes pentes, inadaptées aux cultures, sont occupées par un couvert forestier qui s'étend jusque sur les sommets où il laisse parfois la place à des espaces plus dégagés de prairies voire de cultures. Les bois, essentiellement constitués de feuillus, s'observent dans les vues lointaines par leur effet de couverture accompagnant les ondulations du relief.

La composante forestière détermine presque à elle seule l'occupation du sol de l'aire formée par l'Hermeton, les composantes agricole et bâtie étant marginales.

Au sein des deux autres aires, on trouve par contre une **ACTIVITÉ AGRICOLE** plus marquée, même si elle reste minoritaire en superficie. Les prairies sont prédominantes par rapport aux labours et localisées en contact direct avec les villages, à l'image de l'organisation spatiale traditionnelle et dans un souci de réservation des meilleures terres aux labours (Gendron, Custinne). Les prairies occupent également les versants les moins pentus et les fonds de vallées. Au-delà de la couronne villageoise, les labours s'accommodent des quelques espaces, généralement sommitaux ou de haut de versant, où les faibles pentes et l'aptitude agronomique suffisantes se conjuguent pour permettre une mise en culture des terres.

L'HABITAT se groupe sous la forme de villages, relativement peu nombreux et localisés à mi-pente des versants d'adret des vallées, les mieux exposés à l'ensoleillement. L'éloignement des grands centres urbains a pour effet un faible développement des habitations récentes, la pratique la plus répandue étant la rénovation de bâtiments, surtout d'anciennes petites fermes au sein du village. C'est au sein de l'aire située le plus à l'est, dans la vallée de l'Ourthe, que l'on trouve le plus grand nombre de villages, installés le long du cours de l'Ourthe (Verlaine-sur-Ourthe, Hamoir, Comblain la Tour, Comblain-au-Pont...).

Les développements contemporains les plus sensibles y sont liés à l'activité touristique, sous la forme de campings ou d'une succession de chalets installés généralement en fond de vallée et dont l'intégration visuelle est rarement favorable.

Traits communs



La couverture végétale des trois aires consiste essentiellement en boisements sur les fortes pentes tandis que les prairies occupent le fond de vallée lorsque celui-ci est suffisamment large (environs de Géromont).



Quelques ouvertures dans le couvert boisé donnent accès à des points de vue souvent majestueux à partir des sentiers qui sillonnent les hauts de versant.

Les lignes de crête, souvent parcourues par des routes ou des chemins, permettent parfois des vues lointaines sur les replis serrés du relief. Le maintien des espaces ouverts en bordure des routes de crête joue un rôle important dans la perception du paysage (Grande Trussogne).



Les villages (ici, Herhet) montrent une silhouette homogène mais généralement aérée. Installés à mi-pente, ils sont généralement discrets dans le paysage grâce à la fois au maillage d'arbres au sein même du village et à la couleur grise des moellons calcaires. Ce type de vue offerte depuis la route est, dans certains cas, mis en péril par une urbanisation maladroite qui masque les vues.



Vallée forestière de l'Hermeton



Du fait d'un couvert arboré très dense et presque omniprésent, l'aire de la Vallée forestière de l'Hermeton n'offre que peu de vues lointaines. Le village de Inzèmonts, perché en haut de versant de la Meuse, est l'un des quelques endroits où se dévoile une vue sur le relief de l'aire. La vallée qui occupe le second plan est celle de l'Hermeton dont on devine le couvert largement boisé, laissant les prairies sur les hauts de versants et sur les sommets.



La couverture forestière est parcourue par de longues routes, au caractère souvent rectiligne. Alors que la plupart du temps, les vues sont fermées et sombres, il apparaît régulièrement des zones de reboisement ou de coupe, parfois colonisées par des plantes herbacées (bryères et callunes), modifiant brutalement la structure du paysage.



D'autres ouvertures dans le couvert forestier sont le fait de fermes isolées entourées de vastes prairies (photo de gauche). Leur position souvent sommitale permet des vues qui s'étendent au-delà de l'aire paysagère (photo de droite, prise en direction de la Fagne).



Quelques espaces occupés par les prairies se retrouvent également dans les fonds de vallée des affluents de l'Hermeton. Outre leur fonction d'abri pour le bétail, les arbres isolés sont des éléments importants dans la composition du paysage (Miavoye).



Le village d'Inzèmonts est installé sur le haut de versant, position lui conférant des vues particulièrement lointaines, enjambant les vallées (le village du versant opposé est visible au centre de la photo). Cette situation est menacée par des zones potentiellement urbanisables. Ici, le premier plan fait partie d'une vaste zone d'habitat et une première habitation (à gauche sur la photo) amorce déjà l'urbanisation en ruban. Outre le fait que les vues depuis la voirie sont susceptibles d'être obstruées, l'implantation sommitale des constructions les rend particulièrement exposées aux vues lointaines.



Au sud, à l'autre extrémité du village, le phénomène d'appropriation des vues se manifeste déjà. Quelques maisons sont positionnées afin de profiter au mieux du panorama mais leur situation dominante et individualisée les rend fortement visibles, portant ainsi atteinte au paysage.



Vallée forestière de la Basse Lesse



Les hauteurs des Aiguilles de Chaleux offrent un remarquable point de vue sur la vallée de la Lesse, mettant en évidence son cours sinueux et les affleurements rocheux dégagés par l'entaille de la vallée. Les différences de résistances à l'érosion du substratum conditionnent de notables variations dans son profil. Les élargissements du fond de vallée, engendrés par une résistance plus faible de la roche, permettent l'implantation de quelques habitations et, parfois, d'activités touristiques.



A hauteur des Puits des Vaux, la résistance plus importante des roches gréseuses sous-jacentes induit une plaine alluviale réduite à son minimum. Les points de vue de ce type, comme ceux de la photo précédente, ne sont aménagés que de façon ponctuelle en contre-haut du cours d'eau.



Un ensemble de bâtiments repris en site classé, dont l'essentiel remonte au 19^e siècle, est installé dans la plaine alluviale d'un méandre de la Lesse. Un bief dérivé de la rivière jouait le rôle de force motrice pour le moulin. A l'arrière-plan : le château de Walzin (bâtiment classé), dont l'édification s'étale du 15^e au 20^e siècle, profite des hauteurs d'un promontoire rocheux (Walzin).

Le château de Vêves, classé Patrimoine exceptionnel de Wallonie, est un bel exemple de construction médiévale utilisant au mieux les positions stratégiques offertes par la topographie. Surplombant les Ry de la Mirande et de Vêves, il est installé sur un éperon rocheux au plus près de l'abrupt.



L'Ermitage Saint-Adelin, implanté en flanc de colline, domine le village de Celles, le plus important de l'aire. Ce positionnement permet de lire aisément l'organisation du village. La collégiale Saint-Adelin (1), en moellons de calcaire et de grès, constitue un exemple des plus parlants et des mieux conservés de l'architecture romane mosane. Bien qu'elle ne se situe pas au centre de gravité actuel du village, ses abords n'en sont pas moins le pôle de la vie villageoise. Les habitations de calcaire et d'ardoise, maillées par des plantations, s'étendent de façon libre et linéaire le long du ruisseau Saint-Adelin (2), tandis qu'un équipement sportif plus récent s'intègre difficilement dans la morphologie globale du village (3). En arrière-plan, les versants boisés de la vallée viennent doucement fermer le paysage (4). A l'extrême est, on devine le quartier Bel Air construit à l'écart du village dans le courant du 19^e siècle (5).



Vallées forestières de l'Ourthe et du Néblon



La vallée de l'Ourthe présente de larges flancs boisés, laissant aux prairies les fonds de vallée et parfois les replats sommitaux. La voie de chemin de fer reliant Liège à Marche-en-Famenne et desservant les villages de la vallée, épouse le tracé du cours d'eau, profitant ainsi d'une topographie calme (Géromont).



Les gros villages s'étalent dans le fond de la vallée de l'Ourthe et sont généralement contraints par la verticalité du relief dès que l'on quitte la plaine alluviale. La masse bâtie se distingue harmonieusement du couvert naturel par la densité des constructions. L'utilisation de tuiles rouges pour certaines toitures vient néanmoins briser l'homogénéité des teintes foncées : ardoise naturelle pour les constructions traditionnelles ou artificielle pour les constructions plus récentes (Comblain-au-Pont).



Dans la vallée du Néblon, la morphologie et l'occupation du sol sont très homogènes. La route longe les prairies qui bordent le cours d'eau. La présence de ce dernier est souvent soulignée par une végétation arbustive.



Régulièrement, des affleurements rocheux jouxtent la route et laissent entrevoir les plissements de la roche, rappelant le passé géologique de la bordure sud-condrusienne.



Les villages présents dans la vallée du Néblon s'accrochent à une implantation à mi-versant de la vallée, lorsque la pente n'est pas trop abrupte (Maurenne).

Les exploitations agricoles recherchent un site plus en hauteur, à la charnière avec le plateau. Ici, la ferme est entourée de prairies. Plus rarement, les exploitations comportent des labours. On note la présence d'un hangar récent au contact direct de la ferme, localisation qui favorise la bonne insertion paysagère du complexe sur un site exposé visuellement (Maurenne).



Enjeux

- Les paysages de ces trois aires sont animés, pittoresques, remarquablement bien préservés et porteurs d'identité. Leur découverte s'appuie sur un réseau de randonnées et de points de vue intéressants mais trop souvent peu valorisés.
- L'activité touristique est bien présente au sein des aires. On trouve beaucoup de zones de loisirs définies par le plan de secteur et encore vierges de toute occupation. Parfois de superficie importante, elles autorisent des implantations difficilement intégrables, et ce surtout dans la vallée de l'Hermeton. Il semble opportun d'adapter cette situation à la demande actuelle et de se tourner vers un tourisme davantage respectueux du paysage.

Objectifs paysagers

1. Contribuer à restaurer ou aménager la visibilité des paysages.	GESTION-AMÉNAGEMENT
2. Redéfinir la nécessité d'une mise en œuvre de certaines zones touristiques.	PROTECTION-GESTION

Pistes d'action

- Restaurer ou créer de nouveaux sentiers permettant la valorisation des vues sur les vallées.
- Réfléchir à la possibilité de modifier certaines affectations de loisirs du plan de secteur qui pourraient porter atteinte au paysage en cas de mise en œuvre.



Vallée de la Molignée¹

Boisements des Fonds de Dave et Lustin²

Vallée du Bocq³



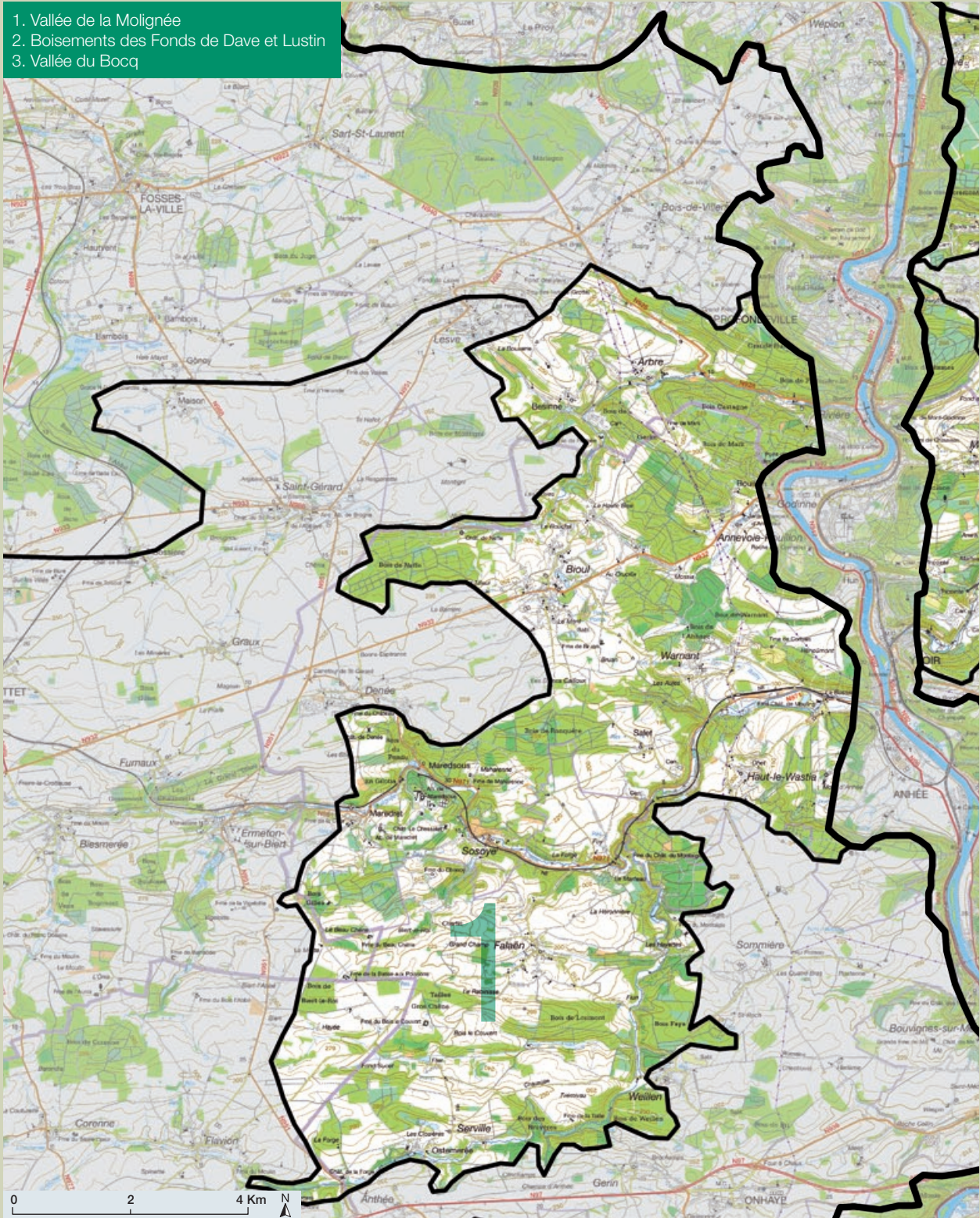
	1	2	3
Superficie totale de l'aire (ha)^A	8 923	1 491	4 054
Superficie agricole (ha)	4 229	281	1 521
Terres arables (%)	47	18	40
Prairies (%)	53	82	60
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	3 859	1 052	1 852
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	358	100	244
Nombre d'habitants^B	5 105	1 368	3 326

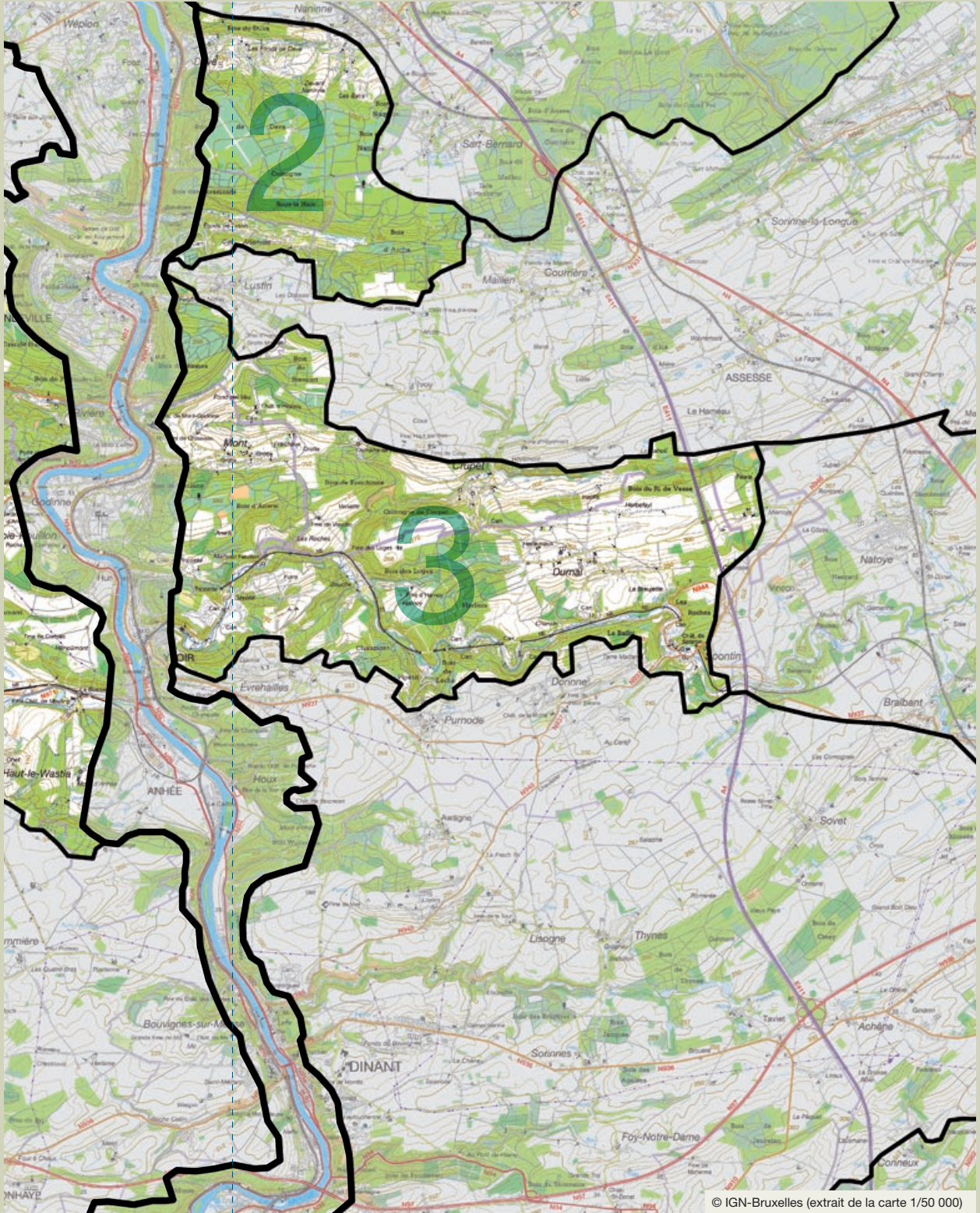
^A Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

^B Estimation sur base des données INS (2007).

Le relief de ces trois aires est marqué par un réseau hydrographique dense dont le Bocq et la Molignée sont les cours d'eau les plus importants. Si la forêt occupe de vastes superficies en raison des nombreuses pentes fortes, l'activité agricole est présente dès que le relief s'adoucit. Les villages s'organisent dans les vallées, selon des modes variables, mais le plus souvent parallèlement aux courbes de niveau. Les fonds de vallées conservent des témoins d'activités aujourd'hui disparues. Anciens moulins, forges, vestiges de carrières, anciennes lignes de chemin de fer ponctuent le parcours des cours d'eau. Certains éléments connaissent une seconde jeunesse au travers d'une exploitation touristique.

1. Vallée de la Molignée
2. Boisements des Fonds de Dave et Lustin
3. Vallée du Bocq







Le RELIEF de ces trois aires paysagères est conditionné principalement par les cours d'eau de Dave et de Tailfer, le Bocq et la Mollignée, ainsi que par leurs affluents. Alors que les interfluvies culminent à 250 mètres d'altitude, les fonds de vallées avoisinent les 150 mètres, 100 mètres à proximité de la Haute Meuse. Ces différences d'altitude engendrent des versants souvent raides où affleure parfois la roche, formant alors des lignes de force dans le paysage. D'autres versants, parfois en vis-à-vis d'un abrupt, offrent une pente plus douce et de légères ondulations, ayant pour effet d'ouvrir la vallée.

Le plateau, disséqué par ce réseau hydrographique, est rarement plane et présente souvent une partie sommitale qui ménage des vues larges dominant les vallées.

La COUVERTURE VÉGÉTALE est rythmée par ce relief. Les pentes fortes sont occupées par des forêts, généralement de feuillus, tandis que les prairies occupent les fonds de vallées humides, du moins lorsque la largeur du lit majeur le permet. Les pentes douces voient alterner les prairies et les labours, dans des proportions égales, mais ces derniers se retrouvent en majorité sur les replats sommitaux. Un maillage irrégulier d'arbustes et d'arbres isolés vient agrémenter le paysage agricole.

Les VILLAGES, où la pierre calcaire domine, présentent des modes et des sites d'implantation variables, mais toujours conditionnés par le relief : allongés dans l'axe de la vallée en bas de pente (Dave, Fond de Lustin, Crupet, Spontin), étalés et marqués par un habitat récent lâche aux marges (Mont, Bioul) ou étagé sur les versants (Durnal, Arbre). D'autres, comme Warnant et Haut-le-Wastia, dominent le paysage depuis la confluence de deux cours d'eau.

La proximité de l'agglomération namuroise, appuyée par la présence de l'autoroute E411, diffuse une PERIURBANISATION surtout perceptible dans l'aire des Fonds de Dave et Lustin. Un nombre important de villages des deux autres aires reste néanmoins bien préservé, du fait notamment de l'application de réglementations urbanistiques visant à l'intégration des nouvelles constructions dans le bâti ancien.

Les fonds de vallées portent les traces de NOMBREUSES ACTIVITÉS qui ont largement complété l'activité agricole pendant le 19^e siècle : moulins (à huile, à farine, à battre le chanvre), sidérurgie, papeterie mais surtout extraction. Cette dernière est encore présente aujourd'hui même si elle est en déclin depuis la seconde moitié du 20^e siècle. Quelques carrières sont encore en activité dans les vallées du Bocq et de la Mollignée.

Plusieurs voies ferrées, qui servaient à acheminer les marchandises et les personnes jusqu'à la moitié du 20^e siècle, ont été fermées suite à la concurrence du transport routier. Certains tronçons connaissent une seconde vie par l'exploitation touristique et de loisirs de leur tracé.

Traits communs



Les cultures occupent le plus souvent les sommets du plateau. Leur position sommitale permet des vues longues où l'entaille des cours d'eau est soulignée par la présence des boisements (environs de Besinne).



Le relief des aires est particulièrement perceptible : les versants abrupts sont occupés par les forêts, tandis que les versants plus doux sont occupés généralement par les pâturages. Ce type de profil asymétrique de vallées se rencontre régulièrement au sein des trois aires (environs de Crupet).



Les villages de Warnant et de Haut-le-Wastia, implantés à la confluence de cours d'eau, occupent une position sommitale dans le paysage. Leur silhouette garde encore aujourd'hui une réelle cohérence qu'il convient de préserver.



Le relief conditionne fortement le mode d'implantation des villages, qui s'organisent souvent en long, dans l'axe de la vallée (Crupet, ci-dessus). A une échelle plus locale, les constructions s'accommodent de ce relief par la réalisation de dispositif de voiries secondaires desservant plusieurs habitations ou d'un encastrement de celles-ci dans le versant (Crupet et Fonds de Lustin, ci-dessous).



Maredret s'étend dans l'étroite plaine alluviale de la Molinee. Hérité majoritairement du 19^e siècle, ce village est formé par des habitations mitoyennes en calcaires de tons gris, qui correspondent aux caractéristiques du Condroz. Tuiles, ardoises naturelles et artificielles alternent en couverture de toitures. L'application du Règlement général sur les bâtisses en site rural (RGSBR) a permis une évolution du village dans la continuité de l'espace hérité. A l'instar de nombreux autres villages, les caractéristiques principales sont le respect des typologies locales pour les nouvelles constructions, le choix d'un mobilier public cohérent, l'enfouissement des lignes électriques ou encore l'aménagement d'espaces publics minéraux en accord avec le site.



Vallée de la Molignée

L'aire de la Vallée de la Molignée présente une agriculture où s'équilibrent prairies et cultures, avec un important maillage de cordons boisés associé aux cours d'eau ou aux limites de parcelles. Les massifs forestiers s'accommodent pour leur part des terres les moins riches. Au deuxième plan (1), des extensions résidentielles récentes de Warnant, dont le centre est groupé à gauche de la photo, viennent rompre l'organisation spatiale séculaire du village. Au troisième plan (2), la ferme de Corbaix est isolée dans ses terres agricoles qui laissent ensuite place à la forêt. A l'arrière-plan (3), un pylône de télécommunication, situé sur un point haut, constitue un point d'appel forcé, situé à plus de cinq kilomètres de la prise de vue de la photo, entre Rivière et Rouillon.



L'abbaye de Maredsous constitue un point d'appel intéressant de la Vallée de la Molignée. Fondée en 1872, elle est construite en pierre calcaire de la région (petit granit et marbre noir de Denée). Le rayonnement spirituel de l'abbaye est complété par un attrait du site comme centre culturel et de détente.



Depuis les hauteurs de la vallée, l'abbaye de Maredret, fondée en 1871, émerge comme second point d'appel (à droite sur la photo). Elle est construite dans les mêmes matériaux et le même style architectural néogothique que l'abbaye de Maredsous.



Des draisines (véhicules de voies ferrées actionnées par un pédalier) parcourent l'ancienne ligne de chemin de fer qui reliait Maredsous à Warnant. Au même titre que les éléments patrimoniaux bâtis de l'aire et les nombreuses possibilités de balades, ce type d'équipement contribue à l'attractivité touristique de l'aire.



Boisements des Fonds de Dave et Lustin



C'est au sein de l'aire des Fonds de Dave et Lustin que le relief est le plus marqué et le plus perceptible. Depuis les routes qui parcourent les deux vallées, on perçoit la morphologie longitudinale des vallées dans lesquelles sont insérés les deux villages que compte l'aire (Fonds de Dave et Fonds de Lustin). La couverture boisée est importante et située majoritairement sur les sommets. L'activité agricole, localisée sur les pentes, est caractérisée par une large dominance des herbages par rapport aux cultures (environs de Fonds de Dave).



La totalité de l'interfluve formée par les deux cours d'eau est occupée par la forêt, où alternent feuillus et conifères. Celle-ci est parcourue par de nombreux sentiers et chemins utilisés tant pour les activités sylvicoles que pour les loisirs.



Quelques ouvertures dans le couvert forestier dense permettent d'apercevoir le versant opposé de la vallée du ruisseau de Dave. Le village de Naninne (hors aire) est ici visible.



Fonds de Lustin (à gauche) et de Dave (à droite) constituent les deux seules entités bâties de l'aire. Elles présentent la particularité d'une utilisation plus importante du grès, de couleur ocre, ou de la brique pour les constructions plus récentes.



Vallée du Bocq



La vallée du ruisseau de la Vesse, affluent du Bocq, souligne clairement la limite de l'aire. La variation du relief et la présence des bois forment une rupture par rapport aux plateaux cultivés où les cultures, aujourd'hui dominées par les herbages, ont connu une nette régression dans la première moitié du 20^e siècle.



La Vallée du Bocq est ponctuée de nombreuses carrières qui ont procuré du travail aux communes avoisinantes jusque dans les années 1960. Aujourd'hui, seules quelques-unes persistent et sont visibles depuis la route (ici, à proximité d'Yvoir). Les sites dont l'exploitation est terminée retournent à l'état naturel. La visite de leurs vestiges fait l'objet de nombreuses randonnées.



La ligne de chemin de fer 128 reliant Ciney à Yvoir, construite à la charnière des 19^e et 20^e siècles, parcourt le fond de la vallée du Bocq. Elle fut utilisée de façon intensive pour le transport de matériaux des nombreuses carrières de la vallée. Définitivement fermée en 1982, elle est aujourd'hui exploitée comme circuit touristique et permet la découverte des nombreux ouvrages d'art qui jalonnent son parcours (tunnels, viaducs, ponts).



Les évolutions contemporaines marquent le village de Durnal et les vues offertes depuis le tige sur lequel il est implanté. Des habitations récentes occupent parfois une position peu respectueuse des logiques préexistantes d'organisation villageoise.



Au sein du village, on trouve quelques exemples réussis de reconversion d'anciens bâtiments agricoles en habitations. Ce type d'intervention, qui pérennise le patrimoine bâti et qui s'inscrit dans une volonté d'utilisation parcimonieuse du sol, est à encourager.

Enjeux

- Le paysage est caractérisé par une remarquable cohérence. Silhouettes villageoises, massifs boisés et espaces agricoles se combinent pour donner une identité propre aux aires. Les vues d'ensemble permises par les positions sommitales du plateau permettent une lecture globale du paysage et mettent en évidence la fragilité de cette cohérence. L'implantation maladroite d'équipements ou le développement incontrôlé de l'habitat génèrent un impact visuel particulièrement important.
- De nombreux éléments patrimoniaux témoignent de l'ancrage historique des aires (abbayes, châteaux, voies de chemin de fer, vestiges d'industries anciennes...). Une large part de ces éléments connaît une évolution heureuse, comme la réaffectation de bâtiments industriels dans un périmètre villageois, la transformation à des fins touristiques d'équipements ferroviaires ou l'existence de promenades thématiques... Ces activités impriment un dynamisme culturel et économique aux aires et participent au rayonnement de leur identité. Une attention continue mérite d'être portée sur la préservation du fragile équilibre entre dynamisme touristique, respect du paysage et diffusion de l'identité culturelle et historique des lieux.

Objectifs paysagers

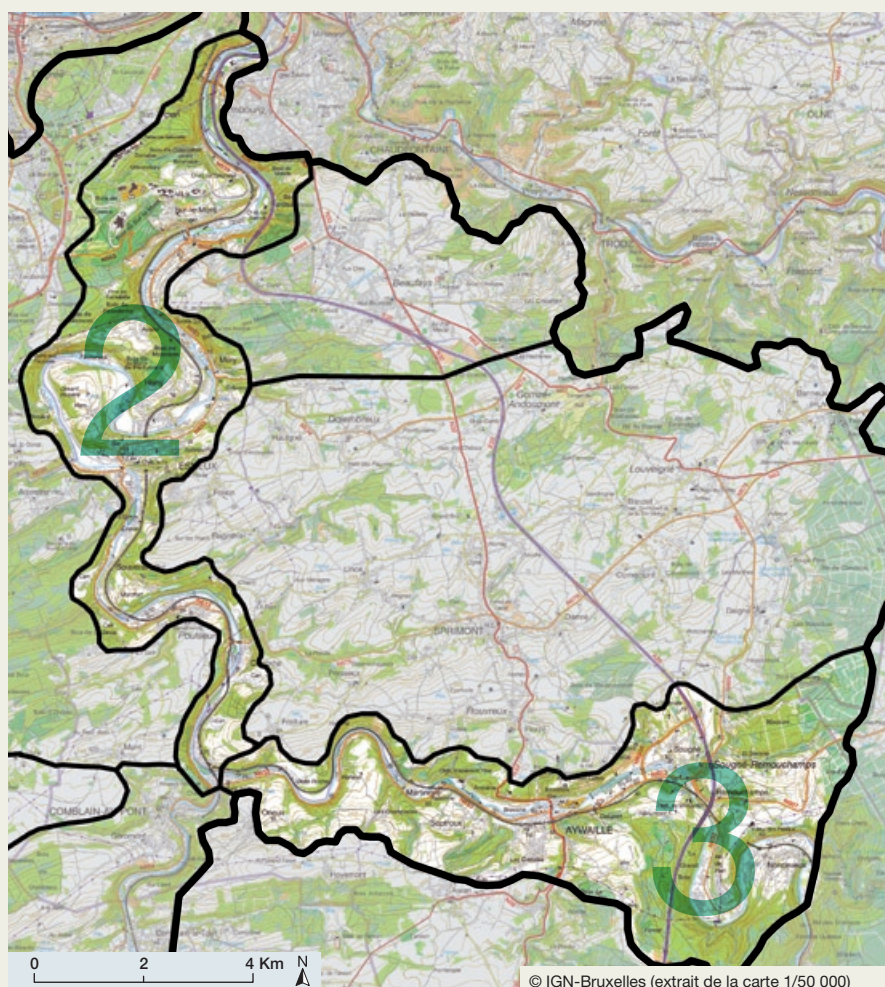
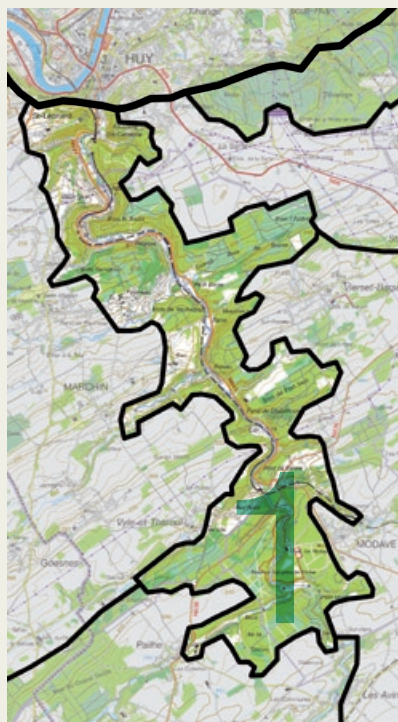
1. Atteindre une gestion globale et transversale du paysage, en s'appuyant sur les outils urbanistiques déjà existants.	GESTION
2. S'appuyer sur le potentiel touristique pour mettre en valeur le paysage.	GESTION-AMÉNAGEMENT

Pistes d'action

- Identifier les périmètres paysagers remarquables et émettre des recommandations quant aux éventuelles évolutions.
- Intégrer la dimension paysagère lors de la mise en place d'éventuels projets de développement touristique.
- Mettre en place des campagnes de sensibilisation sur la valeur du paysage auprès des visiteurs et des professionnels du tourisme ou de l'équipement.



Vallées du Hoyoux¹, de la Basse Ourthe² et de la Basse Amblève³



	1	2	3
Superficie totale de l'aire^A (ha)	2 473	2 931	3 225
Superficie agricole (ha)	463	618	1 149
Terres arables (%)	15	5	3
Prairies (%)	85	95	97
Superficie boisée et milieu semi-naturels (ha)	1 543	845	1 270
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	225	491	296
Nombre d'habitants^B	3 859	13 046	7 435

^A Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

^B Estimation sur base des données INS (2007).

A l'est de l'ensemble, le Hoyoux, l'Ourthe et l'Amblève impriment dans le plateau des vallées encaissées aux versants majoritairement boisés. Les superficies agricoles sont dominées par les herbages occupant les fonds humides, les versants moins pentus ou les replats. L'urbanisation s'étend principalement dans le fond des vallées, débordant parfois en bas de versant. L'activité économique s'y marque par les carrières de calcaire et de grès, les infrastructures touristiques et d'anciens sites industriels.



A l'est du Plateau condrusien, trois rivières, dans la partie aval de leur cours, marquent particulièrement le paysage par leur profond **ENCAISSEMENT** : le Hoyoux, l'Ourthe et l'Ambève. Les deux premières coulent perpendiculairement à la structure générale du relief condrusien. L'Ambève, quant à elle, a creusé un replat calcaire en quittant l'Ardenne.

Leurs **VERSANTS PENTUS** sont principalement couverts par des boisements de feuillus. Dans la vallée du Hoyoux, la couverture forestière domine l'occupation du sol. Dans celle de la Basse Ourthe, les boisements d'une partie du domaine universitaire du Sart Tilman font office d'espaces verts urbains, renforçant l'aspect boisé de l'aire.

L'agriculture occupe des superficies moins importantes que sur les plateaux voisins. Il s'agit presque exclusivement d'une agriculture **HERBAGÈRE**, induite par le caractère inondable des plaines alluviales ou la pente de certains versants. Les labours sont marginaux, situés à la faveur d'un replat en haut de versant.

Les principaux **NOYAUX BÂTIS** des trois aires sont situés en fond de vallée, s'étendant au pied des versants boisés. Dans la vallée du Hoyoux, ces noyaux sont peu nombreux et de petite taille en amont, comme Pont-de-Bonne. Ils s'étoffent en aval, dans l'agglomération industrialisée hutoise. Dans les deux autres vallées, l'habitat prend de l'ampleur, avec Esneux et Tilff dans la Basse Ourthe et Aywaille dans la Basse Ambève. Dans cette dernière, l'escarpement moins prononcé du versant d'ubac* y a permis la construction d'habitations, malgré une exposition solaire peu favorable.

Certains bourgs ont connu un fort **DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE** dès le 19^e siècle, sous la forme d'un « tourisme du dimanche » au début. Mais dès 1870-1880, Esneux et Tilff voient la construction de villas cossues par la bourgeoisie liégeoise, situées soit au bord de l'eau, soit en position dominante en haut des versants. Les deux autres vallées sont plus tardivement touchées, mais restent attractives pour le tourisme (par exemple, le château de Modave ou la grotte de Remouchamps, classés Patrimoine

exceptionnel de Wallonie). Après-guerre, le tourisme se marque aussi par l'installation de campings qui permettent l'accès de tous à la villégiature. Ceux-ci sont parfois devenus des lieux d'habitat précaire permanent.

Les affleurements rocheux dégagés par l'érosion des vallées ont entraîné l'implantation de nombreuses **CARRIÈRES** de grès et de calcaire dans les trois aires. C'est aujourd'hui l'activité industrielle principale dans les vallées de l'Ourthe et de l'Ambève où elles marquent fortement le paysage, les grandes parois rocheuses dégagées par l'extraction accentuant l'impression de raideur des versants. La vallée du Hoyoux fut pour sa part l'un des grands bassins de la métallurgie wallonne. Une tôlerie est toujours en activité à Marchin et confère au paysage une allure industrielle. Excepté là, l'industrie des vallées a périclité au profit du bassin liégeois, laissant des friches et un patrimoine peu valorisé.

Historiquement, les trois vallées constituaient des axes importants de **COMMUNICATION**, en particulier celles de l'Ourthe et de l'Ambève qu'empruntent toujours les lignes ferroviaires reliant Liège à Jemelle et Luxembourg. La ligne du Hoyoux (Ciney – Statte) a été reconvertie en RAVeL, sauf une petite portion maintenue en trafic marchandise pour la desserte de la tôlerie.

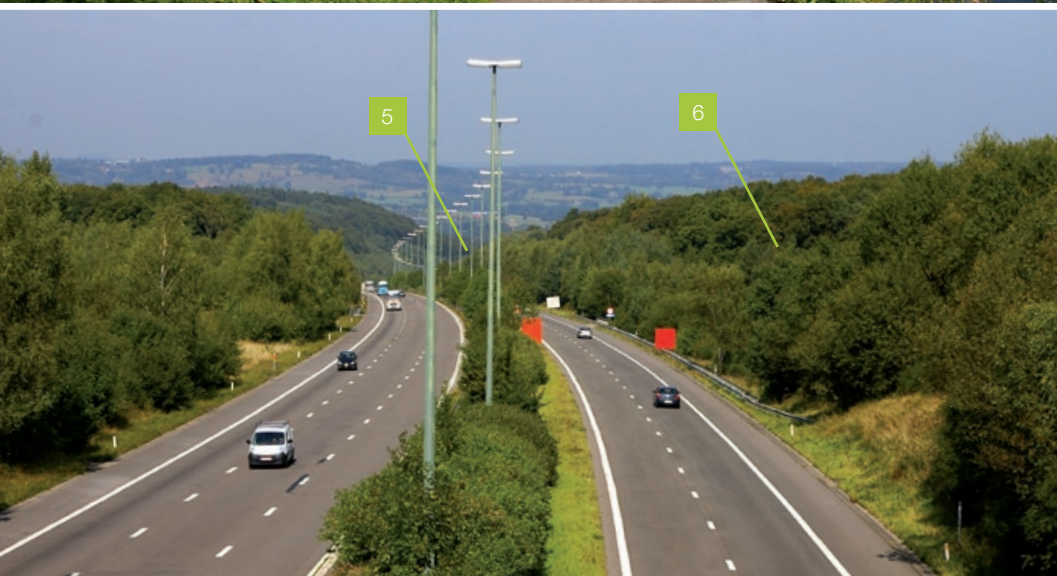
L'autoroute E25 (Liège – Neufchâteau) quitte Liège par la vallée de l'Ourthe, mais s'en écarte rapidement, à hauteur de Tilff, où elle rejoint les Plateaux de Beaufays et Sprimont. Elle enjambe ensuite la vallée de l'Ambève au viaduc de Sécheval (Remouchamps) pour entamer son ascension vers l'Ardenne. Hormis cette autoroute, les infrastructures routières des vallées sont des voies secondaires longeant les cours d'eau ou implantées sur leurs versants.

L'Ourthe a également été un axe de transport fluvial. Un canal latéral à la rivière fut partiellement achevé en 1847. Il devint rapidement obsolète en raison de son faible tirant d'eau et de son petit gabarit (trois mètres au sas d'écluse) mais aussi du fait du développement du chemin de fer dans la vallée. Il servait principalement au transport des pierres extraites dans la région. Ses vestiges sont encore nombreux dans le paysage local : tronçons de canal, écluses et maisons éclusières.

Traits communs



Les versants des vallées des trois aires sont densément boisés. C'est souvent la seule occupation du sol possible sur ces pentes escarpées (Modave, Aywaille).



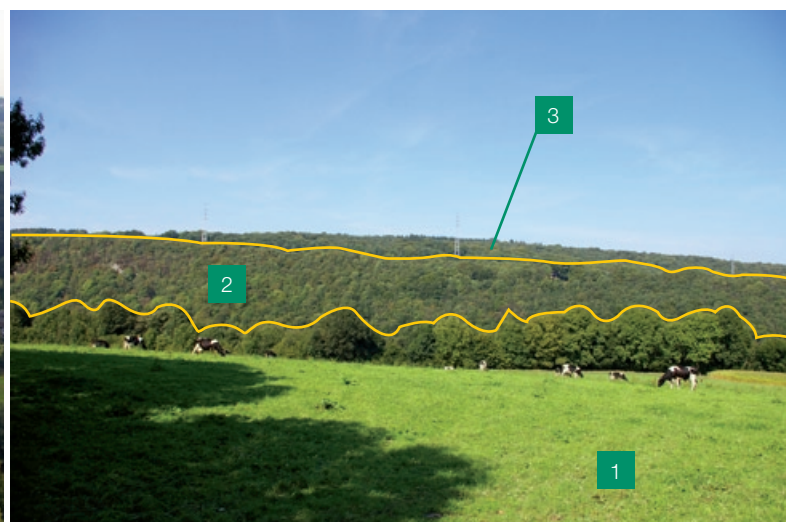
Les vallées constituent des axes de transports privilégiés. Dans ce tronçon de la vallée de l'Ourthe (photo du haut) se côtoient : la route de Tilff (1), dissimulée par la glissière en béton la séparant de la ligne de chemin de fer Liège – Jemelle (2) et l'ancien chemin de halage du canal de l'Ourthe (3) reconverti en RAVeL. Sur la rive opposée, masquée par la végétation, passe l'autoroute E25 (4). Cette dernière traverse la vallée de l'Ambève à Remouchamps (5) où elle entame son ascension vers l'Ardenne le long du versant boisé de la rivière (6) (Colonster, Stockeu).



L'habitat se localise principalement en fond de vallée, souvent à la faveur d'un élargissement de la plaine alluviale. Les extensions plus récentes ont parfois conquis le bas du versant. Sur cette photo, les arbres des versants masquent une partie du cours d'eau, ce qui rappelle l'importance de l'entretien de la végétation pour le maintien d'ouvertures visuelles depuis les points de vue (Esneux).



S'ils ne sont pas urbanisés ou s'ils sont inondables, les fonds de vallée plus larges sont le domaine privilégié des pâturages (Dieupart).



Les replats de haut de versant sont également propices aux herbages (1). Le massif boisé au moyen-plan (2) s'appuie sur la Roche-aux-Faucons. A l'arrière-plan se distinguent déjà les boisements (3) de l'aire de Neupré.



De nombreux bâtiments historiques confèrent aux aires un attrait touristique, comme par exemple le château de Modave, Patrimoine exceptionnel de Wallonie (1).

A Remouchamps, le tourisme a induit la présence d'infrastructures Horeca, comme ici à proximité de la grotte (2). Les berges des rivières sont aussi des sites de camping (3).



Dans ces vallées, les carrières ont un grand impact paysager (ci-contre à droite). Le versant dénudé et le front d'exploitation renforcent l'aspect visuel abrupt. Associés aux carrières de calcaire, les fours à chaux (ci-contre en bas) sont désormais des éléments du patrimoine historique industriel des aires, même s'ils pourraient être mieux mis en valeur (Oneux, Esneux).





Vallée du Hoyoux



Source : collection privée.

La partie aval de l'aire a conservé son caractère industriel ancien par la présence de tôleries. En un siècle, l'industrie a empiété sur le bâti ouvrier proche. Seule l'église de style néogothique (1908-1910), témoin du paternalisme de l'époque, a été conservée au milieu des bâtiments industriels, donnant une allure cocasse au paysage. La route a été déplacée et longe désormais le versant. En aval, l'ancien site des papeteries Godin était en cours de réhabilitation (démolition et dépollution du sol) au moment de la prise de vue (ci-contre). La tour du filtre à eau (sur la droite), bien visible depuis la démolition des bâtiments, a été conservée, mais reste actuellement sans projet de valorisation.



Le hameau de Petit-Modave fut détruit au début du 20^e siècle dans le but de protéger les captages d'eau. Le Hoyoux y a été canalisé et son fond a été bétonné dans le même souci de protection. La maison est l'un des bâtiments de la société de captage.



Les petites cascades formées par l'accumulation des travertins sont une particularité du Hoyoux. La végétation des rives ferme le paysage, les rendant peu visibles en période de végétation.



Vallée de la Basse Ourthe



Les dénivelées atteignent parfois plus de cent mètres comme ici, du haut de la Roche aux Faucons, qui domine le méandre de l'Ourthe à Fêchereux (Patrimoine exceptionnel de Wallonie). Sur la rive occupée par des pâturages, plusieurs niveaux de terrasses* sont bien visibles, soulignant l'encaissement progressif de la rivière au cours du temps. Au sommet du méandre, Ham constitue un ensemble architectural bien homogène, tout en calcaire et classé en 1991.



Ce sas d'écluse, la maison éclusière et ce tronçon de canal sont des vestiges du Canal de l'Ourthe. La maison éclusière d'origine (partie centrale à trois travées) a été agrandie par deux annexes et transformée en habitation privée (Chanxhe).



Ces villas bourgeoises au style architectural typique, bâties le long de la rivière, sont des témoins du tourisme de villégiature pratiqué par la bourgeoisie liégeoise au 19^e siècle (Esneux).



Vallée de la Basse Amblève



Le versant exposé au nord est moins pentu, ce qui a permis l'installation de petits noyaux d'habitats et de pâturages. Ces noyaux se sont fortement étoffés d'habitations récentes (Kin vu depuis la Hé des Gattes).



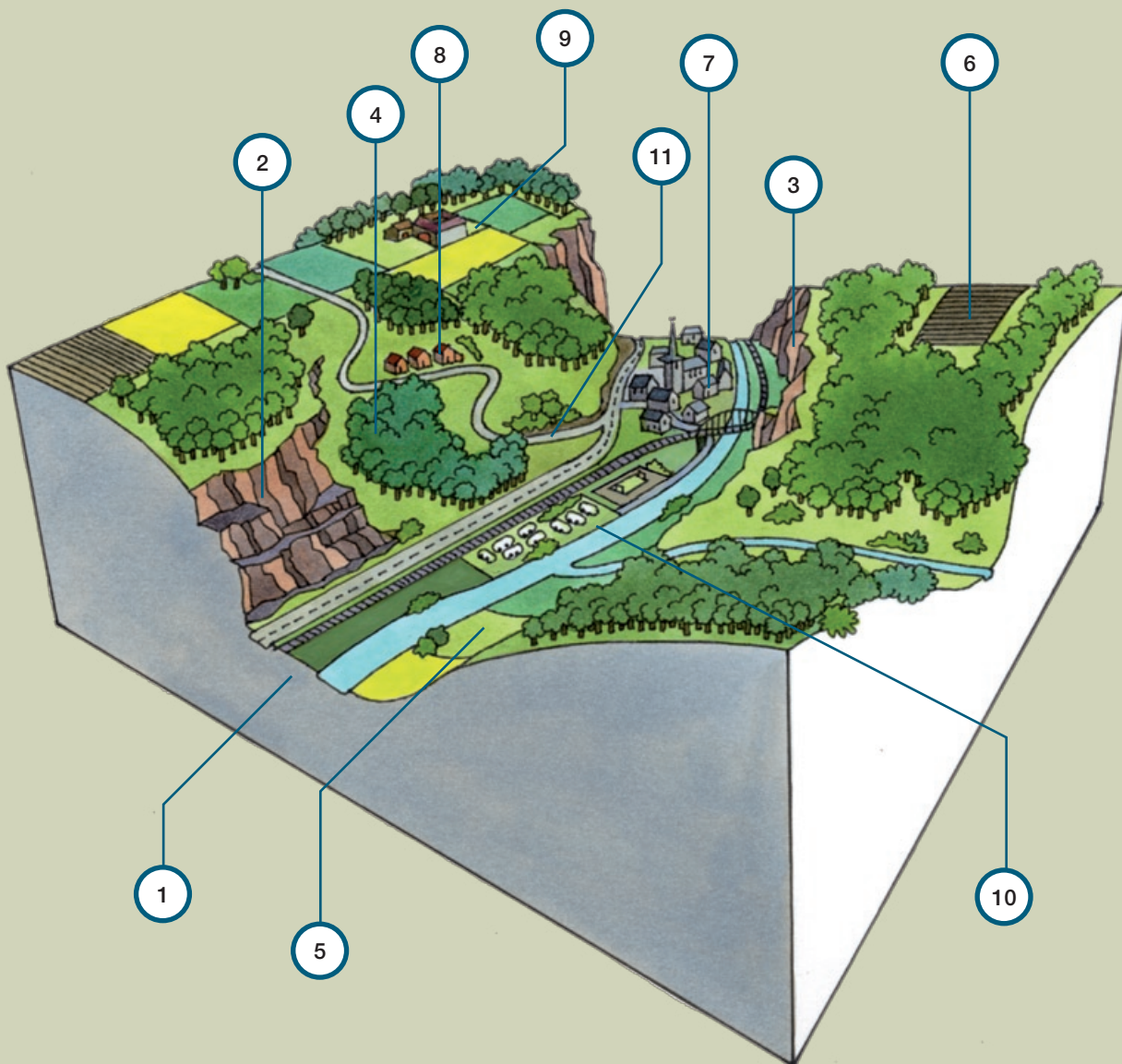
Aywaille est le bourg principal de l'aire. Il s'est développé dans la plaine alluviale de l'Amblève, principalement sur la rive gauche plus large (à droite sur la photo de gauche). Les extensions contemporaines suivent l'axe de la vallée ou sont étalées sur le versant, en longeant la route vers Bastogne. Sur la photo de droite, la cité des Crétalles (construite par « la Petite Propriété terrienne » à la fin des années 1970) dénote par le choix d'une teinte rouge brique peu présente dans l'habitat ancien. En contrebas, l'internat de l'Athénée marque aussi le paysage par sa hauteur et son volume. Par contre, son ton clair correspond mieux aux teintes locales.

Les dimensions du viaduc de Remouchamps (près d'un kilomètre de longueur et jusqu'à nonante mètres de hauteur) attestent de l'encaissement de l'Amblève. Depuis Remouchamps, il domine le paysage de la vallée, contrastant avec le viaduc du chemin de fer, aux dimensions plus modestes.



Vallées

1. Fond de vallée étroit, permettant parfois uniquement le passage d'une route et d'une ligne de chemin de fer.
2. Versants abrupts exploités comme carrières de grès ou de calcaire.
3. Affleurements rocheux.
4. Versants abrupts boisés, principalement par des feuillus.
5. Prairies en fond de vallée, parfois en haut de versant.
6. Rares labours, situés sur le plateau.
7. Petit village ou bourg dans un élargissement du fond de vallée.
8. Constructions récentes implantées sur les hauteurs, dominant la vallée.
9. Fermes isolées implantées au centre de leur pâturage, généralement sur les replats.
10. Infrastructures de loisirs localisées dans la plaine alluviale (campings, terrains de sport...).
11. Route en lacet, témoignant du caractère abrupt des versants et permettant de rejoindre le plateau.



Enjeux

- Le patrimoine industriel typique de la partie aval de la Vallée du Hoyoux est peu valorisé. L'activité industrielle a laissé des friches partiellement en cours de réhabilitation. La disparition des dernières industries sidérurgiques de la vallée laisserait de nouvelles friches qu'il faudrait réaffecter/réaménager.
- L'activité touristique (Ourthe et Amblève) se marque notamment par la présence de campings en fond de vallée dont l'impact paysager est important. Certains de ces campings sont devenus de l'habitat permanent concerné par un plan d'action pluriannuel de relogement. Ces sites seront à réaménager.

Objectifs paysagers

1. Mettre en valeur le patrimoine industriel des vallées et inciter à sa découverte, dans l'optique de diminuer la perception souvent négative de ces sites.	PROTECTION- GESTION
2. Intégrer certains éléments du patrimoine industriel ancien sur les sites en cours de réhabilitation dans la composition des nouvelles implantations industrielles (Hoyoux).	AMÉNAGEMENT
3. Accompagner le plan « Habitat Permanent » d'une politique de réhabilitation paysagère des plaines alluviales (Ourthe et Amblève).	GESTION

Pistes d'action

- Privilégier des projets de réaffectation de sites industriels préservant certains éléments du patrimoine (comme le site des papeteries Godin le long du Hoyoux, pour lequel la tour du filtre à eau pourrait faire l'objet d'un projet de mise en valeur).
- Organiser des circuits pédagogiques pour sensibiliser à l'intérêt de ces sites.
- Réfléchir aux opportunités et aux intérêts de garder les caractéristiques propres du site industriel lors de sa reconversion.
- Réfléchir à l'opportunité paysagère de réaffecter les anciens campings.
- Définir une stratégie de gestion du paysage des plaines alluviales.

Les enjeux globaux
de l'ensemble
paysager



Enjeux globaux

De même que les trente aires paysagères qui constituent le Plateau condrusien présentent chacune des caractéristiques et des enjeux spécifiques, l'ensemble paysager lui-même connaît, à une échelle plus générale, divers enjeux globaux qui conditionnent sa qualité paysagère future.

Trois enjeux de ce type ont été définis. Ils concernent la découverte des paysages par la route, les plateaux ainsi que les vallées.

Ces enjeux globaux sont, par nature, communs à plusieurs aires paysagères, voire à l'ensemble de celles-ci. Ils ont été identifiés sur base de deux critères principaux, à savoir leur importance en termes de vulnérabilité et de potentiel pour une majorité des paysages de l'ensemble.

La motivation du choix de ces enjeux et leur portée territoriale sont présentées dans les textes qui suivent. A l'instar de ce qui est proposé pour chacune des aires paysagères, des objectifs paysagers et des pistes d'action sont ensuite formulés pour chacun d'entre eux. Il s'agit, à ce stade, de pistes de réflexion qui devraient faire l'objet de débats plus approfondis entre responsables locaux et régionaux.

Des routes rythmées par le relief, portes d'entrée du paysage



Réseau viarie principal en fonction du relief

- Recoupant les principales structures
- Dans l'axe des principales structures
- En fond de vallée

Enjeux

L'ensemble paysager du Plateau condrusien est parcouru par de nombreuses routes. Les plus importantes, en termes de flux et de gabarit, le traversent du nord au sud (E411, E25, N4, N5, N63 et N98), perpendiculairement aux successions de tiges et chavées. Seule la N97 (route Charlemagne) fait exception, son parcours d'ouest en est traversant la Haute Meuse entre Onhaye et Ciney. Un réseau de portée plus locale, desservant les petits bourgs, parcourt les tiges sur leur sommet ou serpente dans les fonds de vallées.

Ce réseau viarie est généralement cantonné à sa fonction première, la circulation entre les lieux. Pourtant, il joue un rôle important dans le paysage, souvent négligé, celui de porte d'entrée dans le paysage.

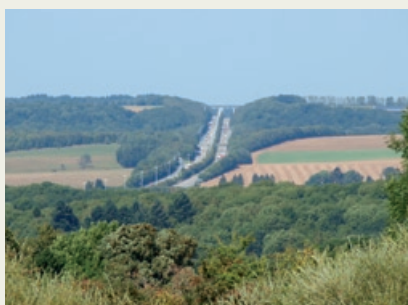
Les routes permettent en effet de découvrir le paysage qu'elles traversent. Au sein de l'ensemble condrusien, elles offrent l'avantage de faire ressentir les variations serrées du relief, au même titre qu'elles permettent des vues d'ensemble depuis les points hauts. Cependant, l'utilisateur est rarement invité à prendre conscience du rôle joué par la route, en raison du manque d'ouvertures visuelles, de points d'arrêts aménagés aux endroits opportuns ou de vitesses excessives. La découverte du paysage par la route est généralement peu exploitée.

A l'inverse, la route joue un rôle de composition et d'élément de repère dans le paysage. Des alignements d'arbres soulignent une ligne de crête, alors qu'une succession de mâts d'éclairage le long d'une nationale peut déstructurer un horizon. Ce rôle d'élément structurant est trop souvent sous-estimé.



Objectifs paysagers

1. Exploiter le potentiel de mise en valeur du paysage depuis les routes.	AMÉNAGEMENT
2. Conférer aux routes le statut d'élément structurant du paysage.	GESTION



Pistes d'action

Volet opérationnel

Inventorier les zones à rendre visibles depuis la voirie.

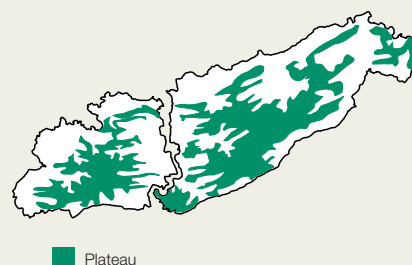
Définir un parcours visuel approprié depuis les routes de grand gabarit (alternance de points d'appel et de périodes de repos visuel), en particulier pour la E411, bordée d'un massif végétal continu.

Pour les voies secondaires, maintenir ou restaurer les alignements d'arbres le long des anciennes chaussées (par exemple la route Charlemagne).

Identifier les points d'arrêt existants sur les routes et réfléchir à une meilleure perception du paysage depuis ceux-ci. Ménager des zones d'arrêts aux points de vue potentiellement intéressants.

Développer un guide de bonne conduite en matière d'aménagement des points de vue depuis les routes selon le gabarit de celles-ci (autoroutes, voies locales...) et leur insertion dans le relief (position sommitale, tracé perpendiculaire aux plissements...).

Harmonieuses compositions sur les ondulations du Plateau condrusien



Enjeux

L'ampleur des vues ouvertes, offertes depuis le plateau aux légères ondulations, constitue une spécificité majeure de l'ensemble condrusien. Des positions dominantes, voire aériennes, dévoilent une occupation diversifiée de l'espace.

C'est près de Liège et dans la partie centrale de l'ensemble que l'on trouve un grand nombre de villages étirés en haut de versant et au sommet des crêtes, situation inédite en Belgique. Ailleurs, on voit aussi des villages en bas de versant.

Le Condroz oriental et la zone de transition du barrage de l'Eau d'Heure vers la fagne herbagère ont gardé un caractère bocager. Le maillage de prairies, de grandes cultures sur les replats, la présence d'imposants cordons boisés qui soulignent des déclivités fortes, constituent les principales occupations du sol. Les châteaux et châteaux-fermes, insérés dans le tissu villageois ou à l'écart, rappellent que le Condroz est une région de grandes propriétés foncières.

Progressivement, la société contemporaine est venue imposer sa marque sur ces éléments hérités de longue date, en modifiant profondément le paysage, voire en déstabilisant sa cohérence. Le nécessaire transport de l'énergie par les lignes à haute tension fait souvent preuve de peu d'égard pour le substrat paysager qu'il traverse.

La modernisation de l'agriculture a simplifié un finage autrefois plus varié et multiplié les bâtiments de grandes dimensions, au profil semi-industriel. Le développement de l'éolien, profitant d'une situation venteuse, modifie les rapports d'échelle. Enfin, un habitat récent se développe aux marges des villages sans égard pour leur silhouette et pour leur tissu bâti.



Le paysage du Plateau condrusien se trouve donc parfois réduit au statut de support au développement des évolutions techniques et sociétales, alors qu'il est porteur d'une identité qu'il s'avère indispensable de prendre en compte. Les projets futurs, engagés par les élus, les aménageurs ou les citoyens, devront dès lors garantir le respect de cette identité en accordant une attention particulière aux caractéristiques uniques de l'ensemble.

Objectifs paysagers

1. Permettre un développement éolien raisonné, en cohérence avec les spécificités du paysage condrusien.	AMÉNAGEMENT
2. Garantir le respect de la sitologie traditionnelle des villages.	GESTION
3. Protéger les haies et les structures arbustives dans les régions herbagères.	PROTECTION
4. Encadrer le développement d'équipements agricoles et éviter leur diffusion dans les espaces ouverts.	GESTION
5. Valoriser les grandes caractéristiques paysagères en tant que support d'une activité touristique intégrée.	GESTION



Pistes d'action

Volet réglementaire

Veiller à analyser systématiquement les projets d'extensions des villages de tige et prendre en compte leur impact sur la silhouette villageoise. Préférer leur étirement en suivant la crête.

Eviter que le développement des villages en bas de versant ne s'étale vers la crête, faisant perdre leur aspect visuel cohérent tout en risquant une banalisation et une surcharge des paysages.

Encourager un choix rigoureux pour la localisation de parcs éoliens. Leur composition doit se faire en articulation avec les lignes de forces principales du paysage et en fonction du vent. La réflexion doit être menée de concert avec tous les acteurs concernés, région, communes et habitants.

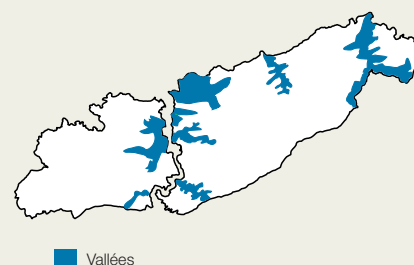
Volet opérationnel

Encourager les formes de tourisme rural intégré (gîtes à la ferme, parcours promenade) en mettant en valeur les compositions paysagères uniques en Belgique.

Sensibilisation

Sensibiliser les nouveaux arrivants et les acteurs communaux aux spécificités paysagères des villages, à leur valeur patrimoniale et à l'utilisation parcimonieuse du sol.

Les vallées condrusiennes, sites de tourisme et de patrimoine industriel



Enjeux

Le Plateau condrusien est entaillé par les affluents de la Meuse : la Lesse, la partie aval de l'Hermeton, la Molinee, le Bocq, les Fonds de Lustin et de Dave, le Samson, le Hoyoux et l'Ourthe. A l'est, la Basse Amblève se distingue également par son profond encaissement.

Ces vallées encaissées se caractérisent par des escarpements rocheux typiques et des versants densément boisés. Souvent, la végétation arbustive masque la vue du cours d'eau depuis les versants. Cependant en superficie, les herbages dominent. Ils occupent les fonds de vallées humides ou les versants de pente modérée.



Les vallées condrusiennes ont été longtemps des sites industriels. Certaines sont encore aujourd'hui dominées par l'activité extractive. Elles furent aussi l'un des berceaux de la métallurgie mosane, particulièrement celles du Hoyoux et de la Molinee. Les traces de ce passé sont encore nombreuses dans le paysage : sites hydrauliques et leurs biefs, étangs de retenue d'eau, vestiges de bâtiments industriels, voire usines toujours en activité comme sur le Hoyoux. Ce patrimoine n'est pas toujours valorisé.

C'est aussi là qu'émergèrent les premières formes de tourisme dans le Condroz (villégiature). Toujours présent aujourd'hui (campings, tourisme d'un jour), le tourisme reste discret dans le paysage en comparaison avec celui de la vallée de la Semois. Cette discrétion est un atout pour ces vallées. A ce titre, une réflexion paysagère mérite d'être menée pour chaque projet.



Objectifs paysagers

1. Garantir la bonne perception visuelle sur les fonds de vallée depuis les points de vue et leurs aménagements.	GESTION-AMÉNAGEMENT
2. Préserver certains témoins significatifs du passé industriel des vallées condrusiennes, quand c'est possible et justifié (lieux de mémoire) et en accord avec le développement économique et social des vallées.	PROTECTION
3. Requalifier et gérer les sites touristiques les moins bien aménagés pour rendre leur présence la plus discrète possible.	AMÉNAGEMENT



Pistes d'action

Actions réglementaires

Définir une politique foncière évitant la construction de lotissements sur des versants, où ils privatisent certains points de vue intéressants vers les fonds de vallée.

Volet opérationnel

Développer ou poursuivre une politique de gestion active de la végétation au droit des ouvertures visuelles et points de vue remarquables sur les vallées.

Appuyer la sauvegarde du patrimoine industriel sur des projets concrets de mise en valeur.

Sensibilisation

Sensibiliser la population aux paysages de vallées en poursuivant des démarches existantes telles que sentiers balisés, tables d'orientation et panneaux didactiques.

Sensibiliser les gestionnaires aux impacts des aménagements touristiques en termes d'insertion paysagère.

Glossaire

Adret : versant exposé au soleil (opposé à ubac*).

Agglomération : souvent utilisé au sens de ville, le mot agglomération peut désigner toute concentration d'habitat, même lorsque l'habitat n'est pas réellement « aggloméré ». Il permet d'éviter l'ambiguïté entre la Ville au sens d'entité politique et la ville au sens de concentration d'habitat. Le choix du terme « agglomération » peut aussi vouloir signifier une concentration d'habitat moins structurée que ne l'est en principe la ville (SDER).

Aire paysagère : découpage des territoires paysagers qui présente des caractéristiques bien définies pour trois critères : le relief, l'occupation végétale du sol et le mode d'urbanisation. Cette caractérisation permet la mise en évidence d'enjeux concrets et facilite la prise en charge active des paysages, de leur gestion, de leur préservation ou de leur aménagement.

Aménagement des paysages : comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages. (CEP [Ch.I, Art.I, f])

Anticlinal : pli convexe au cœur duquel on observe les couches les plus anciennes. Les couches s'inclinent en direction opposée de part et d'autre de la partie médiane du plissement.

Assolement : procédé de culture par succession et alternance sur un même terrain (pour conserver la fertilité du sol). A l'assolement triennal correspond la jachère triennale.

Bourg : petite agglomération entre ville et village.

Chantoir (ou perte) : dans un milieu karstique (calcaire), disparition d'un cours d'eau sous terre, qui réapparaît à la résurgence après un trajet souterrain. Dans l'est de la Belgique, on parle de chantoir.

Chavée : dépression allongée creusée dans les calcaires peu résistants à l'érosion.

Dîme : dans les églises primitives, versement du dixième des ressources de chacun pour le bon fonctionnement du culte. L'église paroissiale prélève la dîme affectée à son entretien à celui du prêtre ; la grosse dîme (principale) est perçue sur les céréales et la petite dîme (menue) sur les produits de la basse-cour et du potager.

Doline : dépression pratiquement circulaire dans un terrain due à la dissolution de la roche mère calcaire.

Ensemble paysager : regroupement de territoires paysagers selon une classification de type géographique. Ces ensembles font écho aux grandes différenciations paysagères de la Wallonie issues de la combinaison des substrats géologiques, formes principales de relief, niveaux d'altitude et types de sols qui, par leur influence sur les occupations naturelles et humaines du sol, sont des éléments déterminants dans la morphologie d'un paysage. L'intitulé Plateau condrusien est une simplification de la dénomination originale de l'ensemble paysager du moyen plateau condrusien qui a été identifié dans l'étude préalable.

Erosion différentielle : résistance inégale des roches à l'érosion, en fonction de leur nature. Les roches plus résistantes s'érodent moins vite et restent en relief par rapport aux roches voisines, plus tendres.

Essartage : défrichement d'un terrain boisé, avec brûlis des bois inutilisables et épandage de la cendre produite, dans le dessein d'une mise en culture temporaire du terrain défriché.

Eurocorridor : zone reliant des aires métropolitaines et caractérisée par des courants importants de déplacements et d'échanges au niveau suprarégional et international.

Faciès paysager : subdivision d'un territoire paysager correspondant à l'expression de légères variantes paysagères.

GAL : Groupe d'Action Locale, qui rassemble dans un partenariat public-privé des acteurs locaux (institutions, associations, particuliers...) et s'inscrit dans le programme européen LEADER+. Sur un territoire d'au minimum deux communes jointives, le GAL est chargé d'animer la réflexion et de mener des actions de sensibilisation diverses dans le domaine du patrimoine, de la nature, du tourisme et de la culture.

Plus d'informations sur le site <http://leaderwallonie.be>.

Gestion des paysages : comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales. (CEP [Ch.I, Art.I, e])

Guerre de la Vache : vers 1273, une vache volée à un habitant de Ciney est reconnue par son propriétaire sur le marché d'Andenne qui se déroule en même temps qu'un tournoi organisé par le comte de Namur. Plainte est portée auprès du bailli du Condroz qui est présent mais n'a aucun droit de justice à Andenne. Ce dernier promet alors au jeune voleur, originaire de Jallet, de ne pas le punir si la vache est ramenée. Mais il ne tient pas sa parole et le fait arrêter et pendre, ce que le seigneur de Goesnes (dont dépend le village de Jallet) considère comme une violation de ses droits féodaux de haute justice. Il s'ensuit des alliances, attaques et dévastations dans lesquelles interviennent notamment les seigneurs de Celles et Spontin, les gens de Huy et Dinant, le comte de Brabant, celui de Namur et ses alliés Luxembourgeois

ainsi que le prince-évêque de Liège. Cette guerre acharnée dure plusieurs années (de deux à cinq ans selon les auteurs), ravage plus de soixante villages et provoque plus de 15 000 morts. Elle est finalement conclue grâce à l'intervention du roi de France (Philippe le Hardi).

Habitat groupé : forme d'habitat rural où les maisons se regroupent en villages ou hameaux, avec un entassement plus ou moins important selon leur disposition en plan. Cette distribution de l'habitat se nuance à la fois par la dimension des villages ou hameaux, par leur relative proximité sur le territoire et par la concentration plus ou moins forte de leurs maisons. On y distingue le village concentré, le village lâche et le village-rue (opposé à l'habitat dispersé).

Intrants chimiques : engrais, produits phytosanitaires tels que herbicides, insecticides ou fongicides.

Karst : ensemble des phénomènes de corrosion du calcaire.

Méthodes agro-environnementales (MAE) : dénommées « mesures agri-environnementales » jusqu'en 2009, méthodes destinées à améliorer l'environnement des surfaces agricoles et appliquées par l'agriculteur sur base d'un engagement volontaire sur cinq ans. Celui-ci perçoit en retour des subventions agro-environnementales octroyées par la Région wallonne pour compenser le manque à gagner.

Openfield : système traditionnel de champs ouverts caractérisé par un habitat strictement groupé au centre des terres agricoles vouées à la polyculture céréalière gérée selon une organisation collective et couronnées de bois communautaires.

Paléozoïque : datant de l'ère primaire.

Patrimoine exceptionnel : bien classé par un arrêté du Gouvernement wallon et reconnu officiellement pour sa valeur patrimoniale exceptionnelle et l'intérêt de son maintien et de sa conservation. Le classement peut intervenir à titre de monument, de site, de site archéologique ou d'ensemble architectural.

Paysage : partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. (CEP)

Périurbain : qualifie l'espace qui est autour de la ville mais appartient à la ville par ses activités et les modes de vie de ses habitants, y compris leurs loisirs.

Plateau : surface relativement plane ou ondulée, dominante par rapport à son environnement (au contraire de la plaine), pouvant être creusée par des vallées encaissées et fortement disséquée sur ses rebords. Les plateaux peuvent présenter des ondulations que l'on apprécie à l'ampleur longitudinale et verticale de l'onde. « Mollement » est utilisé pour caractériser une ondulation longue, par opposition à « serrée » quand elle est courte. « Fortement » et « faiblement » sont utilisés pour caractériser l'ampleur verticale d'une onde.

Projet de pays : en France, un « pays » est un territoire qui doit répondre à certains critères d'efficacité et de viabilité économique et s'appuyer sur une identité culturelle collective. L'existence d'un « pays » est affirmée par des partenaires (élus, socioprofessionnels, monde associatifs et administrations) qui définissent ensemble un projet commun de développement qui doit être à la fois économique, social et d'organisation de services à la population (SDER).

Protection des paysages : comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine. (CEP [Ch.I, Art.I, d])

RAVeL : réseau autonome de voies lentes en Wallonie.

Rural : qui relève de la campagne. Le rural intègre l'agricole et le non agricole.

Seigneurie banale : le ban correspond au territoire sur lequel le seigneur a le pouvoir de commander, d'interdire et de punir. Ce pouvoir, qui appartenait au seul souverain, a été progressivement usurpé par les grands princes territoriaux. Puis, à partir de la seconde moitié du 11^e siècle,

il a été fractionné dans des entités plus petites, suivant ainsi le développement du système féodo-vassalique. La banalité s'est éteinte progressivement au cours du 18^e siècle mais elle n'a été supprimée qu'à la fin de ce siècle, quand l'abolition du régime féodal a définitivement marqué la fin de l'Ancien régime.

Sole : chacune des parties d'une terre soumise à l'assolement et à la rotation.

S.A.U : surface agricole utile, c'est-à-dire la surface consacrée à la production agricole (les terres de labours, les prairies permanentes et les jachères).

Synclinal : pli concave au cœur duquel on observe les couches les plus récentes. Les couches s'inclinent en direction opposée de part et d'autre de la partie médiane du plissement.

Talweg : ligne formée par les points les plus bas d'une vallée.

Terrasse : sur les versants d'une vallée, replat souvent recouvert de dépôts fluviatiles, qui correspond à un ancien fond de rivière.

Territoire paysager : agrégation de plusieurs unités paysagères possédant des caractéristiques homologues ou similaires.

Tige : bombement allongé correspondant aux bancs de grès résistant à l'érosion.

Travertin ou tuf calcaire : roche sédimentaire à l'aspect poreux et concrétionné issue du dépôt des carbonates sur la micro-végétation (mousses, algues) dans les rivières aux eaux très calcaires.

Ubac : versant abrité du soleil (opposé à adret*).

Correspondance entre principaux cours d'eau et aires paysagères

Principaux cours d'eau compris dans l'aire

	Campagne d'Acoz	Campagne de la Marlagne	Plateau de Florennes – Meffret	Vallonnements de Walcourt	Plateau de Gesves – Ohey	Plateau d'Achéne	Plateau d'Ouffet	Campagne de Nandrin	Vallonnements d'Anthismes	Vallonnements de Havelange	Vallonnements de Ciney	Vallonnements d'Ocoquer	Plateau de Beaufays	Plateau de Sprimont	Bordure du Samson
Amblève															
Bocq															
Eau d'Heure															
Hermeton															
Hoyoux															
Lesse															
Molignée															
Ourthe															

Principaux cours d'eau compris dans l'aire

	Bordure d'Amay et Engis	Bordure de Neupré	Bordure de l'Eau d'Heure	Plateau de Faimignoul	Bordure de la Fagne	Bordure de la Famenne	Vallée de l'Hermeton	Vallée de la Basse Lesse	Vallées de l'Ourthe et du Néblon	Vallée de la Molignée	Fonds de Dave et Lustin	Vallée du Bocq	Vallée du Hoyoux	Vallée de la Basse Ourthe	Vallée de la Basse Amblève
Amblève															
Bocq															
Eau d'Heure															
Hermeton															
Hoyoux															
Lesse															
Molignée															
Ourthe															

Correspondance entre communes et aires paysagères

Communes comprises en totalité ou en partie dans l'aire

	Campagne d'Acoz	Campagne de la Marlagne	Plateau de Florennes – Mettet	Vallonnements de Walcourt	Plateau de Gesves – Ohey	Plateau d'Achéne	Plateau d'Ouffet	Campagne de Nandrin	Vallonnements d'Anthisnes	Vallonnements de Havelange	Vallonnements de Ciney	Vallonnements d'Ocuquier	Plateau de Beaufays	Plateau de Sprimont	Bordure du Samson
Aiseau-Présles															
Amay															
Andenne															
Anhée															
Anthisnes															
Assesse															
Aywaille															
Beaumont															
Beauraing															
Cerfontaine															
Châtelet															
Chaufontaine															
Ciney															
Clavier															
Comblain-au-Pont															
Dinant															
Doische															
Durbuy															
Engis															
Esneux															
Ferrières															
Flemalle															
Floreffe															
Florennes															
Fosses-la-Ville															
Froidchapelle															
Gerpennes															
Gesves															
Hamoir															
Hamois															
Ham-sur-Heure-Nalinnes															
Hastière															
Havelange															
Houyet															
Huy															
Jemeppe-sur-Sambre															
Liège															
Marchin															
Mettet															
Modave															
Namur															
Nandrin															
Neupré															
Ohey															
Onhaye															
Ouffet															
Pepinster															
Philippeville															
Profondeville															
Rochefort															
Sambreville															
Seraing															
Somme-Leuze															
Sprimont															
Theux															
Tinlot															
Trooz															
Walcourt															
Yvoir															

Communes comprises
en totalité ou en partie
dans l'aire

	Bordure d'Amay et Engis	Bordure de Neupré	Bordure de l'Eau d'Heure	Plateau de Falmignoul	Bordure de la Fagne	Bordure de la Famenne	Vallée de l'Hermeton	Vallée de la Basse Lesse	Vallées de l'Ourthe et du Néblon	Vallée de la Moignée	Fonds de Dave et Lustin	Vallée du Bocq	Vallée du Hoyoux	Vallée de la Basse Ourthe	Vallée de la Basse Amblève
Aiseau-Présles															
Amay	■														
Andenne															
Anhée										■					
Anthisnes		■							■						
Assesse											■	■			
Aywaille															■
Beaumont															
Beauraing				■				■							
Cerfontaine			■		■										
Châtelet															
Chaufontaine														■	
Ciney						■		■				■			
Clavier						■		■	■				■		
Comblain-au-Pont		■						■	■					■	■
Dinant				■				■						■	
Doische					■		■								
Durbuy						■			■						
Engis	■	■							■						
Esneux		■												■	
Ferrières									■						
Flemalle	■	■													
Floreffe															
Florennes					■		■			■					
Fosses-la-Ville															
Froidchapelle			■												
Gerpennes															
Gesves															
Hamoir									■						
Hamois						■							■		
Ham-sur-Heure-Nalinnes												■			
Hastière				■	■		■								
Havelange					■		■								
Houyet				■				■							
Huy	■												■		
Jemeppe-sur-Sambre															
Liège		■												■	
Marchin													■		
Mettet										■				■	
Modave	■												■		
Namur											■				
Nandrin	■	■													
Neupré	■	■												■	
Ohey															
Onhaye							■			■					
Ouffet								■							
Pepinster									■						
Philippeville					■		■								
Profondeville										■	■	■			
Rochefort						■		■							
Sambreville								■							
Seraing		■													
Somme-Leuze						■									
Sprimont															
Theux														■	■
Tinlot															■
Trooz															
Walcourt															
Yvoir															

Bibliographie

ANTROP M., BEYAERT M., DE MEYER P., VANDERMOTTEN C. et al. (2006). La Belgique en cartes. *Lanoo*.

ARPAYGE (2005). Cerfontaine - Florennes - Gerpennes - Walcourt. Étude paysages. Rapport. Partie 1: Phase 1: Diagnostic. Analyses descriptive et évolutive. *GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse*.

ARPAYGE (2006). Cerfontaine - Florennes - Gerpennes - Walcourt. Étude paysages. Rapport. Partie 2: Phase 1: Diagnostic. Analyse évaluative et Partie 3: Phase 2: Plan de paysages. *GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse*.

AUJEAN L., HANIN Y., ROUSSEAUX V., VAN CUTSEM S. (2005). L'occupation du sol en Wallonie. *Conférence permanente du développement territorial, Plaquette n°5, Ministère de la Région wallonne*.

AMATO A. et BILLEN C. (1985). Comprendre pour sauvegarder. Histoire et vécu du patrimoine bâti de Doische et Viroinval. *Ministère de la Communauté française*.

BARBISON D., coord. (1988). Les mérovingiens. Le monde des morts révèle celui des vivants. *Muséobus du Ministère de la Communauté française*.

BELAYEW D., DELVIESMAISON S. et FRANCESCANGELI C. (2003). Habitats ruraux et paysages, à découvrir et à vivre en Province de Namur. *Service du Patrimoine culturel de la Province de Namur*.

BELAYEW D. (2004). Vers une nouvelle typologie des espaces ruraux wallons : des paysages de moins en moins ruraux structurés par des logiques de plus en plus urbaines. *Faculté Universitaires Notre-Dame de la Paix (Namur), CEFOGEO*.

BELAYEW D. et SOUTMANS P. (2008). La campagne n'est plus ce qu'elle était ! *Faculté Universitaires Notre-Dame de la Paix (Namur), CEFOGEO et Haute Ecole Léonard de Vinci, ENCBW*.

BILLEN C., GRIMMEAU J.-P. et PILLEN P. (1984). Des caravanes dans le paysage ! Etude de l'impact esthétique de différentes formes de seconde résidence sur le paysage. Le cas de Viroinval et Doische (Entre-Sambre-et-Meuse). *Ministère de la Communauté Française*.

BRANCALEONI V., dir. (2002). Vies de pierres. La pierre ornementale en Belgique. Etat de la question. *Pierres et Marbres de Wallonie*.

BRIBOSIA P., MAUSOUX E. et MICHEL G. (1998) Maisons d'hier pour vivre au présent. *Etudes et documents, Monuments et sites, 4, Ministère de la Région wallonne, Division du Patrimoine*.

BRULARD TH., DUSSART F., NICOLAI H., SNACKEN F. (1970). Carte des divisions régionales de la Belgique. Atlas de Belgique, planche 50. *Académie royale de Belgique, Comité national de géographie, Commission de l'Atlas national, Bruxelles*.

- BRULET R., dir. (2008). Les romains en Wallonie. *Editions Racine*.
- BRUNET R. (2001). Les Mots de la géographie : Dictionnaire critique. *Reclus, Montpellier - La Documentation Française, Paris*.
- CELLULE ETAT DE L'ENVIRONNEMENT WALLON (1996). Etat de l'environnement wallon. Paysages. *Ministère de la Région wallonne, DGRNE*.
- CHAB/UCL (2003), Donjons médiévaux de Wallonie. *Inventaires thématiques, 3, Province de Liège, Région wallonne*.
- CHRISTIANS C., DAELS L. (1988). BELGIUM, a geographical introduction to its regional diversity and its human richness. *Bulletin de la Société géographique de Liège, 24*.
- CNUUDE C., HAROTIN J.-J. et MAJOT J.-P. (1987). Stones and marbles of Wallonia. *Archives d'Architecture Moderne et Ministère de la Région wallonne, DGRNE*.
- COLLECTIF (2001). Bassin hydrographique de la Molignée, Vol. 1 - Facteurs abiotiques. *Comité scientifique de la Conservation de la Nature et de la Protection des Eaux*.
- COLLECTIF (2003). Domaines et châteaux. Hier, aujourd'hui, demain. *Les cahiers de l'Urbanisme, 45-46, Ministère de la Région wallonne, Mardaga*.
- CORBIAU M.-H., coord. (1997). Le patrimoine archéologique de Wallonie. *Ministère de la Région wallonne, DGATLP, Division du Patrimoine*.
- CORNET Y. (1995). L'encaissement des rivières ardennaises au cours du Quaternaire, dans DEMOULIN A. (éd.) L'Ardenne. *Livre d'hommage au Pr A. Pissart, Liège*.
- CORTEMBOS T., dir. (2004). Fosses-la-Ville et Mettet. *Patrimoine architectural et territoires de Wallonie, Ministère de la Région wallonne, Mardaga*.
- de HARLEZ de DEULIN N. (2008). Parcs et jardins historiques de Wallonie, *Institut du Patrimoine wallon*.
- de HARLEZ de DEULIN N., ROBBERTS L., dir. (1997). Les ouvrages hydrauliques, *MRW-DP, Fondation Roi Baudouin, Qualité-Village-Wallonie asbl, Editions du Perron*.
- DE JONGHE S., GEHOT H., GENICOT L., WEBER P., TOURNEUR F. et al. (1996). Pierres à bâtir traditionnelles de la Wallonie. Manuel de terrain, *Ministère de la Région wallonne, DGRNE*.
- DEJONGHE L. et JUMEAU F. (2007). Les plus beaux rochers de Wallonie. Géologie et petite histoire, *Service géologique de Belgique*.
- DELOOZ R. (2002). La vallée de la Molignée. *Lonzée*.

DEMOULIN B. (2004). La Principauté de Liège de sa Renaissance à la Révolution, *Groupe d'Etude du dix-huitième siècle de l'Université de Liège, e-bibliothèque* (<http://www.gedhs.ulg.ac.be>).

DEREINE G. et GOFFAUX J. (2001). Etablissements industriels mus par l'énergie hydraulique : un brin d'histoire..., dans COLLECTIF (2001).

DEVESELEER J., coord. (2004). Le patrimoine exceptionnel de Wallonie, *Ministère de la Région wallonne, DGATLP, Division du Patrimoine*.

DROULERS P. (1933). Peuplement et vie rurale sur le plateau d'Entre-Sambre-et-Meuse (Belgique), dans *Annales de Géographie, t. 42, article en ligne* (<http://persee.fr>).

DROEVEN E., FELTZ C., KUMMERT M. (2004). Les territoires paysagers de Wallonie. *Conférence permanente du développement territorial, Etudes et Documents 4, Ministère de la Région wallonne*.

DUVOSQUEL J.-M., dir. (1986). Albums de Croÿ, Tome XIV, Comté de Namur I. *Crédit Communal de Belgique, Bruxelles*.

EVARD N. (1989). Une Pensée de Beaufays en 80 cartes postales anciennes. *Chaufontaine*.

FEREMANS N. (2004). Gestion de l'espace rural, nature et paysages en Wallonie. *Conférence permanente du développement territorial, Etudes et Documents 5, Ministère de la Région wallonne*.

FONDATION RURALE DE WALLONIE (2007). Les matériaux dans le Règlement général sur les bâtisses en site rural. *Ministère de la Région wallonne, DGATLP*.

FOUCAULT A., RAOULT J.-F. (1988). Dictionnaire de géologie. *Troisième édition, Masson*.

GENICOT L. (1986). Racines d'espérance. Nouvelle histoire de Wallonie. *Didier Hatier*.

GENICOT L.-F., dir. (1975). Le grand livre des châteaux de Belgique. Châteaux forts et châteaux-fermes. *Bruxelles*.

GENICOT L.-F., dir. (1977). Le grand livre des châteaux de Belgique. Châteaux de plaisance. *Bruxelles*.

GENICOT L.-F. et al. (1988). Fagne et Famenne. *Architecture rurale de Wallonie, Mardaga*.

GENICOT L.-F. et al. (1989). Condroz. *Architecture rurale de Wallonie, Mardaga*.

GENICOT L.-F. et al. (1996). Le patrimoine rural de Wallonie. La maison paysanne : 1. Des modèles aux réalités. *Crédit Communal de Belgique et Ministère de la Région wallonne*.

GENICOT L.-F., SPEDE R. et WEBER P. (2002). Les tours d'habitation seigneuriales du Moyen Age en Wallonie. Analyse archéologique d'une typologie, *Etudes et Documents, Monuments et Sites 9, Ministère de la Région wallonne, DGATLP*.

GOUVERNEMENT WALLON (1999). Schéma de Développement de l'Espace Régional, adopté par le Gouvernement wallon le 27 mai 1999.

GROESSENS E. (2006). Le Condroz, un pays de donjons, de princesses impériales, de guerre pour une vache, mais aussi de pierres ornementales, *Ronchinne 2006, Fédération Royale des Maîtres-Marbriers de Belgique*.

HANIN Y. (2007). De la ville étalée à la ville éclatée. *Les Cahiers de l'Urbanisme, 63, Mardaga et Ministère de la Région wallonne*.

HASQUIN H., dir. (1975). La Wallonie. Le pays et les hommes, Tome I des origines à 1830. *La Renaissance du Livre*.

HASQUIN H. (1983). Communes de Belgique, dictionnaire d'histoire et de géographie administrative. 2 tomes. *Crédit communal de Belgique*.

HASQUIN H. (1999). La Wallonie, son histoire, *Editions Luc Pire*.

HENRY L. et RONDEAUX G. (2001). Le Moyen Age. De château en château. *Catalogue de l'Exposition du Muséobus, Ministère de la Communauté française*.

HOUBBEN G., coord. (1997). Enduits extérieurs. Reflets des territoires. *Ruralité-Environnement-Développement (RED), Attert*.

JAVAUX J.-L. et BUCHET J. (1998). L'architecture romane en province de Namur. *Service de la culture de la province de Namur, Société archéologique de Namur*.

JORIS F., dir. (1995). Wallonie. Atouts et références d'une Région, *Gouvernement wallon, Editions Labor*.

LAMBRECHTS L. et CASTELEYN F. (1986). Le château de la Forge, un témoin des entreprises prospères de ses habitants : les barons de la sidérurgie d'Anthée (15^e – 19^e siècle). *Socialistische Vooruitziende Vrouwen, Gent, document en ligne (<http://www.kasteel-anthee.com>)*.

LE DU-BLAYO L. (2007). Le paysage en Bretagne. Enjeux et défis. *Edition Palantines*.

LEFEBVRE F., VAN DER MENSBRUGGHE C.-M., BAUSIER K. et FONTAINE P. (2005). De villa en villae. Vivre dans une villa en Gaule Belgique à l'époque romaine. *Dossiers pédagogiques, Gallia Belgica*.

MARISSAL P., MEDINA LOCKHART P., VAN HAMME G. et VANDERMOTTEN C. et coll. (2008). Atlas de Belgique. Géographie politique. *Politique Scientifique Fédérale et Commission de l'Atlas National, Academia Press, Gent*.

MAQUET J., dir. (2005). Le patrimoine médiéval de Wallonie. *Institut du Patrimoine wallon*.

MINISTERE DE LA CULTURE FRANCAISE (1975). Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie. Vol. 5, Province de Namur, Arrondissement de Namur. *Mardaga*.

MINISTÈRE DE LA CULTURE FRANÇAISE (1979). Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie. Vol. 7, Province de Luxembourg, Arrondissement de Marche-en-Famenne. *Mardaga*.

MINISTÈRE DE LA CULTURE FRANÇAISE (1980). Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie. Vol. 8, Province de Liège, Arrondissement de Liège. *Mardaga*.

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE (1982). Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie. Vol. 9, Province de Namur, Arrondissement de Philippeville. *Mardaga*.

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE (1983). Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie. Vol. 10², Province de Hainaut, Arrondissement de Thuin F-T. *Mardaga*.

MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE (1990). Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie. Vol. 15, Province de Liège, Arrondissement de Huy. Entité de Huy. *Mardaga*.

MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE (1992). Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie. Vol. 16, Province de Liège, Arrondissement de Huy. *Mardaga*.

MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE (1994). Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie. Vol. 20, Province de Hainaut, Arrondissement de Charleroi. *Mardaga*.

MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE (1996). Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie. Vol. 22, Province de Namur, Arrondissement de Dinant. *Mardaga*.

MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE (1998). Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie. Vol. 51, Province de Namur, Arrondissement de Namur A-M. *Deuxième édition, Mardaga*.

MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE - DGATLP (1997). Parcs et jardins historiques de Wallonie. *Inventaires thématiques*.

MÉRENNE E. et THIERNESSE L. (1979). Maisons et villages de Wallonie. *Ed. Duculot*.

MORMONT M. (2002). Que représentent les prairies dans le paysage pour notre société ? *Journées Nationales « Multifonctionnalité des Prairies : Regards et Perspectives », Paris*.

NEURAY C., BILLEN C., GRIMMEAU J.-P. et VAN MOL J.-J. (1986). Itinéraire du marbre. 50 km dans l'Entre-Sambre-et-Meuse méridionale. *Hommes et Paysages 1, Société royale belge de Géographie, coédition DIRE*.

NEURAY C., VAN DER KAA C. et GODART M.-F., dir. (2004). Pour une meilleure prise en compte des paysages. *Conférence permanente du développement territorial, Plaquette n°4, Ministère de la Région wallonne*.

NEURAY G. (1982). Des paysages. Pour qui ? Pour quoi ? Comment ? *Les Presses agronomiques, Gembloux*.

- NIEUS J.-F. (2006). Les « communaux » villageois, une invention du XIII^e siècle ? L'exemple du Brabant à travers les chartes ducales, dans YANTE J.-M. et BULTOT-VERLEYSEN A.-M., Autour du « village ». Établissements humains, finages et communautés rurales entre Seine et Rhin (IV^e -XIII^e siècles), *Actes du colloque international de Louvain-la-Neuve, 16-17 mai 2003, Louvain-la-Neuve*.
- PIROTTE F. et BERNARD J. (1968). Durbuy : le château, la ville et la communauté des bourgeois, de 1500 à 1795, *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg, tome XCIX, Arlon*.
- PLUMIER J. et al. (2008). La Meuse médiévale. *Wallonia Nova n° 8, Editions du Confluent*.
- PLUMIER-TORFS S. (s.d.). De la motte au donjon. *Plaquette 3, Exposition « Un château sous la loupe », Ministère de la Région wallonne, Division du patrimoine*.
- PLUMIER-TORFS S. (s.d.). Château de bois, château de pierre. *Plaquette 4, Exposition « Un château sous la loupe », Ministère de la Région wallonne, Division du patrimoine*.
- PLUMIER-TORFS J. et S., REGNARD M., DIJKMAN W., coord. (1999). Mosa Nostra, La Meuse mérovingienne de Verdun à Maastricht V^e-VIII^e siècles. *Carnets du patrimoine, 28, Ministère de la Région wallonne, Division du Patrimoine*.
- POTY E. et CHEVALIER E. (2004). L'activité extractive en Wallonie. Situation actuelle et perspectives. *Ministère de la Région wallonne, DGATLP*.
- ROUSSEAU F. (2006). Légendes et coutumes du Pays de Namur. *Seconde réimpression de l'édition de 1920, Tradition Wallonne, Ministère de la Communauté française de Belgique*.
- ROY T. et SERVAIS O. (2008). Un programme paysage en Entre-Sambre-et-Meuse. Programme Paysage Cerfontaine, Florennes, Gerpennes, Walcourt. *GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse, brochure en ligne (http://www.entre-sambre-et-meuse.be/IMG/pdf/brochure_expo.pdf)*.
- STASSEN B. (2005). La Fête des Arbres. L'album du Centenaire. 100 ans de protection des arbres et paysages à Esneux et en Wallonie (1905-2005). *Editions Antoine Degive*.
- SUTTOR M. (2002). Un usage intensif de l'énergie hydraulique : les moulins mosans du XIII^e au XVIII^e siècle, dans MOUSNIER M., Moulins et meuniers dans les campagnes européennes, IX^e-XVIII^e siècle. *Actes des XX^ees journées internationales d'histoire de l'abbaye de Faran 3, 4, 5 septembre 1999. Presses Université du Mirail*.
- TALLIER P.-A. (2003). Entre délit de pauvreté et crime organisé. Les délits forestiers en Belgique (fin XVIII^e – début XX^e siècle). *Forêts wallonnes, 62*.
- TALLIER P.-A. (2004). Forêts et propriétaires forestiers en Belgique de la fin du XVIII^e siècle à 1914. *Académie royale de Belgique, Classe des Lettres*.
- TOUSSAINT J., dir. (2008). Arbres remarquables en province de Namur. Un patrimoine toujours vert. *Service archéologique de Namur*.

ULENS R. (1914). Le Condroz, sa population agricole au 19^e siècle. Contribution à l'étude de l'histoire économique et sociale. *Mémoire couronné par la Classe des lettres et des sciences morales et politiques, article en ligne* (<http://www.archive.org>).

VAN BEMMEL E., dir. (1878). La Belgique illustrée, ses paysages, ses œuvres d'art. *Deux volumes, Bruxelles*.

VANDERVELDE E. (1899). L'influence des villes sur les campagnes. La propriété foncière dans les provinces du Luxembourg, de Namur, de la Flandre orientale et de la Flandre occidentale. *Extrait des Annales de l'Institut des Sciences sociales, Bruxelles*.

VERHULST A. et BUBLLOT G., dir. (1980). L'agriculture en Belgique. Hier et aujourd'hui. *Fonds Mercator, Cultura, Ministère de l'agriculture, Office National des Débouchés agricoles et horticoles*.

WATELET M. (1992). Paysages de Frontières. Tracés de limites et levés topographiques XVII^e-XIX^e siècle. *Patrimoine cartographique de Wallonie, 1, Lannoo*.

WILLEMS M. (1997). Le vocabulaire du défrichement dans la toponymie wallonne. *Volumes I & II, Ed. Droz, Genève*.

Webographie

<http://www.apere.org> (Association pour la promotion des énergies renouvelables asbl)

<http://cpdt.wallonie.be> (Conférence Permanente du Développement Territorial)

<http://www.electrabel.be> (Electrabel)

<http://www.elia.be> (Elia)

<http://www.entre-sambre-et-meuse.be> (GAL Entre-Sambre-et-Meuse, 2010). Fraire et son passé minier, descriptif du circuit pédestre.

<http://www.federationpierrebte.be> (Fédération des Carrières de Petit Granit - Pierre Bleue de Belgique asbl)

<http://www.fediex.be> (Fédération des industries extractives de Belgique)

<http://www.pierresetmarbres.be> (Pierres et Marbres de Wallonie asbl)

<http://www.spe.be> (SPE Luminus)

Crédits photographiques

Les photos sont à mettre au crédit des auteurs de l'Atlas, excepté les photographies suivantes qui sont de :

Dimitri Belayew FUNDP : pages 49 (1), 70 (1) et 120 (10) ;

Jean-Louis Carpentier © SPW-Dircom : pages 25 (1 et 2), 26, 27, 83 (1), 86 (1) et 90 (2) ;

Marc Clignez CRMSF: page 39 (1) ;

Léo et Myriam De Bœuf : pages 79, 83 (2) et 86 (3) ;

Fabian De Smet ULg : pages 190 (9, 10 et 12), 194 (2) et 195 (2, 4 et 5) ;

Fabrice Dor SPW DGO4 : pages 124 (1), 126 (2), 193 (3), 220 (3), 223 (1), 254 (13) et 259 (3) ;

Guy Focant SPW DGO4 : pages 236 (1) et 258 (1) ;

Fondation Rurale de Wallonie : page 83 (4) ;

Heidi Grégoire : page 84 (1) ;

François Migeotte : pages 87 (1, 2 et 3) et 103 ;

Claire Neuray : pages 38 (2 et 3), 49 (2), 82 (2), 85, 91 (1 et 3), 98 (2) et 99 (1) ;

Qualité-Village-Wallonie : pages 88 (3) et 102 (3).

Atlas des Paysages de Wallonie

Le Plateau condrusien



Nos paysages évoluent. Ces changements sont souvent ressentis par la population comme une menace pour leur identité culturelle et territoriale. Aujourd'hui, nous sommes de plus en plus nombreux à considérer le paysage comme un patrimoine commun, une composante essentielle de notre qualité de vie et comme un véritable facteur d'attractivité sociale et économique des territoires.

Les pouvoirs publics ont pris conscience de la valeur de nos paysages et des menaces qui pèsent sur leur évolution. C'est ainsi que la Convention européenne du paysage, adoptée à Florence en 2000 et ratifiée par la Région wallonne en 2001, vise à **protéger**, **aménager** et **gérer** les paysages européens. Pour ce faire, divers outils et recommandations sont proposés. Parmi ceux-ci, on peut relever la nécessité de **connaître** et de **sensibiliser** aux paysages.

C'est l'objectif qui traverse cet Atlas du Plateau condrusien, troisième tome d'une collection qui à terme couvrira toute la Wallonie. Ces Atlas des Paysages de Wallonie sont conçus comme des outils de connaissance, de sensibilisation et de gestion. Abondamment illustrés, ils sont accessibles à un large public, depuis le simple citoyen curieux ou amoureux de sa région jusqu'aux décideurs politiques, en passant par les acteurs associatifs.